

PagesJaunes Groupe

Document de référence **2005**



pages**j**aunes

Sommaire

1	Personnes responsables du document de référence	p. 2	17	Salariés	p. 78
2	Contrôleurs légaux des comptes	p. 3	18	Principaux actionnaires	p. 84
3	Informations financières sélectionnées	p. 4	19	Opérations avec des apparentés	p. 86
4	Facteurs de risques	p. 5	20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	p. 87
5	Informations concernant l'émetteur	p. 16	20.1	Informations financières historiques	p. 88
6	Aperçu des activités	p. 18	20.2	États financiers de la société PagesJaunes Groupe	p. 129
7	Organigramme	p. 51	20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	p. 143
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	p. 53	20.4	Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 19 avril 2006	p. 155
9	Examen de la situation financière et du résultat : rapport de gestion Groupe	p. 54	20.5	Vérification des informations financières historiques annuelles	p. 159
10	Trésorerie et capitaux	p. 63	20.6	Politique de distribution des dividendes	p. 161
11	Recherche et développement	p. 65	20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 161
12	Informations sur les tendances	p. 65	20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 162
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	p. 66	20.9	Honoraires des contrôleurs légaux	p. 162
14	Organes d'administration et de direction	p. 68	21	Informations complémentaires	p. 163
15	Rémunérations et avantages	p. 73	22	Contrats importants	p. 177
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	p. 75	23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	p. 177
			24	Documents accessibles au public	p. 177
			25	Informations sur les participations	p. 177
				Annexes	p. 178

Document de référence 2005



PagesJaunes Groupe

Société anonyme au capital de 55 757 922 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425

Document de référence 2005

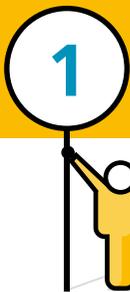
En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 23 mars 2006, sous le numéro R 06-024. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de PagesJaunes Groupe, 7, avenue de la Cristallerie - 92317 Sèvres Cedex, ainsi que sur le site Internet de PagesJaunes Groupe : www.pagesjaunesgroupe.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive «Prospectus», les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 3 juin 2004 sous le numéro I.04-104 en pages 94 et suivantes, et en pages 120 et suivante ;
- les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 Décembre 2003, tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 3 juin 2004 sous le numéro I.04-104 en pages 146 et suivantes, et en pages 156 et suivante ;
- Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 30 mars 2005 sous le numéro R.05-034 en pages 83 et suivantes, et en page 105 ;
- les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 30 mars 2005 sous le numéro R.05-034 en pages 106 et suivantes, et en page 116.



Personnes responsables du document de référence

Dans le présent document de référence, les expressions « PagesJaunes Groupe » ou « la Société » désignent la société holding PagesJaunes Groupe, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et l'expression le

« Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidées. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Madame Stéphane Pallez, Présidente du Conseil d'administration et Monsieur Michel Datchary, Directeur Général de PagesJaunes Groupe.

1.2 Attestation des responsables du présent document

« À notre connaissance et après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux dans leur rapport sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2005, figurant au chapitre 20.5 du présent document de référence ont fait une observation sur la note 3.1.2 relative aux positions comptables retenues par PagesJaunes Groupe en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8. »

Madame Stéphane Pallez
Présidente du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe

Monsieur Michel Datchary
Directeur général de PagesJaunes Groupe

2

Contrôleurs légaux des comptes



2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

représenté par Éric Gins et Jean-Paul Picard
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Ernst & Young Audit

représenté par Christian Chiarasini et Jérémy Thurbin
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Nommé co-commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoïn, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Auditex

Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Nommé co-commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.



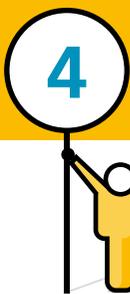
Informations financières sélectionnées

(en millions d'euros)	Exercice 2003 (référentiel français)	Exercice 2004 (référentiel français)	Exercice 2004 (IFRS)	Exercice 2005 (IFRS)
Chiffre d'affaires du Groupe consolidé	882,7	973,1	967,2	1 060,7
Segment PagesJaunes en France	847,5	908,4	903,9	956,1
Segment International et Filiales	35,2	64,7	65,1	108,9
Marge brute opérationnelle (MBO) du Groupe consolidé ^(A)	368,4	416,0	407,5	463,1
Segment PagesJaunes en France	365,9	423,7	413,9	457,5
Segment International et Filiales	2,5	(7,7)	(6,5)	5,5
Résultat net du Groupe consolidé	230,6	233,4	213,6	261,7
Total des capitaux propres part du Groupe	332,4	383,4	387,5	407,1
Trésorerie nette du Groupe consolidé	578,1	613,5	629,7	553,0
Trésorerie générée par l'activité du Groupe consolidé	277,5	362,2	362,2	263,5
Bénéfice net par action (euro)	0,83 ^(B)	0,84	0,77	0,94
Dividende par action (euro)	0,86	0,93	0,93	1,02 ^(C)

(A) Résultat d'exploitation avant amortissement et participation des salariés en référentiel français.

(B) Publié comparable.

(C) Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 19 avril 2006.



Facteurs de risques

sommaire

4.1 Note spéciale sur les déclarations	p. 5
4.2 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	p. 6
4.3 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le Groupe France Télécom	p. 10
4.4 Risques juridiques	p. 11
4.5 Risques de marché	p. 14
4.6 Risques industriels et environnementaux	p. 15

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

4.1 Note spéciale sur les déclarations

Le présent document de référence contient des déclarations prospectives. Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « avoir pour objectif », « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « anticiper », « planifier », « devrait », ainsi que d'autres termes similaires. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Outre les informations contenues dans le présent document de référence, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques, ou l'un de ces risques, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Ces risques comprennent notamment :

- l'évolution du marché de la publicité, et notamment de la publicité à visée locale ;
- la diminution du chiffre d'affaires ;
- les évolutions technologiques et le changement des préférences des utilisateurs ;

- les effets de l'intégration d'entités déjà acquises ou d'investissements passés ou futurs et la capacité à réaliser les bénéfices anticipés ;
- l'incapacité à recruter des commerciaux compétents et qualifiés ;
- les conditions financières ou opérationnelles des clients et des fournisseurs et les rapports avec ces derniers ;
- les fluctuations des coûts et de la disponibilité du papier sur le marché mondial ;
- les risques de contestation des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'activité ;
- les facteurs économiques, réglementaires et politiques au sein des pays où le Groupe exerce ses activités ;
- les facteurs concernant les activités du Groupe, notamment les litiges, les relations de travail, les négociations de conventions collectives et les régimes fiscaux ;
- de manière générale, l'ensemble des risques évoqués dans la présente Section.

Les risques liés au Groupe, les risques liés aux secteurs des annuaires et d'Internet et les risques liés aux marchés financiers sont présentés dans chacune de ces catégories, par ordre d'importance décroissante, selon le jugement actuel de la Société. La survenance de faits nouveaux externes ou propres au Groupe est susceptible de modifier à l'avenir cet ordre d'importance.



4.2 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES ET DES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS DIMINUTION DE L'USAGE DES ANNUAIRES IMPRIMÉS ET DU MINITEL

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pénalise la consultation des services sur Minitel et pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation est souvent différent du domicile du particulier concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne (Minitel

et Internet) historiquement plus importante, il ne peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie substantielle de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés et, dans une moindre mesure, de l'exploitation des services Minitel, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne notamment sur Internet pourraient ne pas compenser la baisse attendue des revenus des services Minitel ou une éventuelle baisse des revenus des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

INCERTITUDE LIÉE AU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA PUBLICITÉ EN LIGNE

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'il propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles émergera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître sa rentabilité grâce à une augmentation raisonnable des prix de ses produits publicitaires sur Internet, une augmentation du nombre de concurrents dans le domaine de la publicité en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, il ne peut être donnée aucune assurance que le Groupe pourra maintenir ou accroître ses prix dans le futur. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

INCERTITUDE LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES EN FRANCE (118 008)

Le Groupe a lancé en novembre 2005 un service de renseignement (118 008) et a l'ambition de devenir l'un des premiers acteurs de cette activité. S'agissant d'un domaine nouveau pour le Groupe et totalement

ouvert à une très forte concurrence, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe atteigne ses ambitions en la matière.



INCAPACITÉ À FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité locale sur l'ensemble des marchés géographiques sur lesquels il est présent. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses de

prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

SENSIBILITÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ; INCAPACITÉ DU GROUPE À ADAPTER SA STRUCTURE DE COÛTS

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS ESPAGNOLES

Le Groupe est présent en Espagne au travers de QDQ Media, deuxième éditeur d'annuaires sur le marché espagnol. QDQ Media a présenté jusqu'en 2004 de lourdes pertes d'exploitation. Le Groupe a pris depuis 2003 des mesures de restructuration (voir la Section « 6.2.2.1.1 QDQ Media ») destinées à redresser la situation de QDQ Media. Le marché espagnol

des annuaires est fortement concurrentiel, et malgré l'amélioration des résultats observée depuis 2003, il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe parviendra à rentabiliser QDQ Media. L'incapacité du Groupe à rendre QDQ Media rentable pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

AUGMENTATION DU PRIX DU PAPIER OU DU COÛT D'AUTRES FACTEURS DE PRODUCTION

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Le prix du papier étant au jour du présent document à un niveau historiquement bas, il est possible que ce prix augmente de manière significative à l'avenir. À titre indicatif, sur la base des volumes de papier achetés par PagesJaunes en 2005, une augmentation de 10 % du prix par tonne du papier sur le marché mondial, entraînant une augmentation équivalente du prix du papier au titre des contrats de fourniture de papier conclus par le Groupe PagesJaunes, aurait eu pour conséquence une augmentation des charges de papier destiné à l'impression de 4,2 millions d'euros en 2005 (soit 0,4 % du chiffre d'affaires 2005 de PagesJaunes). Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier.

Par ailleurs, en France, l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, institue l'obligation, pour les éditeurs d'imprimés distribués massivement au grand public, de contribuer aux coûts de la collecte, de la valorisation et

de l'élimination des déchets produits par cette activité d'édition. Cet article prévoit un décret d'application qui n'a pas été publié à ce jour.

Si ce décret était publié, la société PagesJaunes, en tant qu'éditeur d'annuaires, devrait s'acquitter de cette contribution, dite « écotaxe sur les imprimés distribués », telle qu'elle est prévue au 9 du I de l'article 266 sexies du Code des douanes. L'augmentation des coûts ou charges de PagesJaunes en raison de cette contribution ou taxe pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe sous-traite la plupart des tâches nécessaires à l'impression, le brochage et le conditionnement des annuaires imprimés. L'augmentation des coûts de ces activités pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.



RISQUES LIÉS AU PAIEMENT DES SERVICES PAR LES CLIENTS

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée avant la parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel

du Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

RISQUE D'APPAUVRISSMENT DU CONTENU DES ANNUAIRES ÉDITÉS ; INCAPACITÉ À AMÉLIORER LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET LES FONCTIONNALITÉS DES SERVICES OFFERTS PAR LE GROUPE

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et en ligne ainsi que via ses services de renseignements une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées dans les annuaires du Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunications. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données ou si le nombre de personnes disposant d'un téléphone fixe devait baisser de manière significative au profit du nombre de personnes disposant d'un téléphone mobile sans qu'il soit possible de créer une base de données complète des abonnés à la téléphonie mobile, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques. Le caractère nouveau de ces produits et services et leur rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

DOMMAGES SUBIS PAR LES SYSTÈMES D'INFORMATION, DE PRODUCTION OU DE DIFFUSION

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est pas en mesure de répondre

à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.



RISQUE LIÉ AUX ACTIVITÉS KOMPASS

Le Groupe est éditeur des annuaires Kompass en France, en Espagne, en Belgique, au Luxembourg et au Maroc en vertu de contrats avec Kompass International, qui lui concède la marque Kompass dans chacun des cinq pays. En raison de l'évolution des technologies et des préférences des utilisateurs, l'activité des sociétés éditrices de Kompass est de plus en plus orientée vers Internet avec la commercialisation d'espaces publicitaires et la vente d'accès payants au site kompass.com. Le site Internet kompass.com est

édité par Kompass International et les sociétés Kompass France, Kompass Belgium et Edicom, filiales du Groupe et éditrices d'un service Kompass, sont donc de plus en plus dépendantes d'un service dont elles n'ont pas la maîtrise éditoriale. Cette situation pourrait réduire la capacité du Groupe à développer son activité liée aux services Kompass de façon rentable et pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

FLUCTUATION DES CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS ET RÉSULTATS SEMESTRIELS DU GROUPE

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. Cependant, à la différence des annuaires en ligne, la publication et la distribution des annuaires imprimés peuvent s'effectuer de manière irrégulière. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires peut être irrégulier d'un trimestre à un autre et le résultat d'un semestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires

était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourraient être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le résultat d'exploitation, la MBO ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

EFFET DES INVESTISSEMENTS OU DÉINVESTISSEMENTS

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions PagesJaunes Groupe, ce qui pourrait avoir

un effet dilutif sur la situation des actionnaires de PagesJaunes Groupe. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

PRÉSENTATION DE DONNÉES À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Les données financières à périmètre constant incluses dans le présent Document de référence proviennent notamment des résultats des activités des sociétés qui ont été directement ou indirectement acquises par PagesJaunes Groupe depuis le début de l'année 2004. Pour préparer cette information, un certain nombre d'hypothèses et

d'ajustements a été effectué. En conséquence, cette information financière n'est pas nécessairement une indication 1/ des résultats d'exploitation qu'aurait réalisés le Groupe s'il avait été autonome pour les périodes analysées ou 2/ des résultats d'exploitation que le Groupe dégagera dans le futur.



4.3 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le Groupe France Télécom

CONTRÔLE DU GROUPE FRANCE TÉLÉCOM

Compte tenu du niveau de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom est en mesure d'avoir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales du Groupe et notamment celles requérant l'approbation des actionnaires (l'élection et la révocation des membres du Conseil d'administration, la distribution de dividendes, la modification

des statuts et la décision d'engager des opérations importantes pour le Groupe, y compris de nouvelles émissions de titres de capital). Notamment, le contrôle du Groupe France Télécom pourrait avoir un impact significatif sur la politique de recrutement ou de rémunération du Groupe.

CONFLITS D'INTÉRÊT ET CONCURRENCE AVEC LE GROUPE FRANCE TÉLÉCOM

Le Groupe France Télécom peut exercer un contrôle sur la stratégie de PagesJaunes Groupe. Bien que France Télécom se soit engagée jusqu'au 31 décembre 2008 à ne pas concurrencer le Groupe, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels, les objectifs économiques du Groupe et ceux de France Télécom pourraient ne pas toujours être concordants. De plus, France Télécom détient des participations majoritaires ou minoritaires dans

d'autres sociétés du secteur des télécommunications dans un nombre important de pays d'Europe et dans d'autres pays du monde. Au travers de ces participations, France Télécom peut se trouver en concurrence avec les activités du Groupe. Dans le cadre de la consolidation et de la convergence qui sont attendues dans le secteur des télécommunications, il est possible que d'autres entités du Groupe France Télécom deviennent ainsi concurrentes du Groupe.

DIFFICULTÉS COMPÉTITIVES LIÉES AUX RELATIONS AVEC FRANCE TÉLÉCOM

Pour des raisons stratégiques, le Groupe pourrait ne pas pouvoir nouer des relations commerciales avec des concurrents du Groupe France Télécom. Il est également possible que ces concurrents choisissent de ne pas entrer en relation avec le Groupe du fait de son appartenance au Groupe France Télécom. Certains engagements que France Télécom a souscrit

ou pourrait souscrire dans le futur auprès de ses partenaires pourraient limiter la capacité du Groupe à entrer en concurrence avec les partenaires internationaux du Groupe France Télécom. Ces facteurs pourraient réduire les capacités de développement du Groupe et avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC FRANCE TÉLÉCOM

Le Groupe entretient historiquement un certain nombre de relations contractuelles avec le Groupe France Télécom (voir Section « 6.4 Relations avec le Groupe France Télécom »). Il ne peut être garanti que la cessation

ou la modification de ces relations contractuelles serait sans effet sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

4.4 Risques juridiques

LITIGES ET ARBITRAGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes Groupe estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

- (i) La société Prodis qui exploite sur Internet un site à l'adresse www.pagesjaunes.com et qui est titulaire des noms de domaines pagesjaunes.com et pagesjaunes.net, a assigné le 26 septembre 2000, puis le 20 avril 2001, respectivement les sociétés France Télécom et PagesJaunes, principalement en nullité des marques PagesJaunes. Dans ce cadre, la société Prodis entendait faire valoir que le dépôt de la dénomination Pages Jaunes à titre de marque serait selon elle frauduleux pour n'être que la traduction du terme Yellow Pages qui désignerait aux États-Unis, depuis 1886, le concept même d'annuaire professionnel et qui constituerait selon la demanderesse un terme générique repris indifféremment dans différents pays. Par jugement du 14 mai 2003, le Tribunal de grande instance de Paris a confirmé la validité des marques « Pages Jaunes ». La société Prodis a interjeté appel de ce jugement en reprenant les mêmes demandes qui portent également sur la nullité des marques « Pages Blanches », « L'annuaire » et « L'annuaire des Pages Blanches ». Par une décision rendue le 30 mars 2005, la Cour d'appel de Paris a considéré notamment que « ces marques ont acquis par l'usage ancien et intensif qui en a été fait un caractère distinctif fort », que PagesJaunes et France Télécom avaient justifié « par les multiples lettres de mise en demeure produites aux débats, avoir réagi contre tout emploi illicite de leurs marques en défendant régulièrement les droits qui y sont attachés », et que « le caractère contradictoire de l'argumentation de la société Prodis (...) suffit à établir sa mauvaise foi dans l'engagement et la conduite de la présente instance ». La Cour d'appel de Paris a en conséquence confirmé le jugement rendu le 14 mai 2003 par le Tribunal de Grande Instance de Paris, a déclaré irrecevables les nouvelles demandes de Prodis et a intégralement débouté Prodis de toutes ses demandes, condamnant celle-ci à verser à PagesJaunes et à France Télécom chacune 20 000 euros de dommages et intérêts pour procédure abusive et 10 000 euros sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile. La société Prodis ne s'étant pas pourvu en cassation, l'arrêt de la Cour d'appel de Paris est devenu définitif.
- (ii) PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé

et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de Cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de Cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours.

- (iii) PagesJaunes a fait l'objet, au cours des années 2001 et 2002, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. Les seuls redressements qui restent en litige représentent un risque d'environ 6,6 millions d'euros (intérêts inclus). La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés et n'a donc pas comptabilisé au 31 décembre 2005 de provisions au titre de ces redressements. La Société, afin de faire valoir ses arguments, a engagé une procédure contentieuse par le dépôt en juillet 2004 d'une réclamation préalable devant l'administration fiscale.
- (iv) PagesJaunes a été assignée le 26 juin 2002 par une agence de publicité (FAC) devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Cette agence de publicité considère que PagesJaunes aurait commis des actes de concurrence déloyale tels que captation de clientèle, dénigrement, démarchage abusif. Elle demande à ce titre 1 million d'euros de dommages-intérêts. Cette affaire a été plaidée le 14 septembre 2004, et le jugement a été rendu le 21 décembre 2004. Nos adversaires n'ont pas obtenu gain de cause. L'agence de publicité FAC a fait appel de ce jugement et PagesJaunes Groupe, bien que considérant disposer d'éléments favorables ne peut exclure en l'état la perspective éventuelle d'une condamnation en appel.
- (v) PagesJaunes a assigné le 10 juin 2003 une agence de publicité (LSM) devant le Tribunal de commerce de Cannes. PagesJaunes, s'appuyant sur de nombreux témoignages de clients, reproche à cette agence des actes de concurrence déloyale visant à entraîner une confusion entre LSM et PagesJaunes dans l'esprit des clients contactés par LSM pour leurs insertions publicitaires dans l'annuaire de PagesJaunes. Le Tribunal de commerce de Cannes, par un jugement du 19 février 2004, a débouté PagesJaunes de ses demandes. PagesJaunes a fait appel de cette décision qui, si elle était confirmée en appel, serait de nature à favoriser le développement de ce type d'actes de concurrence de la part d'autres agences de publicité et à créer des difficultés pour PagesJaunes dans la prospection de ses clients. Bien qu'elle estime disposer d'un dossier solide dans cette affaire, PagesJaunes ne peut exclure une confirmation en appel de cette décision.
- (vi) La Société a été informée le 4 octobre 2004 d'une saisine du Conseil de la concurrence qui aurait été déposée en date du 11 mai 1998 par le ministre de l'Économie relative à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par l'ex-Office d'Annonces (devenue PagesJaunes) sur le marché de l'insertion publicitaire dans les annuaires téléphoniques en métropole et à la Réunion. Le Conseil de la concurrence a rendu une décision de non-lieu le 20 décembre 2005.



(vii) La Société a été informé le 24 janvier 2006 d'une saisine du Conseil de la concurrence déposée le 10 janvier 2006 par la société Le Numéro relative à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par France Télécom et PagesJaunes dans le domaine des services de renseignements téléphoniques. Bien que considérant disposer d'éléments favorables, la Société ne peut exclure en l'état une éventuelle condamnation.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci pourrait constituer un risque significatif pour le Groupe.

Le nombre de ces procédures est toutefois en constante diminution depuis 2001 et stable en 2005. Au 31 janvier 2006, le nombre de ces procédures était de 28, pour un montant total de dommages et intérêts de 1,8 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaye de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact négatif sur la situation financière du Groupe.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, des effets significatives sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DES MARCHÉS DU GROUPE

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (voir la Section « 6.7 Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne (et notamment la directive « vie privée et communications électroniques »), en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, l'organisation commerciale du Groupe repose pour partie sur une structure de vendeurs terrain ayant le statut de VRP. Cette organisation permet d'optimiser l'efficacité commerciale, en favorisant la souplesse, le recrutement et la formation des forces de vente du Groupe. La modification du statut de ces vendeurs de terrain pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'INCERTITUDE DES RÉGLEMENTATIONS EXISTANTES

L'application des lois et réglementations existantes relatives au secteur des annuaires et d'Internet est en cours de clarification en France et dans l'Union européenne et un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu,

le commerce électronique, le cryptage et les signatures électroniques. Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'APPLICATION DE PLUSIEURS RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

Le caractère global du réseau Internet rend possible l'application de plusieurs droits nationaux au Groupe. Bien que le Groupe soit établi principalement en France, certains États ou certaines juridictions nationales pourraient requérir du Groupe qu'il se soumette à leur réglementation nationale. L'applicabilité potentielle simultanée de plusieurs législations

ainsi que les coûts et l'incertitude réglementaire qui pourraient en découler pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.



DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et industrielle pourraient être

diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

INFORMATIONS PERSONNELLES CONCERNANT LES UTILISATEURS

Si des tiers avaient la possibilité de pénétrer son réseau ou de s'appropriier d'une quelconque façon des informations personnelles sur les utilisateurs ou leurs cartes de crédit, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Cette responsabilité pourrait être engagée sur le fondement de la violation du droit à la protection de la vie privée et à la protection des données.

L'instruction de telles demandes et la préparation d'une défense à leur encontre pourraient s'avérer onéreuses alors même que la responsabilité du Groupe ne serait pas retenue et l'existence de telles réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe.

RESTRICTIONS AU DROIT DU GROUPE DE COLLECTER DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (voir la Section « 6.7.1.2 Protection des données à caractère personnel »). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de logiciels qui sont installés sur l'ordinateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet (« cookies »), ou l'obligation de permettre aux utilisateurs

de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

UTILISATION DES NOMS DE DOMAINE

Les règles présidant à l'attribution des noms de domaine sont régulièrement modifiées et laissent encore subsister des risques de contentieux entre, d'une part, les déposants de noms de domaine et d'autre part, les détenteurs de noms de domaine ou les titulaires de droits de marques ou d'autres droits antérieurs. Bien que des politiques d'attribution des noms de domaine et des lignes directrices aient été adoptées par les instances réglementaires concernées en vue de limiter les risques de litige, un tiers

pourrait se voir accorder le droit d'utiliser des noms de domaine similaires à ceux enregistrés par le Groupe, ou l'utilisation par le Groupe de ses noms de domaine pourrait être limitée en raison de droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.



4.5 Risques de marché

RISQUES DE TAUX DE CHANGE

PagesJaunes Groupe estime que le risque de taux de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Historiquement, le Groupe a financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement, le Groupe n'ayant recours à l'endettement que de manière ponctuelle. Au 31 décembre 2005, la trésorerie nette du Groupe consolidé s'élevait à 553,0 millions d'euros, contre 629,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le Groupe n'est par ailleurs soumis à aucun risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé de prêts souscrits par ses sociétés ou du non-respect d'engagements financiers (ratios, objectifs, etc.).

Le Groupe ne procède pas à la titrisation de ses créances clients relatives aux opérations courantes. En revanche, PagesJaunes Groupe a titrisé, en juin 2005, la créance représentative du prélèvement exceptionnel de l'État sur la distribution de dividende réalisée en 2005, soit une créance d'un montant de 64,2 millions d'euros.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le Groupe n'est pas exposé au risque de variations de taux d'intérêt de façon significative. En effet, les sociétés du Groupe n'ont pas d'emprunts et de prêts à taux fixe significatifs auprès d'entités non comprises dans le Groupe, à l'exception d'un prêt d'un montant de 64,2 millions d'euros octroyé à France Télécom en juin 2005, amortissable en trois tranches égales

en 2006, 2007 et 2008, et portant intérêt à un taux fixe de 2,65 %. Le Groupe pourrait à l'avenir être exposé à des risques de variations de taux d'intérêt dans le cas où il viendrait à emprunter auprès de tiers. En outre, une baisse des taux d'intérêt pourrait réduire les revenus perçus par le Groupe au titre du placement de sa trésorerie excédentaire auprès de France Télécom (voir la Section « 6.4.7. Conventions de trésorerie »).

RISQUES SUR ACTIONS

La Société ne détenant pas de portefeuille d'actions tierces ou d'OPCVM actions, il n'existe pas de risque significatif lié à une variation de la valeur de ces instruments.

En revanche, la Société détient un portefeuille de participations et créances rattachées, sur laquelle elle a constaté, et pourrait être amenée à constater, des provisions pour dépréciation, en fonction de l'évolution des perspectives et de la rentabilité de ses filiales. De même, le Groupe

a constaté dans ses comptes consolidés un certain nombre de goodwill sur ses filiales, qu'il pourrait être amené à provisionner en fonction de l'évolution des perspectives et de la rentabilité de ses filiales.

La Société détenait, au 31 décembre 2005, 100 000 actions propres par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité (voir section 21.1.3). Une baisse de 10 % du cours de l'action de la Société aurait un impact négatif d'environ 200 000 euros sur les résultats annuels de la Société.

4.6 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.

En ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe mais qui font l'objet de sous-traitance, comme l'impression ou la distribution des annuaires imprimés notamment, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit soucieux des aspects environnementaux dans le cadre du choix de ses sous-traitants, et bien qu'il ait mis en place, en collaboration avec ses sous-traitants, des politiques visant à l'amélioration du recyclage des annuaires (notamment par le choix de colles ou d'encres spécifiques aisément recyclables), il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ses sous-traitants

respecteront l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine de la protection environnementale.

Concernant les activités que le Groupe effectue directement, les impacts environnementaux sont principalement de deux ordres. D'une part, les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier, et d'autre part, les risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumis les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte pour le Groupe de la production et de la mise en circulation d'une grande quantité d'annuaires imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PAPIER CONSOMMÉ

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire, le Groupe a notamment mis en place les mesures suivantes :

- optimisation du ciblage, par une évaluation plus précise du nombre d'annuaires à fournir, afin de mieux adapter le nombre d'annuaires livrés aux besoins réels des consommateurs ;

- optimisation de la mise en page et du format des annuaires, permettant de limiter la consommation et la perte de papier lors de la confection des annuaires.

Le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire s'est élevé à 66 732 tonnes pour l'année 2005, contre 67 141 tonnes de papier pour l'année 2004 et 69 900 tonnes de papier pour l'année 2003.

LE RECYCLAGE DES ANNUAIRES

En parallèle, le Groupe a réalisé un certain nombre d'efforts aux fins de parvenir à un recyclage plus large et plus efficace des annuaires produits.

D'une part, une partie de la pâte à papier utilisée est composée de papier recyclé, et d'autre part, une partie du papier acheté est récupérée lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, diverses actions de récupération et/ou de recyclage ont été menées. Le Groupe a par ailleurs repris à son compte le système dit du « dépôt-

reprise » qui confie aux distributeurs d'annuaires, dans les zones urbaines les plus denses, la charge de récupérer les anciens annuaires au moment du dépôt des nouveaux. Enfin, les annuaires excédentaires font l'objet de récupération/recyclage au même titre que les annuaires périmés récupérés. L'ensemble des annuaires ainsi récupérés fait l'objet d'un recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets. C'est au total plus de 25 % du papier acheté qui a pu ainsi être aujourd'hui recyclé.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DITES « DE BUREAU »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que la Société ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir

qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.



Informations concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

« PagesJaunes Groupe ».

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE : 744 A.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui

s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION

Siège social et principal établissement de la Société : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme à conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Le Groupe est aujourd'hui le premier éditeur d'annuaires en France à destination du grand public et des professionnels, disponibles sous forme imprimée et en ligne (Internet et Minitel). En 2005, le Groupe a publié 361 éditions d'annuaires, diffusées à 69 millions d'exemplaires et 727 249 professionnels ont utilisé un ou plusieurs supports du Groupe comme média publicitaire pour développer leur activité.

L'offre du Groupe à destination du grand public comporte notamment des annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire en France

et QDQ, La Guia Util en Espagne) ainsi que des services d'annuaires en ligne (pagesjaunes.fr, PagesJaunes 3611 et QDQ.com). Sur le marché des professionnels, le Groupe édite notamment les annuaires PagesPro en France et les annuaires Kompass en France, en Espagne, en Belgique, au Luxembourg et au Maroc. Le Groupe offre également une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct et aux services géographiques.



Historique et évolution de la structure du Groupe

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'Annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du Groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à l'Annuaire (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de l'Annuaire et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires et PagesJaunes ont connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liées à l'augmentation du nombre des abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA (de 1,6 million d'euros en 1956 à 1 060,7 millions d'euros en 2005), s'est faite notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. PagesJaunes a connu de nombreuses évolutions technologiques avec notamment l'adoption de la création en PAO (publication assistée par ordinateur) de toutes les annonces « papier » et « télématique » en 1990, le passage à la couleur en 1995, le lancement des services sur Internet en 1997, et enfin l'annuaire « PagesJaunes 2000 » qui a introduit la quadrichromie.

5.2 Investissements

Le Groupe consolidé consacre annuellement 1 % à 2 % de son chiffre d'affaires en dépenses d'investissement principalement dans le domaine informatique (exploitation, réseau et bureautique) et, dans une moindre mesure, pour l'agencement des installations des locaux occupés pour son fonctionnement. Les dépenses d'investissement visent essentiellement d'une part à rendre l'interface utilisateur de pagesjaunes.fr plus intuitive, à mieux utiliser la richesse de ses contenus et ainsi à améliorer la pertinence du résultat des recherches, et d'autre part à renforcer l'efficacité des processus de définition des offres, de production des annonces et plus généralement de gestion éditoriale des annuaires.

Par ailleurs, le Groupe a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public, avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompas, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (QDQ Media, Mappy et Kompas Belgium). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société PagesJaunes Groupe a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui PagesJaunes Groupe.

En janvier 2005, PagesJaunes Groupe a procédé à la première consolidation des sociétés Editus Luxembourg et Kompas Belgium. PagesJaunes Groupe avait renforcé sa présence au Luxembourg en octobre 2004 en augmentant de 50 % à 100 % sa participation au capital de la société luxembourgeoise Eurodirectory, qui détient 49 % d'Editus Luxembourg. Editus Luxembourg est dorénavant consolidée par intégration proportionnelle.

En février 2005, PagesJaunes Groupe a réalisé l'acquisition, via sa filiale Wanadoo Data, de la société française e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de CRM (*customer relationship management*). e-sama est consolidée depuis février 2005.

PagesJaunes Groupe a acquis la société marocaine Edicom, éditeur de l'annuaire Télécontact et qui exploite la marque Kompas au Maroc. Edicom est consolidée depuis juillet 2005.

Enfin, PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

En matière d'acquisition de participation en 2005, PagesJaunes Groupe a acquis le 18 février 2005, via sa filiale Wanadoo Data 100 % de la société e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de *customer relationship management* (CRM) pour 13 millions d'euros. PagesJaunes Groupe a finalisé, le 29 juin 2005 avec effet au 1^{er} juillet, l'acquisition auprès d'une filiale de France Télécom de la société Edicom, premier éditeur d'annuaires au Maroc pour 5 millions d'euros (voir Section « 20.1 Informations financières historiques », note 6 « Variation du périmètre de consolidation »).

6

Aperçu des activités



sommaire

6.1 Principales activités et stratégie de développement	p. 19
6.1.1 Présentation générale de l'activité	p. 19
6.1.2 Stratégie de développement	p. 20
6.2 Présentation de l'activité	p. 22
6.2.1 Segment PagesJaunes en France	p. 22
6.2.2 Segment International & Filiales	p. 32
6.3 Événements exceptionnels	p. 35
6.4 Relations avec le groupe France Télécom	p. 35
6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	p. 35
6.4.2 Convention de régie publicitaire	p. 36
6.4.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique	p. 36
6.4.4 Convention de concession d'exploitation de l'Annuaire	p. 37
6.4.5 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing	p. 37
6.4.6 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de qualification de coordonnées annuaires	p. 37
6.4.7 Conventions de trésorerie	p. 38
6.4.8 Baux et conventions de sous-location	p. 38
6.4.9 Accords d'intéressement et de participation	p. 38
6.4.10 Conventions d'assistance	p. 39
6.4.11 Engagement de non-concurrence	p. 39
6.4.12 Participation du Groupe France Télécom au capital de la Société	p. 39
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	p. 40
6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences	p. 40
6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	p. 40
6.6 Position concurrentielle	p. 42
6.6.1 Segment PagesJaunes en France	p. 42
6.6.2 Segment International & Filiales	p. 44
6.7 Réglementation	p. 45
6.7.1 Réglementation de la société de l'information	p. 45
6.7.2 Les annuaires	p. 47
6.7.3 Réglementation sur les bases de données	p. 47
6.7.4 Signature électronique sécurisée	p. 48
6.7.5 Noms de domaine	p. 48
6.7.6 Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom	p. 49
6.7.7 Services de renseignements	p. 49
6.8 Fournisseurs	p. 49
6.9 Assurances et couvertures de risques	p. 50

6.1 Principales activités et stratégie de développement

6.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe est aujourd'hui le premier éditeur d'annuaires en France. Les supports édités par le Groupe sont à destination du grand public et des professionnels, et sont disponibles sous forme imprimée et en ligne (Internet et Minitel). En 2005, le Groupe a publié 361 éditions d'annuaires, diffusées à 69 millions d'exemplaires et 727 249 professionnels ont utilisé un ou plusieurs supports du Groupe comme média publicitaire pour développer leur activité.

L'offre du Groupe à destination du grand public comporte notamment des annuaires imprimés (comme l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire en France ou QDQ, La Guia Util en Espagne) ainsi que des services d'annuaires en ligne (comme pagesjaunes.fr ou QDQ.com). Sur le marché des professionnels, le Groupe édite notamment les annuaires PagesPro en France et les services Kompass en France, en Espagne, en Belgique, au Luxembourg et au Maroc. Le Groupe offre également une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct ainsi que des services géographiques.

L'annuaire, un média publicitaire à part entière

L'annuaire occupe une position unique sur le marché des médias publicitaires locaux. Présent dans les foyers comme dans les entreprises, il permet au consommateur, à la recherche d'un produit ou d'un service, de disposer rapidement d'une information précise et directement utile sur l'ensemble des professionnels susceptibles de répondre à son besoin. Cette information est par ailleurs enrichie d'un certain nombre de contenus publicitaires aidant l'utilisateur dans sa recherche.

Grâce à cet ensemble d'informations, l'annuaire est l'un des médias les plus consultés par les Français de 15 ans et plus à la recherche d'un professionnel au moment de prendre une décision d'achat. Ainsi, en 2005, environ huit Français sur dix de 15 ans et plus ont utilisé au moins une fois dans l'année l'un des services annuaires de PagesJaunes. Dans 82,4 % des cas, les consultations de l'annuaire PagesJaunes sont suivies d'un contact commercial. Dans 57,3 % des cas, ce contact commercial donne lieu à une transaction ou un achat (source : ISL/Crédoc, Baromètre de Consultation des annuaires, synthèse annuelle de 2005 – étude réalisée sur quatre échantillons totalisant 8 390 personnes représentatifs de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes). De ce fait, l'annuaire représente pour les professionnels l'un des moyens d'entrée essentiels sur le marché publicitaire local.

Par ailleurs, les supports du Groupe répondent non seulement aux besoins d'information des particuliers et des professionnels au niveau local, mais aussi aux besoins plus spécifiques des professionnels au niveau national et international grâce à la gamme des produits PagesPro et Kompass qui référencent les professionnels sur des zones géographiques plus larges.

L'annuaire, un modèle économique fondé sur un « cercle vertueux »

L'annuaire a pour objectif d'offrir au plus grand nombre, sous de multiples formes, une information utile et exhaustive. L'audience générée par la consultation de cette information est monétisée auprès des professionnels via la vente d'espaces publicitaires, contribuant ainsi à enrichir le contenu informatif mis à la disposition des utilisateurs.

Le marché européen des annuaires

Le marché européen des annuaires est composé d'éditeurs dont l'activité est principalement tournée vers leur marché domestique, sur lequel ils occupent généralement une position de leader historique. Le marché européen des annuaires représentait 7,0 milliards d'euros en 2004 (source : The Kelsey Group, Global Yellow Pages 2005, mai 2005). Outre PagesJaunes Groupe, les principaux acteurs présents sur le marché européen des annuaires sont Yell, Seat Pagine Gialle, TPI, Eniro, DeTeMedien, World Directories et European Directories (ex-Yellow Brick Road Directories).

Au Royaume-Uni, Yell édite des annuaires imprimés de professionnels sous les marques Yellow Pages et Business Pages, ainsi qu'un annuaire en ligne (yell.com), et opère par ailleurs un service de renseignements téléphoniques (le 118 24 7). Aux États-Unis, Yell édite des annuaires imprimés sous la marque Yellow Book et un annuaire en ligne (yellowbook.com).

En Italie, Seat Pagine Gialle édite des annuaires alphabétiques et de professionnels imprimés et en ligne (paginegialle.it). Seat Pagine Gialle est également implantée hors d'Italie, notamment au Royaume-Uni via Thomson Directories, deuxième éditeur d'annuaires sur ce marché. Le groupe a par ailleurs une activité de service de renseignements téléphoniques via sa filiale Telegate, en Italie, Allemagne, Autriche, Suisse, Espagne et France, ainsi qu'une activité de marketing direct avec sa filiale Consodata. Enfin, Seat Pagine Gialle est actionnaire d'Eureedit, éditeur de l'annuaire Europages.

TPI, filiale du groupe Telefónica, est spécialisée dans la publication d'annuaires alphabétiques et de professionnels, imprimés et en ligne (paginasamarillas.es pour l'Espagne) en Espagne et en Amérique latine. TPI opère également des services de renseignements téléphoniques en Espagne (le 118 88) et en Italie (le 1288).

Eniro est un groupe suédois éditeur d'annuaires de professionnels imprimés et en ligne (eniro.se pour la Suède). Le groupe est principalement présent en Suède, en Norvège (où Eniro a acheté son homologue Findexa fin 2005), en Finlande, au Danemark et en Pologne. Eniro opère également des services de renseignements téléphoniques.



Aperçu des activités

Principales activités et stratégie de développement

DeTeMedien, en Allemagne, fait partie du groupe Deutsche Telekom dont elle édite les annuaires alphabétiques et de professionnels sur support papier, CD-Rom et en ligne (gelbeseiten.de). Le marché allemand, qui est le marché européen le plus important, se répartit sur un grand nombre d'acteurs locaux sous contrat avec l'éditeur DeTeMedien.

World Directories est la maison mère de plusieurs éditeurs d'annuaires dont Gouden Gids aux Pays-Bas, Promedia en Belgique, Golden Pages en Irlande, Paginas Amarelas au Portugal ou encore Pagine Gialle en Roumanie. Les sociétés du groupe World Directories éditent des annuaires imprimés et en ligne (comme goudengids.nl aux Pays-Bas et pagesdor.be en Belgique). World Directories a été cédé par le groupe VNU en septembre 2004 à Apax Partners Worldwide et Cinven Limited.

Enfin, European Directories (ex-Yellow Brick Road Directories) regroupe des sociétés éditrices d'annuaires aux Pays-Bas (De TelefoonGids), en Autriche (Herald), Finlande (Fonecta), République Tchèque et Slovaquie (Mediatel), Danemark et Suède (TDC Directories, acquis en octobre 2005). European Directories est détenue par un consortium mené par Macquarie Capital Alliance Group.

Le tableau ci-dessous fournit une estimation des revenus publicitaires du marché des annuaires dans les principaux pays d'Europe occidentale en 2004 :

Pays	Taille du marché (en millions d'euros)	Acteur principal
Italie	1 190	Seat Pagine Gialle*
Royaume-Uni	1 183	Yell*
Allemagne	1 058	DeTeMedien
France	905	PagesJaunes*
Espagne	538	TPI*
Suède	354	Eniro*
Pays-Bas	264	Gouden Gids (World Directories)/ TelefoonGids Media (European Directories)
Finlande	215	Fonecta (European Directories)
Norvège	214	Findexa (Eniro)
Belgique	206	Promedia (World Directories)
Danemark	181	TDC Directories (European Directories)
Autres pays	734	
Marché européen	7 042	

Source : The Kelsey Group, *Global Yellow Pages 2005*, mai 2005.

*Sociétés cotées sur un marché réglementé à la date du 31 décembre 2005.

6.1.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie du Groupe repose sur :

- le développement de l'audience des services ;
- l'accroissement de la pénétration sur ses marchés ;
- le renforcement du positionnement de « moteur de relations commerciales » de ses supports, notamment Internet ;

- le développement de nouveaux produits et services innovants ;
- la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

L'ensemble de cette stratégie repose sur l'actif constitué par les hommes et leur capacité à étendre leurs compétences à des technologies et des services nouveaux.



Développement de l'audience des supports

Le Groupe considère que le développement de son audience repose notamment sur l'amélioration continue de la distribution des annuaires imprimés, l'enrichissement des fonctionnalités de ses annuaires en ligne et de ses services de renseignements téléphoniques, le développement de nouveaux services destinés spécifiquement aux utilisateurs en mobilité et l'élargissement des plateformes de diffusion des services du Groupe, notamment au travers de partenariats afin de rendre ses services accessibles au plus grand nombre. Par ailleurs, compte tenu de la multiplicité croissante des sources d'information auxquelles les consommateurs peuvent faire appel, le Groupe estime que la publicité destinée à renforcer la notoriété de ses marques et de ses services restera un enjeu prioritaire.

L'enrichissement des contenus accessibles au travers des différents supports du Groupe et le développement de services géolocalisés devraient être des éléments clés de différenciation que le Groupe a pour objectif de mettre en œuvre.

Accroissement de la pénétration sur ses marchés

Les marchés du Groupe sont moins bien couverts que la moyenne européenne. Le taux de pénétration, mesuré par le rapport entre le nombre d'annonceurs ayant acheté une insertion publicitaire dans l'un des supports du Groupe et le nombre d'annonceurs constituant le marché potentiel adressé par le Groupe, est inférieur en France et en Espagne à la moyenne européenne : 21,5 % et 13,6 % respectivement contre 26,3 % en moyenne en Europe (Source : The Kelsey Group – 2005 – moyenne européenne non pondérée, hors Norvège).

Le Groupe poursuit ainsi une stratégie de conquête de nouveaux annonceurs visant à accroître le nombre de ses clients annonceurs, notamment, sur les activités historiquement peu prospectées par le Groupe (comme le secteur de la mode et des commerces de détail non alimentaires en centre ville ou les professions réglementées).

Cette stratégie repose sur :

- l'augmentation d'environ 20 à 25 % de l'effectif commercial en France (entre fin 2003 et fin 2006), essentiellement dédiée à la conquête de nouveaux clients, et dans une moindre mesure à la fidélisation des clients existants ;
- l'accroissement de l'efficacité commerciale, grâce notamment à la formation et à l'animation des commerciaux, au partage des bonnes pratiques commerciales et à la répartition optimale des annonceurs entre les différents canaux de vente.

Renforcement du positionnement de « moteur de relation commerciale » sur Internet

Le développement rapide de l'outil Internet dans le domaine de la consommation offre de nombreuses opportunités de croissance au Groupe. Les sites Internet du Groupe (pagesjaunes.fr, QDQ.com, etc.) poursuivent ainsi une stratégie de croissance axée sur le développement de leurs fonctionnalités, l'enrichissement de leurs contenus éditoriaux et l'optimisation de la mise en relation.

pagesjaunes.fr a en effet pour vocation d'être un « moteur de relation commerciale » favorisant les liens entre particuliers et professionnels via notamment la promotion de la mise en relation directe, l'intégration de services de réservation et les services de recherche à proximité.

Les supports Internet du Groupe évoluent continuellement en vue de rendre leur interface utilisateur plus intuitive, de mieux utiliser la richesse de leurs contenus et ainsi d'améliorer la pertinence du résultat des recherches. Ces évolutions permettent d'accroître l'attractivité des services du Groupe auprès des utilisateurs et des clients annonceurs.

Développement de nouveaux services et produits innovants

PagesJaunes a lancé en novembre 2005 un service de renseignements téléphoniques 118 008 dans le cadre de la libéralisation du marché, qui sera totalement effective en avril 2006. Ce nouveau service permet au Groupe de rendre ses services accessibles sur toutes les plateformes en France (Imprimé, Internet, Internet mobile, téléphone) et ainsi d'accroître l'audience de ses services auprès des utilisateurs.

Certains domaines connexes aux activités du Groupe connaissent un transfert progressif d'activité des supports imprimés au média Internet. PagesJaunes Groupe a pour stratégie de saisir cette opportunité pour développer des services Internet adjacents à son cœur de métier. Ces développements, à la base interne, pourront être éventuellement accompagnés d'acquisitions ciblées permettant de compléter le savoir-faire du Groupe en la matière. À ce titre, le Groupe est particulièrement attentif au marché des petites annonces, en France notamment.

Ces nouveaux services ont pour finalité d'apporter des suppléments de croissance sans se substituer aux activités actuelles du Groupe.

Poursuite de l'amélioration de la gestion opérationnelle du Groupe

La croissance du chiffre d'affaires devrait contribuer, comme par le passé, à améliorer la rentabilité du Groupe. En effet, les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires) constituent une part importante des charges du Groupe et ne sont pas significativement affectés par la variation du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les coûts de rémunération des canaux de vente, essentiellement variables, sont liés à la génération du chiffre d'affaires.

Au-delà de l'amélioration de la rentabilité liée à la croissance, le Groupe a pour objectif de poursuivre une politique de gestion rigoureuse de ses coûts au travers de l'amélioration continue de l'efficacité de ses processus opérationnels et de l'optimisation des conditions contractuelles négociées avec ses fournisseurs clés.

À plus long terme, PagesJaunes Groupe a trois orientations de développement :

- trouver des relais de croissance à 3/5 ans ;
- se renforcer sur le marché Internet ;
- et améliorer sa structure financière en utilisant la capacité d'endettement et les opportunités de synergies opérationnelles.



6.2 Présentation de l'activité

6.2.1 SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

En 2005, PagesJaunes SA a commercialisé 242 éditions d'annuaires (annuaires PagesJaunes, l'Annuaire, PagesPro et Europages), diffusés à 52,9 millions d'exemplaires.

Le tableau suivant fournit la liste des différents services d'annuaires de PagesJaunes en France et leurs modes de diffusion :

Modes de diffusion

Liste des services*	Imprimé	Minitel	Audiotel	Renseignements téléphoniques	CD-Rom	Internet	Internet mobile/SMS	Télévision interactive
Annuaire de professionnels par rubrique	L'annuaire PagesJaunes	PagesJaunes 3611	-	118 008	-	pagesjaunes.fr	pagesjaunes.fr	PagesJaunes
Annuaire alphabétique	L'Annuaire	PagesJaunes 3611	-	118 008	-	pagesblanches.fr	pagesjaunes.fr	PagesJaunes
Annuaire de professionnels à professionnels	PagesPro	-	-	-	PagesPro	pagespro.com	-	-
Annuaire inversé	-	3617 QuiDonc	32 88	118 008	-	quidonc.fr	62 800 par SMS	QuiDonc

* Cette liste n'inclut pas Europages, annuaire pour lequel PagesJaunes assure uniquement la régie publicitaire.

PagesJaunes SA offre également aux professionnels des services complémentaires à l'activité annuaire, et notamment des prestations de création et d'hébergement de sites Internet permettant aux professionnels de promouvoir leur activité.

En 2005, PagesJaunes SA a réalisé un chiffre d'affaires de 956,1 millions d'euros, en progression de 5,8 % par rapport à 2004, qui représente 90,1 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. Les revenus de PagesJaunes proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et services en ligne (98 % du chiffre d'affaires de la Société en 2005). L'essentiel des coûts de la Société correspond à des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés) et à des frais commerciaux et administratifs.

Les annonceurs

La plupart des clients annonceurs de PagesJaunes SA sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et des petites et moyennes entreprises. Le marché potentiel adressé par

PagesJaunes est composé de 2,9 millions de professionnels (source : Agence des PME, PME : clés de lecture. Définitions, dénombrement, typologies – janvier 2003 (base chiffres INSEE décembre 2001). Périmètre retenu : entreprises du champ ICS, entreprises financières, unités non marchandes, personnes morales soumises au droit administratif et groupements de droit privé).

En 2005, 619 513 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services, soit environ 21 % du marché adressé par PagesJaunes. En 2005, les 20 premiers annonceurs ont représenté 1,1 % de ce chiffre d'affaires et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles ont représenté 15 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes (garages et réparation d'automobiles ; agences immobilières ; hôtels et hôtels-restaurants ; restaurants ; déménagements ; entreprises de menuiserie ; plombiers ; entreprises d'électricité générale ; coiffeurs ; peinture ; revêtements (entreprises)).



Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'annonceurs et du chiffre d'affaires moyen par annonceur au cours des cinq dernières années :

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre total d'annonceurs ⁽¹⁾	548 232	560 453	561 180	583 386	619 513
dont nouveaux annonceurs ⁽²⁾	86 446	89 083	82 080	98 365	112 912
Annonceurs dans les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire)	520 618	531 320	532 041	550 504	575 435
Annonceurs dans les services en ligne	383 932	391 842	401 610	420 941	445 866
dont annonceurs sur pagesjaunes.fr à fin décembre	203 613	231 806	267 175	307 953	339 553
(et en pourcentage du nombre total d'annonceurs)	37,1 %	41,4 %	47,6 %	52,7 %	54,8 %
Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros) ⁽³⁾	1 342	1 384	1 477	1 533	1 528
Chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés (en euros) ⁽⁴⁾	1 044	1 063	1 118	1 124	1 109
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr (en euros) ⁽⁵⁾	251	297	380	511	631

(1) Le nombre d'annonceurs inclut tous les annonceurs de l'année considérée, y compris ceux ayant confié leur achat d'espace publicitaire dans un support de PagesJaunes à une agence de publicité.

(2) Nombre d'annonceurs dans l'année qui n'étaient pas annonceurs au titre de l'année précédente.

(3) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte de la division du chiffre d'affaires de PagesJaunes hors QuiDonc et activités de vente d'accès (« chiffre d'affaires publicitaire ») par le nombre total d'annonceurs.

(4) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés résulte de la division du chiffre d'affaires annuaires imprimés de PagesJaunes par le nombre total d'annonceurs dans les annuaires imprimés.

(5) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr résulte de la division du chiffre d'affaires pagesjaunes.fr par le nombre moyen d'annonceurs sur pagesjaunes.fr de l'année considérée (moyenne arithmétique du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année considérée et du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année précédente).

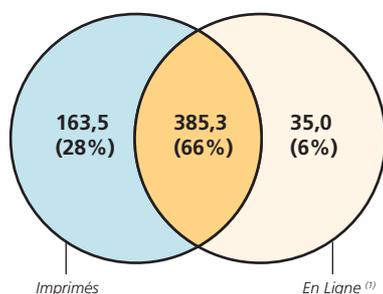
Des annonceurs multisupports

La majorité des annonceurs de PagesJaunes SA est à la fois cliente dans les annuaires imprimés et dans les annuaires en ligne. Ainsi, en 2005, 65 % d'entre eux ont annoncé à la fois dans l'un des annuaires

imprimés (annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire) et l'un des services en ligne

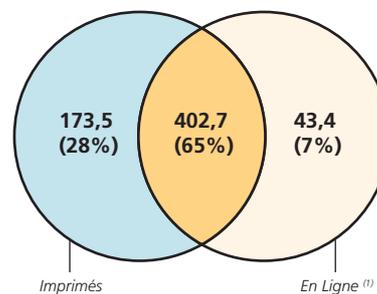
(PagesJaunes 3611 ou pagesjaunes.fr). Le schéma suivant représente la répartition du parc d'annonceurs en 2004 et en 2005 et illustre la diversité des choix de supports effectués par les annonceurs :

NOMBRE D'ANNONCEURS EN 2004 (EN MILLIERS)



(1) Incluant les annonceurs de pagesjaunes.fr (Internet) et/ou ceux de PagesJaunes 3611 (Minitel).

NOMBRE D'ANNONCEURS EN 2005 (EN MILLIERS)



(1) Incluant les annonceurs de pagesjaunes.fr (Internet) et/ou ceux de PagesJaunes 3611 (Minitel).



Aperçu des activités

Présentation de l'activité

Des annonceurs fidèles

PagesJaunes bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs très élevé. Ainsi, 86,8 % des annonceurs clients de PagesJaunes en 2004 ont poursuivi leur relation commerciale avec la société en 2005 (le solde de 13,2 % d'annonceurs n'ayant pas poursuivi leur relation commerciale avec la société comprenant les cessations d'activités et les liquidations d'entreprises). Le taux de fidélisation est très lié au budget PagesJaunes de l'annonceur qui lui-même dépend étroitement de l'ancienneté de sa relation avec PagesJaunes. Ainsi, le taux de fidélisation est d'environ 81,5 % pour les annonceurs qui investissent 500 euros ou moins (ce qui

concerne en particulier les nouveaux annonceurs), d'environ 89 % pour les annonceurs qui investissent entre 500 et 1 000 euros, d'environ 91 % pour les annonceurs qui investissent entre 1 000 et 1 500 euros et atteint environ 93,5 % pour les annonceurs qui investissent plus de 1 500 euros (en général les annonceurs les plus anciens).

Typiquement, le budget PagesJaunes de l'annonceur se développe avec son ancienneté. Le tableau ci-dessous montre la croissance du revenu moyen des anciens clients par rapport à celui des nouveaux clients (chiffre d'affaires moyen par annonceur) au cours des 3 derniers exercices :

(en euros)	2003	2004	2005
Chiffre d'affaires moyen par client existant ⁽¹⁾	1 665	1 762	1 808
Chiffre d'affaires moyen par nouveau client ⁽¹⁾	582	581	551
Revenu moyen global ⁽²⁾	1 477	1 533	1 528

(1) Budget moyen par annonceur sur une base commerciale.

(2) Revenu moyen par annonceur sur une base comptable.

À titre illustratif figure ci-dessous l'évolution du chiffre d'affaires moyen par annonceur pour une population d'annonceurs conquis par PagesJaunes en 2000.

(en euros)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chiffre d'affaires moyen par annonceur ⁽¹⁾	546	772	903	1 148	1 367	1 800

(1) Étude interne réalisée sur les nouveaux annonceurs conquis en 2000.

Des services reconnus par les annonceurs

Les annonceurs de PagesJaunes SA estiment que PagesJaunes leur apporte environ 17 % de leur clientèle. Par ailleurs, à la question « Parmi les produits ou services de PagesJaunes, quels sont les trois auxquels vous attachez le plus d'intérêt ? », 92 % des annonceurs citent l'annuaire PagesJaunes, 74 % citent l'Annuaire et 75 % pagesjaunes.fr. 84 % des annonceurs sont prêts à recommander PagesJaunes et 29 % l'ont déjà fait (source : MV2 Groupe, étude de satisfaction institutionnelle, octobre 2004 – septembre 2005 – enquête téléphonique réalisée auprès de 3 070 annonceurs représentatifs de la base d'annonceurs de PagesJaunes, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

Depuis plusieurs années, PagesJaunes SA a mis en place un système permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de l'annuaire PagesJaunes. Il s'agit de l'insertion dans son produit publicitaire, d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, lui permettant le comptage des appels ainsi générés. Cette mesure d'efficacité est plus concrète pour l'annonceur local que la notion de « coûts pour mille » (CPM), utilisée par la plupart des médias.

La relation contractuelle

Les professionnels souhaitant promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes SA concluent un contrat pour la durée d'une édition, soit 12 mois, à l'exception de certains produits publicitaires spécifiques

sur les supports en ligne. Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

Une marque reconnue

PagesJaunes est propriétaire de la marque PagesJaunes qui bénéficie d'une forte notoriété, contribuant à développer l'audience de ses annuaires. Mise en place depuis 2001, la campagne publicitaire mettant en scène des « runners », qui personnalisent de façon sympathique et dynamique les services de la Société, a contribué à développer la notoriété de la marque et de ses services. Ainsi, en réponse à la question « Lorsque vous recherchez un particulier, une entreprise ou un professionnel, un produit ou un service, quelles sont toutes les sources d'information auxquelles vous pensez ? », 88 % des personnes interrogées ont mentionné spontanément au moins l'un des services de PagesJaunes et, sur relance en citant les différents services de PagesJaunes, le taux de notoriété assistée atteint 99 % (source : CSA 2005 – étude réalisée sur un échantillon de 1 312 personnes représentatif de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

Une audience importante

PagesJaunes SA a su innover pour rendre ses services accessibles au plus grand nombre, quelle que soit la technologie ou le support utilisé



– annuaires imprimés, Minitel, Internet, téléphonie mobile, télévision interactive – et quel que soit l'endroit où l'utilisateur se trouve – à son domicile, sur son lieu de travail, ou en mobilité.

PagesJaunes SA bénéficie aujourd'hui d'une audience importante pour l'ensemble de ses services annuaires. Ainsi, selon une étude, 81 % des personnes interrogées ont utilisé à titre personnel ou professionnel au moins l'un des supports de la Société en 2005. Le taux d'utilisation des supports de PagesJaunes a été en 2005 de 63 % pour l'annuaire PagesJaunes, 62,1 % pour l'Annuaire, 21,4 % pour pagesjaunes.fr et 8,8 % pour PagesJaunes 3611 (source : ISL/Crédoc, Baromètre de Consultation des annuaires, synthèse annuelle de 2005 – étude réalisée sur quatre échantillons totalisant 8 390 personnes, représentatifs de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

L'accès aux données

Les informations concernant les particuliers et les professionnels édités dans les annuaires de PagesJaunes SA sont recueillies au travers de différentes sources.

D'une part, PagesJaunes utilise les bases de données des abonnés de différents opérateurs de télécommunications en France, dont France Télécom, au travers de contrats de mise à disposition de données. D'autre part, la Société complète ces informations grâce notamment aux contacts que le réseau commercial entretient auprès des professionnels. Enfin, la Société a mis en place, depuis le 20 mars 2001, un numéro Azur permettant à tout particulier ou professionnel de compléter gratuitement l'information le concernant, en communiquant à la Société son numéro de téléphone mobile.

Les produits publicitaires

PagesJaunes SA offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (imprimés, Minitel, Internet fixe et mobile, service de renseignements téléphoniques). En effet, PagesJaunes SA estime que cette diversité des supports est nécessaire pour permettre aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, PagesJaunes SA offre une large gamme de produits publicitaires (voir sections consacrées aux différents supports). Chacun de ces produits fait l'objet d'une tarification indépendante.

Organisation commerciale

PagesJaunes SA a mis en place une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et développer le parc de nouveaux clients. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de PagesJaunes en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100 % de la Société.

Au 31 décembre 2005, PagesJaunes SA comptait un effectif inscrit de 1 829 vendeurs contre 1 720 en 2004 et 1 558 en 2003, répartis en trois canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

– La télévente regroupe 663 télévendeurs, dont 390 dédiés à la conquête de nouveaux clients (Télévente Prospects) et 273 dédiés à la fidélisation d'annonceurs conquis les années précédentes (Télévente Clients) et ayant consacré un montant d'environ 500 euros pour promouvoir leur activité sur l'un des supports de la société.

– La vente terrain regroupe 1 078 vendeurs rattachés à 20 agences régionales. La vente terrain se consacre à la fidélisation du parc d'annonceurs existants, et dans une moindre mesure à la conquête de nouveaux annonceurs. Les clients régionaux les plus importants sont sous la responsabilité de commerciaux plus expérimentés et disposant d'outils et d'un encadrement spécifiques.

– Le département grands comptes regroupe 15 vendeurs et gère les annonceurs les plus importants en termes de budget ou à fort potentiel de développement. Il s'agit notamment des grandes marques ou encore d'annonceurs disposant d'un réseau de plusieurs points de vente.

Par ailleurs, l'organisation commerciale est dotée d'un service de vente par correspondance qui comprend 7 personnes et, depuis 2004, d'équipes de vente terrain dédiées à la conquête de nouveaux clients ; ces vendeurs représentaient un effectif de 66 personnes réparties au sein de 8 agences commerciales à fin décembre 2005.

Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique déterminée. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser la relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement. Ainsi, en 2005, ce coût commercial direct a représenté 13,8 % du chiffre d'affaires de la Société. Ce pourcentage peut être jusqu'à six fois supérieur dans le cas de la conquête d'un nouvel annonceur.

Afin d'avoir une force de vente performante, la Société est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies. Ainsi, le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente – comporte trois semaines de formation alternée entre théorie et pratique. En 2005, outre la formation initiale suivie par les nouveaux télévendeurs, chaque vendeur a suivi en moyenne 6 jours de formation.

Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré : ainsi les vendeurs terrain qui, en 2005, ont réalisé 76 % du chiffre d'affaires de la Société, ont une part variable qui représente 100 % de leur rémunération.

L'organisation commerciale de la Société offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débute en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients » puis vers la force de vente terrain, ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de la Société. Ainsi les vendeurs, dont la moyenne d'âge était d'environ 37 ans et demi fin 2005, ont une ancienneté moyenne de 8 ans au sein de la Société.

En 2005, l'organisation commerciale de la Société a contribué à fidéliser un parc de 506 601 annonceurs et à conquérir 112 912 nouveaux annonceurs contre environ 98 365 nouveaux clients en 2004.

6.2.1.1 Annuaires imprimés

L'activité annuaires imprimés de PagesJaunes comporte l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire. Cette activité a généré en 2005 un chiffre d'affaires de 638,2 millions d'euros, soit 60,2 % du chiffre d'affaires 2005 du Groupe consolidé. 575 435 annonceurs ont en 2005 acheté un produit publicitaire dans l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire.



Aperçu des activités

Présentation de l'activité

En 2005, les annuaires imprimés PagesJaunes et l'Annuaire ont donné lieu à 236 éditions, chiffre en légère hausse par rapport aux années précédentes.

La parution de ces annuaires est échelonnée sur toute l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à juillet de ladite année. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois et peut être représenté de la manière suivante :

- vente d'espaces publicitaires. La vente d'espaces publicitaires commence en moyenne six mois avant la publication de l'annuaire et mobilise l'ensemble de la force de vente du département concerné. Au fur et à mesure de la prospection commerciale, les produits publicitaires sont fabriqués par le service de fabrication d'annonces, puis envoyés aux annonceurs pour recueillir leur accord (« bon à tirer ») ;
- mise en page de l'annuaire. Environ trois mois avant la date prévue pour la publication des annuaires d'un département, PagesJaunes arrête la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires concernés et commence la mise en page. Cette mise en page est assurée par le service de production qui insère les annonces publicitaires au sein des listes éditoriales de particuliers ou de professionnels ; un contrôle final est assuré par ce même service de production ;
- impression et brochage. L'annuaire est ensuite envoyé sous forme de fichiers électroniques à des imprimeurs extérieurs au Groupe, qui utilisent du papier directement acheté par PagesJaunes. Les annuaires façonnés sont ensuite acheminés vers les plateformes des distributeurs installées dans le département concerné ;
- distribution. La distribution des annuaires est assurée par des prestataires extérieurs au Groupe. La qualité de la distribution des annuaires imprimés étant un facteur clé de leur audience, PagesJaunes fait réaliser des audits de mesure qualitative et quantitative des prestations réalisées. La rémunération des prestataires dépend en partie des résultats de ces audits ;
- depuis 2000, le domaine de la production et de la distribution des annuaires imprimés, incluant l'organisation et les principes de management, a fait l'objet d'une certification par l'AFAQ selon la norme ISO 9001, version 2000. Le certificat de conformité à cette norme, pour l'ensemble de ces domaines, a été renouvelé fin 2005.

Les produits publicitaires des annuaires imprimés

Les annuaires imprimés offrent aux annonceurs 3 grands types de produits publicitaires :

- les produits de référencement : il s'agit des inscriptions publicitaires et des annonces dites « en colonne » situées dans les listes éditoriales des particuliers et des professionnels. Ces produits de référencement peuvent prendre la forme d'inscriptions (grossissement de l'intitulé et du numéro de téléphone, achats de lignes supplémentaires pour faire apparaître des informations supplémentaires, telles qu'une adresse email ou le nom d'un site Internet) ou d'annonces en colonne (il s'agit notamment pour l'annuaire PagesJaunes d'informations dans un encadré sur fond jaune classé dans la liste éditoriale) ;
- les produits d'impact : il s'agit d'annonces dites « hors colonnes », qui occupent plusieurs colonnes de la liste éditoriale sur une même page. La dimension de ces annonces varie du douzième de page à la pleine page, et elles permettent à l'annonceur de faire figurer du texte ainsi que des photos ;

- les produits d'affichage : il s'agit principalement des couvertures (2^e, 3^e, 4^e), d'encarts, de signets et de sponsoring de l'index et, pour l'Annuaire, de vignettes. Ces produits publicitaires, disponibles en nombre limité, nécessitent une réservation d'espace. Leur fonction se rapproche de celle des produits publicitaires proposés par les supports de presse gratuite ou régionale, ou encore des produits d'affichage local ;

Pour répondre au besoin des annonceurs de communiquer sur des offres promotionnelles, PagesJaunes a également créé le Chéquier : distribué avec l'annuaire PagesJaunes, le Chéquier propose au consommateur des coupons de réduction offerts par des annonceurs locaux.

6.2.1.1.1 L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 690 rubriques selon la localité d'exercice de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes fait figurer une inscription dans l'annuaire départemental où il exerce son activité et où est installé, en général, la ligne téléphonique correspondante. Pour l'ensemble de la France, l'annuaire PagesJaunes recense environ 4 millions de professionnels.

En 2005, l'annuaire PagesJaunes a donné lieu à 134 éditions différentes ; ces éditions ont été, pour la plus grande partie, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, ce qui représente une diffusion totale de 27,2 millions d'exemplaires. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à la vente sur demande auprès de la Société, par un numéro Azur 0810 810 767. Certains de ces annuaires ont une couverture publicitaire départementale, d'autres infra-départementale. Cette technique de découpage (scoping) permet aux annonceurs de promouvoir leur activité dans les annuaires à un coût inférieur, sur une zone géographique plus limitée.

L'annuaire PagesJaunes a produit en 2005 un chiffre d'affaires de 524,3 millions d'euros, soit 49,4 % du chiffre d'affaires 2005 du Groupe consolidé. La quasi-totalité de ces revenus provient de la publicité contenue dans cet annuaire.

Les charges liées à l'annuaire PagesJaunes résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'annuaire) et des frais commerciaux et administratifs.

6.2.1.1.2 L'Annuaire

En 2005, PagesJaunes a réalisé 102 éditions départementales de l'Annuaire, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, à l'exclusion des abonnés particuliers disposant d'un minitel, ce qui représente une diffusion totale de 24,8 millions d'exemplaires. Il est également disponible à la vente sur demande auprès de la Société, par un numéro Azur 0810 810 767.

France Télécom, éditeur de cet annuaire, a confié à PagesJaunes la prospection, la conception et la fabrication de la publicité à insérer dans l'Annuaire, par convention en date du 30 juin 1967, remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009. France Télécom a également confié la réalisation, la fabrication et la distribution de l'Annuaire à la société, par convention en date du 26 juin 2000, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005, et renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente à la durée initiale.

En 2005, au titre de la convention de régie publicitaire, PagesJaunes a réalisé la prospection commerciale ainsi que la facturation des annonceurs de l'Annuaire. Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par la Société, a été intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes. Le montant reversé à France Télécom a été comptabilisé dans les achats externes.



L'Annuaire a produit en 2005 un chiffre d'affaires de 113,9 millions d'euros, soit 10,7 % du chiffre d'affaires 2005 du Groupe consolidé. En 2005, PagesJaunes a versé à France Télécom, au titre de la convention de régie publicitaire, une redevance d'éditeur de 54,5 millions d'euros. Pages Jaunes, au titre de la convention de fabrication de l'Annuaire passée avec France Télécom, a assuré la réalisation, la fabrication et la distribution de l'Annuaire, édité par France Télécom.

Dans le cadre de la réglementation applicable à la composante du service universel, pour l'annuaire, imprimé et électronique, et pour le service de renseignements, le Groupe France Télécom s'est porté candidat pour être éditeur des annuaires, imprimés et électroniques, et pour être opérateur du service de renseignements, en indiquant que la fourniture de l'annuaire imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 3 mars 2005 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, France Télécom a été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom édite un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et met en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

Pour améliorer la satisfaction des consultants et l'efficacité des investissements des annonceurs, PagesJaunes SA a décidé de repositionner l'Annuaire en 2006 grâce à une nouvelle offre éditoriale et publicitaire :

- nouveau découpage en grands bassins de vie dans les départements de grande taille ;
- nouvelle gamme de produits publicitaires ;
- augmentation de la diffusion.

Enfin, PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

6.2.1.2 Services en ligne

Les services en ligne de PagesJaunes SA représentent une part croissante de son activité et se situent à un niveau élevé comparativement à la plupart des éditeurs d'annuaires Européens, tant sur le plan des revenus que de l'audience. Ils ont fait l'objet de développement dès 1985 avec le lancement du premier annuaire électronique de PagesJaunes sur Minitel. L'offre de services en ligne de PagesJaunes s'est ensuite étoffée en 1997 par le lancement du site pagesjaunes.fr sur Internet. Une première version de pagesjaunes.fr adaptée à l'Internet mobile (accessible depuis les téléphones mobiles) a été mise en ligne dès décembre 2000.

PagesJaunes édite également une gamme d'annuaires payants pour l'utilisateur, regroupés sous la marque Quidonc, et a développé depuis 1997 une activité complémentaire de création et d'hébergement de sites Internet.

En 2005, l'activité services en ligne de PagesJaunes SA a généré un chiffre d'affaires de 285,0 millions d'euros, soit 26,9 % du chiffre d'affaires 2005 du Groupe consolidé. Environ 445 866 annonceurs ont été, en 2005, clients des services en ligne de la Société. L'essentiel des revenus provient des produits de référencement – communs entre PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr – et des produits publicitaires spécifiques à chacun de ces supports. Le chiffre d'affaires issu des produits de référencement, qui a représenté environ 33 % du chiffre d'affaires des services en ligne en 2005, est réparti entre PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr au pro rata de leur audience respective. Si l'on considère l'ensemble PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr, pagesjaunes.fr représente en 2005 environ 78 % de ce total contre 22 % pour PagesJaunes 3611. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des services en ligne comprend celui de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet.

Les principaux coûts liés aux activités en ligne de PagesJaunes SA sont les coûts des systèmes d'information, les coûts commerciaux et de publicité, ainsi que les coûts administratifs. Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations sur les supports en ligne de PagesJaunes SA :

Nombre de consultations (en millions par mois)	Jun 2004	Décembre 2004	Jun 2005	Décembre 2005	Variation juin 2004/juin 2005	Variation déc 2004/déc 2005
PagesJaunes 3611*	19,5	15,0	13,7	10,7	-29,7 %	-28,6 %
Pagesjaunes.fr**	34,6	36,0	47,7	48,7	+37,9 %	+35,3 %
Total	54,1	51,0	61,4	59,4	+13,5 %	+16,5 %

* Source : PagesJaunes. Comptage des requêtes effectuées sur les centres d'interrogation des serveurs de PagesJaunes 3611.

** Source : Cybermétrie-Médiamétrie-stat, en nombre de visites.

Depuis septembre 2003, l'audience de pagesjaunes.fr est plus élevée que l'audience de PagesJaunes 3611 et a plus que compensé la baisse de cette dernière. En audience cumulée, l'audience des supports en ligne a progressé entre décembre 2004 et décembre 2005.

6.2.1.2.1 Pagesjaunes.fr et sites Internet

Depuis son lancement en 1997, pagesjaunes.fr sur Internet a connu une croissance soutenue. PagesJaunes offre également des services de création et d'hébergement de sites Internet. À fin décembre 2005, 339 553 annonceurs avaient une parution publicitaire en ligne sur pagesjaunes.fr et 37 520 sites Internet étaient en ligne. Le chiffre d'affaires 2005 de pagesjaunes.fr et de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet s'est élevé à 227,7 millions d'euros, soit 21,5 % du chiffre d'affaires du groupe consolidé.



Pagesjaunes.fr sur Internet

Le site Internet pagesjaunes.fr est l'un des tous premiers sites en France en termes d'audience. Avec un taux de couverture de 36,3 % en décembre 2005 (source : Médiamétrie/NetRatings Panel France – domicile et/ou lieu de travail – applications Internet exclues – décembre 2005), le site pagesjaunes.fr occupe la 5^e place des sites français. En termes de visites, la progression de pagesjaunes.fr a été très forte en 2005 : 538,4 millions de visites en 2005 contre 383,1 millions de visites en 2004 (source : Médiamétrie-eStat 2005). Le site pagesjaunes.fr est également accessible depuis les portails Wanadoo et Voilà, qui appartiennent au Groupe France Télécom, et depuis les principaux autres sites d'audience français. Les accès depuis l'ensemble de ces portails et sites représentent environ 12 % de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de pages vues (source : Médiamétrie-eStat, novembre 2005).

Le site fournit un ensemble de services innovants qui évoluent au fil des ans :

- la recherche d'un professionnel ou d'un particulier au moyen de critères de recherche affinés tels que l'activité, le nom, l'adresse, la localité ou le département du professionnel ou du particulier recherché. Les personnes effectuant une recherche peuvent également accéder aux plans de ville de toutes les communes de la France métropolitaine et à plus de 4 millions de photos sur 25 villes pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Par ailleurs, PagesJaunes diffuse 1 million de photos de 6 villes espagnoles. Ces services complémentaires sont offerts par PagesJaunes en partenariat avec sa filiale Mappy. En 2005 ont été introduites sur 37 agglomérations les photos aériennes en superposition des plans. L'internaute peut ainsi situer un professionnel ou un particulier, alternativement sur le plan ou sur la photo aérienne ;
- un service appelé « Recherche à Proximité ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr. Ce service a été étendu progressivement et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire français ;
- le service « Ville en direct » : à travers ce service mis en ligne en février 2005, PagesJaunes offre aux internautes des informations utiles et actualisées en quasi temps réel sur toutes les villes de France : la météo détaillée avec prévisions gratuites jusqu'à 10 jours, les infos trafic en Île-de-France et sur les axes autoroutiers, plus de 200 webcams réparties sur tout le territoire national classées en 4 thèmes « la plage », « la montagne », « la ville » et le « trafic » ;
- le service « Click to talk », lancé en novembre 2005, permet à un utilisateur d'appeler gratuitement un professionnel soit depuis son ordinateur en VOIP (Voice over IP), soit depuis son téléphone par un système de « call back » (rappel automatique). Cette offre est proposée aux annonceurs qui ont souscrit auprès de PagesJaunes un site Internet de type « ES+ » (En Savoir +) ;
- un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesblanches.fr. Ces liens permettent aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soit révélé. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles ;

- l'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc ». Cet annuaire inversé fait l'objet d'une description spécifique à la Section « 6.2.1.4.2 QuiDonc » ;
- la possibilité d'accéder rapidement à plus de 200 annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr.

En 2006, un ensemble d'innovations significatives devrait être mis en œuvre, afin de consolider encore les positions de pagesjaunes.fr aussi bien auprès des utilisateurs que des annonceurs :

- mise en ligne au premier trimestre d'une nouvelle version des photos de ville permettant une navigation améliorée ;
- extension progressive de l'offre « click to talk » (appel gratuit) à l'ensemble des annonceurs de pagesjaunes.fr ;
- développement des photos aériennes pour arriver à une couverture nationale et poursuite des expérimentations en trois dimensions ;
- préparation et lancement d'une nouvelle génération du site pagesjaunes.fr qui se caractérisera notamment par :
 - une navigation beaucoup plus intuitive,
 - le développement de la cartographie, notamment par un partenariat avec l'IGN,
 - la recherche dans les contenus publicitaires de pagesjaunes.fr à l'aide de technologies d'indexation du web.

Les produits publicitaires sur pagesjaunes.fr (Internet)

Les produits publicitaires proposés sur pagesjaunes.fr, spécifiquement développés pour le média Internet, permettent aux annonceurs de bénéficier d'espaces et de fonctionnalités supplémentaires pour communiquer auprès de leurs clients et prospects.

Au-delà des produits de référencement, également présents sur PagesJaunes 3611, les produits publicitaires sur pagesjaunes.fr peuvent être classés en deux catégories principales :

- les produits d'impact, avec notamment les modules et d'autres produits accessibles depuis une icône dans la liste réponse à côté des informations concernant l'annonceur : le lien vers le site (permettant ainsi aux internautes consultant pagesjaunes.fr de se rendre sur le site de l'annonceur par un simple « clic »), le spot audio (produit interactif permettant aux professionnels d'enregistrer des messages sonores par téléphone, afin de mettre en avant un événement ou une promotion) et le clip (séquence en son et en images de 30 à 60 secondes qui permet à l'annonceur de mettre en avant ses spécificités) ;
- les produits d'affichage, qui apparaissent dans les listes réponse ou encore sur la page d'accueil du site pagesjaunes.fr (vignette, bannière et totem) qui peuvent être « cliquables », afin d'accéder au site de l'annonceur. Pour ces produits d'affichage, l'annonceur peut choisir une publicité locale : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes effectuées pour une ville ou un département choisi, permettant à l'annonceur de bénéficier d'une campagne publicitaire s'apparentant à une campagne d'affichage locale. L'annonceur se voit également offrir la possibilité d'effectuer une publicité thématique : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes qui seront effectuées pour une ville ou un département choisi, sur un secteur d'activité précis.

En recherche par rubriques, les professionnels ayant acheté un produit publicitaire apparaissent avant les inscriptions non publicitaires. Parmi les annonceurs, l'ordre d'apparition dans les listes réponses est tournant, de façon à assurer une visibilité à l'ensemble des annonceurs.



PagesJaunes propose également une offre publicitaire sur Internet mobile, composée d'un visuel et d'un texte de une à trois lignes, ce qui permet à l'annonceur de diffuser ses publicités sur tous les mobiles donnant accès à Internet.

Cette diversité de supports et de produits permet une structure tarifaire adaptée à tous les annonceurs, quel que soit leur budget de communication.

Pagesjaunes.fr sur les mobiles

Pagesjaunes.fr sur les mobiles a été lancé en décembre 2000. Le service est aujourd'hui présent sur les portails des différents opérateurs, sous sa marque propre. Il est également présent sur le portail Gallery. Les mobilnautes peuvent aussi y accéder directement par l'url pagesjaunes.fr.

Avec une audience de 718 visites en décembre 2005 (source : Mobivillage), le service a enregistré une forte progression au cours de l'année 2005. Cette progression est en grande partie imputable au passage à la gratuité de la consultation pour les utilisateurs, le service n'étant plus surtaxé depuis mai 2005. Le business model retenu par PagesJaunes est celui de la diffusion gratuite et de la vente de publicité, comme sur la majorité des supports du groupe.

Création et hébergement de sites Internet

Depuis 1997, PagesJaunes offre aux professionnels un service de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création et d'hébergement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de la Société. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain.

L'offre de PagesJaunes SA comprend principalement le dépôt du nom de domaine, la conception du site, l'hébergement, la mise à jour régulière du site et un service d'assistance en ligne. Toutes ces activités sont réalisées directement par PagesJaunes y compris l'activité d'hébergement qui a été internalisée en novembre 2004. Des interlocuteurs experts dans le domaine de la conception de sites accompagnent le client tout au long du processus de réalisation en lui apportant des conseils personnalisés et adaptés.

Cette offre s'est enrichie à partir de novembre 2004 d'une offre d'entrée de gamme nommée « En Savoir + ». Cette nouvelle offre bénéficie d'un processus de production très standardisé qui permet d'alléger à la fois la charge de production et les tâches incombant aux commerciaux pour la commercialisation de ce type de produit. Cette simplification permet également à la Télévente de proposer ce produit à ses clients. Les sites d'entrée de gamme ont permis à PagesJaunes d'enregistrer un fort accroissement du nombre de sites créés et hébergés pour le compte de ses clients. Le parc de sites en ligne est en effet passé de 26 528 au 31 décembre 2004 à 37 520 au 31 décembre 2005.

Les revenus provenant de cette activité résultent de la facturation de frais de création, de forfaits de services et de la commercialisation d'options supplémentaires, et pour l'offre En Savoir +, d'un forfait annuel sous forme de pack incluant la réalisation du site, son hébergement et son référencement sur pagesjaunes.fr, ce dernier élément étant comptabilisé au titre du produit pagesjaunes.fr.

6.2.1.2.2 PagesJaunes 3611 (Minitel)

Lancé en 1985, PagesJaunes 3611 est un service électronique de recherche des abonnés au téléphone, accessible par Minitel. PagesJaunes 3611 donne accès en permanence à la base de données de la Société, actualisée chaque

jour. Il permet une recherche de professionnels ou de particuliers sur tous les départements, par nom (recherche alphabétique) ou par activité. Pour l'utilisateur, les trois premières minutes de consultation sont gratuites ; au-delà, le service devient payant.

PagesJaunes, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche par activité, conserve l'intégralité du chiffre d'affaires publicitaire issu des produits de référencement par activité. France Télécom, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, a confié à PagesJaunes toutes les tâches relatives à la régie publicitaire, la réalisation et l'édition de cet annuaire. Concernant la régie publicitaire (Section « 6.4.2 Convention de régie publicitaire »), PagesJaunes est rémunérée dans le cadre d'une convention. Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par PagesJaunes pour les espaces publicitaires en recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611, est intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes. La Société reverse ensuite à France Télécom la partie du chiffre d'affaires qui excède sa commission de régie publicitaire. Le montant ainsi reversé est comptabilisé dans les achats externes.

PagesJaunes 3611 subit aujourd'hui une forte décroissance plus que compensée par pagesjaunes.fr. Le service a enregistré 10,7 millions de consultations en décembre 2005 et son chiffre d'affaires a été de 57,2 millions d'euros en 2005, soit 5,4 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé.

Les produits publicitaires sur PagesJaunes 3611 (Minitel)

PagesJaunes propose à ses annonceurs sur PagesJaunes 3611 trois grands types de produits publicitaires :

- les produits de référencement : ils offrent la possibilité à un annonceur d'être retrouvé sur une ou plusieurs localités, dans un ou plusieurs départements, ou dans une ou plusieurs rubriques professionnelles correspondant à son activité ;
- les produits d'impact : ils se composent de modules (qui permettent à l'annonceur de promouvoir son activité sur trois lignes de texte et qui le positionne de manière privilégiée dans la liste réponse), de catalogues (une ou plusieurs pages d'information sur l'annonceur et son activité, accessibles depuis la liste réponse PagesJaunes 3611) ;
- des produits d'affichage avec les bandeaux qui paraissent en bas des listes réponse.

6.2.1.3 Voix et Services

Dans le cadre de la libéralisation du marché des renseignements téléphoniques qui sera effective le 3 avril 2006, PagesJaunes a ouvert un service de renseignements téléphoniques, le 118 008 PagesJaunes, le 2 novembre 2005.

Le Service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis un téléphone fixe (France métropolitaine, hors dégroupage total) ou mobile. Le Service n'est accessible qu'à partir de la France métropolitaine. Le service permet d'effectuer tous types de recherche :

- la recherche de particuliers ;
- la recherche de professionnels par nom, par marque ou par activité ;
- la recherche inversée ;
- la recherche à proximité, pour trouver les professionnels les plus proches d'une adresse, d'un quartier, d'une enseigne ou même d'un point d'intérêt (métro, musée, cinéma, etc.).



Aperçu des activités

Présentation de l'activité

Les clients ont la possibilité de faire plusieurs requêtes lors du même appel, sans facturation additionnelle. Le service 118 008 permet également d'accéder à des offres innovantes, les « Services Plus », depuis l'ensemble des opérateurs fixes et mobiles :

- la mise en relation directe de l'appelant avec l'interlocuteur demandé, excepté pour les numéros étrangers, les numéros des départements d'outre-mer, certains numéros spéciaux ;
- l'envoi des coordonnées par SMS sur mobile : systématique pour les appels provenant d'un mobile, sur demande de l'appelant pour les appels provenant d'un téléphone fixe ;
- l'envoi des coordonnées par courriels, sur demande de l'appelant ;
- lors d'une recherche par activité, hors recherche à proximité, et lorsque la liste contient plusieurs réponses possibles, la première d'entre elles sera citée, l'appelant gardant la possibilité d'en demander plusieurs s'il le souhaite.

PagesJaunes s'appuie sur plusieurs centres d'appel basés en France afin d'être au plus près de ses clients, mais extérieurs à la société, sur une plateforme télécom et informatique performante et sur une base de données la plus complète possible regroupant les coordonnées des clients des opérateurs fixe et mobile souhaitant les transmettre.

Pour compléter ce dispositif et offrir un service performant et complet, les téléconseillers ont à leur disposition plusieurs options de recherche pour satisfaire la demande du client :

- recherches phonétiques dans le cas d'un nom mal orthographié ;
- élargissement aux localités, départements, régions voisins et France entière ;
- recherches à partir d'une adresse.

PagesJaunes prévoit de développer progressivement de nombreuses offres qui viendront compléter les informations communiquées aux utilisateurs :

- envoi par MMS des coordonnées avec le plan d'accès pour trouver encore plus facilement l'adresse recherchée ;
- contenus éditoriaux enrichis avec par exemple la sélection des hôtels en fonction de leur classement par nombre d'étoiles, etc. ;
- possibilité pour les annonceurs d'optimiser la qualité de l'information les concernant en indiquant par exemple les horaires et jours d'ouverture de leur entreprise.

Le service de renseignements téléphoniques 118 008 PagesJaunes repose sur un modèle d'affaires mixte combinant les revenus issus des clients utilisateurs (l'accès au service est payant pour l'appelant) et les revenus d'insertions publicitaires commercialisées par la force de vente de PagesJaunes SA aux annonceurs.

Coût de l'appel

Le 118 008 PagesJaunes est facturé entre 1,01 euro TTC par appel depuis un téléphone fixe France Télécom, 1,10 euro TTC par appel + coûts de communication depuis le réseau SFR, et 1,12 euro TTC par appel + coûts de communication depuis les réseaux Orange et Bouygues Telecom. Ces prix comprennent la mise en relation directe hors exceptions, et l'envoi des coordonnées par SMS (sur un numéro de mobile en France métropolitaine) ou par courriel.

Le tarif est identique quel que soit le type de recherche : recherches de particuliers, recherches de professionnels, par nom ou par activité, recherches France Entière, recherches inversées et recherches à proximité.

Le 118 008 PagesJaunes n'est pas ouvert à l'international ni pour les clients d'un opérateur mobile étranger en itinérance sur un réseau mobile Français.

Les produits publicitaires sur PagesJaunes 118 008 (service de renseignements téléphoniques)

PagesJaunes a développé des produits publicitaires spécifiquement pour le service de renseignements téléphoniques 118 008 :

- référencement « À vos marques et enseignes » : cette offre publicitaire permet à l'annonceur d'être retrouvé sous toutes ses appellations (marques, raisons sociales, enseignes) ;
- offre « Maxi Audience » : cette offre publicitaire place l'annonceur dans une liste prioritaire lors d'une recherche par activité dans sa localité ;
- offre « SMS Publi-Infos » : cette offre publicitaire permet à l'annonceur d'associer un message contenant des informations pratiques ou commerciales à ses coordonnées dans le SMS envoyé par le 118 008 sur le mobile de l'appelant.

Vente d'accès à la requête

PagesJaunes SA exerce l'activité de vente d'accès à la requête depuis le 1^{er} janvier 2002, date à laquelle cette activité a été achetée à Intelmatique, filiale de France Télécom. Cette activité couvre le développement, la mise en place et la vente d'accès à la requête, en ligne et en temps réel, à la base de données des abonnés à la téléphonie fixe de France Télécom (hors listes d'opposition) et aux bases de données d'opérateurs étrangers (19 pays européens, États-Unis, Canada et Australie).

En application d'une décision du Conseil de la concurrence du 12 septembre 2003 rendue contre France Télécom, les tarifs de cette activité ont été revus à la baisse de telle sorte qu'ils soient strictement orientés vers les coûts.

Les principaux clients ont été en 2005 les services de renseignements des opérateurs mobiles français (Orange, SFR, Bouygues Télécom) et des opérateurs étrangers (notamment Belgacom, Swisscom, Deutsche Telekom).

L'activité de vente d'accès à la requête a connu une décroissance au cours des derniers mois de l'année 2005. PagesJaunes envisage de mettre fin à cette activité à la fin du mois d'avril 2006.

6.2.1.4 Autres

6.2.1.4.1 PagesPro

L'annuaire PagesPro édité par PagesJaunes se positionne comme un annuaire régional à destination des petites et moyennes entreprises, dont l'objet est la mise en relation des professionnels les uns avec les autres. L'annuaire PagesPro est aujourd'hui disponible sous forme d'annuaire imprimé, sur CD-Rom et sur Internet.

L'annuaire PagesPro est envoyé gratuitement aux entreprises figurant sur une liste de distribution établie par PagesJaunes qui comprend des professionnels sélectionnés selon leur activité et la taille de leur entreprise. Préalablement à cette diffusion, PagesJaunes consulte chacun de ces professionnels pour savoir sur quel support (imprimé ou CD-Rom) il souhaite obtenir cet annuaire.

L'essentiel des revenus provient de la vente d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesPro. 24 631 professionnels ont utilisé l'un des services de l'annuaire PagesPro en 2005, pour faire de la publicité.



Annuaire PagesPro imprimé

En 2005, l'annuaire PagesPro imprimé répertorie 302 364 professionnels sélectionnés selon leur activité (qui doit être destinée à des professionnels) et leur taille (un seuil minimum d'effectif est fixé pour chaque secteur d'activité). Ces professionnels sont regroupés sous 461 domaines d'activités professionnelles et classés selon leur localité d'activité.

Cinq versions régionales sont éditées annuellement : Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est, Nord-Est et Île-de-France. L'annuaire PagesPro contient de nombreuses informations sur les professionnels référencés :

- des coordonnées comprenant la raison sociale, l'adresse, les numéros de télécommunications, l'effectif de l'établissement, les adresses e-mail et des sites Internet ;
- et des informations sur les activités de l'entreprise telles que les activités principales, les produits et services.

En 2005, environ 285 000 exemplaires ont été diffusés.

L'annuaire PagesPro CD-Rom

En 2005, l'annuaire PagesPro sur CD-Rom répertorie 529 021 professionnels. La recherche est simplifiée pour l'utilisateur grâce aux choix proposés : recherche libre ou guidée par activité, par code APE, NAF ou SIRET/SIREN, par nom, par zone géographique, ou par effectif. La fonction communicante du CD-Rom permet à l'utilisateur qui dispose d'une connexion Internet d'adresser des messages e-mail à l'entreprise et de consulter son (ses) site(s) Internet. Il peut également utiliser le système de composition automatique du numéro de téléphone ou de fax.

En 2005, environ 364 600 exemplaires ont été diffusés.

Pagespro.com

L'annuaire PagesPro est également disponible gratuitement sur Internet (www.pagespro.com) avec une base de données qui regroupe environ 556 500 professionnels pour l'ensemble du territoire. L'information mise à la disposition de l'internaute est enrichie, par rapport aux annuaires imprimés et au CD-Rom PagesPro, d'informations achetées à des tiers (telles que les données économiques sur l'entreprise et les informations sur le dynamisme économique du secteur d'activité). La recherche d'un professionnel par le site pagespro.com est facilitée par la mise à disposition de quatre principaux modes de recherche : par raison sociale, par activité, par code NAF ou SIRET/SIREN. La recherche peut également être affinée à l'aide de critères géographiques : région, département, localité, adresse. L'internaute bénéficie en outre d'un service supplémentaire d'interactivité grâce au plan d'accès et à l'itinéraire pour se rendre dans les locaux de l'entreprise.

6.2.1.4.2 QuiDonc

Créé en 1998, l'annuaire inversé QuiDonc permet la recherche en France d'un professionnel ou d'un particulier à partir du numéro de téléphone ou de télécopie. Cet annuaire permet également la recherche nominative d'un professionnel ou d'un particulier sur la France entière.

QuiDonc est disponible à partir du Minitel (3617 QuiDonc), sur un serveur Audiotel, par appel téléphonique au 3288 (serveur vocal), par SMS envoyé au 61 800, sur la télévision interactive (bouquet TPS) ainsi que sur les services des opérateurs de téléphonie mobile. QuiDonc est également accessible sur Internet directement (www.quidonc.fr), à partir du site pagesjaunes.fr, et également dans les services payants proposés sur les sites wanadoo.fr et voila.fr ainsi que sur d'autres sites d'audience.

Le service QuiDonc est un service payant. Sur Internet, le paiement est sécurisé et le coût d'une consultation n'est pas calculé en fonction du temps passé, comme sur le Minitel et sur l'Audiotel, mais par recherche. L'internaute est facturé 0,5 euro TTC par recherche avec « À QuiDonc il est ce numéro ? » et 1,5 euro TTC par recherche avec « Mais QuiDonc porte ce nom ? ».

L'intégralité des revenus attachés à l'activité « QuiDonc » provient du paiement effectué par les utilisateurs.

6.2.1.4.3 Europages

Europages est un annuaire disponible sur CD-Rom et accessible par Internet qui référence 600 000 entreprises sélectionnées pour leur dynamisme à l'import-export dans tous les secteurs d'activité et dans environ 35 pays européens. L'annuaire Europages fournit les adresses, numéros de téléphone et de télécopie, adresses e-mail et site(s) Internet des entreprises référencées. Ces professionnels sont classés selon une nomenclature détaillée qui comprend 21 secteurs d'activités, 700 rubriques principales et 3 500 rubriques spécialisées. L'annuaire imprimé et le CD-Rom sont diffusés ensemble gratuitement à 619 000 entreprises dans toute l'Europe, sélectionnées selon leur activité, leur taille et leur capacité d'exportation.

Europages est une marque déposée par Euredit, filiale du groupe Seat Pagine Gialle. PagesJaunes assure la régie publicitaire en France des supports Europages (imprimés, CD-Rom, Internet) en vertu d'un contrat renouvelé le 30 mai 2000 avec Euredit qui détermine les conditions de régie publicitaire des éditions 2001 à 2006.

Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est engagée pendant la durée du contrat et pendant une période de deux années suivant sa résiliation ou son expiration à ne pas (a) exercer en France d'activité de régie publicitaire d'une base de données professionnelles ou d'un annuaire de professionnels diffusé dans au moins deux pays de la zone constituée par l'Union européenne et la Suisse, ni (b) participer à la création d'une telle base ou d'un tel annuaire, ni devenir actionnaire ou associé d'une entreprise qui publie ou diffuse en France un tel annuaire ou base de données, étant précisé que ces restrictions ne s'appliquent pas aux activités de régie ou d'édition exercées par le Groupe préalablement au 30 mai 2000. D'autre part, la convention prévoit la faculté pour l'éditeur de résilier le contrat si PagesJaunes n'assure plus à titre exclusif la prospection publicitaire des annuaires nationaux de France Télécom.

Conformément aux dispositions prévues, PagesJaunes a dénoncé cette convention le 1^{er} août 2005 pour une fin au 30 septembre 2006.



6.2.2 SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Au-delà de l'édition d'annuaires grand public en France qui représente l'essentiel de son activité aujourd'hui, le Groupe s'est développé depuis plusieurs années dans trois directions :

- l'édition d'annuaires grand public (annuaires BtoC) hors de France ;
- le développement des activités Kompass ;
- le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques et le marketing direct.

Le Groupe édite aujourd'hui des annuaires grand public en Espagne, au Maroc et au Luxembourg.

Le Groupe développe par ailleurs les services Kompass en France, en Espagne, en Belgique, au Luxembourg et au Maroc.

Enfin, le Groupe a développé des activités complémentaires qui regroupent des services à valeur ajoutée comme les services géographiques de Mappy et les services de marketing direct de Wanadoo Data et e-sama.

Le segment International & Filiales a représenté en 2005 un chiffre d'affaires total de 108,9 millions d'euros, soit 10,3 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. L'objectif de PagesJaunes Groupe est de développer de façon rentable ces activités qui constituent un potentiel de croissance supplémentaire et un prolongement naturel de son activité d'éditeur d'annuaires en France.

6.2.2.1 Annuaires BtoC

6.2.2.1.1 QDQ Media

La société QDQ Media a été créée en 1997 pour tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol (faible pénétration de l'annuaire, faible poids dans le marché publicitaire en comparaison avec les autres marchés européens) avec un produit différencié et plus moderne. QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis cédée à PagesJaunes en avril 2004.

QDQ Media propose aujourd'hui des annuaires imprimés, des services en ligne ainsi qu'un service de renseignements téléphoniques. Pour commercialiser les espaces publicitaires de ses supports, QDQ Media a développé une force de vente terrain et une télévente, l'ensemble représentant aujourd'hui environ 450 personnes. La force de vente terrain est organisée en 7 agences : Centre, Catalogne, Nord, Nord-Ouest, Castille/Canaries, Andalousie et Levant. Chaque agence gère entre 7 et 11 annuaires. La télévente comprend 3 plateformes : Madrid, Barcelone et Saragosse.

La base de données est constituée par QDQ Media à partir de sources publiques et enrichies d'informations recueillies sur le terrain. En outre, QDQ Media accède gratuitement aux bases de données des abonnés des différents opérateurs en vertu d'une décision de la Commission des Marchés des Télécommunications espagnole du 7 novembre 2002.

QDQ Media est aujourd'hui le deuxième éditeur d'annuaires en Espagne en termes de chiffre d'affaires (source : The Kelsey Group, Global Yellow Pages 2005, mai 2005). Ainsi, 78 300 annonceurs ont fait confiance à QDQ Media en 2005, générant un chiffre d'affaires de 41,3 millions d'euros, correspondant à 3,9 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. Les revenus de QDQ Media proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et en ligne. QDQ Media offre à ses annonceurs

une vaste gamme de produits publicitaires afin de répondre au mieux à la variété de leurs besoins. Les principaux coûts de QDQ Media sont les coûts d'édition (achat du papier, impression et distribution des annuaires) auxquels s'ajoutent les frais commerciaux et les frais administratifs.

Annuaire imprimé : QDQ, La Guia Util

L'annuaire imprimé QDQ, La Guia Util (L'Annuaire Utile) répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 384 rubriques. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité voire par quartier, ou par ordre alphabétique, selon l'activité et les annuaires concernés.

Les cinq premiers annuaires QDQ, La Guia Util ont été lancés en 1998 dans la province de Madrid. Aujourd'hui, QDQ Media édite 70 annuaires imprimés qui paraissent chaque année et couvrent la quasi-totalité du territoire espagnol. Ils sont distribués gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. En 2005, les annuaires QDQ, La Guia Util ont été distribués à 15 millions d'exemplaires.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires extérieurs au Groupe en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

35 % de la population espagnole de 16 ans et plus a déclaré avoir utilisé un annuaire QDQ, La Guia Util au cours des 12 derniers mois (source : IPSOS, janvier – décembre 2005). Les annuaires les plus anciens sont les mieux établis et leur audience est parfois proche de celle des Páginas Amarillas, comme par exemple dans la province de Madrid où les annuaires en sont à leur huitième ou neuvième édition.

Les annuaires imprimés ont représenté en 2005 environ 85 % du chiffre d'affaires total de QDQ Media. En 2005, sur le segment des annuaires imprimés par rubriques défini comme la somme de TPI et QDQ Media, la part de marché de QDQ Media peut être estimée à 11 % (source : pour le chiffre d'affaires annuaire imprimé par rubriques de TPI, communiqué de presse de TPI du 21 février 2006).

Services en ligne

QDQ Media a lancé en 2001 le site QDQ.com pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. QDQ.com s'est développé en bénéficiant notamment de l'apport des services de photographie et géographiques de Mappy. Madrid, Barcelone, Valence et Séville en photos puis Saint-Jacques de Compostelle, Santander et Valladolid en photos ont rencontré un grand succès auprès des internautes et contribué à une augmentation significative de l'audience de QDQ.com.

QDQ.com intègre depuis juillet 2003 QDQ Blancas, le premier annuaire en ligne espagnol à contenir les données de tous les abonnés des opérateurs de télécommunications qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour les abonnés au téléphone fixe, ou qui ont donné leur consentement préalable pour les abonnés au téléphone mobile.

QDQ.com a reçu en moyenne 1,68 million de visites par mois en 2005 (source : OJD www), soit une progression de 62 % par rapport à 2004. Les annuaires Internet de QDQ Media ont généré environ 15 % du chiffre d'affaires de la société.



Service de renseignements téléphoniques

QDQ Media a lancé en juillet 2004 un service de renseignements téléphoniques : le 11875. Ce service utilise la base de données de QDQ Media et a été progressivement rendu accessible sur les réseaux des principaux opérateurs télécoms au cours du second semestre 2004. Le 11875 a représenté en 2005 moins de 1 % du chiffre d'affaires de QDQ Media.

6.2.2.1.2 Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est depuis sa création en 1995 l'éditeur des annuaires officiels de P&T Luxembourg. La société est détenue à 49 % par Eurodirectory et à 51 % par P&T Luxembourg. PagesJaunes Groupe détient 100 % du capital d'Eurodirectory, société holding, depuis l'acquisition en octobre 2004 des 50 % détenus jusque-là par Seat Pagine Gialle. En 2004, Editus était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe ; elle est consolidée par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2005. En vertu du pacte d'actionnaires entre Eurodirectory et P&T Luxembourg conclu le 6 juillet 1995, aucune des deux parties n'est autorisée à créer, participer, favoriser ou accorder une licence à une entreprise directement ou indirectement concurrente d'Editus Luxembourg. Eurodirectory et P&T Luxembourg nomment un nombre identique d'administrateurs, la présidence du Conseil étant assumée par un administrateur désigné sur proposition de P&T Luxembourg.

Editus Luxembourg propose aux utilisateurs un service d'annuaires imprimés et en ligne. Les coordonnées des particuliers et professionnels recensés dans ces annuaires proviennent essentiellement de la base de données de P&T Luxembourg. Les revenus d'Editus Luxembourg proviennent principalement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et en ligne auprès de 14 444 annonceurs. Les principaux coûts d'Editus Luxembourg sont des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires) et des coûts commerciaux.

Annuaire imprimés

Editus Luxembourg édite L'Annuaire Professionnel, annuaire classé par rubriques comparable à l'annuaire PagesJaunes en France, et L'Annuaire Téléphonique, alphabétique. Chaque annuaire comporte une seule édition couvrant le pays et est distribué aux particuliers par les bureaux de poste et dans les entreprises du Luxembourg. La société édite également l'Annuaire BtoB Luxembourg & Grande Région qui couvre la Sarre, le Palatinat, la Lorraine, le Luxembourg belge et le Grand Duché ainsi qu'un magazine de l'immobilier (Habiter).

Services en ligne

Les annuaires d'Editus Luxembourg sont également accessibles sur le site luxweb.com qui, au-delà des annuaires, offre des services de portail.

6.2.2.1.3 Edicom

Edicom, principal éditeur d'annuaires au Maroc, a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès d'Atlas Services Belgium, filiale du Groupe France Télécom, en juin 2005 et est consolidée dans les comptes du Groupe depuis juillet 2005. Edicom résulte de la fusion, au cours du premier semestre 2005, de cinq sociétés qui avaient été acquises par le Groupe France Télécom en 1999 et 2000.

Annuaire imprimés

Edicom édite Télécontact, annuaire de professionnels classé par rubriques comparable à l'annuaire PagesJaunes en France, qui a été diffusé à environ 120 000 exemplaires en 2005.

Services en ligne

Le service Télécontact est également disponible sur Internet avec le site telecontact.ma.

Services Kompass

Enfin, Edicom exploite également la marque Kompass au Maroc (voir Section. « 6.2.2.2. Activités Kompass »). Edicom édite deux annuaires imprimés : le Kompass national et le Kompass Textile, et opère également le site kompass.ma.

6.2.2.1.4 PagesJaunes Liban

La société PagesJaunes Liban a été créée en janvier 1997 pour éditer les annuaires officiels du Liban, sur la base d'un contrat avec le Ministère des Télécommunications du Liban en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006. Selon les termes de ce contrat, PagesJaunes Liban commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients, réalise la mise en page des annuaires et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires locaux. PagesJaunes Liban édite et distribue les Pages Blanches, un annuaire alphabétique, sur la base de données fournies par le Ministère des Télécommunications, et les Pages Jaunes, annuaire classé par rubrique comparable à l'annuaire PagesJaunes en France, sur la base de données constamment mises à jour par PagesJaunes Liban. Le Ministère des Télécommunications prend en charge une partie des coûts d'édition et de distribution. PagesJaunes Liban édite par ailleurs les PagesJaunes tourisme.

PagesJaunes Liban est également éditeur de l'annuaire en ligne (Pagesjaunes.com.lb / yellowpages.com.lb) lancé en 1999 et qui donne accès à l'information des annuaires Pages Jaunes, Pages Blanches, ainsi que les Pages Jaunes Tourisme. Enfin, PagesJaunes Liban offre aux abonnés des téléphones mobiles un accès sur sa base de données professionnelle par SMS via un numéro court, le 1018, depuis janvier 2005.

PagesJaunes Liban est propriétaire au Liban des marques Pages Jaunes et Pages Blanches en français, en anglais et en arabe.

PagesJaunes Liban tire l'essentiel de ses revenus de la vente des produits publicitaires. La société n'est pas consolidée dans les comptes du Groupe, compte tenu de son faible chiffre d'affaires.

6.2.2.2 Activités Kompass

Le concept Kompass est un système mondial de bases de données sur les entreprises qui repose sur une nomenclature détaillée de 53 000 produits et services, propriété de la société Kompass International, et sur la mise à jour constante de données à valeur ajoutée. Les informations Kompass comprennent les coordonnées de 1,9 million d'entreprises ainsi que des informations sur leurs dirigeants, leurs chiffres clés, leurs marques, leurs produits et leurs services. Kompass bénéficie d'une forte notoriété au niveau européen et notamment en France.

Kompass International, filiale de Coface, est propriétaire de la marque Kompass et la concède dans 70 pays (source : kompass.com). Le Groupe, au travers de ses filiales Kompass France et Kompass Belgium, bénéficie de la concession Kompass pour la France, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg (Edicom exploite par ailleurs la marque Kompass au Maroc, Cf. 6.2.2.1.3). Dans chacun de ces pays, les filiales de PagesJaunes Groupe possèdent l'exclusivité pour l'utilisation de la marque et de la nomenclature Kompass, l'édition et la commercialisation des espaces publicitaires dans les annuaires Kompass, ainsi que la vente de ces annuaires.



Kompass International édite le site Internet kompass.com qui propose un accès payant à la base de données mondiale Kompass alimentée par l'essentiel de ses concessionnaires.

Les activités Kompass ont réalisé un chiffre d'affaires de 29,3 millions d'euros en 2005.

6.2.2.2.1 Kompass France

Kompass France, qui était détenue depuis 1988 au travers d'Eurodirectory, est devenue en 1999 une filiale directe à 100 % de PagesJaunes Groupe et exploite la marque Kompass en France et en Espagne *via* une succursale.

Kompass France a deux pôles d'activités : la publicité pour les professionnels d'une part, qui correspond à la vente d'espaces publicitaires sur les supports Kompass (annuaires imprimés, CD-Roms et Internet avec kompass.com), et l'information d'autre part, qui correspond à la vente des supports eux-mêmes et au marketing direct. La base de données sur les entreprises françaises constituée par Kompass France comporte 204 000 entreprises.

L'activité publicité a représenté en 2005 66 % de ce chiffre d'affaires hors échanges et affranchissements, avec environ 9 300 clients et une force de vente terrain de 97 personnes (en France et en Espagne). L'activité information a représenté le solde avec plus de 5 600 clients et une force de vente de 32 personnes.

6.2.2.2.2 Kompass Belgium

Créée en 1967, la société Kompass Belgium détient la concession Kompass pour la Belgique (depuis 1967) et pour le Luxembourg (depuis 2000). Kompass Belgium a été consolidée dans les comptes du Groupe pour la première fois au titre de l'exercice 2005.

La base de données constituée par Kompass Belgium est composée d'environ 112 000 sociétés, dont environ 44 000 classées selon la nomenclature Kompass. Ces données sont exploitées sous forme d'annuaires imprimés, de CD-Rom et sont également accessibles sur Internet sur les sites kompass.com et kompasslocal.be. Kompass Belgium édite également l'annuaire Diamonds, l'annuaire de référence pour le secteur diamantaire anversois.

6.2.2.3 Marketing direct et Services géographiques

Les activités de marketing direct et les services géographiques ont réalisé un chiffre d'affaires de 27,1 millions d'euros en 2005.

6.2.2.3.1 Marketing direct

Constituée en 1999, Wanadoo Data a acquis la société e-sama en février 2005. Wanadoo Data envisage d'adopter le nom PagesJaunes Marketing Services à l'occasion de l'absorption d'e-sama prévue courant mars 2006.

Les sociétés Wanadoo Data et e-sama rassemblent tous les savoir-faire du marketing direct, de la conception des systèmes de gestion de la relation client à la prise en charge des actions marketing multicanal en passant par la gestion externalisée de bases de données. Wanadoo Data et e-sama proposent un ensemble de prestations d'ingénierie liées au traitement de bases de données marketing (normalisation postale, déduplication, suppression des adresses périmées et restitution des nouvelles adresses, enrichissement, analyses statistiques et décisionnelles) et à l'exploitation des bases de données en temps réel (hébergement). En complément de ces activités, Wanadoo Data et e-sama proposent des services complets de marketing direct et de gestion de la relation client multicanal (centres

de contacts multicanal, call center de 70 positions, plateforme d'e-mailing et d'envoi automatisé de SMS, impression de mailings, routage, gestion des retours et des paiements).

Wanadoo Data et e-sama comptent environ 1 550 clients, dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications, électricité, banque et assurance, presse et édition, automobile et services aux entreprises.

Les revenus de Wanadoo Data et e-sama proviennent de la facturation des fichiers commercialisés et des prestations d'ingénierie et d'hébergement/CRM fournies. Les coûts de Wanadoo Data et e-sama résultent principalement des achats de données et des coûts de production, qui sont essentiellement des frais de personnel.

6.2.2.3.2 Services géographiques

Mappy, issu du regroupement de deux activités (Iti, créé en 1984 et SNV, créé en 1995) est aujourd'hui un acteur important des services géographiques en ligne. Mappy a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès de Wanadoo France en avril 2004.

L'activité de Mappy s'articule autour de deux lignes de produits : les services géographiques en ligne et les photos de villes, qui sont des compléments naturels des annuaires en ligne et des facteurs de développement de leur audience.

Mappy acquiert l'information géographique brute auprès de tiers et l'intègre dans sa propre plateforme technologique, ce qui lui permet de créer des services tels que l'affichage de plans, le calcul d'itinéraires et la recherche de proximité. Ces services sont commercialisés auprès des professionnels et intégrés en marque blanche à leur sites Internet/Intranet. Ils permettent notamment d'enrichir les annuaires pagesjaunes.fr et qdq.com. Ils permettent aussi aux utilisateurs d'un site Internet d'identifier et de se rendre vers la boutique la plus proche ou encore de suivre sur écran des flottes de véhicules. Mappy met également ces services à disposition du grand public avec mappy.com, accessible sur Internet fixe et mobile ainsi que sur Minitel. Au total, ce sont ainsi environ 290 millions d'affichages de plans, de calcul d'itinéraires ou de recherches de proximité qui ont été générés en décembre 2005 sur la plate-forme de Mappy (source : Mappy).

Mappy crée également des bases de données photographiques de villes entières, qui permettent de visualiser la façade de la plupart des adresses et, associées aux services géographiques en ligne de Mappy, d'effectuer de véritables promenades virtuelles dans les villes couvertes par le service. La base de données photographiques de Mappy comprend 33 villes (25 en France, 7 en Espagne et 1 au Luxembourg), avec près de 6 millions de photographies, près de 1 million d'adresses et plus de 17 000 kilomètres de voies ainsi couvertes. Les photographies sont réalisées sur la voie publique par des photographes professionnels missionnés par Mappy. Ces bases de données photographiques enrichissent pagesjaunes.fr, qdq.com et luxweb.lu et sont également commercialisées auprès de portails Internet, d'entreprises et de collectivités locales. Au total, plus de 22 millions de photos ont été visualisées en décembre 2005 (source : Mappy).

Les revenus de Mappy proviennent essentiellement de deux sources : la monétisation de l'audience de mappy.com (ventes d'espaces publicitaires et de services d'intermédiation) et la commercialisation de services à destination des professionnels (applications de plans, itinéraires, recherche de proximité, photos de ville). Les coûts de Mappy sont principalement les coûts d'acquisition des données (géographiques, contenus, etc.) et les coûts liés à sa plateforme propriétaire (serveurs, bande passante, etc.).



6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun évènement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec le groupe France Télécom

La Société appartient au Groupe France Télécom et bénéficie à ce titre de synergies avec France Télécom. La politique du Groupe a été de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom

et ses filiales à des conditions de marché. La présente Section décrit les principaux contrats liant les sociétés du Groupe aux sociétés du Groupe France Télécom.

6.4.1 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ANNUAIRES AUX FINS D'ÉDITION D'ANNUAIRES

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et est ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignements et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année, il est procédé à une comparaison entre la déclaration d'utilisation prévisionnelle et l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative.

Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par la Société. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu.

Au titre de cette convention, PagesJaunes s'engage à informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit, affectant la structure et/ou le contrôle de son capital, la propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat. En cas de changement de contrôle de PagesJaunes, France Télécom fera ses meilleurs efforts pour permettre à PagesJaunes de continuer à utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom à des conditions de marché.

Au titre de cette convention, PagesJaunes a versé à France Télécom 3,9 millions d'euros en 2005.



6.4.2 CONVENTION DE RÉGIE PUBLICITAIRE

Au titre de cette convention de régie publicitaire, France Télécom a confié en exclusivité à PagesJaunes la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans l'Annuaire et le service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en page de cette publicité. Cette convention, conclue le 30 juin 1967, a été modifiée à plusieurs reprises et remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 5 ans. En application de cette convention, PagesJaunes est chargée de facturer et de recueillir auprès des annonceurs le montant de la publicité souscrite par eux et est due à ce titre (PagesJaunes est responsable du paiement de toutes les insertions parues nonobstant l'insolvabilité éventuelle des clients). France Télécom arrête les tarifs de publicité applicables à chaque édition après concertation avec PagesJaunes. Cette dernière est rémunérée pour cette activité de régie par une commission calculée sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de chaque exercice comptable comme suit :

- 45 % jusqu'à 65 millions d'euros ;
- 55 % de 65 à 100 millions d'euros ;

- et 65 % au dessus de 100 millions d'euros.

En outre, dans le cas où toute utilisation du service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique deviendrait payante par l'utilisateur, une commission supplémentaire de 10 % serait attribuée à PagesJaunes sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

En outre, un comité de suivi comprenant deux représentants de France Télécom et deux représentants de PagesJaunes a été institué. Ce comité a pour mission l'examen de toutes les questions relatives à l'application de la convention. Le comité fait toutes suggestions et propose toutes solutions qu'il estime utiles.

Au titre de cette convention, PagesJaunes a été facturé 61,3 millions d'euros par France Télécom en 2005.

Enfin, PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

6.4.3 CONVENTION RELATIVE À LA FABRICATION ET À LA DISTRIBUTION DE L'ANNUAIRE ET DE PAGESJAUNES 3611 EN RECHERCHE ALPHABÉTIQUE

Au titre d'une convention en date du 26 juin 2000, France Télécom charge PagesJaunes de la réalisation pour son compte des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. France Télécom fixe, en sa qualité d'éditeur de l'Annuaire, le périmètre de la liste de base des abonnés au téléphone à insérer, la nature des éléments relatifs à l'inscription de chaque abonné et le périmètre de la liste de distribution. France Télécom approuve les propositions faites par PagesJaunes sur la conception de l'Annuaire, le calendrier de parution de l'Annuaire papier, les conditions de distribution de l'Annuaire papier et de mise à disposition de l'Annuaire électronique, les actions de promotion de l'Annuaire, les produits publicitaires à insérer dans l'Annuaire ainsi que leur tarif, et établit également les évolutions de l'Annuaire. France Télécom met à la disposition de PagesJaunes tous éléments relatifs au contenu de l'Annuaire concernant France Télécom. Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et est depuis renouvelable par tacite reconduction pour une période équivalente à la durée initiale à moins que l'une des parties ait notifié à l'autre sa volonté de ne pas la renouveler par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins douze mois avant l'expiration de la période en cours. Si France Télécom, de sa propre initiative ou du fait d'un texte (législatif ou réglementaire) ou d'une décision (administrative ou judiciaire), venait à modifier les caractéristiques de l'Annuaire ou les conditions de sa fabrication ou de sa mise à disposition, les parties sont convenues de se rencontrer afin d'apprécier les possibilités d'une poursuite du contrat compte tenu des modifications à y apporter. Si la poursuite dudit contrat ne s'avérait pas possible de quelque façon que ce soit, il y serait alors mis fin de plein droit sans que l'une ou l'autre des parties puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Au titre de cette convention, PagesJaunes impute l'ensemble des coûts des moyens internes et externes nécessaires aux fins de réalisation de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique sur la redevance éditoriale due à France Télécom. France Télécom a versé à PagesJaunes au titre de cette convention 47,3 millions d'euros en 2005.

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires, imprimés et électroniques. Les modalités de cet appel à candidature ont été précisées dans un avis du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie publié au Journal Officiel du 25 novembre 2004 (« avis relatif à un appel à candidatures en vue de la désignation d'un opérateur chargé de fournir la composante du service universel des communications électroniques prévue au 2° de l'article L. 35-1 du code des postes et communications électroniques »)

Le Groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire imprimé serait confiée à PagesJaunes.

Par un arrêté du 3 mars 2005 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, France Télécom a été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom édite un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et met en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté. PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.



6.4.4 CONVENTION DE CONCESSION D'EXPLOITATION DE L'ANNUAIRE

Suite à la désignation de France Télécom en qualité d'opérateur unique en charge de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires imprimés et électronique, France Télécom a décidé de confier à PagesJaunes la concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé par une convention signée le 20 janvier 2006 à effet du 1^{er} janvier 2006.

À ce titre, France Télécom a confié à PagesJaunes la fourniture, pour son compte, de l'annuaire universel imprimé et lui a concédé l'ensemble des droits liés à cette exploitation, à l'exclusion de la responsabilité d'éditeur.

PagesJaunes s'est engagé à respecter en particulier l'ensemble des prescriptions de l'arrêté du 3 mars 2005 désignant France Télécom en qualité d'opérateur en charge de la composante ci-dessus rappelée et du cahier des charges qui y est annexé ainsi que les termes du dossier de candidature déposé par France Télécom le 16 décembre 2004 en vue de cette désignation.

Les frais, coûts, charges et autres dépenses liés à l'exploitation et la fourniture de l'annuaire universel imprimé sont à la charge de PagesJaunes. En contrepartie de cette prise en charge et du paiement d'un prix forfaitaire de 11 millions d'euros, PagesJaunes conserve l'intégralité des produits liés à l'exploitation de l'annuaire universel imprimé.

Un travail de valorisation a été demandé à la banque Morgan Stanley. Sur la base des projections de référencement des numéros de mobiles, de lignes de voix sur IP additionnelles et de distribution aux minitelisés proposées

par France Télécom et PagesJaunes, Morgan Stanley a abouti à une valeur des « flux éditeur », de la marque « L'Annuaire » et de la clause de non-concurrence entre 10 et 14 millions d'euros. Dès lors, France Télécom et PagesJaunes ont retenu un prix global de 12 millions d'euros pour :

- l'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un prix de 1 million d'euros ;
- la concession des droits d'exploitation de l'Annuaire Universel Imprimé pour un prix de 11 millions d'euros.

Cette concession d'exploitation est consentie pendant toute la période au cours de laquelle France Télécom sera éditeur de l'annuaire universel imprimé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2009.

Si France Télécom n'est plus éditeur de l'annuaire universel imprimé avant le 31 décembre 2009, France Télécom s'engage à ne pas concurrencer PagesJaunes (voir la Section « 6.4.11 Engagement de non concurrence »).

Par ailleurs, France Télécom et PagesJaunes ont signé conjointement à la convention de concession d'exploitation une convention de cession de la marque « L'Annuaire » au bénéfice de PagesJaunes moyennant le paiement d'une somme d'un million d'euros.

Enfin, France Télécom et PagesJaunes ont procédé à l'actualisation des conventions de régie et de réalisation (voir les Sections 6.4.2 et 6.4.3) afin d'en limiter le périmètre à l'annuaire 3611 en recherche alphabétique, l'ensemble des autres conditions n'ayant pas été modifiées mais adaptées à ce périmètre.

6.4.5 CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ANNUAIRES DE FRANCE TÉLÉCOM AUX FINS DE MARKETING DIRECT OU D'ÉTUDES MARKETING

Ce contrat a été conclu entre France Télécom et Wanadoo Data le 11 mars 2004 avec effet rétroactif au 12 septembre 2003, et prend fin le 11 septembre 2004. Il est depuis renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de ce contrat, Wanadoo Data dispose d'un droit d'utilisation des données annuaires de France Télécom, d'une mise à jour hebdomadaire et d'un crédit de rediffusion de 10 millions d'adresses pour un montant annuel hors taxes de 200 000 euros. Au-delà de 10 millions d'adresses rediffusées, Wanadoo Data paye une redevance de 0,010 euro par adresse diffusée.

Ce contrat prévoit que Wanadoo Data doit informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit, affectant la structure et/ou le contrôle de son capital, la propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat.

Au titre de ce contrat, Wanadoo Data a comptabilisé en charge la somme de 768 000 euros facturée par France Télécom en 2005.

6.4.6 CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ANNUAIRES DE FRANCE TÉLÉCOM AUX FINS DE QUALIFICATION DE COORDONNÉES ANNUAIRES

Ce contrat a été conclu entre France Télécom et Wanadoo Data le 26 juillet 2004, et a pris fin le 1^{er} août 2004. Il est renouvelable depuis par tacite reconduction deux fois. Au titre de ce contrat, Wanadoo Data dispose d'un droit de qualification de coordonnées annuaires, et d'enrichissement de bases de données à l'exclusion de toute autre activité, notamment de marketing direct d'une mise à jour mensuelle. La tarification est liée

au nombre de requête sur la base annuaire à des fins de qualification et d'enrichissement. La tarification à la requête est de 0,003 euro. Les frais de livraison annuels sont de 2 400 euros.

Ce contrat prévoit que, Wanadoo Data doit informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit, affectant la structure



Aperçu des activités

Relations avec le groupe France Télécom

et/ou le contrôle de son capital, la propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat.

Au titre de ce contrat, Wanadoo Data a comptabilisé en charge la somme de 77 000 euros facturée par France Télécom en 2005.

6.4.7 CONVENTIONS DE TRÉSORERIE

Depuis 1999, le Groupe place en vertu de conventions renégociées annuellement la quasi-totalité des disponibilités du Groupe consolidé auprès du Groupe France Télécom, dans le cadre d'une convention de trésorerie ainsi que de placements dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition, qui font l'objet de bonifications d'intérêts pour les sommes placées sans interruption pendant une durée d'un an.

Pour la période allant du 12 décembre 2004 au 12 décembre 2005, la Société a placé auprès de France Télécom 480 millions d'euros qui ont été rémunérés au taux d'intérêt variable de EURIBOR 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0,10 %. La bonification versée par France Télécom à la société a été égale à la différence entre 2,80 % et le taux d'intérêt qui a été appliqué au cours de chaque période de 3 mois ; cette bonification s'applique pour chaque période de 3 mois sur la seule partie de l'encours qui est restée prêtée entre le 12 décembre 2004 et le 12 décembre 2005.

Cette convention de trésorerie a été reconduite pour la période allant du 12 décembre 2005 au 12 décembre 2006. La Société a placé 430 millions d'euros rémunérés aux mêmes conditions de taux qu'en 2005 (taux d'intérêt variable de EURIBOR 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0,10 %). La bonification versée par France Télécom à la Société est désormais égale à la différence entre 3,10 % et le taux d'intérêt qui aura

été appliqué au cours de chaque période de 3 mois sur la seule partie de l'encours qui est resté prêtée entre le 12 décembre 2005 et le 12 décembre 2006.

PagesJaunes est également liée à France Télécom par une convention de trésorerie dans le cadre de la gestion de trésorerie du Groupe France Télécom, cette convention étant conforme au modèle entre France Télécom et ses filiales. Lorsque créateur, le compte courant de la société au titre de cette convention est rémunéré au taux EONIA (anciennement TMP) auquel s'ajoute une marge de 0,05 % ; il est également prévu, au titre de cette convention, que la société a la possibilité d'emprunter des sommes auprès de France Télécom. Conformément au principe de fonctionnement d'un compte courant, les sommes placées (ou, respectivement, toute somme empruntée) peuvent être retirées (ou, respectivement, remboursées) à tout moment.

Au titre de ces conventions de trésorerie, PagesJaunes a enregistré des produits financiers de 18,1 millions d'euros en 2005.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a conclu en 2005 un contrat de prêt de 64 millions d'euros avec France Télécom suite à la titrisation d'une créance fiscale que détenait PagesJaunes Groupe sur l'État. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe dans sa séance du 28 juin 2005.

6.4.8 BAUX ET CONVENTIONS DE SOUS-LOCATION

La grande majorité des locaux de PagesJaunes sont sous-loués par le Groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Ces contrats sont articulés en application d'un principe de refacturation à l'euro – l'euro à chacun des occupants du loyer et des charges y afférentes, en considération de sa quote-part de l'espace occupé.

Au titre de ces contrats, PagesJaunes a versé à France Télécom des loyers de 11,4 millions d'euros en 2005.

6.4.9 ACCORDS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Le Groupe bénéficie à ce jour de l'accord de participation mutualisée en vigueur au sein du Groupe France Télécom. Les sociétés du groupe PagesJaunes ont dénoncé fin 2005 l'adhésion à cet accord de participation mutualisée du Groupe France Télécom. Un nouvel accord de participation

du Groupe PagesJaunes sera négocié au cours du 1^{er} semestre 2006 et sera applicable à compter de l'exercice 2006 (voir la Section « 17.3. Contrats d'intéressement et de participation »).



6.4.10 CONVENTIONS D'ASSISTANCE

Par convention signée le 26 mai 2004 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2004, renouvelable tacitement, France Télécom s'est engagée à assister et conseiller PagesJaunes Groupe notamment dans les domaines juridique, fiscal, comptable et stratégique et à lui apporter ses compétences sur le choix des modes de financement et des décisions de gestion financière. Les services rendus par France Télécom au titre de cette convention sont facturés à hauteur de 0,55 % du chiffre d'affaires externe hors taxes du Groupe pour les sociétés françaises et à hauteur de 0,29 % du chiffre d'affaires externe hors taxes du Groupe pour les filiales étrangères. La politique du Groupe France Télécom est de reconsidérer annuellement ces pourcentages de chiffre d'affaires au regard de la nature et du volume des services fournis et de les réviser s'ils deviennent sans rapport avec les frais engagés, étant précisé que conformément à la réglementation applicable, si ces pourcentages devaient s'écarter des conditions de marché, la convention sera soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 ou de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

En outre, par convention signée le 26 mai 2004 pour une durée d'un an (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004 pour la première année), renouvelable tacitement, France Télécom a concédé à PagesJaunes Groupe une licence non exclusive des marques France Télécom en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle de 0,06 % du chiffre d'affaires externe hors taxes des sociétés du Groupe bénéficiant de la licence.

Enfin, par convention signée le 26 mai 2004 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, France Télécom s'engage à assister PagesJaunes Groupe dans sa communication financière et ses communications avec les intermédiaires financiers, les entreprises de marché et les autorités de marché. Les services rendus par France Télécom au titre de cette convention sont facturés au coût réel augmenté d'une marge.

Au titre de ces conventions, France Télécom a facturé 6,2 millions d'euros à PagesJaunes Groupe en 2005.

6.4.11 ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE

Par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2008 à ne pas concurrencer PagesJaunes, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels (principalement les annuaires PagesJaunes et QDQ, La Guia Util). Pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer PagesJaunes en France uniquement et seulement si PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de l'annuaire universel ou si ni PagesJaunes,

ni France Télécom ni aucune autre société du Groupe France Télécom n'en devient attributaire (voir la Section « 6.4 Relations avec le Groupe France Télécom – Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique »).

Il n'existe pas d'autre engagement de non-concurrence pris par France Télécom envers la Société pour les activités annuaires.

6.4.12 PARTICIPATION DU GROUPE FRANCE TÉLÉCOM AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe France Télécom a l'intention de conserver le contrôle de la Société.



6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE BREVETS ET DE LICENCES

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment des marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité, à l'exception de la marque « L'Annuaire », détenue par France Télécom, de la marque Kompass détenue par Kompass International et de la marque France Télécom, détenue par France Télécom.

Concomitamment à la convention de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé signée le 20 janvier 2006 (voir la Section 6.4.4), France Télécom et PagesJaunes ont signé une convention de cession de la marque « L'Annuaire » au bénéfice de PagesJaunes moyennant le paiement d'une somme d'un million d'euros.

La marque Kompass, qui est la propriété de Kompass International, fait l'objet de contrats de concession distincts au profit de Kompass France, pour les marchés français et espagnol et de Kompass Belgium, pour les marchés belge et luxembourgeois.

Aux termes de ces contrats de concession, le concédant, Kompass International, impose l'utilisation de sa nomenclature unique « la nomenclature Kompass » et permet en échange l'utilisation de la marque internationale Kompass. Ces contrats prévoient donc que les concessionnaires ont un droit exclusif d'exploitation des marques Kompass sur chaque territoire concerné. En outre, s'agissant du système Kompass, les concessionnaires en détiennent la copropriété avec Kompass International

et ce dernier s'interdit d'en accorder la concession à quiconque pendant la durée du contrat de concession.

Pour le territoire français, Kompass International a conclu le 21 septembre 1983 un contrat de concession avec Kompass France. Quant au territoire espagnol, Kompass France a repris, par contrat du 21 octobre 1998, la concession qui était auparavant accordée par Kompass International à Ibericom.

En outre, le 26 avril 1984, Kompass International a conclu avec Kompass Belgium un contrat de concession pour la Belgique. Enfin, Kompass Belgium a repris par un contrat de cession de licence de marque du 4 février 2000, la concession accordée par Kompass International à Editus Luxembourg pour le territoire luxembourgeois.

Pour tous ces territoires, les contrats de concession sont conclus pour une durée indéterminée sauf pour la France où la concession est de 99 ans.

Des accords séparés ont aussi été signés relatifs aux prestations de services sur Internet. Aux termes de ces accords, Kompass International a le droit exclusif d'exploiter le service en ligne de Kompass de manière centralisée et avec la collaboration des concessionnaires.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaine, dont notamment pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, kompass.fr, quidonc.fr, mappy.com et qdq.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET DE CONTRATS INDUSTRIELS

6.5.2.1 Achat de papier

Dans le cadre d'un programme de centralisation des achats et s'appuyant sur l'expérience de PagesJaunes, France Télécom a conclu des accords cadre avec un certain nombre de fournisseurs significatifs de papier dont UPM Kymmene France, Holmen Paper AB, Kruger, Norske Skog Canada, Katahdin Paper Company et M Real France. Les termes et conditions de ces accords cadres bénéficient à l'ensemble des sociétés dans lesquelles France Télécom détient plus de 20 % du capital et donc notamment à PagesJaunes et à QDQ Media. Aux termes des accords cadres, chaque société passe ses ordres d'achat directement avec les fournisseurs et est

seule responsable des obligations en découlant. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat de volumes fermes. Ils sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005. Dans le cas où PagesJaunes voudrait en modifier substantiellement les conditions, le fournisseur devra informer France Télécom qui, si elle le considère nécessaire, ouvrira des négociations à cette fin avec le fournisseur et PagesJaunes. Pour les risques concernant les relations contractuelles avec France Télécom, voir la Section « 4.3 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le Groupe France Télécom ».

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.



6.5.2.2 Impression

PagesJaunes a conclu trois contrats significatifs avec, par ordre d'importance en termes de coûts pour la Société au titre de l'année 2005, les imprimeurs suivants : EINSA (Espagne), RR Donnelley UK Directory (Royaume-Uni) et Elanders Tryckeri AB (Suède). Ces contrats ont tous été conclus pour l'impression des annuaires 2005. Les prix négociés avec les imprimeurs sont fermes pour toute la durée de ces contrats mais les volumes de commandes prévus dans les contrats sont uniquement prévisionnels. PagesJaunes reste propriétaire du papier fourni et l'imprimeur assume les risques du dépositaire en ce qui concerne le papier qui lui est livré en vue de la réalisation des prestations.

Dans le cadre du contrat signé entre PagesJaunes et EINSA, QDQ Media a conclu le 26 septembre 2003 un accord avec l'imprimeur EINSA pour l'impression d'annuaires à partir de septembre 2003. Cet accord expirant le 31 décembre 2005, couvre aussi l'édition 2005. Ce contrat prévoit des prix fermes pour toute la durée du contrat et des volumes uniquement prévisionnels.

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires BtoC, en France et en Espagne, pour les 3 années 2006, 2007 et 2008, le groupe PagesJaunes a lancé un appel d'offres à l'échelle de l'Europe. À l'issue de cet appel d'offres, le groupe a retenu 4 imprimeurs :

- pour ses annuaires en France, ce sont, par ordre d'importance en termes de volumes imprimés au titre de l'année 2006, les imprimeurs suivants :
 - Maury (France),
 - Mohn Media (groupe Bertelsman, Allemagne),
 - RR Donnelley UK Directory (Royaume-Uni).

Les prix négociés avec les imprimeurs sont fermes pour toute la durée de ces contrats mais les volumes de commandes prévus dans les contrats sont uniquement prévisionnels. PagesJaunes reste propriétaire du papier fourni et l'imprimeur assume les risques du dépositaire en ce qui concerne le papier qui lui est livré en vue de la réalisation des prestations.

- pour les annuaires de QDQ en Espagne le groupe a retenu l'imprimeur espagnol EINSA. Le contrat signé avec cet imprimeur prévoit des prix fermes pour toute la durée du contrat et des volumes uniquement prévisionnels.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces imprimeurs.

6.5.2.3 Distribution

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs en vue de la distribution de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire. Par ordre d'importance, ces contrats ont été conclus avec les sociétés Adrexo, Spass Diffusion, Médiapost et Solys. Tous ces contrats couvrent la distribution des annuaires de PagesJaunes du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 et prévoient des volumes de commandes prévisionnels.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 Accès aux données annuaires

La Société a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et France Télécom décrite à la Section « 6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ».

En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs (T.Systems, Tiscali, Kaptech, Louis Dreyfus Communication, 9 Télécom Entreprises, MFS.Communication, Estel, UPC Phone Systems & Network, Afone) des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2005 à 3,9 millions d'euros.

6.6 Position concurrentielle

6.6.1 SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes estime que son environnement concurrentiel est plus large que la seule concurrence qui viendrait d'autres annuaires grand public ou professionnels. Comme tout média, la Société fait face à deux types de concurrence :

- **Concurrence sur l'audience** : Il existe différents moyens pour les consommateurs de trouver les coordonnées d'un particulier ou d'un professionnel ou, plus largement, de trouver des informations commerciales avant d'acheter un produit ou un service. Ainsi, les services proposés par la Société ne sont qu'une des nombreuses sources d'informations disponibles pour les consommateurs particuliers ou professionnels.
- **Concurrence des médias publicitaires locaux** : les annonceurs locaux auxquels s'adressent traditionnellement les services de PagesJaunes pour mettre en avant leurs offres de produits et de services, ont à leur disposition d'autres médias publicitaires à vocation locale pour développer leur activité commerciale.

La concurrence sur l'audience

L'évolution des technologies – notamment Internet et la téléphonie mobile – a significativement modifié l'environnement concurrentiel de la Société. Ainsi, les consommateurs peuvent accéder grâce à Internet, à un nombre important de contenus et de services, en complément ou en substitution des consultations des services de la Société, et grâce à la sophistication des téléphones mobiles, à des fonctionnalités étendues de répertoire électronique.

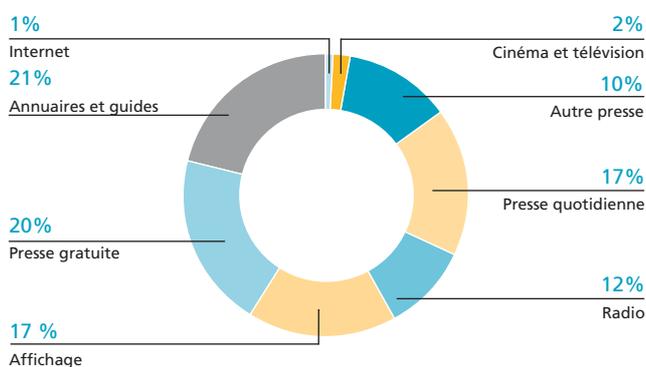
En outre, les services de PagesJaunes sont en concurrence avec les répertoires papier, les services de renseignements téléphoniques, ainsi que tous les supports de presse qui répertorient des offres de professionnels.

Ainsi, les principaux concurrents de la Société sont :

- les répertoires électroniques ou papier, permettant de stocker des numéros de télécommunication ;
- les services de renseignements téléphoniques ;
- la presse gratuite (notamment les supports des sociétés Comareg et Spir communication, 20 Minutes, Métro) ;
- les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Voilà, Yahoo!, MSN) ;
- les portails thématiques sur Internet, ainsi que les sites marchands (ViaMichelin.com, Ebay.fr, Voyages-sncf.com, Hotels.com, Kelkoo.com, etc.) ;
- les autres éditeurs d'annuaires imprimés ou en ligne (notamment Bottin – l'Annuaire Soleil, U Corsu, Iliad) ainsi que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet.

La concurrence des médias publicitaires

Les annuaires de la Société sont en concurrence avec tous les autres médias publicitaires qui permettent à un annonceur de toucher une cible locale. Il s'agit notamment de la presse gratuite, de la presse quotidienne régionale, de la presse magazine, de l'affichage et de la radio locale. Par ailleurs, le développement d'Internet élargit le panorama concurrentiel de la Société. Les éditeurs de contenu thématique sur Internet développent des offres publicitaires à destination des annonceurs locaux (référencement de professionnels, mini-sites descriptifs des prestations de ces professionnels, réservation ou achat en ligne). Il en est de même des moteurs de recherche sur Internet qui développent des offres de placement payantes dans leurs listes de réponses, destinées aux petites et moyennes entreprises. Le marché publicitaire à visée locale en France (tel que défini dans le diagramme ci-dessous) a représenté en 2004 un budget total d'environ 4,7 milliards d'euros et le diagramme qui suit présente la répartition de ce budget sur les différents médias publicitaires :



Source : France Pub, chiffres 2004, hors marketing direct, promotion, événementiel et relations publiques.

6.6.1.1 Annuaires imprimés

Les annuaires imprimés de PagesJaunes rencontrent deux types de concurrence :

- La concurrence des fournisseurs d'informations qui est extrêmement diverse aujourd'hui, notamment celle qui est disponible en ligne sur Internet : ce peut être aussi bien les moteurs de recherche que les propres annuaires édités par PagesJaunes (pagesjaunes.fr), comme par d'autres annuaires.

Compte tenu de la réussite reconnue du déploiement de l'ADSL en France, cette concurrence est susceptible de prendre des parts d'audience aux annuaires imprimés de PagesJaunes et de réduire à terme l'attractivité de ce support pour les annonceurs.

Cette perspective a conduit PagesJaunes à réaliser des adaptations, notamment éditoriales, des annuaires imprimés afin de maintenir le haut niveau d'utilisation qui est le leur.



- La concurrence des autres supports de publicité qui ont vocation à s'adresser aux annonceurs locaux (exemple : presse quotidienne régionale, gratuits d'information, gratuits de petites annonces, affichage, radio locale etc.).

PagesJaunes a réussi à développer son chiffre d'affaires dans les annuaires imprimés alors même que le marché de la publicité en France métropolitaine avait tendance à stagner, voire à reculer pour certains types de supports (presse quotidienne, par exemple).

6.6.1.2 Services en ligne

Les annuaires en ligne de PagesJaunes se situent, au même titre que les annuaires imprimés, sur le marché de la publicité locale, même si pour une part marginale, ils accueillent également des campagnes de publicité à caractère national. Pour trouver une information à caractère commercial, et particulièrement à caractère local, les consommateurs ont à leur disposition différentes sources d'information (voir Section « 6.6.1 PagesJaunes en France »). Ces différents médias permettent également aux annonceurs locaux de communiquer sur leur zone de chalandise.

La part des investissements publicitaires sur Internet a amorcé une croissance forte qui s'est traduite pour l'année 2005 par 256 millions d'euros de dépenses publicitaires des annonceurs sur Internet, soit une croissance de 43 % par rapport à 2004 (Source : France Pub – octobre 2005). Ces tendances se répercutent également sur le marché de la publicité locale.

Si l'on considère les supports les plus directement concurrents de pagesjaunes.fr et plus particulièrement les supports en ligne, la situation du marché peut se décomposer de la manière suivante :

- **la publicité de type affichage sur Internet**, vendue généralement au CPM (Coût Pour Mille).

Le marché est évalué à environ 110 millions d'euros en 2005 (source : PagesJaunes Groupe).

Il s'agit de publicité à caractère national le plus souvent qui se concentre sur les grands sites d'audience : portails de fournisseurs d'accès Internet, sites d'information générale ou spécialisée.

Pagesjaunes.fr est présent sur ce marché à travers ses produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes qui peuvent être génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux).

- **la publicité de type liens sponsorisés, vendue sous le modèle PPP (pay per performance).**

Ce nouveau modèle publicitaire apparu en 2001 s'est fortement développé. Il représente en 2005 un volume d'environ 80 millions d'euros (source : PagesJaunes Groupe).

Les principaux acteurs sont Google, Overture, Miva et MSN.

Ce type de publicité est particulièrement adapté aux moteurs de recherche et permet de monétiser l'audience importante de la recherche sur Internet dont Google est le principal vecteur.

Cette forme de concurrence touche directement pagesjaunes.fr dans la mesure où elle fonctionne sur le même registre de la recherche en situation d'achat. Les 3 plus importants acteurs du marché de la recherche sur Internet (Google, MSN et Yahoo) devraient probablement ouvrir des services de recherche locale en France comme ils l'ont déjà fait dans d'autres pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Cette évolution contribuera à rendre cette forme de concurrence encore plus directe pour pagesjaunes.fr. PagesJaunes entend répondre à cette concurrence nouvelle par le lancement

d'une nouvelle version du site Internet pagesjaunes.fr qui fera appel à des technologies d'indexation des contenus et qui proposera également une nouvelle interface utilisateur (voir Section « 6.2.1.2.1 pagesjaunes.fr et sites Internet »).

- **la publicité de type annuaires en ligne.**

pagesjaunes.fr représente l'essentiel de cette forme de publicité en ligne. Il est toutefois possible qu'à l'avenir les autres acteurs du marché, existants ou émergents, mettent en œuvre des stratégies volontaristes visant à conquérir des parts de marché significatives. Ce peut être le cas en particulier des acteurs des services de renseignements qui peuvent exploiter les plateformes techniques qu'ils ont développées pour les services de renseignement téléphonique avec le 118 pour préfixe, afin d'éditer des annuaires sur Internet.

6.6.1.3 Voix et services

Le marché des services de renseignements est un marché qui a représenté en 2004 environ 270 millions d'appels et de l'ordre de 300 millions d'euros de revenus (source : estimations PagesJaunes) et qui s'est ouvert à la concurrence le 2 novembre 2005, suite à l'attribution par l'ARCEP de numéros de téléphone à 6 chiffres avec le 118 pour préfixe.

Parmi les principaux concurrents de PagesJaunes sur le marché des renseignements téléphoniques figurent les sociétés suivantes :

- Le Numéro (filiale de la société américaine Infonxx) avec le 118 218 ;
- France Télécom/Orange avec le 118 712 ;
- Telegate (filiale de Seat Pagine Gialle) avec le 118 000 ;
- Bottin et Belgacom avec le 118 007.

6.6.1.4 Autres

6.6.1.4.1 QuiDonc

Le marché de la recherche inversé sur des numéros de téléphone a été longtemps dominé par les services Minitel, principalement Annu et QuiDonc.

La compétition s'est aujourd'hui déplacée sur Internet qui représente environ 50 % de ce type de recherche, les autres moyens étant le Minitel qui décroît fortement, le service vocal, les mobiles et les services de renseignement de type 118.

Sur Internet, les sites QuiDonc et CTQui représentent à eux deux l'essentiel du trafic de la recherche inverse. En décembre 2005, QuiDonc totalisait 347 000 visiteurs uniques, devancé par CTQui avec 586 000 visiteurs uniques (source : Médiamétrie/NetRatings Panel France – Domicile et/ou lieu de travail – applications Internet exclues). Il faut noter que les deux services ont des modèles économiques différents : QuiDonc est payant pour l'utilisateur alors que CTQui a choisi un modèle financé par la publicité.

Sur Internet également, les services de renseignements téléphoniques qui ont investi des sommes considérables en publicité en novembre et décembre 2005 représentent une concurrence potentielle réelle. Ils déclinent ou s'apprentent à décliner sur Internet leur service de recherche de renseignements téléphoniques et notamment la recherche inverse. C'est le cas notamment du 118712.fr et du 118218.fr.



6.6.1.4.2 PagesPro

En France, PagesPro est en concurrence avec les autres éditeurs d'annuaires imprimés de professionnels à professionnels (essentiellement les annuaires sectoriels) ; par ailleurs, sur Internet, on trouve une concurrence multiforme

(les annuaires de branches, mais aussi les moteurs de recherche et d'autres annuaires en ligne généralistes qui débordent du BtoC vers le BtoB : societe.com, bottin.com, etc).

6.6.2 SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

6.6.2.1 Annuaires B to C

6.6.2.1.1 Espagne

Le marché espagnol des annuaires a représenté en 2004 un chiffre d'affaires total de 538 millions d'euros, y compris les annuaires alphabétiques, segment sur lesquels QDQ Media n'est pas présente.

Le marché des annuaires en Espagne est dominé par TPI, filiale de l'opérateur historique Telefónica. Il comprend également des acteurs locaux, notamment Guia Color (Castille-Léon), Tu Distrito (province de Malaga) et Guiaraba (Alava).

6.6.2.1.2 Luxembourg

Editus Luxembourg est le seul éditeur d'annuaires grand public présent au Luxembourg. La société est en concurrence avec l'ensemble des médias publicitaires locaux ainsi qu'avec des acteurs locaux et internationaux sur Internet. Le marché des annuaires grand public a connu une croissance régulière au cours des dernières années.

6.6.2.1.3 Edicom

Edicom est le principal éditeur d'annuaires grand public au Maroc ; la société est en concurrence avec Maroc Télécom, qui publie également un annuaire de professionnels classé par rubriques, ainsi qu'avec plusieurs acteurs locaux de petite taille. Le marché des annuaires grand public est de taille modeste ; les éditeurs d'annuaires sont eux-mêmes en concurrence avec les différents médias publicitaires locaux ainsi qu'avec les acteurs locaux et internationaux sur Internet, dont la pénétration connaît une croissance soutenue.

6.6.2.1.4 PagesJaunes Liban

PagesJaunes Liban est la seule société éditrice d'annuaires grand public présente au Liban. La société est en concurrence avec l'ensemble des médias publicitaires locaux ainsi qu'avec les acteurs locaux et internationaux sur Internet. Le marché des annuaires grand public est de taille modeste et évolue dans un environnement économique général difficile.

6.6.2.2 Activités Kompass

Sur le marché de la vente d'informations, Kompass France et Kompass Belgium sont en concurrence avec les spécialistes de l'information économique et financière (dont Coface, Fininfo, ORT, Euridile, Dun & Bradstreet et Experian avec Infogreffe) et les sociétés de marketing direct qui disposent d'une offre d'adresses d'entreprise à entreprise. En outre, la possibilité pour les utilisateurs de trouver l'information gratuitement sur Internet constitue une forme de concurrence.

Sur le marché de la publicité pour les professionnels, Kompass France et Kompass Belgium sont en concurrence avec les éditeurs d'autres annuaires professionnels (dont Europages, PagesPro pour Kompass France, InterRégion pour l'activité au Luxembourg de Kompass Belgium), mais également avec certains sites Internet (moteurs de recherche, portails) qui offrent des produits publicitaires à destination des entreprises.

6.6.2.3 Marketing direct et Services géographiques

6.6.2.3.1 Marketing direct

Sur les différents marchés où elles opèrent, Wanadoo Data et e-sama font face aux principaux concurrents suivants :

- marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone, e-mail, SMS) : Mediaprisme, Axiom (Claritas/Consodata), La Poste, l'Insee, Wegener, Ibase et Buongiorno ;
- marché de l'ingénierie liée au traitement de bases de données marketing : Wegener, Bertelsmann (Arvato Services), Axiom (Claritas/Consodata), La Poste, Presse Informatique, DPV, Sogec Datamark Services et Uniservices Informatique.

6.6.2.3.2 Services géographiques

Mappy fait face à une concurrence importante sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend notamment Viamichelin.com, Maporama.com, Webraska.com et Planfax. Par ailleurs, plusieurs grands acteurs de l'Internet dont Google, Yahoo ! ou MSN ont développé des solutions cartographiques qui constituent également une forme de concurrence pour Mappy.

Le tableau suivant présente les évolutions du taux de couverture pour les deux sites les plus importants en matière de services géographiques grand public, mappy.com et viamichelin.com :

(en %)	Décembre 2003	Décembre 2004	Décembre 2005
Mappy.com	17,4	20,3	25,9
Viamichelin.com	8,3	12,9	16,2

Source : Nielsen Home and Work.

Tous sites confondus, mappy.com compte parmi les 15 sites les plus consultés en France (Source : Nielsen Home and Work).

6.7 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, PagesJaunes Groupe est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuelle.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.7.1 RÉGLEMENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La loi pour la confiance dans l'économie numérique a fait l'objet durant l'année 2003 d'intenses discussions entre les institutions françaises et les prestataires de services. Ce projet est destiné à adapter le droit français aux exigences du développement de l'économie numérique et à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Cette loi, qui vient notamment compléter la transposition de la directive commerce électronique et qui a été adoptée le 13 mai 2004, précise le régime de responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs et traite notamment de l'organisation de la gestion des noms de domaines et de la cryptologie.

6.7.1.1 Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose ainsi que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1-2 que « *les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible* ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou information visés aient été manifestement illicites. En effet, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] *les 2 et 3 du 1 de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonnée par un juge [...]* ».

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.



6.7.1.2 Protection des données à caractère personnel

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ;
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La nouvelle loi Informatique et libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant désormais les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est désormais consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrues et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant désormais d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut désormais prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnées dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, dont le délai de transposition dans les États membres est fixé au 31 octobre 2003, étend son champ d'application aux communications électroniques et apporte quelques modifications au dispositif actuel. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- les « cookies » ne sont permis que si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, et s'il a la possibilité de refuser ces cookies. Toutefois ne sont pas visées par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou celles strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) ;
- les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1, IV du Code des postes et communications électroniques) ;
- s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1er août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou spamming), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leur coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'opt-in, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1, III du Code des postes et communications électroniques).



6.7.2 LES ANNUAIRES

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile. Il sera dès lors possible d'éditer

un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus. Ce décret est en cours de révision.

Le nouvel article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de leurs données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.7.3 RÉGLEMENTATION SUR LES BASES DE DONNÉES

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « sui generis » destiné à assurer la protection d'un investissement dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « sui generis » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (articles L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-4 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celle résultant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données ou un de ses éléments constitutifs.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « *Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données.* » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « *Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...).* »



6.7.4 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉE

Le dispositif juridique français sur la signature électronique sécurisée est constitué de quatre textes successifs : une loi du 13 mars 2000, deux décrets des 30 mars 2001 et 18 avril 2002 et un arrêté du 31 mai 2002.

La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique va au-delà de la seule reconnaissance juridique de la signature électronique et consacre la valeur juridique de l'écrit électronique, celles-ci étant étroitement liées. Elle crée deux types de signature électronique ayant des effets juridiques différents : la signature simple et la signature sécurisée.

Cette dernière bénéficie de plein droit de la même force probante que la signature manuscrite puisqu'elle est présumée fiable jusqu'à preuve contraire.

Pour les signatures électroniques qui ne remplissent pas les conditions fixées par ce décret, dites simples, la preuve de la fiabilité technique du procédé utilisé devra être démontrée, par exemple grâce à une expertise judiciaire, même si leur recevabilité en tant que preuve ne pourra être refusée. Il restera possible également de prévoir leur reconnaissance juridique par des conventions de preuve dont le caractère licite apparaît désormais clairement dans l'article 1316-2 du Code civil.

6.7.5 NOMS DE DOMAINE

Le Groupe a déposé un grand nombre de noms de domaine, en France comme à l'international (voir la Section 6.5.1 « Dépendance à l'égard de brevets et de licences »).

Les noms de domaine sont des termes attribués aux adresses numériques des serveurs connectés au réseau Internet (adresses Internet) afin de permettre une meilleure identification des sites Internet et de faciliter leur mémorisation. En conséquence, les noms de domaine représentent des atouts marketing majeurs pour les sociétés ayant des activités sur Internet.

Les noms de domaine sont formés de deux éléments distincts : un nom de domaine de premier niveau (top level domain name, ou « TLD ») et un nom de domaine de second niveau. Les noms de domaine de premier niveau peuvent être soit génériques (generic top level domain names, ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, soit correspondre à une zone géographique déterminée (*country code top level domain names*, ou « ccTLDs ») tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne. Les noms de domaines de second niveau correspondent quant à eux à des noms choisis par chaque personne ou société afin d'identifier leurs sites Internet.

L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre de sociétés accréditées par Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Les registres tels que Verisign pour le « .com » et le « .net » sont responsables de la gestion des extensions. Seuls les bureaux d'enregistrement sont accrédités par l'ICANN pour déposer les noms de domaine.

L'enregistrement de noms de domaine géographiques est supervisé par une autorité nationale désignée dans chaque État, qui tient un registre central et approuve des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement accrédités. Nordnet, filiale du Groupe France Télécom, est un « bureau

d'enregistrement » accrédité par l'ICANN pour l'enregistrement des noms de domaines en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ».

En règle générale, les noms de domaines sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, que ce soit pour les noms de domaines génériques ou géographiques, considèrent que le déposant assume seul la responsabilité de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'usage du nom de domaine qu'il enregistre.

Dans la mesure où chaque autorité nationale peut, dans une certaine mesure, définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences d'enregistrement au titre des noms de domaines géographiques peuvent différer des exigences qui s'appliquent aux noms de domaines génériques et peuvent également varier d'un pays à un autre. Notamment, les bureaux d'enregistrement peuvent être plus ou moins stricts lorsqu'ils vérifient, le cas échéant, que l'enregistrement d'un nom de domaine ne portera pas atteinte à des droits antérieurs détenus par des tiers, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle ou autres.

En France, l'Association française pour le nommage Internet en coopération (l'« AFNIC ») est chargée de l'enregistrement des noms de domaines pour le suffixe « .fr ». Un certain nombre de prestataires de services Internet, dont plusieurs filiales du Groupe France Télécom, ont été accrédités par l'AFNIC, conformément aux recommandations émises par l'ICANN, afin de traiter les demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevioler à des droits antérieurs sur une marque, l'issue d'un litige dans ce domaine demeure incertaine. Cela est notamment dû au fait que l'étendue des droits de marque peut être limitée, territorialement ou en raison des classes de produits et services couverts par l'enregistrement, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet par un tiers peut causer un risque de confusion ou permettre des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.



6.7.6 LOI RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET À FRANCE TÉLÉCOM

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel. Les modalités de cet appel à candidature ont été précisées dans un avis du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie publié au Journal Officiel du 25 novembre 2004 (« *avis relatif à un appel à candidatures en vue de la désignation d'un opérateur chargé de fournir la composante du service universel des communications électroniques prévue au 2° de l'article L.35-1 du code des postes et communications électroniques* »)

Le Groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire universel imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 3 mars 2005 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, France Télécom a été notamment désigné en qualité d'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel. (voir la Section 6.4.4).

6.7.7 SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

Les services de renseignements étaient, jusqu'au 2 novembre 2005, presque exclusivement fournis par le 12 (pour les abonnés à un réseau fixe) et par les 712, 612 et 222 (pour les abonnés à un réseau mobile).

Depuis cette date, et à l'issue d'un processus d'attribution par tirage au sort de numéros sous la forme 118XYZ élaboré et mis en œuvre par l'ARCEP, tout service de renseignement répondant à certains critères (en particulier exhaustivité de la base des abonnés susceptibles d'être trouvés) doit utiliser un numéro de ladite forme 118XYZ.

Une période transitoire ayant été prévue jusqu'au 3 avril 2006, c'est à cette date que la disparition des numéros 12, 712, 612 et 222 sera effective.

Ainsi chaque service de renseignements utilisant désormais un numéro de même format et étant accessible à tout abonné à un réseau fixe ou mobile, cette activité a vu l'entrée de nouveaux intervenants, dont PagesJaunes avec le 118 008.

6.8 Fournisseurs

Voir Section « 6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels ».



6.9 Assurances et couvertures de risques

PagesJaunes Groupe, en sa qualité de filiale de France Télécom, bénéficie de la couverture des programmes d'assurances mis en place pour le Groupe France Télécom. Ce plan d'assurance mutualisé a été souscrit auprès des principaux acteurs du marché de l'assurance et de la réassurance, en vue de couvrir les risques de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport ;
- responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers (en ce compris la responsabilité des mandataires sociaux) ;
- et risques automobiles.

Les primes payées par la Société, comme toute filiale du Groupe France Télécom adhérente au programme d'assurances, représentent dans les différents domaines de risques couverts, une quote-part des primes globales qui est déterminée en proportion des capitaux assurés et du chiffre d'affaires, compte tenu d'une pondération calculée en fonction des caractéristiques et de la nature des risques couverts, ainsi que de l'historique de sinistralité.

Ainsi, en ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2005 s'est élevée à environ 142 000 euros TTC.

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2005 à environ 307 000 euros TTC.

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société bénéficie de la couverture d'assurances du programme Flotte automobile, dédié aux filiales du Groupe France Télécom ; la quote-part de la prime pour chaque filiale est déterminée en fonction du nombre de véhicules et de l'historique de sinistralité et dépend également des options de garantie retenues par chacune d'entre elles. Ainsi, la Société, au titre de l'année 2005, a acquitté un montant d'environ 155 000 euros TTC sur la base de son propre parc de véhicules.

L'ensemble de ces garanties prend en compte la nature des risques encourus par le Groupe au sein du Groupe France Télécom et est en adéquation avec les capacités des offres actuelles du marché de l'assurance et de la réassurance pour des groupes de taille et d'activités similaires.

Dans le cadre de sa politique d'assurances, le Groupe France Télécom fait appel aux grands courtiers internationaux pour, en étroite collaboration avec France Télécom, élaborer, placer et gérer l'ensemble des programmes d'assurances. Ainsi, cette politique permet d'identifier et de quantifier les différents domaines de risques pour déterminer les besoins de garanties dans un objectif d'obtention d'un rapport qualité des couvertures/coûts optimal. Le choix de programmes mutualisés permet aussi d'optimiser, par la pratique de grands contrats Groupe France Télécom, le financement de l'ensemble des risques auprès des marchés de l'assurance et de la réassurance. Cette stratégie de couverture qui consiste à utiliser des programmes « Corporate », tient compte des spécificités des différentes activités des filiales garanties. Elle utilise également des informations obtenues à l'issue de comparaisons concernant des groupes de secteur d'activité identique ou voisins et de taille équivalente.

La politique de prévention, permet de mieux appréhender et de mieux maîtriser les risques auxquels chaque société du Groupe France Télécom peut être exposée. À ce titre, dans le domaine de la prévention des risques physiques, leur identification régulière s'appuie notamment sur une politique de visites sur sites réalisées en partenariat avec les services d'ingénierie interne et ceux des principaux assureurs. Cette gestion permet de détecter les risques éventuels et de les évaluer afin d'apprécier la constante adéquation des couvertures d'assurances avec ces risques et le cas échéant, d'étudier la nécessité d'ajustements des niveaux de prévention et de protection.



7.1 Description du Groupe

La structure du Groupe PagesJaunes a été modifiée en décembre 2004. PagesJaunes SA, la société cotée, a changé de raison sociale, pour devenir PagesJaunes Groupe et remplir les fonctions d'une société holding.

Cette nouvelle organisation vise à séparer les activités opérationnelles des activités de pilotage du Groupe, avec les objectifs suivants :

Clarifier la structure du Groupe PagesJaunes

- séparer les responsabilités de direction du Groupe (activité « holding ») des responsabilités opérationnelles ;
- mieux répondre aux exigences de gouvernance d'entreprise (l'activité Annuaire en France de PagesJaunes SA, qui représente plus de 90 % de l'activité du Groupe, étant auparavant facilement confondue avec l'activité des autres filiales opérationnelles) ;
- simplifier les relations avec l'actionnaire majoritaire, la holding assumant l'interface avec celui-ci ce qui limite le nombre de points d'entrée dans le Groupe ;
- distinguer l'intérêt des salariés de l'activité Annuaire en France, des nécessités financières du Groupe et ainsi clarifier les relations sociales.

Améliorer le fonctionnement du Groupe PagesJaunes en tant que groupe de sociétés

- clarifier les responsabilités dans le pilotage des filiales et mieux couvrir certains besoins, notamment en termes de consolidation comptable, de reporting, de support technique et marketing, de veille réglementaire ou de support juridique ;
- faciliter le cas échéant, la réalisation d'opérations de croissance externe et leur intégration réussie au sein du Groupe PagesJaunes.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

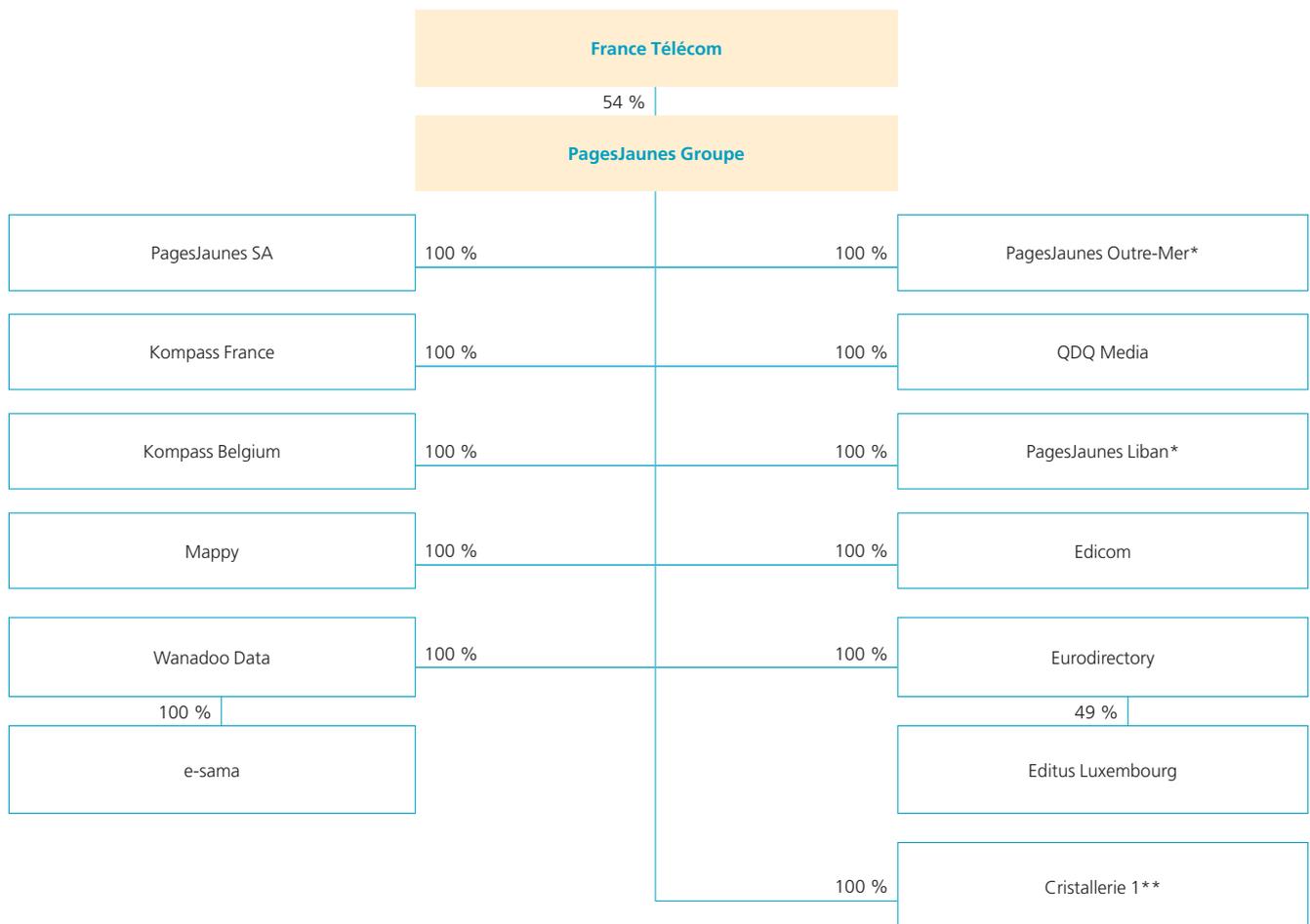
- **PagesJaunes en France** : Il s'agit des activités de la société PagesJaunes SA en France, soit les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet, les activités de service de renseignements téléphoniques 118 008 ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages ;
- **International & Filiales** : Il s'agit des activités des différentes filiales de la Société, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Mappy et le marketing direct de Wanadoo Data et e-sama).

Les informations sectorielles détaillées figurent dans la note 4 des annexes aux comptes consolidés (section « 20. Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats »).



7.2 Liste des filiales

Un organigramme du Groupe au 31 décembre 2005 figure ci-dessous :



* Filiales de PagesJaunes Groupe non consolidées en 2005.

** Filiales sans activité au 31 décembre 2005.



Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes

La grande majorité des locaux du Groupe sont sous-loués par le Groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Ces contrats sont articulés en application d'un principe de refacturation à l'euro – l'euro à chacun des occupants du loyer et des charges y afférentes, en considération de sa quote-part de l'espace occupé.

8.2 Questions environnementales

Les questions environnementales sont détaillées à la section 4.6 « Risques industriels et environnementaux ».



sommaire

9.1 Présentation générale	p. 54
9.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004	p. 55
9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation à périmètre constant du segment PagesJaunes en France	p. 56
9.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation à périmètre constant du segment International & Filiales	p. 60
9.2.3 Analyse du résultat net consolidé à périmètre constant	p. 62

9.1 Présentation générale

Le groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international, offrant une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- **PagesJaunes en France**

Il s'agit des activités en France relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet, les activités de services de renseignements par téléphone 118 008 ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages.

- **International & Filiales**

Il s'agit des activités des différentes filiales de la Société, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Mappy et le marketing direct de Wanadoo Data et d'e-sama).

PagesJaunes Groupe a acquis en février 2005, via sa filiale Wanadoo Data, 100 % de la société e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de *customer relationship management* (CRM). Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} février 2005.

PagesJaunes Groupe a également acquis en juillet 2005 la société Edicom, premier éditeur d'annuaires au Maroc. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2005.

Afin de rendre les données 2004 comparables à celles du périmètre 2005, les données 2004 ont été restituées au périmètre 2005.

Le tableau ci-dessous présente le passage entre les comptes consolidés au 31 décembre 2004 et les informations consolidées à périmètre constant au 31 décembre 2004 en prenant en compte :

- les entrées de périmètre de QDQ Media et de Mappy au 1^{er} janvier 2004 au lieu du 1^{er} avril 2004 et du 1^{er} mai 2004, respectivement ;
- l'entrée de périmètre de Kompass Belgium au 1^{er} janvier 2004 au lieu du 1^{er} janvier 2005 ;
- l'acquisition de la société Edicom au 1^{er} juillet 2004 au lieu du 1^{er} juillet 2005 ;
- la consolidation de la société Editus Luxembourg par intégration proportionnelle au 1^{er} janvier 2004, société consolidée par mise en équivalence auparavant ;
- l'acquisition de la société e-sama au 1^{er} février 2004 au lieu du 1^{er} février 2005.

Il en résulte les impacts de périmètre suivants :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	Comptes consolidés 2004	Effets de périmètre 2004 & 2005	Comptes à périmètre constant 2004
Chiffre d'affaires	967,2	33,8	1 001,0
Marge brute opérationnelle (MBO)	407,5	4,2	411,7
Résultat d'exploitation	342,6	2,5	345,1
Résultat net consolidé	213,6	(0,7)	212,9

Ces effets de périmètre impactent le segment « International & Filiales ».



9.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004 à périmètre constant	Variation 2005/2004
Chiffre d'affaires	1 060,7	1 001,0	6,0 %
Achats externes	(330,4)	(331,9)	-0,5 %
Autres produits d'exploitation	54,9	60,4	-9,1 %
Autres charges d'exploitation	(24,6)	(34,1)	-27,9 %
Salaires et charges	(297,6)	(283,7)	4,9 %
Marge brute opérationnelle (MBO)	463,1	411,7	12,5 %
en % du CA	43,7 %	41,1 %	
Participation des salariés	(32,9)	(30,2)	9,1 %
Rémunération en actions	(20,5)	(25,3)	-19,1 %
Amortissements et dépréciations	(9,7)	(10,9)	-10,5 %
Plus ou moins values de cession d'actifs	(0,6)	(0,4)	52,8 %
Charges de restructuration	(0,4)	0,0	ns
Résultat d'exploitation (RE)	399,0	345,1	15,6 %
en % du CA	37,6 %	34,5 %	
Produits financiers	16,4	19,1	-14,1 %
Charges financières	(4,8)	(0,5)	ns
Impôt sur les sociétés	(148,9)	(150,8)	-1,3 %
Résultat net	261,7	212,9	23,0 %
dont attribuable aux actionnaires de l'entité PagesJaunes Groupe	261,7	212,9	

Le chiffre d'affaires du Groupe consolidé a progressé de 6,0 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 1 060,7 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette progression s'explique par l'enrichissement de l'offre tant sur les annuaires imprimés que sur les services en ligne, par l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur, par la conquête de nouveaux annonceurs en France et en Espagne ainsi que par l'augmentation tarifaire.

Le marge brute opérationnelle (MBO) a progressé de 12,5 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 463,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Hors frais d'IPO en 2004 (8,1 millions d'euros) et à périmètre constant, la croissance de la marge brute opérationnelle a été de 10,3 % en 2005. Le taux de marge brute opérationnelle (MBO) par rapport au chiffre d'affaires est passé de 41,1 % (41,9 % hors frais d'IPO) en 2004 à 43,7 % en 2005, traduisant une amélioration significative de la rentabilité du Groupe consolidé. Cette amélioration résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la bonne maîtrise de l'ensemble des charges, notamment par la poursuite de l'optimisation des coûts éditoriaux sur les annuaires imprimés, et de la réduction des pertes de QDQ Media.

Les achats externes (tels que définis à la Section « 9.2.1.2 Achats externes du segment PagesJaunes en France ») ont diminué de 0,5 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant. Les salaires et charges, qui intègrent notamment les charges de personnel relatives à la force de vente, n'ont augmenté que de 4,9 % entre les deux périodes, alors même que le chiffre d'affaires a progressé de 6,0 %.

Le résultat net consolidé s'élève à 261,7 millions d'euros en 2005 contre 212,9 millions d'euros en 2004 à périmètre constant, soit une progression de 23,0 %. Hors frais d'introduction en bourse en 2004, la croissance du résultat net s'établit à 20,0 %.

La discussion qui suit présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation ainsi que certains soldes intermédiaires de gestion pour chacun des deux segments du Groupe consolidé, le segment PagesJaunes en France d'une part, et le segment International & Filiales d'autre part.



9.2.1 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION À PÉRIMÈTRE CONSTANT DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France pour les périodes closes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004	Variation 2005/2004
Chiffre d'affaires	956,1	903,9	5,8 %
Achats externes	(287,2)	(288,4)	-0,4 %
Autres produits d'exploitation	52,7	58,3	-9,5 %
Autres charges d'exploitation	(21,5)	(28,5)	-24,4 %
Salaires et charges	(242,6)	(231,4)	4,8 %
Marge brute opérationnelle (MBO) en % du CA	457,5 47,9 %	413,9 45,8 %	10,5 %
Participation des salariés	(32,3)	(29,4)	10,0 %
Rémunération en actions	(19,1)	(23,5)	-18,7 %
Amortissements et dépréciations	(5,9)	(6,7)	-12,0 %
Plus ou moins values de cession d'actifs	(0,5)	(0,4)	49,4 %
Résultat d'exploitation (RE) en % du CA	399,7 41,8 %	354,0 39,2 %	12,9 %

Le segment PagesJaunes en France regroupe les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires papier et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que d'autres activités (principalement l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, les services de renseignements par téléphone 118 008 et la régie d'Europages).

9.2.1.1 Chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les périodes closes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004	Variation 2005/2004
Annuaire imprimés	638,2	618,9	3,1 %
PagesJaunes	524,3	505,2	3,8 %
L'Annuaire	113,9	113,8	0,1 %
Services en ligne	285,0	254,5	12,0 %
Internet	227,7	169,6	34,3 %
Minitel	57,2	85,0	-32,6 %
Autres activités	33,0	30,5	8,2 %
Chiffre d'affaires	956,1	903,9	5,8 %



Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France a progressé de 5,8 % en 2005 par rapport à 2004 et s'élève à 956,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette évolution résulte de la progression du chiffre d'affaires des annuaires imprimés et des services en ligne sur Internet, tandis que le chiffre d'affaires des services en ligne sur Minitel est en baisse sensible. La progression du chiffre d'affaires des annuaires imprimés et le dynamisme des activités Internet a plus de deux fois compensé la diminution du chiffre d'affaires du Minitel, grâce notamment à l'augmentation du nombre de clients sur les supports imprimés et en ligne. Globalement, le nombre d'annonceurs progresse de 6,1 % entre 2004 et 2005 à environ 620 000 annonceurs en 2005. Près de 113 000 nouveaux annonceurs ont été conquis en 2005 contre 98 000 en 2004, le chiffre d'affaires moyen par annonceur restant stable à 1 528 euros.

Annuaire imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et l'*Annuaire*, a progressé de 3,1 % en 2005 par rapport à 2004 et s'élève à 638,2 millions d'euros au 31 décembre 2005.

D'une période à l'autre, le chiffre d'affaires de l'annuaire PagesJaunes a progressé de 3,8 % à 524,3 millions d'euros et celui de l'*Annuaire* est resté stable à 113,9 millions d'euros. Ces progressions s'expliquent essentiellement par l'augmentation du nombre d'annonceurs (575 435 annonceurs au 31 décembre 2005 contre 550 504 annonceurs au 31 décembre 2004), le chiffre d'affaires moyen par annonceur en 2005 (1 109 euros) étant légèrement inférieur à celui de l'exercice 2004 (1 124 euros).

Services en ligne

Le chiffre d'affaires des services en ligne a progressé de 12,0 % en 2005 par rapport à 2004 et s'élève à 285,0 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le chiffre d'affaires des services en ligne résulte principalement de la vente de produits publicitaires sur les services en ligne (pagesjaunes.fr et PagesJaunes 3611) ainsi que de l'activité de création et d'hébergement de sites.

Cette évolution résulte principalement de la forte croissance du chiffre d'affaires des services Internet, en progression de 34,3 % à 227,7 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette progression s'explique par l'augmentation de 10,3 % du nombre d'annonceurs sur pagesjaunes.fr entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 (339 553 annonceurs

au 31 décembre 2005 contre 307 953 annonceurs au 31 décembre 2004), combiné à la croissance du chiffre d'affaires moyen par annonceur de 23,5 % (631 euros en 2005 contre 511 euros en 2004), sous l'effet conjugué de l'augmentation de tarifs en phase avec le développement de l'audience et de l'élargissement de l'offre de produits comme les produits d'impact multimédia, les offres d'affichage « Totem » et les produits publicitaires s'apparentant à de la publicité locale sur Internet (e-pub). Par ailleurs, l'enrichissement de la gamme de produits à partir de novembre 2004 avec une offre d'entrée de gamme nommée « En savoir plus » a contribué à la poursuite de la fidélisation de la clientèle et à la progression du chiffre d'affaires en 2005. Ce produit innovant intègre des fonctionnalités telles que le suivi d'audience par l'outil statistique de référence du marché consultable par l'annonceur et, depuis novembre 2005, la mise en relation téléphonique gratuite (« click to talk »). Au 31 décembre 2005, près de 15 000 clients ont souscrit à l'offre « En savoir plus ».

Le chiffre d'affaires sur PagesJaunes 3611 a diminué de 32,6 % en 2005 par rapport à 2004, s'élevant à 57,2 millions d'euros en 2005. Cette évolution résulte de la baisse naturelle de l'audience du Minitel.

Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France a augmenté de 8,2 % en 2005 par rapport à 2004, s'élevant à 33,0 millions d'euros en 2005, soit 3,5 % du chiffre d'affaires du segment. Ce chiffre d'affaires résulte essentiellement des activités de PagesPro sur supports imprimés et Internet, mais également des activités de vente d'accès à la requête aux opérateurs français et étrangers, de l'annuaire inversé QuiDonc en consultation sur les supports Internet, Minitel et Audiotel, des activités de services de renseignement par téléphone 118 008 et des activités d'Europages sur supports imprimés et Internet. L'évolution du chiffre d'affaires provient principalement de l'augmentation du chiffre d'affaires de PagesPro sur support Internet, de la hausse du chiffre d'affaires des activités de vente d'accès à la requête, et de la baisse du chiffre d'affaires de l'annuaire inversé QuiDonc qui résulte de la baisse de l'audience de QuiDonc sur Minitel non compensée par la progression de l'audience de ce service sur Internet. Il convient de noter que le chiffre d'affaires du 118 008 est peu significatif en 2005 compte tenu de l'ouverture récente, le 2 novembre 2005, et partielle du marché. Le marché français des renseignements téléphoniques ne sera totalement libéralisé qu'à partir du 3 avril 2006.

9.2.1.2 Achats externes du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004	Variation 2005/2004
Achats externes	(287,2)	(288,4)	-0,4 %
en % du CA	30,0 %	31,9 %	



Les achats externes du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 287,2 millions d'euros au 31 décembre 2005, en légère diminution par rapport à 2004, tandis que le chiffre d'affaires du segment progresse de 5,8 %. Les achats externes recouvrent essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), la redevance versée dans le cadre de la convention de régie de l'Annuaire avec France Télécom, les charges de communication (achats d'espaces et frais de création), les charges de développements informatiques, les charges d'hébergement et de diffusion des annuaires en ligne ainsi que les frais d'achat, de constitution, de mise à jour de bases de données et de fabrication d'annonces publicitaires. Les achats externes ont représenté 30,0 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 31,9 % en 2004. Les coûts de papier, d'impression et de distribution ont représenté en

2005, 97,8 millions d'euros, dont 42,2 millions d'euros pour le papier, contre 97,4 millions d'euros en 2004, dont 42,7 millions d'euros pour le papier. Cette légère diminution des achats externes provient, outre la poursuite de la maîtrise des coûts de papier, de stock, et d'impression des annuaires dans un contexte de stabilité des prix d'achat de papier, de la baisse mesurée des charges de développements informatiques et de la diminution de la redevance versée dans le cadre de la convention de régie en relation avec la baisse du chiffre d'affaires Minitel sur PagesJaunes 3611. À l'inverse, des investissements importants ont été consacrés en fin d'année aux achats d'espaces et de communication dans le cadre du lancement de l'activité des services de renseignements par téléphone du 118 008, induisant une augmentation des frais de communication par rapport à l'année précédente.

9.2.1.3 Autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004	Variation 2005/2004
Autres produits d'exploitations	52,7	58,3	-9,5 %

Les autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 52,7 millions d'euros en 2005, soit une diminution de 9,5 % par rapport à 2004. Ces autres produits d'exploitation sont composés principalement des produits de refacturations à France Télécom des coûts des moyens internes et externes relatifs à la fabrication et la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, et dans

une moindre mesure de produits d'exploitation non récurrents. Hors effet d'un crédit d'impôt pour 1,8 million d'euros en 2004, les autres produits d'exploitation sont en légère diminution compte tenu de la baisse du montant des refacturations, à France Télécom, des charges liées à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire reflétant la poursuite de la maîtrise des coûts de papier et d'impression des annuaires.

9.2.1.4 Autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004	Variation 2005/2004
Autres charges d'exploitations	(21,5)	(28,5)	-24,4 %
en % du CA	2,3 %	3,2 %	

Les autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 21,5 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une diminution de 24,4 % par rapport au 31 décembre 2004. Les autres charges d'exploitation représentent 2,3 % du chiffre d'affaires en 2005 par rapport à 3,2 % en 2004. Ces autres charges d'exploitation sont composées de charges d'impôts et taxes et de certaines provisions pour risques et charges, ainsi que des frais d'assistance et de redevance de

marque versés au Groupe France Télécom. Hors effet des charges non récurrentes relatives à l'introduction en bourse du Groupe PagesJaunes en 2004 (8,1 millions d'euros) et de l'augmentation de la taxe professionnelle en lien avec celle du chiffre d'affaires, les autres charges d'exploitation sont restées quasiment stables entre les deux périodes.



9.2.1.5 Salaires et charges du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004	Variation 2005/2004
Salaires et charges en % du CA	(242,6) 25,4 %	(231,4) 25,6 %	4,8 %

Les salaires et charges du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 242,6 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 4,8 % par rapport à 2004, soit une augmentation moins rapide que celle du chiffre d'affaires, qui a progressé de 5,8 % sur la même période.

Les salaires et charges représentent 25,4 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 par rapport à 25,6 % en 2004. Cette rubrique se compose des salaires et traitements, fixes et variables y compris intéressement, des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des provisions pour congés payés, des avantages postérieurs à l'emploi et des diverses indemnités versés aux salariés de la force de vente et des fonctions supports. La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct a représenté 13,8 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 13,5 % en 2004. Cette rémunération de la force de vente, en légère augmentation et en grande partie variable, dépend principalement des résultats commerciaux de 2005.

9.2.1.6 Marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France

La marge brute opérationnelle (MBO) du segment PagesJaunes en France a progressé de 10,5 % entre les deux périodes et s'élève à 457,5 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le taux de marge de MBO de ce segment est passé de 45,8 % en 2004 à 47,9 % en 2005, soit une progression du taux de marge de MBO de 2,1 points entre les deux périodes. Hors effet des frais non récurrents d'introduction en bourse enregistrés en 2004, la MBO a progressé de 8,4 %. Cette performance résulte essentiellement de la croissance du chiffre d'affaires et de la maîtrise des coûts.

9.2.1.7 Participation des salariés et rémunération en actions du segment PagesJaunes en France

La participation des salariés du segment PagesJaunes en France s'élève à 32,3 millions d'euros en 2005, en augmentation de 10,0 % par rapport à 2004, et représente 7,1 % de la MBO en 2005 comme en 2004. Cette augmentation est donc en ligne avec la croissance de la MBO. La charge de rémunération en actions du segment s'élève à 19,1 millions d'euros en 2005, en diminution de 18,7 % par rapport à 2004. Cette baisse résulte principalement de la fin progressive d'amortissement des plans de stock-options.

9.2.1.8 Dotations aux amortissements et résultat de cession d'actifs du segment PagesJaunes en France

Les dotations aux amortissements et résultat de cession d'actifs ont globalement diminué de 8,8 % entre les deux périodes et s'élèvent à 6,4 millions d'euros en 2005, soit moins de 1 % du chiffre d'affaires du segment.

9.2.1.9 Résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France

Le résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France a progressé de 12,9 % entre les deux périodes et s'élève à 399,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.



9.2.2 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION À PÉRIMÈTRE CONSTANT DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Le tableau suivant présente l'évolution à périmètre constant du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du segment International & Filiales pour les périodes closes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004 à périmètre constant	Variation 2005/2004
Chiffre d'affaires	108,9	99,5	9,4 %
Achats externes	(47,4)	(45,8)	3,5 %
Autres produits et charges d'exploitation	(0,9)	(3,5)	-74,7 %
Salaires et charges	(55,0)	(52,3)	5,1 %
Marge brute opérationnelle (MBO) <i>en % du CA</i>	5,5 5,1 %	(2,2) -2,2 %	ns
Participation des salariés	(0,6)	(0,7)	-23,7 %
Rémunération en actions	(1,3)	(1,8)	-24,4 %
Amortissements et dépréciations	(3,8)	(4,2)	-8,2 %
Plus ou moins values de cession d'actifs	(0,4)	0,0	ns
Résultat d'exploitation (RE) <i>en % du CA</i>	(0,6) -0,6 %	(8,9) -8,9 %	ns

9.2.2.1 Chiffre d'affaires à périmètre constant du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant du segment International & Filiales par ligne de produits pour les périodes closes les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

International & Filiales (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004 à périmètre constant	Variation 2005/2004
Activité Annuaire B to C	52,4	47,6	10,2 %
Activité Kompass	29,3	27,4	7,1 %
Activité Marketing Direct et Services Géographiques	27,1	24,5	10,6 %
Chiffre d'affaires	108,9	99,5	9,4 %

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales est en progression de 9,4 % par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 108,9 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Activité Annuaire BtoC

Le chiffre d'affaires des activités annuaires B to C a progressé de 10,2 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant pour s'élever à 52,4 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le chiffre d'affaires de l'activité Annuaire B to C résulte de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne, leur édition et leur distribution, réalisés par les filiales QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc.

Le chiffre d'affaires de QDQ Media a progressé de 13,2 % en 2005 par

rapport à 2004 pour atteindre 41,3 millions d'euros. La progression de ce chiffre d'affaires résulte principalement d'un développement de 6,6 % du revenu moyen par annonceur en 2005 par rapport à 2004 (524 euros en 2005 contre 492 euros en 2004), ainsi que l'accroissement du nombre de clients de 5,4 % à 78 300 annonceurs au 31 décembre 2005. La part des ventes réalisées par les activités en ligne progresse sensiblement et représente 14,8 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 9,6 % en 2004. Le nombre d'annonceurs sur QDQ.com a presque doublé entre les deux périodes, passant de 24 685 au 31 décembre 2004 à 40 951 au 31 décembre 2005.

Le chiffre d'affaires des autres annuaires B to C s'élève à 11,1 millions d'euros en 2005, stable par rapport à 2004.



Activité Kompas

Le chiffre d'affaires des activités Kompas a progressé de 7,1 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le chiffre d'affaires de l'activité Kompas résulte de la commercialisation du système d'informations Kompas par le biais des ventes d'espaces publicitaires et de données sur supports imprimés, CD-Rom, Minitel et Internet (Kompas.com, l'annuaire en ligne mondial des concessionnaires Kompas). La vente de supports est complétée par des prestations de marketing direct. Le chiffre d'affaires des activités Kompas est constitué des activités du Groupe en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg.

Activité Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques a progressé de 10,6 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élève à 27,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ce chiffre d'affaires résulte de la commercialisation de fichiers qualifiés de particuliers et d'entreprises pour des campagnes de prospection, de prestations de traitement de données, de services géographiques en ligne et de photos de villes. Le pôle Marketing Direct et Services Géographiques inclut l'activité des filiales Wanadoo Data, e-sama et Mappy.

9.2.2.2 Achats externes à périmètre constant du segment International & Filiales

Les achats externes du segment International & Filiales s'élèvent à 47,4 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2004 à périmètre constant. Les achats externes représentent 43,6 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 46,1 % en 2004 à périmètre constant. Les achats externes sont essentiellement composés des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), des charges de communication (achats d'espaces et frais de création), des coûts de développements informatiques, des charges d'hébergement et de diffusion des annuaires en ligne ainsi que des frais d'achat, de constitution, de mise à jour de bases de données et de fabrication d'annonces publicitaires. Cette évolution provient principalement de la diminution des frais commerciaux et de communication chez QDQ Media, les charges 2004 ayant en outre été alourdies par les frais liés à l'augmentation de capital de cette filiale.

9.2.2.3 Autres produits et charges d'exploitation à périmètre constant du segment International & Filiales

Les autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales s'élèvent à (0,9) million d'euros en 2005 contre (3,5) millions d'euros en 2004 à périmètre constant. Ces autres produits et charges d'exploitation sont composés de revenus de gestion autres que le chiffre d'affaires, des coûts d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés et taxes assises sur les salaires), des provisions clients, de certaines provisions pour risques et charges. Cette évolution favorable s'explique par la diminution du risque clients chez QDQ Media, consécutive aux actions mises en œuvre dans le cadre du plan de redressement de cette filiale, qui se traduit par une reprise de provision sur les éditions antérieures ainsi que par la diminution des dotations pour dépréciation des comptes clients sur les nouvelles éditions.

9.2.2.4 Salaires et charges à périmètre constant du segment International & Filiales

Les salaires et charges du segment International & Filiales s'élèvent à 55,0 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 5,1 % par rapport à 2004 à périmètre constant, soit une progression maîtrisée dans un contexte de chiffre d'affaires lui-même en croissance de 9,4 % sur la période. Les salaires et charges représentent 50,5 % du chiffre d'affaires en 2005 contre 52,6 % en 2004 à périmètre constant. Cette évolution favorable résulte principalement de la diminution de l'effectif de QDQ Media en 2005 par rapport à 2004, conformément au plan de redressement engagé en 2004.

9.2.2.5 Marge brute opérationnelle à périmètre constant du segment International & Filiales

La marge brute opérationnelle (MBO) s'élève à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre une perte de 2,2 millions d'euros constatée en 2004 à périmètre constant. L'amélioration de la MBO provient de la croissance du chiffre d'affaires de chacune des filiales, combinée à la poursuite du plan de redressement de QDQ Media. La MBO de QDQ Media a atteint -5,1 millions d'euros en 2005 contre -13,0 millions d'euros en 2004.

9.2.2.6 Participation des salariés et rémunération en actions à périmètre constant du segment International & Filiales

La participation des salariés et la charge de rémunération en actions du segment International & Filiales s'élèvent à 1,9 million d'euros au 31 décembre 2005 contre 2,5 millions d'euros en 2004.

9.2.2.7 Dotations aux amortissements à périmètre constant du segment International & Filiales

Les dotations aux amortissements diminuent de 8,2 % entre les deux périodes et s'élèvent à 3,8 millions d'euros en 2005. Cette évolution résulte de la maîtrise du volume des investissements réalisés.

9.2.2.8 Résultat d'exploitation à périmètre constant du segment International & Filiales

Le résultat d'exploitation de l'activité International & Filiales au 31 décembre 2005 est déficitaire de 0,6 million d'euros contre une perte de 8,9 millions d'euros constatée en 2004 à périmètre constant.



9.2.3 ANALYSE DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Le tableau ci-dessous présente le résultat net consolidé du Groupe consolidé généré par l'ensemble des activités au cours des périodes closes le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 :

Compte de résultat consolidé Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2005	2004 à périmètre constant	Variation 2005/2004
Résultat d'Exploitation (RE)	399,0	345,1	15,6 %
Produits financiers	16,4	19,1	-14,1 %
Charges financières	(4,8)	(0,5)	ns
Impôts sur les sociétés	(148,9)	(150,8)	-1,3 %
Résultat net	261,7	212,9	23,0 %
dont attribuable aux actionnaires de l'entité PagesJaunes Groupe	261,7	212,9	

9.2.3.1 Produits financiers (à périmètre constant)

Les produits financiers ont diminué de 14,1 % en 2005 par rapport à 2004 à périmètre constant et s'élevaient à 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette évolution est due à un montant moyen de capitaux placés moins important en 2005 qu'en 2004 (effet décalage de décaissement de l'impôt sur les sociétés, cf. tableau des flux de trésorerie) et à la baisse des taux d'intérêt. Ces produits financiers sont principalement constitués des produits du placement de la trésorerie auprès de France Télécom (voir la Section « 6.4.7 Convention de trésorerie »).

9.2.3.2 Charges financières (à périmètre constant)

Les charges financières s'élevaient à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 0,5 million d'euros en 2004 à périmètre constant. Cette évolution est principalement liée à la constatation de la charge financière payée lors de la titrisation de la créance représentative du prélèvement exceptionnel sur les distributions effectuées en 2005.

9.2.3.3 Impôt sur les sociétés (à périmètre constant)

Au 31 décembre 2005, le Groupe consolidé a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 148,9 millions d'euros, en baisse de 1,3 % par rapport à 2004.

La Société a opté en 2004, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré, comprenant, outre la Société, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour devenir membres. Cette option a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

9.2.3.4 Résultat net (à périmètre constant)

Le résultat net s'élève à 261,7 millions d'euros en 2005 contre 212,9 millions d'euros en 2004 à périmètre constant, en hausse de 23,0 %. Hors frais d'IPO en 2004, la croissance du résultat net de PagesJaunes Groupe s'est établie à 20,0 % en 2005.



Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé au en 2004 et en 2005 :

TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉE		
(En millions d'euros)	Périodes closes les	
	31/12/2005	31/12/2004
Placements à court terme > 3 mois et < 1 an	16,5	0,3
Disponibilités et quasi-disponibilités	549,8	644,1
Total trésorerie active	566,3	644,3
Banques créditrices	7,8	9,8
Autres dettes financières	5,5	4,8
Endettement financier brut	13,3	14,6
Part à moins d'un an	13,3	14,6
Part à plus d'un an	-	-
Trésorerie nette	553,0	629,7

La trésorerie nette du Groupe consolidé s'élève à 553,0 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 629,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Depuis 1999, le Groupe PagesJaunes place, en vertu de conventions renégociées annuellement, la quasi-totalité de ses disponibilités auprès de France Télécom.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pour les périodes closes les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 :

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS EN DONNÉES HISTORIQUES		
(En millions d'euros)	Périodes closes les	
	31/12/2005	31/12/2004
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	263,5	362,2
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(105,0)	(32,1)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(252,7)	(268,0)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	(94,3)	62,1
Incidence des variations de change sur les disponibilités	0,0	0,0
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	644,1	581,9
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	549,8	644,1

Les disponibilités au 31 décembre 2005 s'élèvent à 549,8 millions d'euros contre 644,1 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont diminué de 27,3 % entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 et se sont respectivement élevés à 362,2 millions d'euros et à 263,5 millions d'euros. Cette importante diminution s'explique principalement par un décaissement d'impôt sur les sociétés plus important en 2005 qu'en 2004, compte tenu d'un décalage favorable dans le décaissement de l'impôt 2004.

En 2005, les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement s'élèvent à 105,0 millions d'euros et comprennent les investissements courants nets (exploitation, réseau, bureautique et agencements) pour 11,7 millions d'euros, l'acquisition des sociétés e-sama pour 9,5 millions d'euros et Edicom pour 5,0 millions d'euros (nets de trésorerie acquise), la mise à disposition à l'animateur d'une somme de 16,5 millions d'euros au titre du contrat de liquidité contracté en novembre 2005 ainsi que le paiement d'une créance d'impôt relative au prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions effectuées en 2005 (« emprunt obligatoire »)



pour 64,2 millions d'euros, remboursable par tiers au cours des exercices 2006 à 2008. En 2004 ces flux s'élevaient à 32,1 millions d'euros et incluaient essentiellement l'acquisition des sociétés QDQ Media, Mappy et Kompass Belgium pour 21,9 millions d'euros (nets de trésorerie acquise), les investissements courants nets pour 8,4 millions d'euros, partiellement compensés par le remboursement de bons de capitalisation pour 11,6 millions d'euros arrivés à échéance en mai 2004.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement comprennent principalement les distributions effectuées en 2005 pour 259,3 millions d'euros contre 236,0 millions d'euros en 2004. En 2004, ce poste incluait également l'augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'introduction en bourse pour 53,6 millions d'euros ainsi que l'entrée dans le périmètre de consolidation de la dette de QDQ Media pour un montant de 89,4 millions d'euros.

11

Recherche et développement



Le Groupe se caractérise par une forte culture d'innovation qui ne nécessite pas d'investissements importants en recherche fondamentale et en développement. À ce titre, la majeure partie des dépenses de recherche et développement ne sont pas comptabilisées en investissements mais en charges.

Cependant, pour faire face aux évolutions technologiques, le Groupe envisage d'augmenter ces investissements au cours des prochaines années en vue de se doter des technologies lui permettant de mieux utiliser la richesse des contenus de ses services en ligne et ainsi d'améliorer la pertinence du résultat des recherches.

12

Informations sur les tendances



12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe

Voir Sections 9 et 10.

12.2 Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives de la société

La Société n'a pas connaissance de tendance connue ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles

d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2006.



13.1 Prévisions

13.1.1 OBJECTIFS FINANCIERS POUR 2006

PagesJaunes Groupe se fixe pour l'exercice 2006 les objectifs financiers suivants :

- croissance interne du chiffre d'affaires consolidé de 6,5 % à 8,5 % ;
- croissance de la marge brute opérationnelle consolidée de 5 % à 7 %, essentiellement sur le second semestre 2006 en raison de l'investissement sur le 118 008 au premier semestre 2006 ;

- équilibre de la marge brute opérationnelle de QDQ Media au second semestre 2006.

13.1.2 HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES AUX OBJECTIFS 2006

Les hypothèses sur lesquelles la Société a fondé ses objectifs et prévisions sont relatives pour partie à des facteurs que peuvent influencer les membres de la Direction de PagesJaunes Groupe et pour partie à des facteurs échappant totalement à leur influence.

Parmi les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer la Direction du Groupe, figurent notamment celles relatives au chiffre d'affaires :

- stabilité du revenu moyen total par annonceur (tous supports confondus) de PagesJaunes, compte tenu de la conquête de nouveaux annonceurs présentant un revenu moyen inférieur à ceux déjà en portefeuille ;
- poursuite de la progression de la couverture par PagesJaunes du marché en France (nombre d'annonceurs ayant acheté une ou plusieurs insertions publicitaires sur l'un au moins des supports de PagesJaunes rapporté au nombre total d'artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises susceptibles d'être intéressés par les produits publicitaires de PagesJaunes) ;
- progression de la pénétration Internet (nombre d'annonceurs clients du Groupe achetant une insertion publicitaire sur Internet) et poursuite de la croissance du revenu moyen par annonceur sur Internet ;
- capacité de PagesJaunes à figurer parmi les trois principaux acteurs du marché des services de renseignements téléphoniques en France, avec une part significative du marché après libéralisation totale de celui-ci le 3 avril 2006 ;
- poursuite d'une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires de QDQ Media.

Outre les hypothèses relatives au chiffre d'affaires exposées ci-dessus, les autres hypothèses pouvant avoir un impact sur la marge brute opérationnelle sont :

- niveau des dépenses liées au lancement en année pleine du service de renseignements téléphoniques 118 008 de PagesJaunes ;
- hausse des coûts éditoriaux des annuaires imprimés en relation avec la nouvelle ligne éditoriale de l'Annuaire ;
- coûts des initiatives contribuant à soutenir l'audience des services en ligne.

Les principales hypothèses qui reposent sur des facteurs qui échappent à l'influence de la Direction du Groupe PagesJaunes et qui ont été retenues sont :

- croissance modérée du marché publicitaire en France et maintien d'un marché publicitaire dynamique en Espagne ;
- augmentation de certains coûts éditoriaux comme le prix du papier et du portage des annuaires imprimés du Groupe, et application de l'Écotaxe en France ;
- impact des obligations juridiques nées de la mise en place de l'annuaire imprimé du service universel en France (voir Section « 6.2.1.1.2 L'Annuaire »), notamment sur le nombre d'abonnés mobiles qui seront inclus dans les annuaires ;
- niveaux d'investissements publicitaires consentis par les concurrents de PagesJaunes sur le marché des renseignements téléphoniques en France.

Les prévisions ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par PagesJaunes Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre la matérialisation de certains risques décrits dans la Section « 4. Facteurs de risques », notamment dans la Section « 4.2 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie – Incertitude liée au développement des activités de service de renseignements (118 008) », aurait un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs et prévisions. Par ailleurs, la réalisation des objectifs et prévisions suppose la mise en œuvre avec succès de la stratégie décrite dans la Section « 6.1.2 Stratégie de développement ».

Les objectifs sont établis à périmètre d'activité constant et sur la base des normes IFRS telles qu'elles ont été appliquées par PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2005, lors de l'établissement de ses comptes consolidés.

13.2 Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions

PagesJaunes Groupe, SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA PRÉVISION DE MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE CONSOLIDÉE

Document de référence 2005

Monsieur le Directeur général,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur la prévision de marge brute opérationnelle consolidée de PagesJaunes Groupe relative à l'exercice 2006 incluse dans la partie 13 de son document de référence.

Cette prévision et les hypothèses significatives qui la sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de cette prévision.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement de la prévision ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de PagesJaunes Groupe, à savoir le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne utilisé lors de l'établissement de ses comptes consolidés de l'exercice 2005. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que la prévision est adéquatement établie sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant d'une prévision présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative de la prévision présentée et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de cette prévision.

À notre avis :

- la prévision a été adéquatement établie sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par PagesJaunes Groupe, telles que présentées dans l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2005.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 mars 2006.

DELOITTE & ASSOCIÉS
Eric Gins Jean-Paul Picard

ERNST & YOUNG Audit
Christian Chiarasini Jeremy Thurbin



14 Organes d'administration et de direction

sommaire

14.1 Composition du Conseil d'administration	p. 68
14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	p. 71
14.3 Composition des organes de direction	p. 72

14.1 Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2005, Messieurs Philippe Leroux et Jean-Claude Marceau ont été nommés administrateurs.

Monsieur Jean-Claude Marceau, Responsable de service, agence de publicité, PagesJaunes, a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2005.

Monsieur Philippe Leroux, Directeur de l'agence de Bordeaux de PagesJaunes, a été élu le 6 octobre 2005 administrateur représentant les salariés par les salariés de PagesJaunes Groupe et de ses filiales françaises. Le Tribunal d'Instance de Boulogne, dans une décision du 9 janvier 2006, a annulé le second tour de cette élection, suite à un recours de la CGT.

Le Conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 7 février 2006, a décidé de procéder à nouveau à l'élection d'un salarié au Conseil

d'administration de PagesJaunes Groupe et pour cela d'organiser un nouveau second tour de cette élection, le 18 mai 2006.

Lors du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du mardi 7 février 2006, Michel Combes a fait part aux administrateurs de son souhait de démissionner de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société, pour convenance personnelle. Le Conseil d'administration, lors de cette même séance, a élu parmi ses membres, Madame Stéphane Pallez, en qualité de Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe.

Les membres du Conseil d'administration et censeur de PagesJaunes Groupe sont, à la date du présent document de référence :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Stéphane PALLEZ	Administrateur Présidente du Conseil d'administration	27 mai 2004 Conseil d'administration du 7 février 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Directeur financier Délégué de France Télécom Membre du Conseil de surveillance de EQUANT NV Mandats qui ne sont plus exercés Administrateur de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) Membre du Conseil de surveillance de l'Agence française de développement
Olivier BARBEROT	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Membre du Comité de Direction générale Responsable des Ressources humaines du Groupe France Télécom Mandats qui ne sont plus exercés Néant
François de CARBONNEL	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Senior Advisor de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup Administrateur de Ecofin Hedge Fund Limited Administrateur du Parc des Aulnois SA Administrateur de Cofipar SA Administrateur de GFISA (Groupe Foncier d'Île-de-France) Mandats qui ne sont plus exercés Gérant de Geroa SARL
Élie COHEN	Administrateur Membre du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président du Conseil Scientifique de Vigeo et Administrateur Directeur de recherches au CNRS, Professeur à Sciences-Po, Vice-Président du Haut conseil du secteur public et membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII) Administrateur d'Orange Mandats qui ne sont plus exercés Néant

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Michel COMBES	Administrateur	AGM du 27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Membre du Conseil de surveillance d'Equant Membre du Conseil de surveillance de Procapital Président du Conseil de surveillance d'Assystem Brime Membre du Conseil d'administration de Sonae.com Membre du Conseil d'administration de Liberty TV Mandats qui ne sont plus exercés Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe Administrateur d'Eurotunnel Administrateur de Protravel
Michel DATCHARY	Directeur général non administrateur	23 septembre 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président-Directeur général et Administrateur de PagesJaunes Administrateur de Kompass France Administrateur de Wanadoo Data Président du Conseil d'administration et Administrateur de QDQ media Mandats qui ne sont plus exercés Néant
Patricia LANGRAND	Administrateur	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Directeur exécutif de la Division Contenus de France Télécom Mandats qui ne sont plus exercés Néant
Jean-Hervé LORENZI	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	coopté par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004 en remplacement de Frank E. DANGÉARD, cooptation ratifiée par l'Assemblée générale du 23 décembre 2004.	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Conseiller du Directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild Professeur à Paris Dauphine Membre du Conseil d'analyse économique et Président du Cercle des économistes Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie financière Saint-Honoré Membre du Conseil de surveillance des Assurances & Conseils Saint-Honoré Membre du Comité de direction des Assurances Saint Honoré Administrateur d'Atlex Administrateur des Associés en France Censeur de Euler Hermès Membre du Conseil de surveillance de BVA Administrateur de l'AFOM (Association Française des Opérateurs Mobiles) Mandats qui ne sont plus exercés Président et Administrateur de Saint Honoré Amérique Administrateur d'Entenial Administrateur de Wanadoo Administrateur de e-Rothschild Services Administrateur du CDC Ixis LCF Rothschild Midcaps Administrateur de Anvie Administrateur de Mossley Badin
Jean-Claude MARCEAU	Administrateur	12 avril 2005	Assemblée générale devant se réunir en 2010	Néant Mandats qui ne sont plus exercés Néant
Rémy SAUTTER	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président-Directeur général de Bayard d'Antin Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL Président de Sicav Multimedia et Technologies Membre du Conseil de Surveillance de M6 Administrateur de Partner Re (USA) Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK) Administrateur de Thomson Mandats qui ne sont plus exercés Administrateur de M6 Publicité
Marcel ROULET	Censeur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président d'honneur et administrateur de France Télécom Administrateur de Thomson Représentant permanent de Thomson S.A. au sein du Conseil d'administration de Thales Administrateur de HSBC France (ex-CCF) Président du Conseil de surveillance de GIMAR Finances SCA Membre du Conseil de surveillance de Eurazeo Censeur de Cap Gemini Consultant conseil en entreprise Mandats qui ne sont plus exercés Président du Conseil de Surveillance de Pages Jaunes Administrateur d'ON-X



ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Conseil d'administration comprend quatre membres indépendants, à savoir Messieurs François de Carbonnel, Élie Cohen, Jean Hervé Lorenzi et Rémy Sautter.

Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS

Olivier Barberot a été nommé en février 2006, Directeur exécutif en charge des Ressources humaines du Groupe France Télécom. Auparavant Olivier Barberot avait été nommé en mars 2003 Directeur exécutif de France Télécom chargé du Développement et de l'optimisation des compétences humaines dans le cadre du plan Ambition FT 2005, et, en mars 2004, responsable de la fonction Animation des réseaux de management et Communication Interne. Après avoir occupé plusieurs postes d'ingénieur jusqu'en 1985, Olivier Barberot a été Secrétaire général du Futuroscope de Poitiers de 1985 à 1991, puis Secrétaire général de CGI jusqu'en 1993. De 1993 à 1997, il a été Secrétaire général de l'université Léonard de Vinci. Depuis 1997, il était membre du Comité exécutif responsable de la fonction Ressources humaines chez Thomson. Né en 1954, Olivier Barberot est diplômé de l'École des mines de Paris.

François de Carbonnel est depuis fin 2004, « Senior Advisor » de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup. Il a rejoint fin 1999 Citigroup comme « Managing Director » de la Global Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (États-Unis) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président-Directeur général de Midial S.A., fonction qu'il a occupé jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'École centrale de Lyon, de la faculté de sciences économiques de Lyon et de la Business School de Carnegie-Mellon University, Pittsburgh, États-Unis.

Élie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Élève chercheur à l'École des mines puis Chargé de recherche au Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme Directeur de recherche au Groupe d'analyse des politiques publiques de Paris 1 puis au Centre d'études de la vie politique française (FNPS). Comme Maître de conférences puis Professeur, Élie Cohen a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'École normale supérieure Ulm, à l'École nationale d'administration et à Harvard au Collège des ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Élie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Élie Cohen a participé

aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et est membre du Conseil d'administration d'Orange depuis 2003. Il est membre du Conseil Scientifique de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales. Né en 1950, Élie Cohen est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Docteur en Gestion et Docteur en Sciences Politiques.

Michel Combes était Directeur exécutif Équilibres financiers et création de valeur Next et membre du Comité Stratégique de France Télécom de septembre 2005 à janvier 2006. Il a été nommé Directeur exécutif chargé de la fonction Groupe Finance en janvier 2003. Michel Combes a débuté sa carrière en 1986 à France Télécom à la Direction des réseaux extérieurs puis à la Direction des affaires industrielles et internationales. Nommé en 1991 conseiller technique du ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, puis du ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Michel Combes est revenu à France Télécom en juin 1995 comme Directeur général adjoint de TDF, fonction qu'il a cumulée de juin 1996 à fin 1999 avec celle de Président-Directeur général de GlobeCast. Vice-président exécutif du groupe Nouvelles Frontières de décembre à fin 2001, Michel Combes occupait en dernier lieu les fonctions de Directeur général d'ASSYSTEM, société spécialisée dans l'assistance technique. Né en 1962, Michel Combes est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

Patricia Langrand a été nommée en mars 2004 Directeur exécutif de France Télécom, chargée de la Division Agrégation des Contenus. Elle a débuté sa carrière au sein de France Télécom en 1988 et y a exercé différentes fonctions afférentes à la stratégie, au marketing et à la finance. En 1995, elle a été nommée Sous-Directeur responsable de l'électronique grand public et de l'audiovisuel, puis des réseaux et du multimédia, à la Direction générale des stratégies industrielles du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Fin 1999, elle a rejoint le groupe Canal + comme Directeur des Nouvelles technologies avant de revenir chez France Télécom en Novembre 2002 en tant que Directeur du cabinet de Thierry Breton. Née en 1963, Patricia Langrand est diplômée de l'École polytechnique et de l'École nationale des télécommunications.

Jean-Hervé Lorenzi, docteur en sciences économiques, agrégé des facultés de droit et de sciences économiques, est aujourd'hui conseiller du Directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque. Il est également Professeur à Paris-Dauphine, Membre du



Conseil d'analyse économique et Président du Cercle des économistes. Auparavant, il a été, notamment, Directeur général délégué de Gras Savoye, Directeur général de CEA Industrie, conseiller économique du Premier Ministre et Directeur général de Sari Groupe.

Jean-Claude Marceau, est entré chez PagesJaunes en 1973 et occupe actuellement les fonctions de responsable du service en charge des relations commerciales avec les agences de publicité.

Stéphane Pallez a été nommée en avril 2004 Directeur exécutif de France Télécom auprès du Directeur exécutif chargé de la Mission équilibres financiers et création de valeur. Avant de rejoindre France Télécom, Stéphane Pallez était de 2000 à 2004 chef du Service des affaires européennes et internationales au sein de la Direction du trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Présidente du Club de Paris, et Administrateur de la Banque européenne d'investissements. Pendant sa carrière à la Direction du trésor, elle a notamment exercé les fonctions de Sous-Directeur en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000 et de Sous-Directeur des Assurances. Entre 1991 et 1993, elle a été conseiller technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, successivement sous Pierre Bérégovoy et Michel Sapin. De 1988 à 1990, elle a été Administrateur suppléant représentant la France à la Banque Mondiale. Née en 1959, Stéphane Pallez est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris (1980) et de l'École Nationale d'Administration (1984). Elle est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations (1971-1981) avant d'être nommé Conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les Affaires financières et budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président-Directeur général de RTL jusqu'en 1996. Rémy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président-Directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de Surveillance de RTL. Né en 1945, Rémy Sautter est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration.

Marcel Roulet est Président d'honneur de France Télécom dont il a assuré la présidence de 1991 à 1995. Par la suite, Marcel Roulet a exercé les fonctions de Président-Directeur général de Thomson SA entre février 1996 et mars 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) entre février 1996 et janvier 1998. Ingénieur Général des Télécommunications en retraite depuis le 1^{er} janvier 1999, Marcel Roulet exerce des activités de consultant conseil en entreprise. Marcel Roulet est par ailleurs administrateur de Thomson et de Thales (en tant que représentant de Thomson S.A.), du CCF et Président du Conseil de surveillance de Gimar Finances. Il est membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo. Né en 1933, Marcel Roulet est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de direction et de la direction générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;

- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de direction et de la direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

14.3 Composition des organes de direction

À la date du présent document, le Comité Exécutif de PagesJaunes Groupe est ainsi composé :

Nom	Fonction
Michel Datchary	Directeur général
Thomas Abikhalil	Directeur de la Communication
André Chaperon	Directeur des Ressources humaines
Ghislaine Mattlinger	Directeur financier
Henri Moché	Directeur de la Stratégie
Dominique Paoli	Directeur juridique

Thomas Abikhalil est depuis janvier 2005 Directeur de la Communication de la Société. Il était auparavant Directeur de la Communication de PagesJaunes depuis 1999. Après une courte expérience à l'international pour l'Afrique et le Moyen-Orient, Thomas Abikhalil intègre le Groupe PagesJaunes en 1986 comme Conseiller commercial. Il devient, ensuite, Responsable de vente entre 1987 et 1988 ; et Chef de vente de 1989 à 1992. À la mise en place des agences régionales, il prend la direction de l'agence de Grenoble en 1993. Il participe ensuite au développement des activités internationales du Groupe en devenant adjoint au Directeur de l'international de 1995 à 1999. Par ailleurs, Thomas Abikhalil est Vice-président du SNA (Syndicat national des éditeurs d'annuaires) en France. Thomas Abikhalil, âgé de 47 ans, est diplômé de la Faculté Saint Joseph à Beyrouth en gestion des entreprises et de la Faculté libanaise de Beyrouth en sciences politiques.

André Chaperon est depuis janvier 2005 Directeur des Ressources humaines de la Société. Il était auparavant Directeur des Ressources humaines de PagesJaunes depuis 1999. Après avoir débuté sa carrière au sein de la GMF, il a rejoint le Groupe France Télécom en 1985 où il a été successivement Responsable du recrutement et de la gestion du personnel de la société France Câble et Radio, puis à partir de 1995 Directeur des Ressources humaines, de la communication et de la logistique de France Télécom Mobile Radiomessagerie. Né en 1951, André Chaperon est titulaire d'un DES de droit public et d'un DESS de développement des ressources humaines.

Michel Datchary est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 23 septembre 2004. Il était auparavant Président du Directoire de PagesJaunes depuis 1996. Michel Datchary a commencé sa carrière au sein du Groupe Havas en 1977 avant d'entrer dans le groupe ODA. Il y a notamment occupé les fonctions de Responsable de Produit en 1979, de Directeur adjoint du Marketing en 1981, de Directeur général d'une filiale en 1985, de Directeur général adjoint, membre du Directoire de l'ODA en 1992. Il a été de 2000 à 2004 Directeur de la division annuelle de Wanadoo. Michel Datchary est diplômé de l'Institut de promotion commerciale de la Chambre de commerce de Pau (1977).

Ghislaine Mattlinger est depuis février 2006 Directeur financier de la Société. Elle a commencé sa carrière en 1989 chez Arthur Andersen, où elle a pris en charge, pendant sept ans, différentes missions de conseil et d'audit au sein du département Banques et Marchés financiers. En 1996, elle devient Directeur financier de VIEL & Cie, un des leaders mondiaux du courtage sur produits financiers et non financiers, qu'elle quitte en 2004, afin de participer à la création d'Aurige Finance, société de conseil en fusions-acquisitions. Née en 1968, Ghislaine Mattlinger est diplômée de HEC.

Henri Moché est depuis janvier 2005 Directeur de la Stratégie de la Société. Il a auparavant été Directeur stratégique de QDQ Media de 2001 à 2004, après avoir commencé sa carrière à la Direction des Relations Investisseurs de Havas de 1994 et 1997, puis été Directeur général de PagesJaunes Outre-Mer et responsable du développement international au sein de l'unité d'affaires International et Filiales de PagesJaunes. Né en 1971, Henri Moché est diplômé de l'ESCP.

Dominique Paoli est Directeur juridique de la Société. Il est par ailleurs Directeur juridique et des Affaires immobilières de PagesJaunes depuis 1985. Après avoir commencé sa carrière au sein du Crédit Lyonnais, il a rejoint ensuite en 1977 l'Office d'Annonces au sein de la Direction du Personnel. Né en 1953, Dominique Paoli est titulaire d'un DESS de droit social.



15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2005 au sein de PagesJaunes Groupe est résumé dans le tableau ci-dessous :

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au cours de l'exercice	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
François de Carbonnel	-	-	-	-	-	-	-	-	24 000 €	12 900 €
Élie Cohen	-	-	-	-	-	-	-	-	25 000 €	12 900 €
Michel Datchary, Directeur général	300 000 €	200 000 €	56 740 €	146 177 €	10 702 €	9 470 €	10 458 €	3 900 €	3 324 € ⁽¹⁾	4 573 € ⁽¹⁾
Jean Hervé Lorenzi	-	-	-	-	-	-	-	-	25 000 €	6 300 €
Jean-Claude Marceau*	66 995	-	42 654	-	13 389	-	-	-	-	-
Rémy Sautter	-	-	-	-	-	-	-	-	24 000 €	12 900 €
Marcel Roulet (censeur)	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000 €	15 000 €

* Monsieur Jean-Claude Marceau a été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 12 avril 2005.

(1) Rémunération du mandat de Président du Directoire de PagesJaunes

Les informations relatives aux stock-options attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la Section 17.2.

En 2005, le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel pouvait varier de 0 à 66 % maximum du salaire de base, en fonction des critères d'atteinte suivants : la croissance du chiffre d'affaires pour 50 %, la croissance de la MBO pour 30 % et la croissance du résultat net pour 20 %.

Au terme des décisions du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2005, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 53,25 % de son salaire de base.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte une obligation de non concurrence limitée à une période de 12 mois et portant sur l'ensemble du territoire français. Cette obligation de non concurrence, si elle est appliquée donne lieu à un versement égal à 50 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois. Elle est limitée à 25 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois en cas de départ à l'initiative de Michel Datchary.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte des clauses prévoyant des indemnités conventionnelles et contractuelles de rupture ne pouvant excéder 21 mois.

Le Président du Conseil d'administration de la Société ne perçoit aucune rémunération de la part de la Société.

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre des exercices 2001, 2002 et 2003 aux membres du Conseil de surveillance. L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a fixé le montant des jetons de présence à répartir librement entre les membres du Conseil d'administration à la somme globale de 45 000 euros au titre de l'exercice 2004.

L'Assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2005 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à répartir librement entre les membres du Conseil d'administration à la somme globale de 100 000 euros au titre de l'exercice 2005 et des exercices suivants.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 19 avril 2006 de fixer à 250 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale

En ce qui concerne Marcel Roulet, censeur, l'Assemblée générale des actionnaires du 10 avril 2002 a fixé sa rémunération à 5 000 euros pour l'exercice 2002 et les exercices suivants. L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a fixé sa rémunération au titre de censeur du Conseil d'administration à 10 000 euros au titre de l'exercice 2004 et des exercices suivants, étant précisé que cette rémunération sera portée à 15 000 euros s'il participe aux comités du Conseil d'administration.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 19 avril 2006 de fixer la rémunération du censeur à 10 000 euros de montant fixe annuel, à 2 500 euros par séance du Conseil d'administration et 1 000 euros par séance d'un Comité du Conseil d'administration dont il serait membre pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.



15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

au bénéfice de Jean-Claude Marceau : 64 596 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 2 951 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.



La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de

toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

PagesJaunes Groupe adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 et en particulier aux principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (Voir la Section 21.2.2).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

16.2 Absence de contrats de service

Aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec PagesJaunes Groupe ou

l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités institués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent une activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

16.3.1 COMITÉ D'AUDIT

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Par ailleurs, aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Élie Cohen ;
- Mme Stéphane Pallez.

À la suite de la nomination de Mme Stéphane Pallez en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société par le Conseil d'administration du 7 février 2006, Mme Stéphane Pallez a fait part de son souhait de ne plus être membre du Comité d'audit.

Missions du Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et de tableaux d'activité et de résultat ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;

- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner le rapport d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques ;
- d'examiner chaque année le rapport du Président du Conseil d'administration sur l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2005.

Le Comité d'audit peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

16.3.2 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Composition du Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Francois de Carbonnel, Président ;
- M. Olivier Barberot ;
- M. Jean-Hervé Lorenzi ;
- M. Marcel Roulet.

Missions du Comité des rémunérations et des nominations

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2005.



16.3.3 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Les règles de fonctionnement sont fixées par le Conseil d'administration sur les principes suivants :

- les comités sont convoqués par leurs présidents dans un délai minimum de cinq jours et sans délai en cas d'urgence ;
- les réunions des comités peuvent se tenir en tous lieux y compris par visioconférence ou conférence téléphonique (sauf sur les sujets à confidentialité renforcée, qualifiés comme tels lors de la saisine de leurs présidents) ;
- les comités peuvent inviter des experts externes ou internes pour l'examen de questions particulières, les frais d'intervention des experts externes étant à la charge de la Société.

Les comités sont des organes collégiaux qui ont un rôle consultatif. Ils n'ont pas de pouvoir propre, leur rôle consistant à éclairer le Conseil ou son Président.

Les membres des comités qui sont des membres du Conseil d'administration ne peuvent pas recevoir une rémunération permanente au titre de leur participation aux comités. Ils peuvent par contre recevoir une allocation exceptionnelle pour une mission spéciale et temporaire et peuvent également percevoir une part supérieure à celle des autres membres du Conseil d'administration dans les jetons de présence.

Les membres des comités non membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération fixée par le Conseil d'administration, à la charge de la Société.



sommaire

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité	p. 78
17.2 Participation au capital et options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	p. 81
17.3 Description des Contrats d'intéressement et de participation	p. 82

La notion d'effectif du Groupe consolidé utilisée dans la présente section recouvre l'ensemble des effectifs des sociétés du Groupe consolidé, à l'exception de ceux d'Éditus Luxembourg, société consolidée par mise en équivalence.

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité

Au 31 décembre 2005, l'effectif du Groupe consolidé était de 5 189 salariés inscrits (y compris la partie des commerciaux ayant le statut de Voyageur-Représentant-Placier (VRP) contre 4 762 en 2004 et 4 689 au 31 décembre 2003.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition géographique des salariés au sein du Groupe consolidé depuis 2003 :

	2005*		2004*		2003*	
France	4 227	81 %	3 973	83 %	3 827	82 %
dont Île-de-France	1 905		1 839		1 811	
dont province	2 322		2 134		2 016	
International	962	19 %	789	17 %	862	18 %
TOTAL GROUPE CONSOLIDÉ	5 189	100 %	4 762	100 %	4 689	100 %

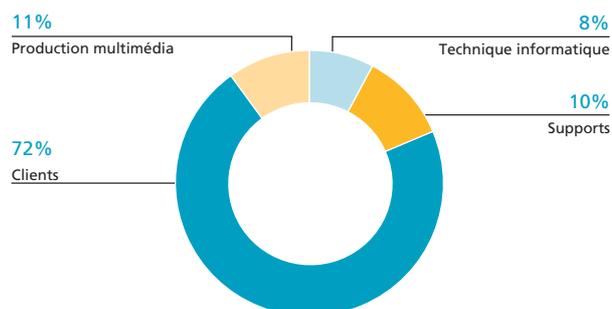
* Salariés inscrits au 31 décembre de l'année et pour 2005 participation Editus Luxembourg à hauteur de 49,5 %.

Par ailleurs, PagesJaunes Outre-Mer et PagesJaunes Liban (filiales non consolidées) employaient au 31 décembre 2005 respectivement 16 et 25 personnes.

L'effectif du Groupe consolidé a augmenté de 427 personnes par rapport à 2004. Cette augmentation est portée d'une part par la consolidation de nouvelles filiales en 2005 : e-sama 125, Kompass Belgium 41, Edicom 68 et Editus Luxembourg 114, et d'autre part, par l'augmentation de l'effectif de PagesJaunes SA (+ 96) essentiellement portée par une augmentation de l'effectif commercial. En revanche, comme en 2004, une baisse d'effectif est imputable à QDQ Media. (- 50 salariés en 2005).

Au 31 décembre 2005, la moyenne d'âge des salariés du Groupe consolidé était d'environ 38 ans et demi et le taux de féminisation était d'environ 50 %.

L'effectif du Groupe consolidé au 31 décembre 2005 était réparti de la manière suivante :



Le Groupe se caractérise par une proportion importante de commerciaux par rapport à l'effectif global (environ 2 400 commerciaux terrain ou télévendeurs). En France, au sein de PagesJaunes et Kompass France, les commerciaux terrain (environ 1 180 personnes) ont le statut de VRP et sont rémunérés essentiellement à la commission sur le chiffre d'affaires et sur sa progression.

Au 31 décembre 2005, 4 951 personnes, soit environ 95,4 % des salariés du Groupe consolidé, étaient des salariés de droit privé (dont 119 sous contrat à durée déterminée) et 238 personnes, soit environ 4,6 % des salariés, étaient des fonctionnaires détachés ou mis à la disposition du Groupe par France Télécom (voir Section plus bas « Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe »).

Seule PagesJaunes SA est assujettie à l'obligation de produire un bilan social. Celui-ci est présenté chaque année pour avis au Comité d'entreprise et adressé à l'Inspection du travail. Une synthèse du bilan social est adressée à tous les salariés de PagesJaunes SA.

Le taux de rotation des effectifs de PagesJaunes a été de 13,3 % en 2005 contre 12,1 % en 2004 et 10,1 % en 2003 (le taux de rotation des effectifs correspond au rapport du nombre de personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée ayant quitté la Société au cours de l'exercice sur la moyenne annuelle des personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée).

La majorité des salariés du Groupe a une partie de sa rémunération liée à sa performance individuelle. Pour la force de vente, cette part peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération annuelle. Pour les cadres, cette part peut représenter jusqu'à 20 % de la rémunération annuelle, et jusqu'à 50 % pour les cadres dirigeants.

Par ailleurs jusqu'à 2005, les salariés de PagesJaunes et de ses filiales en France bénéficient des accords de participation mis en place au niveau du Groupe France Télécom et d'accords d'intéressement propres à certaines sociétés (voir la Section « 6.4.9 Accords d'intéressement et de participation »).

Faits marquants en 2005

PagesJaunes Groupe

En 2005, mise en place d'une organisation corporate pour la finance, le juridique, la stratégie, les ressources humaines et la communication. Les équipes se sont mises progressivement en place tout au long de l'année. Un premier noyau s'est constitué par transfert de PagesJaunes SA puis s'est complété par des mobilités au sein du Groupe France Télécom et par des recrutements externes.

D'autre part, un accord d'intéressement pour les collaborateurs de PagesJaunes Groupe a été signé en 2005.

Enfin, après l'autorisation de l'Assemblée Générale du 12 avril 2005, PagesJaunes Groupe a mis en place un plan d'attribution d'options de souscription d'actions. Dans le cadre de ce plan, des options ont été attribuées à environ 800 collaborateurs des différentes filiales du Groupe (plan approuvé par le Conseil d'administration du 28 juin 2005).

PagesJaunes SA

Après avoir connu de nombreux changements ces dernières années, PagesJaunes a souhaité écouter ses collaborateurs en effectuant une enquête d'opinion interne sur les principaux thèmes de l'entreprise (le travail, le management, le développement professionnel, l'information...). Forte de bons résultats globaux, l'entreprise s'est engagée à travailler sur les axes de progrès qui portent sur la compréhension des enjeux et des métiers, le décloisonnement du fonctionnement et le renforcement des moyens de l'encadrement.

D'autre part, PagesJaunes a entamé un plan d'actions visant à favoriser la formation et l'embauche de travailleurs handicapés ainsi qu'à renforcer le développement de ses partenariats avec le milieu protégé. L'entreprise a également engagé une réflexion en concertation avec les élus du CHSCT visant à déterminer un cadre général de prévention et de traitement des risques de souffrance au travail.

Kompass France

L'entreprise s'est dotée d'un nouveau Directeur général. Des outils plus précis ont été mis en place pour mieux cerner et traiter l'augmentation constatée du *turn over* des commerciaux.

Mappy

L'augmentation de l'effectif a accompagné les besoins croissants de l'entreprise confrontée d'autre part à certains départs clés (changement de Direction Générale et de Directeur Technique).

Un accord d'intéressement applicable à partir de 2005 a été mis en place pour la première fois.

QDQ Media

Afin de supporter le plan de redressement entrepris en 2004, un ambitieux plan de formation a été mis en œuvre en lien avec l'appréciation des performances. D'autre part, afin de soutenir le développement et diminuer le taux de rotation des vendeurs, les rémunérations commerciales ont été renforcées. Enfin une « évaluation à 180° » a été expérimentée à mi-année pour les managers.

Wanadoo Data – e-sama

L'année a été consacrée à différents travaux préparatoires à la fusion des entités prévue pour le premier trimestre 2006.

Relations sociales

Les relations sociales avec les différents partenaires sociaux sont demeurées paisibles dans les différentes sociétés du Groupe.

Chez PagesJaunes, le renouvellement des instances représentatives du personnel (CE-DP) a été perturbé par une demande (rejetée) de reconnaissance d'une UES entre PagesJaunes Groupe et PagesJaunes SA à l'initiative des syndicats, puis par des désaccords persistants entre les six syndicats de PagesJaunes au sujet des collèges électoraux.

Néanmoins, un accord salarial a été signé avec la Direction pour les salariés de toutes catégories de l'entreprise.



Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe

Au 31 décembre 2005, le Groupe comprend 238 fonctionnaires de France Télécom dont le statut est régi par la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom, modifiée, notamment par la loi du 31 décembre 2003.

Parmi ces 238 fonctionnaires, 118 sont détachés et 120 sont mis à disposition du Groupe PagesJaunes par France Télécom. En effet, la loi du 2 juillet 1990, telle que modifiée par la loi du 31 décembre 2003, prévoit que les fonctionnaires de France Télécom peuvent être, sur leur demande, mis à disposition, détachés ou placés hors cadre, en vue d'assurer des fonctions propres aux sociétés du Groupe et à leurs filiales. La définition de la notion de « filiale » ainsi que les modalités de réintégration au sein de France Télécom, notamment dans le cas où la société objet du détachement ou de la mise à disposition cesserait d'être une filiale de France Télécom, ont été fixées par le décret 2004-981 du 17 septembre 2004 relatif à la mise à disposition, au détachement et à la mise en position hors cadres des fonctionnaires des corps de France Télécom en vue d'assurer des fonctions propres à l'entreprise ou à ses filiales. Ce texte prévoit que sont

considérées comme filiales de France Télécom, les sociétés dont France Télécom détient directement ou indirectement la majorité du capital ainsi que les sociétés dont France Télécom détient directement ou indirectement au moins 40 % des droits de vote pendant deux exercices consécutifs à condition qu'aucun autre actionnaire de cette société ne détienne un pourcentage de droits de vote au moins égal à 40 %. La rémunération des fonctionnaires détachés est directement versée par la Société et la rémunération des fonctionnaires mis à disposition est versée par France Télécom et fait l'objet d'une refacturation à la Société.

Dans le cas où la Société cesserait d'être une filiale de France Télécom au sens du décret et si à cette date, la Société n'était pas considérée comme remplissant une mission d'intérêt général, les 238 fonctionnaires détachés ou mis à disposition devraient être en droit de réintégrer France Télécom selon des modalités qui devront être définies. La Société ne peut pas exclure qu'une telle réintégration massive n'aura pas un effet négatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou les objectifs du Groupe. Toutefois, dans cette hypothèse, les fonctionnaires qui le souhaitent pourront continuer à travailler dans la société ou ses filiales en position de disponibilité (pour une durée maximale de 10 ans).

17.2 Participation au capital et options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

	Plan Wanadoo juillet 2000*	Plan Wanadoo avril 2001*	Plan Wanadoo nov. 2001*	Plan Wanadoo juin 2002*	Plan Wanadoo nov. 2003*	Plan Orange février 2001	Plan Orange mai 2002	Plan Orange mai 2003	Plan PagesJaunes Groupe juin 2005
Date de l'Assemblée générale	22/06/2000	22/06/2000	22/06/2000	22/06/2000	22/06/2000	29/12/2000	29/12/2000	29/12/2000	12/04/2005
Date du Conseil d'administration	18/07/2000	2/04/2001	26/11/2001	4/06/2002	26/11/2003	12/02/2001	15/05/2002	13/05/2003	28/06/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les salariés du Groupe PagesJaunes	854 978	1 671 973	56 765	1 486 126	834 899	0	0	0	3 796 800
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	M. Datchary 7 024 J.C. Marceau 2 341	-	-	-	M. Datchary 23 413	-	-	-	M. Datchary 72 000 J.C. Marceau 3 000
Dont nombre pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires salariés du Groupe PagesJaunes non mandataires sociaux	46 660	157 106	-	116 660	70 000	0	0	0	336 000
Point de départ d'exercice des options	18/07/2005	2/04/2004	26/06/2003 ⁽¹⁾	4/06/2004 ⁽²⁾	26/11/2006	4/05/2001	1/10/002	13/05/2004	28/06/2008
Date d'expiration	18/07/2010	2/04/2011	26/11/2011	4/06/2012	26/11/2013	12/02/2011	15/05/2012	13/05/2013	28/06/2015
Prix de souscription	48,70 €	15,38 €	15,38 €	13,84 €	16,60 €	10,00 €	6,35 €	7,43 €	19,30 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2005	0	894 990	18 091	264 671	0	5 000	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées au 31 décembre 2005	89 830	139 782	10 887	117 819	61 853	-	-	-	39 800
Options additionnelles en fonction du ratio d'achat (fusion Wanadoo/France Télécom) ⁽³⁾	2 808	2 467	109	4 277	2 823	-	-	-	-
Transferts d'options de souscription d'actions de salariés du Groupe PagesJaunes ayant rejoint le Groupe France Télécom au 31 décembre 2005	93 251	129 140	2 536	102 699	51 892				9 000
Transferts d'options de souscription d'actions de salariés du Groupe France Télécom ayant rejoint le Groupe PagesJaunes au 31 décembre 2005	13 608	19 636	0	40 441	21 775	230 000	51 080	42 120	0
Options de souscription d'actions restantes	688 313	530 164	25 360	1 045 655	745 752	225 000	51 080	42 120	3 748 000

* Ces options de souscription d'actions Wanadoo ont été converties en options de souscription d'actions France Télécom du fait de la fusion intervenue entre France Télécom et Wanadoo le 1er septembre 2004.

(1) 10 % des options peuvent être exercées depuis le 21 septembre 2001, 10 % depuis le 21 mars 2002, 40 % depuis le 21 mars 2003 et 40 % depuis le 21 mars 2004.

(2) 5 % des options sont devenues exerçables le 26 juin 2003, 23 % le 26 septembre 2003, 5 % le 26 juin 2004, 23 % le 26 septembre 2004 et 44 % le 26 novembre 2004.

(3) les prix d'exercice pondérés correspondent aux prix d'exercice ajustés suite à l'augmentation de capital de France Télécom du 26 septembre 2005.

17.3 Description des Contrats d'intéressement et de participation

PARTICIPATION

L'accord de participation signé par France Télécom le 19 novembre 1997 avec quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC et FO) couvre les sociétés du Groupe France Télécom détenues à plus de 50 % par France Télécom, dont la Société fait partie. La réserve spéciale de participation du Groupe France Télécom est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire (avenant dérogatoire signé le 29 juin 2001).

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 20 % en fonction de leur temps de présence et pour 80 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement sont affectées au Plan d'épargne du Groupe France Télécom et bloquées durant cinq ans. Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de la participation au titre des trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	Participation totale distribuée par le Groupe France Télécom	Contribution du Groupe PagesJaunes	Participation distribuée aux salariés du Groupe PagesJaunes*
2003	115	28,3	3,2
2004	264	30	7,7
2005	360	32,7*	11,4

* Incluant PagesJaunes Outre-Mer, société non consolidée et excluant e-sama, qui bénéficie en 2005 de son propre accord de participation.

Les sociétés du Groupe PagesJaunes ont dénoncé fin 2005 l'adhésion à l'accord de participation du Groupe France Télécom. Un nouvel accord de

participation du Groupe PagesJaunes sera négocié au cours du premier semestre 2006, et sera applicable à compter de l'exercice 2006.

INTÉRESSEMENT

Il existe différents accords d'intéressement au sein des différentes filiales du Groupe PagesJaunes.

Pour PagesJaunes SA, le dernier accord d'intéressement en vigueur a été signé le 30 juin 2004 et couvre les années 2004-2005-2006.

Afin d'associer plus étroitement l'ensemble des salariés à l'amélioration de la performance de PagesJaunes, cet accord repose sur les principes suivants :

- la masse globale d'intéressement est fonction de l'atteinte de deux objectifs économiques et stratégiques de l'entreprise : la Marge Brute Opérationnelle et le chiffre d'affaires.
- la masse globale d'intéressement évolue de façon proportionnelle au résultat d'exploitation.

Deux nouveaux accords d'intéressements ont été signés en 2005 :

- PagesJaunes Groupe, le 27 juin 2005

Pour cet accord, la masse globale d'intéressement varie en fonction de l'atteinte d'un objectif concernant la Marge Brute Opérationnelle Consolidée de PagesJaunes Groupe.

- Mappy le 29 juin 2005

Pour cet accord, la masse globale d'intéressement varie en fonction de l'atteinte d'objectifs concernant le chiffre d'affaires d'une part et la marge brute opérationnelle d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente le montant de l'intéressement versé au cours des trois derniers exercices dans le Groupe PagesJaunes en France :

(en millions d'euros)	2003	2004	2005
Intéressement versé dans le Groupe PagesJaunes	6 209	6 759	9 749

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Le Plan d'épargne groupe du Groupe France Télécom est accessible aux collaborateurs (fonctionnaires et salariés de droit privé) de la Société qui ont plus de trois mois d'ancienneté tant que France Télécom détient plus

de 50 % de la Société. Il comporte plusieurs fonds communs de placement, dont certains sont consacrés aux actions France Télécom et PagesJaunes Groupe.

ATTRIBUTION ET LEVÉES D'OPTIONS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L 225-184 du Code de Commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2005, se présentent comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Plan de souscription Wanadoo

Le tableau ci-dessous présente les quatre plans d'options de souscription d'actions de Wanadoo dont ont bénéficié certains collaborateurs de la Société et qui ont été adoptés conformément aux articles L. 225-177 du Code de commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966) par l'Assemblée générale extraordinaire de la société Wanadoo du 22 juin 2000. Il est rappelé que ces options de souscription d'actions Wanadoo ont été converties en options de souscription d'actions France Télécom du fait de la fusion intervenue entre France Télécom et Wanadoo le 1^{er} septembre 2004.

	Nombre total d'options attribuées ou levées	Prix d'exercice en euros	Date de 1 ^{er} exercice possible	Dates d'échéance du plan
Stock-option France Télécom (valeur Décembre 2005)				
Options de souscription d'actions France Télécom consenties durant l'exercice 2005 aux dix salariés du Groupe PagesJaunes plus gros attributaires non mandataires sociaux	-	-	-	-
Options de souscription d'actions France Télécom exercées en 2005 par les dix salariés non mandataires sociaux du Groupe PagesJaunes ayant levé le plus grand nombre d'options	24 555	15,38	Avril 2004	Avril 2011
	81 702	13,84	Juin 2005	Juin 2012

Plan de souscription PagesJaunes Groupe

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, dans le cadre de la 22^e résolution soumise au vote de l'assemblée générale mixte du 12 avril 2005, de l'autoriser, conformément aux articles L. 225-177

et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

	Nombre total d'options attribuées ou levées	Prix d'exercice en euros	Date de 1 ^{er} exercice possible	Dates d'échéance du plan
Options de souscription d'actions PagesJaunes consenties durant l'exercice 2005 aux dix salariés du Groupe PagesJaunes plus gros attributaires non mandataires sociaux	336 000	19,30 €	28/06/2008	28/06/2015
Options de souscription d'actions PagesJaunes exercées en 2005 par les dix salariés non mandataires sociaux du Groupe PagesJaunes ayant levé le plus grand nombre d'options	-	-	-	-



sommaire

18.1 Répartition du capital de la société	p. 84
18.2 Droits de vote	p. 85
18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	p. 85
18.4 Pactes d'actionnaires	p. 85
18.5 Nantissements	p. 85

18.1 Répartition du capital de la société

La répartition du capital de PagesJaunes Groupe a évolué comme suit au cours des 3 derniers exercices :

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2005			Situation au 31 décembre 2004			Situation au 31 décembre 2003		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
France Télécom ⁽¹⁾	150 546 830	54,0	54,0	172 849 998	62,0	62,0	274 050 000	100,0	100,0
Salariés (FCPE PagesJaunes Actions)	4 940 556	1,8	1,8	4 739 610	1,7	1,7	-	-	-
Public	123 202 224	44,2	44,2	101 200 002	36,3	36,3	-	-	-
Autodétention	100 000	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-
TOTAL	278 789 610	100,0	100,0	278 789 610	100,0	100,0	274 050 000	100,0	100,0

(1) Wanadoo SA au 31 décembre 2003.

Chacun des membres du Conseil d'administration est propriétaire d'au moins une action de la Société conformément à l'article L. 225-25 du Code de commerce. Au 31 décembre 2005, les membres du Conseil d'administration et mandataires sociaux détiennent 17 222 actions de la Société (et/ou parts du FCP PagesJaunes Groupe).

Les titres détenus par le public se décomposent en 119 651 177 titres au porteur (42,9 % du capital) et 3 551 047 titres au nominatif (1,2 % du capital) au 31 décembre 2005.

La Société a demandé une étude partielle sur les Titres au porteur identifiable (TPI) au 31 décembre 2005 qui a montré que les actionnaires résidents détiennent environ 83,7 millions de titres (68 % de la part du capital détenue par le public) et les actionnaires non-résidents environ 39,5 millions de titres (32 % de la part du capital détenue par le public).

En ce qui concerne les franchissements de seuil statutaire, PagesJaunes Groupe a été informé le 14 décembre 2005 par Edmond de Rothschild Asset Management que celle-ci possède, à travers les différents fonds qu'elle gère, plus de 1 % du capital et détenait à cette date 5 070 120 actions PagesJaunes Groupe. Par ailleurs, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers détenait, via son fonds First Eagle Funds, au 30 novembre 2005 3 454 850 titres au nominatif administré, soit 1,2 % du capital de la Société.

Les titres autodétenus le sont dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissements et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 1^{er} avril 2005, qui a été mis en place par la Société le 14 novembre 2005.

18.2 Droits de vote

Tous les actionnaires disposent d'un droit de vote par action. Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Hormis France Télécom, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur PagesJaunes Groupe à la date d'enregistrement du présent document de référence. France Télécom détient, au 31 décembre 2005, 54 % du capital et des droits de vote de PagesJaunes Groupe. Le contrôle de France Télécom sur PagesJaunes Groupe s'exerce dans le respect des principes de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 auxquels adhèrent France Télécom et PagesJaunes Groupe, et qui sont décrits dans la Section

« 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction ». En particulier, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe comprend un nombre d'administrateurs indépendants conforme à la proportion définie dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 pour les sociétés contrôlées. En outre, dans le respect des principes de gouvernance rappelés ci-dessus, PagesJaunes Groupe applique les règles et procédures définies au sein du groupe France Télécom, notamment en matière comptable, de reporting et de budget.

18.4 Pactes d'actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur le capital et/ou les droits de vote de la Société.

18.5 Nantissements

Nantissements d'actions de la Société

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

Nantissements d'actifs de la Société

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun actif significatif de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.



La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 deux conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un contrat de prêt signé avec France Télécom, à la suite de la titrisation de la créance fiscale de 64 millions d'euros que détient PagesJaunes Groupe sur l'État à la suite du changement de régime fiscal intervenu en France. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 juin 2005 ;
- un contrat de cession et d'acquisition d'actions de la société Edicom, par lequel PagesJaunes Groupe a acquis 99,87 % du capital de la société auprès de Atlas Services Belgium, filiale de France Télécom pour un montant de 5,45 millions d'euros. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 23 février 2005.

PagesJaunes Groupe, SA

Exercice clos le 31 décembre 2005

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société France Télécom SA, actionnaire de votre société à 54 %

- Nature et objet

Contrat de prêt à France Télécom. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 28 juin 2005.

- Modalités

Le montant du prêt mis à disposition du 30 juin 2005 au 15 avril 2008 est de 64 208 023 euros. Le taux effectif global dû sur le montant nominal du prêt ressort à 2,65 % l'an. Le montant des intérêts reçus en 2005 est de 535 342 euros et le montant des intérêts à recevoir est de 2 400 420 euros.

2. Avec la société Atlas Services Belgium

- Actionnaire concerné

La société France Télécom SA.

- Nature et objet

Contrat de cession et d'acquisition d'actions de la société Edicom avec la société Atlas Services Belgium par lequel votre société a acquis 99,87 % de la société Edicom. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 23 février 2005.

- Modalités

Le montant de cette acquisition d'actions de la société Edicom est de 5 450 000 euros.

Neully-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Eric Gins Jean-Paul Picard

ERNST & YOUNG Audit
Christian Chiarasini Jeremy Thurbin



sommaire

20.1 Informations financières historiques	p. 88
Note 1 – Description de l'activité	p. 92
Note 2 – Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2005	p. 92
Note 3 – Principes comptables et changements d'estimation	p. 92
Note 4 – Information sectorielle	p. 98
Note 5 – Information complémentaire à périmètre constant	p. 100
Note 6 – Variation du périmètre de consolidation	p. 101
Note 7 – Chiffre d'affaires	p. 102
Note 8 – Autres produits opérationnels	p. 102
Note 9 – Charges de personnel	p. 103
Note 10 – Résultat financier	p. 103
Note 11 – Impôt sur les sociétés	p. 104
Note 12 – Résultat par action	p. 104
Note 13 – Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	p. 105
Note 14 – Autres immobilisations incorporelles	p. 105
Note 15 – Immobilisations corporelles	p. 106
Note 16 – Titres mis en équivalence	p. 107
Note 17 – Autres actifs disponibles à la vente	p. 107
Note 18 – Autres actifs financiers non courants	p. 107
Note 19 – Autres actifs financiers courants	p. 107
Note 20 – Stocks nets	p. 108
Note 21 – Créances clients	p. 108
Note 22 – Autres actifs courants	p. 108
Note 23 – Charges constatées d'avance	p. 108
Note 24 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs	p. 109
Note 25 – Capitaux propres	p. 109
Note 26 – Avantages du personnel, provisions et autres passifs courants	p. 110
Note 27 – Stock-options	p. 113
Note 28 – Endettement financier brut, disponibilité	p. 116
Note 29 – Produits constatés d'avance	p. 116
Note 30 – Transactions avec des parties liées	p. 116
Note 31 – Obligations contractuelles et engagements hors bilan	p. 118
Note 32 – Litiges	p. 118
Note 33 – Événements postérieurs à la clôture	p. 120
Note 34 – Périmètre de consolidation	p. 120
Note 35 – Transition IFRS 2004	p. 121
20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe	p. 129
20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	p. 143
20.4 Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte	p. 155
20.5 Vérification des informations financières historiques annuelles	p. 159
20.6 Politique de distribution des dividendes	p. 161
20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 161
20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 162
20.9 Honoraires des contrôleurs légaux	p. 162



20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés sur l'exercice 2004 et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 83 et suivantes du document de référence de l'exercice 2004 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 30 mars 2005 sous le n° R05-034 ;
- les comptes consolidés sur l'exercice 2003 et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 122 et suivantes du document de base enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 3 juin 2004 sous le n° I. 04-104.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
Chiffre d'affaires net	7	1 060 700	967 160
Achats externes		(330 366)	(317 582)
Autres produits opérationnels	8	54 906	55 249
Autres charges opérationnelles		(24 588)	(28 353)
Frais de personnel :			
- Salaires et charges	9	(297 577)	(268 992)
Marge brute opérationnelle		463 075	407 482
- Participation des salariés	9	(32 906)	(29 926)
- Rémunération en actions	9	(20 450)	(25 274)
Dotation aux amortissements		(9 744)	(10 066)
Résultat cession d'actifs		(569)	(363)
Coût des restructurations		(372)	0
Résultat des entités mises en équivalence			774
Résultat d'exploitation		399 034	342 627
Produits financiers		16 378	20 784
Charges financières		(4 813)	(444)
Gain (perte) de change		18	(51)
Résultat financier	10	11 583	20 289
Impôt sur les sociétés	11	(148 873)	(149 314)
Résultat net		261 744	213 602
Attribuable aux :			
- Actionnaires de l'entité PagesJaunes Groupe		261 744	213 602
- Intérêts minoritaires			0
Résultat par action (en euros)	12		
Résultat net			
- de base		0,94	0,77
- dilué		0,93	0,76



BILAN CONSOLIDÉ IFRS			
(Montants en milliers d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
ACTIF			
Écarts d'acquisition nets	13	107 394	77 475
Autres immobilisations incorporelles nettes	14	11 511	8 419
Immobilisations corporelles nettes	15	17 995	16 816
Titres mis en équivalence	16		15 493
Actifs disponibles à la vente	17	438	
Autres actifs financiers non courants	18	44 081	3 784
Impôts différés actifs	11	28 527	26 144
Total des actifs non courants		209 946	148 131
Stocks nets	20	5 281	12 373
Créances clients nettes	21	472 756	430 793
Autres actifs courants	22	39 764	44 350
Impôt courant		5 106	133
Charges constatées d'avance	23	55 639	39 844
Autres actifs financiers courants	19	39 356	861
Disponibilités	28	549 827	644 077
Total des actifs courants		1 167 729	1 172 431
TOTAL ACTIF		1 377 675	1 320 562
PASSIF			
Capital social		55 758	55 758
Prime d'émission		68 335	68 335
Réserves		23 422	49 848
Résultat net		261 744	213 602
Ecarts de conversion		8	0
Actions propres		(2 169)	
Capitaux propres	25	407 098	387 543
Dettes financières et dérivés long terme	28	17	32
Avantages au personnel non courants	26	25 450	22 062
Provisions non courantes	26	7 876	8 329
Autres dettes non courantes		2 492	
Total des passifs non courants		35 835	30 423
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme			3 822
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	28	13 288	10 730
Intérêts courus non échus	28	8	18
Provisions courantes	26	509	236
Dettes fournisseurs		124 167	107 026
Avantages au personnel courants	26	87 890	82 021
Autres passifs courants	26	101 155	91 261
Dettes d'impôt sur les sociétés	11	16 069	72 112
Produits constatés d'avance	29	591 656	535 370
Total des passifs courants		934 742	902 596
TOTAL PASSIF		1 377 675	1 320 562



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS

(Montants en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat & Réserves	Réserve de conversion	Actions propres	Total Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2004	54 810	42 249	235 159			332 218
Augmentation de capital	948	68 335				69 283
Résultat de l'exercice 2004			213 602			213 602
Rémunération en actions			8 399			8 399
Distribution de dividendes		(42 249)	(193 710)			(235 959)
Solde au 31 décembre 2004	55 758	68 335	263 450			387 543
Résultat de l'exercice 2005			261 744			261 744
Rémunération en actions			19 246			19 246
Distribution de dividendes			(259 274)			(259 274)
Écart conversion Edicom				8		8
Actions d'autocontrôle					(2 169)	(2 169)
Solde au 31 décembre 2005	55 758	68 335	285 166	8	(2 169)	407 098



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net consolidé part du Groupe		261 744	213 602
Amortissements des immobilisations	14 & 15	9 744	10 065
+ ou - values sur cessions d'actifs		569	411
Variation des provisions	24 & 26	(3 633)	(4 081)
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence		-	512
Charge d'impôts de l'exercice	11	148 873	149 314
Produits et charges d'intérêts	10	(11 565)	(20 391)
Impôts différés	11		
Intérêts minoritaires		-	-
Écart de change non réalisé		(25)	51
Autres éléments non monétaires		-	-
Rémunération en actions		19 238	24 124
Diminution (augmentation) des stocks		7 148	(5 086)
Diminution (augmentation) des créances clients		(25 743)	(36 325)
Diminution (augmentation) des autres créances		(16 891)	18 138
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		14 679	(10 810)
Augmentation (diminution) des autres dettes		56 045	70 229
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		18 737	20 784
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(3 288)	(444)
Impôts versés	11	(212 181)	(67 859)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		263 451	362 234
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations	14 & 15	(11 823)	(8 376)
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		125	215
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	6	(12 498)	(21 981)
Investissements dans les sociétés MEE	6	-	(13 500)
Diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs LT	28	(80 794)	11 509
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(104 990)	(32 133)
Augmentation (diminution) des emprunts à long terme	28	(18)	(89 326)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts CT	28	(1 328)	(1 167)
Diminution (augmentation) des dépôts et autres actifs financiers liés à la dette		(26)	-
Rachat d'actions	12	(2 169)	-
Augmentation de capital	25	10 081	58 492
Dividendes versés	25	(259 274)	(235 958)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(252 734)	(267 959)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		(94 273)	62 142
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités		22	-
Variation nette de trésorerie		(94 251)	62 142
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		644 077	581 935
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	28	549 827	644 077



Note 1 – Description de l'activité

Le Groupe PagesJaunes offre depuis plus de cinquante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international sur les supports imprimés et en ligne.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe PagesJaunes s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

Note 2 – Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2005

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS et présentés avec en comparatif l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2005 sont décrits en note 3. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005 ;
- des normes et interprétations IFRS d'application obligatoire postérieurement à 2005 pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée ;
- de positions comptables retenues par le Groupe, sur lesquelles des travaux sont en cours à l'IASB (IFRIC) ou au CNC, telles que rappelées en note 3 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Pour préparer les états financiers, la Direction de Pages Jaunes doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 7 février 2006.

Note 3 – Principes comptables et changements d'estimation

3.1 Principes comptables

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2005 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2005.

3.1.1 Application de normes, d'amendements de normes et d'interprétations par anticipation de la date d'application obligatoire

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation dès le 1^{er} janvier 2004, afin d'assurer une meilleure comparabilité des exercices 2004 et 2005 les textes suivants :

- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2005 ;
- IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Ce texte est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2005 ;
- IFRIC 1 « Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires » Ce texte est d'application obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} septembre 2004 ;
- IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location ». Cette interprétation, relative à l'identification des contrats de location simple, d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006, peut, sur option, être appliquée de façon anticipée ;
- IAS 39 « L'option Juste Valeur », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006. Cet amendement permet la suppression de l'une des deux exclusions décidées par la Commission Européenne lors de l'adoption d'IAS 39. Les dispositions de ce texte relatif au choix de la comptabilisation à l'origine d'un actif et d'un passif financier à la juste valeur par compte de résultat.

En revanche, PagesJaunes Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de norme et interprétations suivants :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ». Ce texte a pour date de première application le premier janvier 2007. Ce texte n'a pas reçu l'agrément de la Commission Européenne, mais a fait l'objet d'un avis favorable de l'EFRAG ;
- IAS 19 « Employee Benefits : Actuarial Gains and Losses, Group Plans and Disclosures », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 ;
- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupes futures », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006.

Le Groupe PagesJaunes est néanmoins en cours d'analyse sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans les comptes.

Le Groupe n'est pas concerné par les interprétations IFRIC 2 « Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires », IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement » et IFRIC 6

« Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques ».

3.1.2 Positions comptables retenues par le Groupe PagesJaunes, en vertu des paragraphes 10 à 12 de l'IAS 8

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par la Commission européenne ou leur interprétation.

Offre réservée aux salariés

Le Groupe a retenu comme date d'octroi pour les offres réservées aux salariés la date d'annonce à ces derniers des principales conditions de l'offre, se conformant ainsi au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relative aux Plans d'épargne entreprises (PEE), communiqué qui interprète la date d'annonce comme la date d'octroi définie dans IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés ». La charge comptabilisée à ce titre s'élève à 25,3 millions d'euros pour l'exercice 2004 (dont 1,2 million d'euros au titre de l'abondement) et à 20,5 millions d'euros (dont 1,2 million d'euros au titre de l'abondement) pour l'exercice 2005. Si la date d'octroi avait été la date de clôture de l'offre, une charge complémentaire de 12,2 millions d'euros aurait été comptabilisée en 2004 et de 0,3 million d'euros en 2005, principalement en raison de l'évolution du cours de l'action entre la date d'annonce et la date de clôture de l'offre.

Droit individuel à la formation (DIF)

Conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF », les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demande des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de Congés Individuels de Formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

3.1.3 Options ouvertes par le référentiel comptable et retenues par le Groupe PagesJaunes

Certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Le Groupe a ainsi choisi :

- de conserver la méthode de comptabilisation des stocks à leur coût initial déterminé selon le coût unitaire moyen pondéré (norme IAS 2 « Stocks ») ;
- la méthode d'évaluation au coût historique amorti des immobilisations corporelles et incorporelles et de ne pas réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture (norme IAS 16 « Immobilisations Corporelles » et norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles ») de ne pas capitaliser les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels, comme prévu par la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ;

- d'enregistrer les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi constatés selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement (norme IAS 19 « Avantages au personnel ») ;
- de conserver la méthode de consolidation des entreprises contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle (norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises »).

Par ailleurs, la norme IFRS 1 relative à la première application du référentiel comptable international prévoit un certain nombre d'exemptions possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition (1^{er} janvier 2004 pour le Groupe PagesJaunes). Parmi ces exemptions pour la construction du bilan d'ouverture, le Groupe a choisi :

- de ne pas appliquer la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises antérieurement à la date de transition. S'agissant des acquisitions d'intérêts minoritaires qui ne figurent pas explicitement dans les exemptions autorisées par IFRS 1 et en l'absence de disposition normative particulière, le Groupe a maintenu le traitement comptable retenu selon les normes françaises ;
- d'utiliser le coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles conformément à IAS 16 et 38 ;
- d'appliquer de manière rétrospective les dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. De ce fait tous les plans, mêmes ceux émis avant le 7 novembre 2002, sont comptabilisés selon les principes comptables définis par IFRS 2. Les plans émis antérieurement au 31 décembre 2003 ont été valorisés conformément aux évaluations réalisées selon les dispositions de la norme américaine FAS 123 en utilisant le modèle Black-Scholes. À partir du 1^{er} janvier 2004, tous les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

Les autres options prévues par la norme IFRS 1 n'ont pas été retenues par le Groupe.

3.2 Consolidation

Les filiales sur lesquelles PagesJaunes Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles PagesJaunes Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par PagesJaunes Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée

ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-Groupe significatifs sont éliminés.

3.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

3.4 Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature. Les normes internationales modifient de manière significative la présentation du compte de résultat, notamment en supprimant la notion de produits et charges non opérationnels et en réintégrant les charges liées aux écarts d'acquisition dans le résultat d'exploitation.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunérations en actions ;
- des dotations aux amortissements ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations ;
- des résultats de cession d'actifs ;
- des coûts de restructuration ;
- du résultat des entités mises en équivalence ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition sur les entités mises en équivalence.

3.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités de PagesJaunes Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance » ;

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne sont étalés sur la durée d'affichage qui est généralement de 12 mois ;
- les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France et 118 75 en Espagne) sont comptabilisés lorsque la prestation est rendue ;
- les charges directement affectables aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernées les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que la redevance éditoriale.

3.6 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.7 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant. Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

3.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces unités génératrices de trésorerie peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une unité génératrice de trésorerie est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel PagesJaunes Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de chacune de ses sociétés consolidées.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par PagesJaunes Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 5 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période de trois ans puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

3.9 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel

ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

3.10 Immobilisations corporelles

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant à PagesJaunes Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant à PagesJaunes Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par PagesJaunes Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

3.11 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité, celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes Groupe.

3.12 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'intérêt Effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs de transaction

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme et comprennent essentiellement SICAV et Fonds commun de placement.

Disponibilités (et quasi-disponibilités)

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les disponibilités et quasi-disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat.

Passifs de transaction

Les passifs de transaction sont évalués à leur juste valeur.

3.13 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

3.14 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ;
- et il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

Droit individuel à la formation (DIF)

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de congés individuels de formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

3.16 Engagements de retraites et avantages similaires

Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi seront traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (cf. note 26).

Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par PagesJaunes Groupe consistent principalement en médailles du travail et absences rémunérées de longue durée évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

3.17 Rémunérations en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

Concernant ces offres, le Groupe a retenu comme date d'octroi la date d'annonce aux salariés des principales conditions du plan, conformément au communiqué du CNC du 21 décembre 2004 relative aux Plans Épargne Entreprises.

L'avantage accordé étant immédiatement acquis (la période d'acquisition des droits est très courte ou nulle), la charge est reconnue en totalité sur l'exercice. Le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés à la juste valeur à la date d'attribution des droits en prenant en considération la période d'inaccessibilité.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les plans émis antérieurement au 31 décembre 2003 ont été valorisés conformément

aux évaluations réalisées selon les dispositions de la norme américaine FAS 123 en utilisant le modèle Black-Scholes. À partir du 1^{er} janvier 2004, tous les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

Note 4 – Information sectorielle

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international, offrant une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- PagesJaunes en France. Il s'agit des activités en France relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages.
- International & Filiales. Il s'agit des activités des différentes filiales de la Société, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Mappy et le marketing direct de Wanadoo Data et d'e-sama).

4.1 Par secteur d'activité

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 :

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – HISTORIQUE

(Montants en milliers d'euros)	2005				2004			
	PageJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Total groupe PagesJaunes	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Total groupe PagesJaunes
Chiffre d'affaires net	956 144	108 874	(4 318)	1 060 700	903 937	65 064	(1 841)	967 160
Externe	954 914	105 786		1 060 700	903 900	63 260		967 160
Intersecteurs	1 230	3 088	(4 318)	0	37	1 804	(1 841)	0
Marge brute opérationnelle	457 538	5 537	0	463 075	413 940	(6 458)	0	407 482
Participation des salariés	(32 340)	(566)		(32 906)	(29 408)	(518)		(29 926)
Rémunération en actions	(19 125)	(1 325)		(20 450)	(23 522)	(1 752)		(25 274)
Dotation aux amortissements	(5 872)	(3 842)		(9 714)	(6 670)	(3 396)		(10 066)
Résultat cession d'actifs	(538)	(31)		(569)	(360)	(3)		(363)
Coût des restructurations		(372)		(372)				0
Résultat des entités mises en équivalence						774		774
Résultat d'exploitation	399 663	(629)	0	399 034	353 980	(11 353)	0	342 627
Produits financiers				16 378				20 784
Charges financières				(4 813)				(444)
Gain (perte) de change				18				(51)
Impôt sur les sociétés				(148 873)				(149 314)
Résultat net				261 744				213 602
Capex	9 824	2 019		11 843	6 211	1 466		7 677



(Montants en milliers d'euros)	2005				2004			
	PageJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Total groupe PagesJaunes	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Total groupe PagesJaunes
Écart d'acquisition nets		107 394		107 394		77 475		77 475
Immobilisations incorporelles nettes	6 031	5 480		11 511	1 578	6 841		8 419
Immobilisations corporelles nettes	12 985	5 010		17 995	13 808	3 008		16 816
Titres mis en équivalence						15 493		15 493
Actif non sectoriel non courant				73 047				29 928
Actif non courant				209 947				148 131
Stocks nets	4 653	628		5 281	11 842	531		12 373
Créances clients nettes	422 221	52 884	(2 349)	472 756	396 542	35 494	(1 243)	430 793
Autres actifs courants	28 119	11 645		39 764	25 021	19 329		44 350
Charges constatées d'avance	39 934	15 709	(4)	55 639	27 148	12 696		39 844
Actif non sectoriel courant				594 289				645 071
Actif courant				1 167 729				1 172 431
TOTAL ACTIF				1 377 676				1 320 562
dont actif sectoriel	513 943	198 750	(2 353)	710 340	475 939	170 867	(1 243)	645 563
dont actif non sectoriel				667 336				674 999
Capitaux propres				407 098				387 543
Avantages du personnel	24 497	949		25 446	20 959	1 103		22 062
Provisions	7 876	4		7 880	8 217	112		8 329
Autres passifs non courants	2 400	92		2 492				
Passif non sectoriel non courant				18				32
Passif non courant				35 836				30 423
Provisions		509		509		236		236
Avantages du personnel courant	78 158	9 732		87 890	74 077	7 944		82 021
Dettes fournisseurs	107 713	18 803	(2 349)	124 167	93 272	14 997	(1 243)	107 026
Autres passifs courants	89 736	11 419		101 155	86 506	4 755		91 261
Produits constatés d'avance	553 167	38 493	(4)	591 656	506 707	28 663		535 370
Passif non sectoriel courant				29 365				86 682
Passif courant				934 742				902 596
TOTAL PASSIF				1 377 676				1 320 562
dont passif sectoriel	863 547	80 001	(2 353)	941 195	789 738	57 810	(1 243)	846 305
dont passif non sectoriel				436 481				474 257



4.2 Par zone géographique

(Montants en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Chiffre d'affaires contributif	1 060 700	967 160
France	1 004 239	940 774
Autres	56 461	26 386
Actifs	1 377 676	1 320 562
France	570 251	469 804
Autres	140 089	91 565
Non affecté	667 336	759 193
Investissements corporels & incorporels	11 843	7 677
France	11 119	6 888
Autres	724	789

Note 5 – Information complémentaire à périmètre constant

Afin de rendre les données de l'année 2004 comparables à celles du périmètre de l'année 2005, les données 2004 ont été restituées au périmètre 2005.

Le tableau ci-dessous présente le passage entre les comptes consolidés au 31 décembre 2004 et les informations consolidées à périmètre constant 31 décembre 2004 en prenant en compte :

- les entrées de périmètre de QDQ Media et de Mappy au 1^{er} janvier 2004 au lieu du 1^{er} avril 2004 et du 1^{er} mai 2004, respectivement ;
- l'entrée de périmètre de Kompass Belgium au 1^{er} janvier 2004 au lieu du 1^{er} janvier 2005 ;
- l'acquisition de la société Edicom au 1^{er} juillet 2004 au lieu du 1^{er} juillet 2005. Le retraitement au 1^{er} janvier n'est pas significatif ;
- la consolidation de la société Editus par intégration proportionnelle au 1^{er} janvier 2004, société consolidée par mise en équivalence auparavant ;
- l'acquisition de la société e-sama au 1^{er} février 2004 au lieu du 1^{er} février 2005. Le retraitement au 1^{er} janvier n'est pas significatif.

COMPTE DE RÉSULTAT HISTORIQUE/DONNÉES À PÉRIMÈTRE CONSTANT			
(Montants en milliers d'euros)	2004 Historique	Retraitements	2004 à périmètre constant
Chiffre d'affaires net	967 160	33 873	1 001 033
Achats externes	(317 582)	(14 284)	(331 866)
Autres produits et charges opérationnels	26 896	(603)	26 293
Frais de personnel :			
- Salaires et charges	(268 992)	(14 718)	(283 710)
Marge brute opérationnelle	407 482	4 268	411 750
- Participation des salariés	(29 926)	(224)	(30 150)
- Rémunération en actions	(25 274)	0	(25 274)
Dotation aux amortissements	(10 066)	(788)	(10 854)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
Perte de valeur des immobilisations	0	(11)	(11)
Résultat cession d'actifs	(363)	(9)	(372)
Coût des restructurations	0	0	0
Résultat des entités mises en équivalence	774	(774)	0
Résultat d'exploitation	342 627	2 462	345 089
Produits financiers	20 784	(1 714)	19 070
Charges financières	(444)	(22)	(466)
Gain (perte) de change	(51)	0	(51)
Résultat financier	20 289	(1 736)	18 553
Impôt sur les sociétés	(149 314)	(1 457)	(150 771)
Résultat net	213 602	(731)	212 871

Cf. note 6 pour plus de détails.

Note 6 – Variation du périmètre de consolidation

2004

L'entrée dans le périmètre de QDQ Media au 1^{er} avril 2004 pour 17 millions d'euros et la prise en charge d'un prêt participatif de 89 millions d'euros, a généré un écart d'acquisition de 69 millions d'euros (société acquise à 100 % des actions et droits de vote). La trésorerie acquise s'élève à 7 millions d'euros. À titre indicatif, le chiffre d'affaires pour l'année 2004 de QDQ Media était de 37 millions d'euros pour une marge brute opérationnelle (MBO) négative de 13 millions d'euros. Le prix d'acquisition de cette entité s'explique notamment par le fait que QDQ Media occupe la 2^e place sur le marché espagnol et que l'objectif d'équilibre de la MBO est prévu dès la fin 2006.

L'entrée dans le périmètre de Mappy (ex-Wanadoo Maps) au 1^{er} mai 2004, à un prix d'acquisition de 10 millions d'euros pour 100 % des actions et droits de vote, dégage un écart d'acquisition de 7 millions d'euros. À titre indicatif, le chiffre d'affaires pour l'année 2004 de Mappy (avant éliminations des prestations intra-Groupe) s'élève à 5,5 millions d'euros pour une MBO de 1,3 million d'euros.

L'acquisition de 50 % des titres Eurodirectory, pour un prix de 13,5 millions d'euros, porte la participation de PagesJaunes Groupe dans cette société à 100 % et génère un écart d'acquisition de 12,1 millions d'euros. PagesJaunes Groupe se retrouve ainsi actionnaire indirect à hauteur de 49 % dans la société Editus, société d'annuaire luxembourgeoise.

La société Eurodirectory, dont le solde a été acquis en fin d'année 2004, reste consolidée par mise en équivalence en 2004. L'effet de cette option n'a pas d'incidence significative sur les comptes.

Toutes ces sociétés ont été acquises en numéraire.

Afin d'isoler l'activité d'annuaire des activités de holding, le Groupe a acheté en novembre 2004 une société dénommée Nedif (renommée PagesJaunes SA) et lui a apporté l'activité opérationnelle de PagesJaunes. La société PagesJaunes a parallèlement changé de nom pour devenir PagesJaunes Groupe. La nouvelle société PagesJaunes est consolidée par intégration globale rétroactivement au 1^{er} janvier 2004.

Il convient de noter que l'adoption des normes IFRS n'a pas d'impact sur le périmètre et sur les méthodes de consolidation appliqués en normes françaises.

2005

L'entrée de périmètre de Kompass Belgium au 1^{er} janvier 2005, société acquise le 14 avril 2004, à un prix de 1,8 million d'euros, a généré un écart d'acquisition de 1,3 million d'euros (pour 100 % des actions et droits de vote).



PagesJaunes Groupe a acquis en février 2005 en numéraire, via sa filiale Wanadoo Data, 100 % de la société e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de *customer relationship management* (CRM).

Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} février 2005 et son acquisition a généré un écart d'acquisition de 11,7 millions d'euros pour 100 % des parts compte tenu d'un prix d'acquisition des titres de 13 millions d'euros (dont 2 millions d'euros de complément de prix).

PagesJaunes Groupe a également acquis en juillet 2005 la société Edicom, premier éditeur d'annuaires au Maroc. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2005. L'achat en numéraire à Atlas Services Belgium de 100 % des parts d'Edicom pour un prix de 5,5 millions d'euros a généré un écart d'acquisition de 4,8 millions d'euros.

Compte tenu de l'acquisition des 50 % restant du sous-Groupe Eurodirectory fin 2004, la société Eurodirectory est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2005 par intégration globale et sa filiale Editus en intégration proportionnelle.

Note 7 – Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
PagesJaunes en France		
Annuaire imprimés	638 194	618 928
- PagesJaunes	524 275	505 167
- L'Annuaire	113 919	113 761
Services en ligne	284 959	254 518
- Internet	227 717	169 558
- Minitel	57 242	84 960
Autres activités	32 991	30 491
Total segment PagesJaunes en France	956 144	903 937
International & Filiales		
Activités Annuaire BtoC	52 409	26 386
Activités Kompass	29 338	23 356
Activités Marketing Direct et Services Géographiques	27 127	15 322
Total segment International & Filiales	108 874	65 064
Intersegments	(4 318)	(1 841)
TOTAL	1 060 700	967 160

Conformément à SIC 31, les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables.

Note 8 – Autres produits opérationnels

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Refacturations des coûts éditoriaux relatifs à l'Annuaire	47 276	48 264
Autres produits	7 630	6 985
TOTAL	54 906	55 249



Note 9 – Charges de personnel

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 677	4 233
Salaires et charges dont :	(297 577)	(268 992)
- Traitements et salaires	(195 082)	(185 114)
- Charges sociales	(80 626)	(72 846)
- Production immobilisée	-	-
- Taxes sur les salaires et autres	(21 869)	(11 032)
Rémunération en actions dont :	(20 450)	(25 274)
- Offre réservée aux salariés	(14 732)	(15 299)
- Stock-options ⁽¹⁾	(5 718)	(9 975)
Participation	(32 906)	(29 926)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(350 933)	(324 192)

(1) Cf. note 27.

Offres réservées aux salariés

2004

À la suite de l'ouverture du capital de PagesJaunes Groupe en juillet 2004, la Société a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe France Télécom. À l'issue de celle-ci, 4,7 millions d'actions ont été souscrites par l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, à la suite de la cession par l'État de 10,85 % du capital social de France Télécom SA intervenue le 7 septembre 2004, l'État a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisation, à une offre d'actions réservée aux salariés et anciens salariés des groupes France Télécom et PagesJaunes Groupe. La période de souscription a été ouverte du 1^{er} au 13 décembre 2004. À l'issue de celle-ci, 28,7 millions d'actions ont été souscrites par l'ensemble des salariés dont 2,3 millions d'actions par les salariés de PagesJaunes Groupe. Le règlement-livraison des titres est intervenu le 20 janvier 2005.

Le montant de la charge constatée au titre de ces opérations s'élève à 15,3 millions d'euros en 2004, dont 3,0 millions d'euros au titre de l'offre PagesJaunes.

2005

À la suite de la cession par l'État de 152,2 millions d'actions existantes de France Télécom représentant 6,2 % du capital social, intervenue le 9 juin 2005, l'État a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisations, à une offre réservée aux salariés et anciens salariés des Groupes France Télécom et PagesJaunes portant sur 16,911 millions d'actions France Télécom représentant 0,68 % (base non diluée) du nombre total d'actions.

L'offre a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 8 septembre 2005 sous le numéro 04-895. Les actions France Télécom étaient offertes au prix unitaire de 19,79 euros, correspondant à 80 % du prix de cession de l'action France Télécom dans le cadre du placement privé auprès des investisseurs (soit 22,55 euros par action).

La période de souscription a été ouverte du 15 au 27 septembre 2005. À l'issue de celle-ci, 16,7 millions d'actions ont été achetées, dont 3,2 millions par les salariés du Groupe PagesJaunes. Le règlement-livraison des titres est intervenu le 7 novembre 2005.

Le montant de la charge comptabilisée en 2005 au titre de cette opération s'élève à 14,7 millions d'euros.

Note 10 – Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des produits générés par la trésorerie placée chez France Télécom.

En 2005, les charges financières intègrent notamment une charge financière d'un montant de 2,9 millions d'euros payée lors de la titrisation de la créance d'impôt relative au prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions effectuées en 2005.



Note 11 – Impôt sur les sociétés

11.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2005.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat avant impôt	410 617	362 916
Taux légal d'imposition	34,93 %	35,43 %
Impôt théorique	(143 429)	(128 581)
Résultat des sociétés mise en équivalence	0	274
Sociétés en pertes	(2 742)	(7 456)
Impôt sur la Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	(964)
Distribution de la Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	(4 610)
Rémunération en actions	(6 720)	(8 547)
Filiales étrangères	113	-
Régularisation IS sur exercices antérieurs	3 232	-
Autres produits et charges non taxables	673	570
Impôt effectif	(148 873)	(149 314)
dont impôt courant	(151 258)	(150 893)
dont impôt différé	2 385	1 579

11.2 Impôt au bilan

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Indemnités de départ en retraite	7 105	6 201
Immobilisations	2 977	3 244
Provisions non déductibles	2 827	2 783
Reports déficitaires et ARD	2 466	2 829
Provision pour participation	11 361	10 320
Autres différences	1 791	767
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	28 527	26 144

Il convient de noter qu'aucun impôt différé n'a été comptabilisé au bilan relatif aux déficits reportables des sociétés en pertes (principalement QDQ Media), dont le montant est estimé à 66,5 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les impôts différés actifs et passifs des sociétés ont été évalués en prenant en considération la sortie en 2004, sans indemnisation, des sociétés du périmètre d'intégration fiscale formé par Wanadoo SA.

PagesJaunes Groupe a opté, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes Groupe, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

La dette au bilan correspond à l'impôt courant. L'impôt décaissé au cours de l'exercice est de 212,2 millions d'euros.

Note 12 – Résultat par action

Le résultat net s'élève à 261,7 millions d'euros.

Le nombre d'actions ordinaires est de 278 789 610 (cf. note 25 – Capitaux propres) au 31 décembre 2005.

Le résultat net par action s'élève donc à 0,94 euro et à 0,93 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'attribution à certains salariés de 3 796 800 options de souscription d'actions PagesJaunes en juin 2005, dont 3 757 000 sont encore en circulation au 31 décembre 2005, d'une part, et de 100 000 actions PagesJaunes Groupe autodétenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre par PagesJaunes Groupe en novembre 2005, d'autre part.

Note 13 – Écarts d'acquisition des sociétés intégrées

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005			31 décembre 2004
	Solde début d'exercice	Acquisitions/ Cessions	Solde fin d'exercice	Solde fin d'exercice
QDQ Media	68 882	-	68 882	68 882
Mappy (ex-Wanadoo Maps)	7 395	5	7 400	7 395
Wanadoo Data	1 198	-	1 198	1 198
Eurodirectory	-	12 109	12 109	-
e-sama	-	11 747	11 747	-
Edicom	-	4 796	4 796	-
Kompass Belgium	-	1 262	1 262	-
TOTAL	77 475	29 919	107 394	77 475

Les principales acquisitions en 2005 concernent :

- l'entrée de périmètre de Kompass Belgium au 1^{er} janvier 2005, société acquise le 14 avril 2004, à un prix de 1,8 million d'euros, a généré un écart d'acquisition de 1,3 million d'euros (pour 100 % des actions et droits de vote) ;
- l'acquisition de la société e-sama, via la filiale Wanadoo Data, au 1^{er} février 2005, pour un prix de 12,9 millions d'euros pour 100 % des parts, a généré un écart d'acquisition de 11,7 millions d'euros ;
- l'acquisition de la société Edicom au 1^{er} juillet 2005 à Atlas Services Belgium, pour un prix de 5,5 millions d'euros pour 100 % des parts, a généré un écart d'acquisition de 4,8 millions d'euros ;
- l'acquisition des 50 % restant du sous-Groupe Eurodirectory pour un prix de 13,5 millions d'euros fin 2004 a généré un écart d'acquisition de 12 millions d'euros. Cette société est désormais détenue à 100 %. En achetant le solde de la participation dans la société Eurodirectory, PagesJaunes Groupe est devenue actionnaire à hauteur de 49 % de la société Editus, société d'annuaires luxembourgeoise. La société Eurodirectory est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2005 par intégration globale et sa filiale Editus en intégration proportionnelle ;
- la valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 2 % et 3 % et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 9 % et 11 %.

Note 14 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
ERP & Applications support	37 674	(27 845)	9 829	32 865	(26 538)	6 327
Autres immobilisations incorporelles	5 534	(3 852)	1 682	4 018	(1 926)	2 092
TOTAL	43 208	(31 697)	11 511	36 883	(28 464)	8 419

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2004 et 2005.



L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début d'exercice	8 419	3 607
- Acquisitions	1 640	1 558
- Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	4 908	394
- Effet des variations de périmètre ⁽²⁾	293	6 796
- Cessions	(2)	(10)
- Dotation aux amortissements	(3 748)	(3 926)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	11 511	8 419

(1) Concerne l'ensemble des frais de développements activés.

(2) Concerne principalement l'entrée en 2004 dans le périmètre de consolidation de Mappy (ex-Wanadoo Maps) et de QDQ Media.

Note 15 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains et constructions	2 855	(929)	1 926	632	(232)	400
Informatique et terminaux	37 295	(30 325)	6 970	36 073	(28 360)	7 713
Autres	24 199	(15 100)	9 099	23 052	(14 349)	8 703
TOTAL	64 349	(46 354)	17 995	59 757	(42 941)	16 816

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2004 et 2005.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début d'exercice	16 816	15 321
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 298	5 726
- Effet des variations de périmètre	2 248	2 537
- Cessions et mises au rebut	(371)	(616)
- Dotation aux amortissements	(5 996)	(6 152)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	17 995	16 816

Note 16 – Titres mis en équivalence

Suite à la reprise de 100 % des actions d'Eurodirectory intervenue fin 2004, la société Eurodirectory est désormais consolidée par

intégration globale et Editus Luxembourg, sa filiale, en intégration proportionnelle.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Eurodirectory		
Solde en début d'exercice	15 493	2 504
- Quote-part de résultat		774
- Dividendes versés		(1 285)
- Quote-part acquise en 2004		1 391
- Écart d'acquisition		12 109
- Changement de méthode de consolidation (MEE => IG/IP)	(15 493)	
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	0	15 493

Note 17 – Autres actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005			31 décembre 2004
	% intérêt	Juste valeur	Variation de juste valeur	Juste valeur
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76		
PagesJaunes Liban	100 %	312		
Autres titres		50		
TOTAL		438		

Ces entités ne sont pas consolidées du fait de leur caractère non matériel.

Note 18 – Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Prêt à France Télécom ⁽¹⁾	42 805	-
Autres titres non consolidés	-	2 263
Autres actifs ⁽²⁾	1 276	1 521
TOTAL	44 081	3 784

(1) Partie long terme du prêt consenti à France Télécom d'un montant total de 64,2 millions d'euros.

(2) Les autres actifs comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts & cautionnements.

Note 19 – Autres actifs financiers courants

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Prêt à France Télécom ⁽¹⁾	21 403	-
Placements à CT > 3 mois et < 1 an ⁽²⁾	16 482	-
Autres actifs	1 471	861
TOTAL	39 356	861

(1) Partie court terme du prêt consenti à France Télécom d'un montant total de 64,2 millions d'euros.

(2) Somme mise à disposition de l'animateur au titre du contrat de liquidité contracté en novembre 2005.



Note 20 – Stocks nets

Les stocks sont principalement composés de papier pour la production des annuaires imprimés (PagesJaunes et l'Annuaire) et d'encours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites Internet.

L'application des normes IFRS n'entraîne pas de modification de méthode de valorisation des stocks, ces derniers étant évalués à leur coût moyen pondéré en conformité avec la norme IAS 2.

Ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2004 et 2005.

Note 21 – Créances clients

Les créances clients ont une échéance qui est généralement de moins d'un an. La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Créances clients brutes	489 027	451 259
Provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(16 271)	(20 466)
Créances clients nettes	472 756	430 793

(1) Cf. note 24 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs.

Note 22 – Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
TVA à recevoir	17 897	13 690
Divers État à recevoir	217	300
Capital souscrit non appelé ⁽¹⁾	7 485	17 566
Autres actifs courants ⁽²⁾	14 165	12 794
TOTAL	39 764	44 350

(1) Le capital souscrit non appelé correspond au solde de l'augmentation de capital 2003 de QDQ Media qu'Atlas Services Belgium (ex-Wanadoo International) s'est engagée à libérer sur appel du Conseil d'administration de la société.

(2) Concerne principalement les avances & acomptes aux fournisseurs pour 7,2 millions d'euros.

Note 23 – Charges constatées d'avance

Les autres charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	55 639	39 844
TOTAL	55 639	39 844

(1) Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges sur vente d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalées sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.



Note 24 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations/ reprises nettes	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2004				
Titres de participation	1 813	-	-	1 813
Créances clients	6 568	(4 892)	18 790	20 466
Autres actifs	1 264	(634)	-	630
2005				
Titres de participation	1 813	889	-	2 702
Créances clients	20 466	(5 316)	1 121	16 271
Autres actifs	630	(572)	52	110

(1) Effet variation de périmètre.

Note 25 – Capitaux propres

25.1 Capital social

Au 31 décembre 2005, le capital social de la société PagesJaunes Groupe, d'un montant de 55,8 millions d'euros est divisé en 278 789 610 actions ordinaires à 0,20 euro de valeur nominale unitaire.

Il est entièrement libéré. PagesJaunes Groupe est détenue à hauteur de 54,0 % par France Télécom.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Nombre d'actions en début d'exercice de nominal 300 euros au 01/01/2004	182 700
Division de la valeur nominale par 1 500	273 867 300
Augmentation de capital réservée aux salariés ⁽¹⁾	4 739 610
Nombre d'actions en fin d'exercice de nominal 0,20 euro au 31/12/2004	278 789 610
Nombre d'actions en fin d'exercice de nominal 0,20 euro au 31/12/2005	278 789 610

(1) Augmentation de capital réservée aux salariés pour 53 millions d'euros.

25.2 – Réserves

Les différents éléments constituant les réserves consolidées, qui comprennent le résultat de l'exercice, sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Réserves sociales de PagesJaunes Groupe SA	43 676	44 545
- dont réserve légale	5 576	5 481
- dont réserve spéciale des plus-values à long terme	-	39 064
- dont autres réserves	38 100	-
Autres réserves et résultats consolidés	(20 254)	5 303
TOTAL RÉSERVES	23 422	49 848



25.3 – Actions propres

Au 31 décembre 2005, 100 000 actions PagesJaunes sont autodétenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre par PagesJaunes Groupe en novembre 2005.

25.4 – Dividende

Le montant des distributions 2005 s'est élevé à 259 274 milliers d'euros, soit 0,93 euro par action sur la base du nombre d'actions existantes aux 31 décembre 2005 et 2004.

Note 26 – Avantages du personnel, provisions et autres passifs courants

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Avantages postérieurs à l'emploi	20 626	18 065
Autres avantages à long terme	4 824	3 997
Avantages du personnel – non courants	25 450	22 062
Autres provisions pour risques et charges	576	112
Provisions litiges sociaux – fiscaux	7 300	8 217
Provisions – non courantes	7 876	8 329

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Personnel ⁽¹⁾	64 795	59 453
Organismes sociaux	23 095	22 568
Total avantages du personnel – courants	87 890	82 021
TVA à payer	88 870	80 572
Divers état à payer	7 125	6 585
Autres passifs courants	5 160	4 104
Autres passifs courants	101 155	91 261

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel.

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2005	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	31 décembre 2005
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	8 217	-	-	(36)	(881)	7 300
Autres provisions pour risques et charges	348	497	-	(586)	826	1 085
TOTAL DES PROVISIONS	8 565	497	0	(622)	(55)	8 385
- Dont non courant	8 329	74	-	(432)	(95)	7 876
- Dont courant	236	423	-	(190)	40	509



TABLEAU DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2005	Total 31 décembre 2004
Variation de la valeur des engagements				
- Valeur totale des engagements en début de période	28 912	4 014	32 926	23 255
- Coût des services rendus	2 051	294	2 345	1 378
- Coût de l'actualisation	1 384	189	1 573	1 239
- Cotisations versées par les employés				
- Modification du régime				
- Réductions/liquidations	(94)		(94)	
- (Gains) ou pertes actuarielles	3 930	520	4 450	7 728
- Prestations payées	(1 233)	(193)	(1 426)	(674)
- Acquisitions	36		36	
- Cessions/transferts d'activité	(18)		(18)	
- Variation de périmètre				
- Autres (écarts de conversion)				
- Valeur totale des engagements en fin de période (A)	34 968	4 824	39 792	32 926
- Engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés	33 122		33 122	31 882
- Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés	1 846	4 824	6 670	1 044
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture en début de période	1 920		1 920	1 566
- Produits financiers sur les actifs de couverture	50		50	66
- Gains/Pertes sur actifs de couverture	(100)		(100)	
- Cotisations versées par l'Employeur	800		800	800
- Cotisations versées par les employés				
- Réductions/liquidations				
- Prestations payées par le fonds	(1 058)		(1 058)	(512)
- Variation de périmètre				
- Autres (écarts de conversion)				
- Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	1 612		1 612	1 920
Couverture financière				
- Situation du régime (A) – (B)	33 356	4 824	38 180	30 982
- Gains ou (pertes) actuariels non reconnus	(12 730)		(12 730)	(9 037)
- Coût des services passés non reconnu				
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif				
- Provision/(actif) en fin de période	20 626	4 824	25 450	22 062
- Dont provision (actif) : Court terme	53	281	334	
- Dont provision (actif) : Long terme	20 573	4 543	25 116	22 062



(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2005	Total 31 décembre 2004
Charge de retraite				
- Coût des services rendus	1 958	294	2 252	583
- Coût de l'actualisation	1 384	189	1 573	1 239
- Rendement attendu des actifs du régime	(50)		(50)	(66)
- Amortissement des (gains) ou pertes actuariels	329	519	848	3 292
- Amortissement du coût des services passés				
- Effet de réductions/liquidations	(119)		(119)	
- Cessions/transferts d'activité	(18)		(18)	
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif				
Total charge de retraite	3 484	1 002	4 486	5 048
Évolution de la provision (actif)				
- Provision/(actif) en début de période	18 047	4 015	22 062	17 176
- Charge de retraite	3 484	1 002	4 486	5 048
- Cotisations versées par l'employeur	(800)		(800)	
- Prestations directement payées par l'employeur	(141)	(193)	(334)	(162)
- Variation de périmètre				
- Autres (écarts d'acquisition)	36		36	
- Provision/(actif) en fin de période	20 626	4 824	25 450	22 062
Hypothèses				
- Taux d'actualisation (%)	4,5 %	4,5 %	4,5 %	
- Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,0 %	2,0 %	2,0 %	
- Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	
- Taux de revalorisation des rentes attendu sur le long terme (%)				
- Taux d'évolution des frais médicaux (%)				
- Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	4,5 %			
- Évolution attendu des régimes obligatoires (%)				
- Durée résiduelle probable d'activité	20,1	20,1	20,1	
- Montant comptabilisé en charge au titre de la période	3 484	1 002	4 486	5 048



Note 27 – Stock-options

27.1 – Description des plans

PagesJaunes Groupe a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005. En outre, certains collaborateurs possèdent des options qui leur avaient été consenties lorsque PagesJaunes était une filiale du Groupe Wanadoo ou lorsque ces collaborateurs étaient salariés de Wanadoo et d'Orange SA, filiales du Groupe France Télécom.

PagesJaunes Groupe

Ce plan, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice de 19,30 euros, a une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après 3 ans. Il n'y a pas de conditions de performance.

Orange SA

Plans de stock-option « France » : ces plans (2001, 2002 et 2003), totalisant 45 983 363 options au niveau du Groupe France Télécom, ont une durée de vie de 10 ans et l'acquisition des options se fait, pour la plupart des plans, de façon complète après 3 ans. Certaines options ont aussi des périodes d'acquisition définies individuellement.

Wanadoo SA

Les plans de stock-options Wanadoo destinés aux salariés français (2000, 2001, 2002 et 2003), totalisant 30 630 000 options au niveau du Groupe France Télécom, ont une durée de vie de 10 ans et l'acquisition se fait de façon complète après 3 ans (ou 5 ans pour le plan 2000). De plus, pour les plans 2000 et 2001, l'exercice des options est soumis à des conditions

de performance liées à la performance des actions sous-jacentes et l'atteinte de résultats opérationnels. Tous les plans sont réglables en actions (ils ont été temporairement liquidables en numéraire entre le 9 mars 2004 et le 1^{er} septembre 2004).

Quels que soient les plans (PagesJaunes Groupe, Wanadoo ou Orange), une période de 4 ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux bénéficiaires français.

27.2 – Description des modèles d'évaluation

Pages Jaunes Groupe a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pages Jaunes Groupe a attribué des options sur actions en 2005. Aucun autre instrument de capitaux propres n'a été attribué en 2005.

Les justes valeurs des options du plan PagesJaunes Groupe ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires par le biais d'une hypothèse de « plafond d'exercice » exprimé en multiple du prix d'exercice et qui représente la valeur de l'action pour laquelle il est attendu que toutes les options seront exercées. Le plafond utilisé pour le calcul des justes valeurs ci-dessus est de 2,0. Pour les hypothèses utilisées, se référer à la note 27.5.

La volatilité attendue a été établie sur la base de la volatilité historique de l'action PagesJaunes Groupe sur la période la plus longue disponible précédant la date de calcul, soit depuis son entrée en bourse, en juillet 2004.

Aucun instrument de capitaux propres n'a été attribué en 2004.



27.3 – Évolution des plans de stock-options sur l'exercice

	Nombre d'options 2005	Prix d'exercice moyen pondéré 2005	Nombre d'options 2004	Prix d'exercice moyen pondéré 2004
Options en circulation en début de période	4 316 609	20,56 €	4 660 560	20,90 €
Plan de stock-options Orange	186 900	9,15 €		
Plan de stock-options Wanadoo	4 129 709	21,07 €		
Options attribuées			-	-
Plan de stock-options Orange			-	-
Plan de stock-options Wanadoo			-	-
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	3 796 800	19,30 €	-	-
Options additionnelles				
Plan de stock-options Orange				
Plan de stock-options Wanadoo	12 484	22,62 €		
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe				
Options exercées			(309 624)	15,37 €
Plan de stock-options Orange	(5 000)	10,00 €	-	-
Plan de stock-options Wanadoo	(868 128)	14,93 €	(309 624)	15,37 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe				
Options annulées, rendues caduques			(65 907)	19,73 €
Plan de stock-options Orange				
Plan de stock-options Wanadoo	(110 084)	22,79 €	(65 907)	19,73 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	(39 800)	19,30 €		
Migration hors Groupe PJ*			(250 781)	24,89 €
Plan de stock-options Orange			-	-
Plan de stock-options Wanadoo	(128 737)	20,42 €	(250 781)	24,89 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	(9 000)	19,30 €		
Migration intérieur Groupe PJ**			282 361	12,76 €
Plan de stock-options Orange	136 300	9,00 €	186 900	9,15 €
Plan de stock-options Wanadoo			95 461	19,82 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe				
Options en circulation en fin de période	7 101 444	20,30 €	4 316 609	20,56 €
Plan de stock-options Orange	318 200	9,07 €	186 900	9,15 €
Plan de stock-options Wanadoo	3 035 244	22,71 €	4 129 709	21,07 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	3 748 000	19,30 €	-	-

* Représente les options détenues par des bénéficiaires qui ont transféré dans une autre entreprise du Groupe France Télécom en 2005.

** Représente les options détenues par des bénéficiaires qui ont transféré à l'intérieur du Groupe PagesJaunes en 2005 mais qui étaient dans une autre entreprise du Groupe France Télécom au moment de l'attribution de leurs options.



27.4 – Détail des options en circulation à la fin de l'exercice

	Nombre d'options non exercées à la date de clôture	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice (mois)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables en fin de période
2004				
Plan de stock-options Orange	186 900	2	9,15 €	137 500
Plan de stock-options Wanadoo	4 129 709	8	21,07 €	1 188 556
TOTAL	4 316 609	7	20,56 €	1 326 056
2005				
Plan de stock-options Orange	318 200	1	9,07 €	276 080
Plan de stock-options Wanadoo	3 035 244	3	22,71 €	2 289 492
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	3 748 000	30	19,30 €	-
TOTAL	7 101 444	17	20,30 €	2 565 572

27.5 – Juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice

Options attribuées au cours de la période	Juste valeur moyenne pondérée
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	1,68 €
TOTAL	1,68 €

Principales hypothèses	Plan PJ
Modèle d'évaluation*	
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	19,00 €
Prix d'exercice	19,30 €
Volatilité attendue	15,00 %
Durée de vie de l'option (contractuelle ou attendue)	10,00
Taux de départ (annuel)	2,00 %
Taux de dividendes attendu	5,00 %
Taux de rendement sans risque	2,75 %

* Remarque : toutes les justes valeurs ci-dessus ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires par le biais d'une hypothèse de « plafond d'exercice » exprimé en multiple du prix d'exercice et qui représente la valeur de l'action pour laquelle il est attendu que toutes les options seront exercées. Le plafond utilisé pour le calcul des justes valeurs ci-dessus est de 2,0.

27.6 – Impact des plans de stock-options dans le compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Charge de l'exercice		
Plan de stock-options Orange	440	65
Plan de stock-options Wanadoo	4 267	9 910
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	1 011	-
TOTAL	5 718	9 975

La charge de l'exercice 2005 correspond à des options de souscription d'actions.



Note 28 – Endettement financier brut, disponibilités

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Placements à CT >3 mois et <1 an	16 482	265
Disponibilités et quasi-disponibilités ⁽¹⁾	549 827	644 077
Trésorerie active	566 309	644 342
Découverts bancaires	7 806	9 786
Autres dettes financières	5 507	4 816
Endettement financier brut	13 313	14 602
- Dont part à moins d'un an	13 296	14 570
- Dont part à plus d'un an	17	32
Trésorerie (endettement) net	552 996	629 740

(1) Essentiellement constituées des comptes courants et placements à moins de 3 mois auprès de France Télécom.

L'évolution des dettes financières s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début d'exercice	14 602	15 386
- Variations de périmètre	368	89 705
- Augmentation (diminution) nette	(1 657)	(90 507)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	13 313	14 602

Note 29 – Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Produits constatés d'avance	591 656	535 370
TOTAL	591 656	535 370

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires

à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de 12 mois.

Note 30 – Transactions avec des parties liées

Note 30.1 – Rémunération des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Avantages à court terme ⁽¹⁾	2 851	3 226
<i>dont charges patronales</i>	778	955
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	34	43
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	-	-
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	705	-
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	830	1 717
TOTAL	4 420	4 986

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.

(2) Pensions, retraites, autres prestations, assurance-vie, assurance médicale...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, CFC, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture).

(4) Indemnités de licenciement.

(5) Stock-options et autres paiements en actions.

Note 30.2 – Transactions avec les parties liées

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, résumés ci-dessous, s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante :

CRÉANCES SUR LES ENTREPRISES LIÉES		
Entreprise liée (en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France Télécom SA	15 821	15 710
Atlas Services Belgium (ex-Wanadoo international)	7 485	17 613
Autres sociétés du Groupe France Télécom	1 591	1 875
TOTAL	24 897	35 198

À ces créances s'ajoutent les comptes courants et placements auprès de France Télécom qui s'élèvent à 637,6 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005 et 537,6 millions au 31 décembre 2005.

S'ajoute également, le prêt consenti à France Télécom d'un montant total de 64,2 millions d'euros relatif au placement issu des liquidités de la cession de créance liée au prélèvement exceptionnel sur la distribution 2005.

DETTES ENVERS LES ENTREPRISES LIÉES		
Entreprise liée (en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France Télécom SA	35 973	30 280
Autres sociétés du Groupe France Télécom	1 297	2 197
TOTAL	37 270	32 477

TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES ENTREPRISES LIÉES		
Transactions (en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Télérel	3 915	6 028
Coûts éditoriaux	47 276	48 264
Audiotel	1 248	1 395
Accès annuaires	5 504	2 664
Mise à disposition du personnel	(5 948)	(7 631)
Redevances Pages Blanches	(61 323)	(58 622)
Immobilier et charges locatives	(12 022)	(10 085)
Bases de données	(3 957)	(7 640)
Management fees	(5 618)	(5 464)
Redevances de marques	(579)	(1 066)
Téléphonie – hébergement	(6 070)	(5 438)
Autres prestations opérationnelles	(7 141)	(6 353)
TOTAL	(44 715)	(43 948)



Les principales conventions conclues avec le Groupe France Télécom sont relatives à :

- la mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ;
- la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans l'Annuaire et le 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en page de cette publicité ;
- la réalisation pour le compte de France Télécom des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'Annuaire et du 3611 en recherche alphabétique ;

- redevances de marque et management fees ;

- le prêt consenti à France Télécom d'un montant total de 64,2 millions d'euros.

À ces transactions, s'ajoutent les produits financiers générés par la trésorerie placée chez France Télécom soit 15,4 millions d'euros, ainsi que la contribution PagesJaunes à la participation des salariés mutualisée au niveau du Groupe France Télécom.

Note 31 – Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Le récapitulatif des engagements hors bilan donnés significatifs se présente comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2005				2004
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple	37 448	15 556	21 760	132	44 389
Engagements d'achats de biens et services	120 165	51 410	68 755	-	64 224
TOTAL	157 613	66 966	90 515	132	108 613

Engagements conditionnels (en milliers d'euros)	2005				2004
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Avals et cautions	1 013	1 009	4	-	853

Contrats de location

PagesJaunes SA a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des dix prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 15,1 millions d'euros en 2005. Sur ces 15,1 millions d'euros, 10,1 millions sont facturés par France Télécom. La part de France Télécom dans les engagements futurs s'élève à 10,7 millions en 2006 et 15,7 millions pour 2007 à 2011.

Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité, PagesJaunes SA s'engage auprès de fournisseurs de papier sur la base de contrats généralement annuels avec des engagements de volumes fermes. D'autre part, PagesJaunes SA s'engage aussi auprès d'imprimeurs sur la base de contrats triannuels ou biannuels et de distributeurs sur la base de contrats annuels pour la réalisation et la distribution des PagesJaunes et de l'Annuaire. Ces derniers engagements font seulement l'objet de volumes prévisionnels de commandes sans valeur contractuelle minimum. L'ensemble de ces engagements est évalué à 111,1 millions d'euros dont 48,6 millions d'euros à moins d'un an. Ces montants peuvent varier en fonction du volume réel pour chaque année.

QDQ Media est de même engagée auprès de fournisseurs de papier, avec des engagements similaires de volumes fermes et d'imprimeurs. Ces engagements s'élèvent à 8,7 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros à décembre 2006 et 5,8 millions d'euros de 2007 à 2008.

Montages déconsolidants et entités *ad hoc*

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités *ad hoc*.

Droits individuels à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non fonctionnaires et en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe PagesJaunes, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 111 637 heures au 31 décembre 2005. 309 heures ont fait l'objet d'une demande de la part de salariés.

Note 32 – Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

- (i) La société Prodis qui exploite sur Internet un site à l'adresse www.pagesjaunes.com et qui est titulaire des noms de domaines pagesjaunes.com et pagesjaunes.net, a assigné le 26 septembre 2000, puis le 20 avril 2001, respectivement les sociétés France Télécom et PagesJaunes, principalement en nullité des marques PagesJaunes. Dans ce cadre, la société Prodis entendait faire valoir que le dépôt de la dénomination Pages Jaunes à titre de marque serait selon elle frauduleux pour n'être que la traduction du terme Yellow Pages qui désignerait aux États-Unis, depuis 1886, le concept même d'annuaire professionnel et qui constituerait selon la demanderesse un terme générique repris indifféremment dans différents pays. Par jugement du 14 mai 2003, le Tribunal de grande instance de Paris a confirmé la validité des marques « Pages Jaunes ». La société Prodis a interjeté appel de ce jugement en reprenant les mêmes demandes qui portent également sur la nullité des marques « Pages Blanches », « L'Annuaire » et « L'annuaire des Pages Blanches ». Par une décision rendue le 30 mars 2005, la Cour d'appel de Paris a considéré notamment que « ces marques ont acquis par l'usage ancien et intensif qui en a été fait un caractère distinctif fort », que PagesJaunes et France Télécom avaient justifié « par les multiples lettres de mise en demeure produites aux débats, avoir réagi contre tout emploi illicite de leurs marques en défendant régulièrement les droits qui y sont attachés », et que « le caractère contradictoire de l'argumentation de la société Prodis (...) suffit à établir sa mauvaise foi dans l'engagement et la conduite de la présente instance ». La Cour d'appel de Paris a en conséquence confirmé le jugement rendu le 14 mai 2003 par le Tribunal de grande instance de Paris, a déclaré irrecevables les nouvelles demandes de Prodis et a intégralement débouté Prodis de toutes ses demandes, condamnant celle-ci à verser à PagesJaunes et à France Télécom chacune 20 000 euros de dommages et intérêts pour procédure abusive et 10 000 euros sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile. La société Prodis ne s'étant pas pourvu en cassation, l'arrêt de la Cour d'appel de Paris est devenu définitif.
- (ii) PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés avait assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de Cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de Cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours.
- (iii) PagesJaunes a fait l'objet, au cours des années 2001 et 2002, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. Les seuls redressements qui restent en litige représentent un risque d'environ 6,6 millions d'euros (intérêts inclus). La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés

et n'a donc pas comptabilisé au 31 décembre 2005 de provisions au titre de ces redressements. La Société, afin de faire valoir ses arguments, a engagé une procédure contentieuse par le dépôt en juillet 2004 d'une réclamation préalable devant l'administration fiscale.

- (iv) La Société a été assignée le 26 juin 2002 par une agence de publicité (FAC) devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Cette agence de publicité considère que PagesJaunes aurait commis des actes de concurrence déloyale tels que captation de clientèle, dénigrement, démarchage abusif. Elle demande à ce titre 1 million d'euros de dommages-intérêts. Cette affaire a été plaidée le 14 septembre 2004 et le jugement a été rendu le 21 décembre 2004. Nos adversaires n'ont pas obtenu gain de cause. L'agence de publicité FAC a fait appel de ce jugement et PagesJaunes Groupe, bien que considérant disposer d'éléments favorables ne peut exclure en l'état la perspective éventuelle d'une condamnation en appel.
- (v) PagesJaunes a assigné le 10 juin 2003 une agence de publicité (LSM) devant le Tribunal de commerce de Cannes. PagesJaunes, s'appuyant sur de nombreux témoignages de clients, reproche à cette agence des actes de concurrence déloyale visant à entraîner une confusion entre LSM et PagesJaunes dans l'esprit des clients contactés par LSM pour leurs insertions publicitaires dans l'annuaire de PagesJaunes. Le Tribunal de commerce de Cannes, par un jugement du 19 février 2004, a débouté PagesJaunes de ses demandes. PagesJaunes a fait appel de cette décision qui, si elle était confirmée en appel, serait de nature à favoriser le développement de ce type d'actes de concurrence de la part d'autres agences de publicité et à créer des difficultés pour PagesJaunes dans la prospection de ses clients. Bien qu'elle estime disposer d'un dossier solide dans cette affaire, PagesJaunes ne peut exclure une confirmation en appel de cette décision.
- (vi) La Société a été informée le 4 octobre 2004 d'une saisine du Conseil de la Concurrence qui aurait été déposée en date du 11 mai 1998 par le ministre de l'Économie relative à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par l'ex-Office d'Annonces (devenue PagesJaunes) sur le marché de l'insertion publicitaire dans les annuaires téléphoniques en métropole et à la Réunion. Le Conseil de la Concurrence a rendu une décision de non-lieu le 20 décembre 2005.
- (vii) La Société a été informée le 24 janvier 2006 d'une saisine du Conseil de la concurrence déposée le 10 janvier 2006 par la société Le Numéro relative à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par France Télécom et PagesJaunes dans le domaine des services de renseignements téléphoniques. Bien que considérant disposer d'éléments favorables, la Société ne peut exclure en l'état une éventuelle condamnation.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001 et stable en 2005. Au 31 janvier 2006, le nombre de ces procédures était de 28, pour un montant total de dommages et intérêts de 1,8 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaye de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact négatif sur la situation financière du Groupe.



À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Note 33 – Événements postérieurs à la clôture

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés avait assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de Cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de Cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours.

Note 34 – Périmètre de consolidation

Périmètre au 31/12/2005

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprise	Pays	2005	
		Intérêt	Contrôle
PagesJaunes Groupe (ex-PagesJaunes)	France	100 %	100 %
PagesJaunes SA	France	100 %	100 %
Kompass France	France	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	100 %	100 %
Mappy (ex-Wanadoo Maps)	France	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %
e-sama (dont Phesa et S2G)	France	100 %	100 %
Kompass Belgium	Belgique	100 %	100 %
Eurodirectory	Luxembourg	100 %	100 %
Edicom (ex-Telecontact Maroc)	Maroc	100 %	100 %

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprise	Pays	Intérêt	Contrôle
Editus Luxembourg	Luxembourg	49 %	49 %



Périmètre au 31/12/2004

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprise	Pays	2004	
		Intérêt	Contrôle
PagesJaunes Groupe (ex-PagesJaunes)	France	100 %	100 %
PagesJaunes SA	France	100 %	100 %
Kompass France	France	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	100 %	100 %
Mappy (ex-Wanadoo Maps)	France	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISES EN ÉQUIVALENCE

Entreprise	Pays	Intérêt	Contrôle
Eurodirectory	Luxembourg	50 %	50 %

Note 35 – Transition IFRS 2004

Impacts de la première adoption des IFRS

Cette note détaille d'une part, les principes retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture préliminaire IFRS au 1^{er} janvier 2004, d'autre part, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués ainsi que leurs effets sur les bilans préliminaires au 1^{er} janvier 2004 et 31 décembre 2004 et sur les résultats préliminaires de l'exercice 2004.

35.1 Base de préparation de la note de transition

Les informations financières 2004 sur la transition IFRS sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et des normes IFRS/IAS applicables au 31 décembre 2005, telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2005 et telles qu'adoptées par la Commission Européenne à cette même date.

Cependant, certaines normes et interprétations ont fait l'objet d'une application anticipée par rapport à la date d'adoption proposée. Celles-ci sont décrites dans la note 3 – « Principes comptables et changements d'estimation », au paragraphe 3.1.1.

Certaines positions comptables ne sont pas couvertes par des dispositions particulières des normes comptables internationales et leurs interprétations. Il s'agit en particulier du traitement comptable associé :

- aux offres réservées aux salariés ;
- au droit individuel à la formation.

Ces traitements comptables sont décrits dans la note 3- « Principes comptables et changements d'estimation », au paragraphe 3.1.2.

Les normes comptables prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs, tant dans le cadre de la norme IFRS 1 relative à la première application du référentiel comptable international que dans les normes elles-mêmes. Ces options sont décrites dans la note 3 – « Principes comptables et changements d'estimation », au paragraphe 3.1.3.

35.2 Impacts sur les capitaux propres et le résultat net 2004

PASSAGE NORMES FRANÇAISES-NORMES IFRS

	Capitaux propres à l'ouverture	Capitaux propres à la clôture	Dont résultat net 2004
Normes françaises	332 358	383 375	233 418
Reconnaissance du revenu	(140)		140
Amortissement écart d'acquisition		4 168	4 168
Rémunération en actions			(24 124)
Normes IFRS	332 218	387 543	213 602



35.3 Impacts sur le résultat 2004

(montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Passage compte de résultat normes françaises : normes IFRS			Détail de l'écart par norme				
	Normes françaises publication 2004	IFRS	Écarts	IAS 18/ SIC 31	IFRS 3	IFRS 2	IAS 1 (reclassements)	Autre
	2004	2004		2.6.1	2.6.2	2.6.3	2.6.5	
Chiffre d'affaires net	973 122	967 160	(5 962)	(5 962)				0
Achats externes	(323 544)	(317 582)	5 962	5 962				0
Autres produits et charges opérationnels	32 055	26 896	(5 159)				(5 313)	154
Frais de personnel :								
- Salaires et charges	(265 649)	(268 992)	(3 343)				(3 343)	0
Marge brute opérationnelle	415 984	407 482	(8 502)	0			(8 656)	154
- Participation des salariés		(29 926)	(29 926)				(29 926)	0
- Rémunération en actions		(25 274)	(25 274)			(24 124)	(1 150)	0
Dotations aux amortissements	(10 066)	(10 066)	0					
Perte de valeur des écarts d'acquisition		0	0					
Perte de valeur des immobilisations		0	0					
Résultat cession d'actifs		(363)	(363)				(363)	0
Coût des restructurations		0	0					
Résultat des entités mises en équivalence		774	774				774	0
Résultat d'exploitation	405 918	342 627	(63 291)			(24 124)	(39 321)	154
Produits financiers	20 434	20 784	350				350	0
Charges financières	(444)	(444)	0					
Gain (perte) de change	(53)	(51)	2				2	0
Résultat financier	19 937	20 289	352				352	0
Résultat des entités mises en équivalence	774		(774)				(774)	0
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	(9 817)		9 817				9 817	0
Participation des salariés	(29 926)		29 926				29 926	0
Amortissement des écarts d'acquisition	(4 168)		4 168		4 168			0
Impôt sur les sociétés	(149 300)	(149 314)	(14)					(14)
Résultat net	233 418	213 602	(19 816)		4 168	(24 124)	0	140
Résultat par action (en euros)								
Résultat net part du Groupe								
- de base	0,84	0,77	(0,07)					
- dilué	0,83	0,76	(0,07)					

35.4 Impacts sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004PASSAGE BILAN D'OUVERTURE AU 1^{er} JANVIER 2004 - ACTIF

Bilan normes françaises	Reclassements		Retraitements IFRS	IFRS	Bilan normes IFRS
Écarts d'acquisition nets	1 198			1 198	Écarts d'acquisition nets
Immobilisations incorporelles nettes	558	3 049		3 607	Autres Immobilisations incorporelles nettes
Immobilisations corporelles	18 370	(3 049)		15 321	Immobilisations corporelles nettes
Titres mis en équivalence	2 504			2 504	Titres mis en équivalence
Titres de participation nets	388	(388)		0	Actifs disponibles à la vente
Autres actifs à long terme nets	1 352	388		1 740	Autres actifs financiers non courants
Impôts différés à long terme nets	6 508	18 034		24 542	Impôts différés actifs
Total de l'actif immobilisé	30 878	18 034	0	48 912	Total de l'actif non courant
Stock nets	7 112		(276)	6 836	Stock nets
Créances clients nettes de provision	371 791			371 791	Créances clients nettes
Impôts différés à court terme nets	18 034	(18 034)		0	
Autres créances & charges constatées d'avance	102 745	(102 745)			
		20 695		20 695	Autres actifs courants
		26 979		26 979	Impôts courants
		54 214	132	54 346	Charges constatées d'avance
Valeurs mobilières de placement	11 600	857		12 457	Autres actifs financiers courants
Disponibilités	581 935	0		581 935	Disponibilités
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	1 093 217	(18 034)	(144)	1 075 039	TOTAL ACTIF COURANT
TOTAL DE L'ACTIF	1 124 095	(0)	(144)	1 123 951	TOTAL DE L'ACTIF



PASSAGE BILAN D'OUVERTURE AU 1^{er} JANVIER 2004 – PASSIF

Bilan normes françaises	Reclassements		Retraitements IFRS	IFRS	Bilan normes IFRS
Capital social	54 810			54 810	Capital social
Primes liées au capital	42 249			42 249	Prime d'émission
Réserves	235 299	4	(144)	235 159	Réserves
Réserves de conversion	0			0	Réserves de conversion
CAPITAUX PROPRES	332 358	4	(144)	332 218	CAPITAUX PROPRES
Emprunts obligataires	0			0	Emprunts obligataires ou échangeables
Autres dettes financières à long et moyen terme	0			0	Dettes financières et dérivés long terme
Autres dettes à long terme	24 805	(24 805)			
		17 176		17 176	Avantages au personnel – non courants
		7 690		7 690	Provisions – non courantes
				0	Autres passifs – non courants
				0	Impôts différés passifs
TOTAL DES DETTES À LONG TERME	24 805	61		24 866	TOTAL DETTES NON COURANTES
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme LMT	3 822	(10)		3 812	Part à – d'un an des dettes financières à long et moyen terme LMT
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	11 559			11 559	Découverts bancaires et autres emprunts à court terme
		15		15	Intérêts courus non échus
		4 145		4 145	Provisions – courantes
Dettes fournisseurs	107 312	(61)		107 251	Dettes fournisseurs
		78 673		78 673	Avantages au personnel – courants
Charges à payer et autres provisions à court terme	177 247	(177 247)			
		80 112		80 112	Autres passifs courants
		15 966		15 966	Dettes d'impôt sur les sociétés
Autres dettes	1 654	(1 654)			
Produits constatés d'avance	465 338	(4)		465 334	Produits constatés d'avance
TOTAL DES DETTES À COURT TERME	766 932	(65)		766 867	TOTAL DES PASSIFS COURANTS
TOTAL DU PASSIF	1 124 095	0	(144)	1 123 951	TOTAL DU PASSIF



35.5 Impacts sur le bilan de clôture au 31 décembre 2004

PASSAGE BILAN DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2004 – ACTIF					
Bilan normes françaises	Reclassements		Retraitements IFRS	IFRS	Bilan normes IFRS
Écarts d'acquisition nets	73 307		4 168	77 475	Écarts d'acquisition nets
Immobilisations incorporelles nettes	2 092	6 327		8 419	Autres immobilisations incorporelles nettes
Immobilisations corporelles	23 143	(6 327)		16 816	Immobilisations corporelles nettes
Titres mis en équivalence	15 493			15 493	Titres mis en équivalence
Titres de participation nets	2 263	(2 263)		0	Actifs disponibles à la vente
Autres actifs à long terme nets	1 521	2 263		3 784	Autres actifs financiers non courants
Impôts différés à long terme nets	9 016	17 128		26 144	Impôts différés actifs
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	126 835	17 128	4 168	148 131	TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT
Stock nets	12 373			12 373	Stock nets
Créances clients nettes de provision	430 793			430 793	Créances clients nettes
Impôts différés à court terme nets	17 128	(17 128)		0	
Autres créances & Charges constatées d'avance	84 924	(84 924)			
		44 350		44 350	Autres actifs courants
		133		133	Impôts courants
		39 844		39 844	Charges constatées d'avance
Valeurs mobilières de placement	264	597		861	Autres actifs financiers courants
Disponibilités	644 077			644 077	Disponibilités
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	1 189 559	(17 128)	0	1 172 431	TOTAL ACTIF COURANT
TOTAL DE L'ACTIF	1 316 394	0	4 168	1 320 562	TOTAL DE L'ACTIF



PASSAGE BILAN DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2004 – PASSIF

Bilan normes françaises	Reclassements		Retraitements IFRS	IFRS	Bilan normes IFRS
Capital social	55 758			55 758	Capital social
Primes liées au capital	52 610		15 725	68 335	Prime d'émission
Réserves	41 589		8 259	49 848	Réserves
Résultat net part du groupe	233 418		(19 816)	213 602	Résultat net part du groupe
Réserves de conversion	0			0	Réserves de conversion
CAPITAUX PROPRES	383 375	0	4 168	387 543	CAPITAUX PROPRES
Emprunts obligataires	0			0	Emprunts obligataires ou échangeables
Autres dettes financières à long et moyen terme	32			32	Dettes financières et dérivés long terme
Autres dettes à long terme	30 391	(30 391)			
		22 062		22 062	Avantages au personnel – non courants
		8 329		8 329	Provisions – non courantes
				0	Autres passifs – non courants
		0		0	Impôts différés passifs
TOTAL DES DETTES À LONG TERME	30 423	0	0	30 423	TOTAL DETTES NON COURANTES
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme (LMT)	3 822			3 822	Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme (LMT)
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	10 730			10 730	Découverts bancaires et autres emprunts à court terme
		18		18	Intérêts courus non échus
		236		236	Provisions – courantes
Dettes fournisseurs	107 026			107 026	Dettes fournisseurs
		82 021		82 021	Avantages au personnel – courants
Charges à payer et autres provisions à court terme	241 543	(241 543)			
		0		0	Divers à payer
		91 261		91 261	Autres passifs courants
		72 112		72 112	Dettes d'impôt sur les sociétés
Autres dettes	4 104	(4 104)			
Produits constatés d'avance	535 371	(1)		535 370	Produits constatés d'avance
TOTAL DES DETTES À COURT TERME	902 596	0		902 596	TOTAL DES PASSIFS COURANTS
TOTAL DU PASSIF	1 316 394	0	4 168	1 320 562	TOTAL DU PASSIF

35.6 Description des principaux retraitements IFRS

35.6.1 Chiffre d'affaires

Le compte de résultat consolidé IFRS 2004 présente un chiffre d'affaires diminué de 6 millions d'euros par rapport au chiffre d'affaires publié selon les normes françaises en raison des changements de présentation de certaines charges en déduction du chiffre d'affaires :

- impact négatif de 2 millions d'euros au titre du reclassement en réduction du chiffre d'affaires des échanges de publicité ;

- impact négatif de 4 millions d'euros au titre du reclassement en réduction du chiffre d'affaires de la redevance de régie Europages.

Ces éléments étaient comptabilisés en charges selon les normes françaises, il n'y a donc pas d'effet ni sur la marge brute opérationnelle ni sur le résultat net consolidé.

35.6.2 Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Selon l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004, ce qui génère un impact positif au compte de résultat de 4 millions d'euros (6 millions d'euros à périmètre constant en raison de l'acquisition de QDQ Media).

35.6.3 Stock-options et offres réservées aux salariés

Stock-options

Selon les principes comptables français, aucune charge de rémunération n'est constatée lors de l'attribution des stock-options.

L'application de la norme IFRS 2 (« paiement fondé sur des actions ») a pour conséquence la comptabilisation en charges des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par France Télécom à ses employés, parmi lesquels des employés de PagesJaunes Groupe. Au compte de résultat IFRS 2004, les charges relatives aux options représentent 10 millions d'euros, la contrepartie de ce montant a été comptabilisée en capitaux propres, les plans étant dénoués en actions.

Offres réservées aux salariés

À la suite de l'ouverture du capital de PagesJaunes Groupe en juillet 2004, la Société a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe France Télécom. À l'issue de celle-ci, 4,7 millions d'actions ont été souscrites par l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, à la suite de la cession par l'État de 10,85 % du capital social de France Télécom S.A. intervenue le 7 septembre 2004, l'État a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisation, à une offre d'actions réservée aux salariés et anciens salariés des groupes France Télécom et PagesJaunes Groupe. La période de souscription a été ouverte du 1^{er} au 13 décembre 2004. À l'issue de celle-ci, 28,7 millions d'actions ont été souscrites par l'ensemble des salariés dont 2,3 millions d'actions par les salariés de PagesJaunes Groupe. Le règlement-livraison des titres est intervenu le 20 janvier 2005.

En IFRS, pour ces deux opérations, le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés et anciens salariés à la juste valeur à la date d'attribution des droits en prenant en considération la période d'incessibilité. Au compte de résultat IFRS 2004, l'impact des offres est une charge complémentaire de 11 millions d'euros au titre de l'offre de France Télécom et de 3 millions d'euros au titre de l'offre PagesJaunes Groupe.

L'impact total relatif aux stock-options et offres réservées aux salariés est donc de 24 millions d'euros, le montant total porté au compte de résultat (compte « rémunérations en actions ») est de 25 millions d'euros, une charge de 1 million d'euros ayant déjà été comptabilisée en normes françaises.

35.6.4 Principaux reclassements au bilan

Les comptes de bilan ont fait l'objet de reclassements afin de conformer leur présentation aux règles IFRS. Outre les reclassements décrits ci-dessus, les principaux reclassements au 1^{er} janvier 2004 sont les suivants :

- le solde net du poste « Logiciels » classé en immobilisations corporelles au bilan en normes françaises a été reclassé en immobilisations incorporelles pour 3 millions d'euros (6 millions d'euros à la clôture) ;
- le solde du poste « Autres créances et charges constatées d'avance » a été principalement reventilé sur 4 postes soit respectivement :
 - en « Autres actifs courants » pour 21 millions d'euros (44 millions d'euros à la clôture),
 - en « Impôts courants » pour 27 millions d'euros (0 à la clôture),
 - en « Charges constatées d'avance » pour 54 millions d'euros (40 millions d'euros à la clôture),
 - en « Autres actifs financiers courants » pour 1 million d'euros (1 million d'euros à la clôture) ;
- le solde du poste « Autres dettes à long terme » a été principalement reventilé sur 2 postes soit respectivement :
 - en « Avantages du personnel non courants » pour 17 millions d'euros (22 millions d'euros à la clôture),
 - en « Provisions -non courantes » pour 8 millions d'euros (8 millions d'euros à la clôture) ;
- le solde du poste « Charges à payer et autres provisions à court terme » a été principalement reventilé sur 4 postes soit respectivement :
 - en « Provisions - courantes » pour 4 millions d'euros (0 à la clôture),
 - en « Avantages du personnel – courant » pour 79 millions d'euros (82 millions d'euros à la clôture),
 - en « Autres passifs courants » pour 80 millions d'euros (91 millions d'euros à la clôture),
 - en « Dettes d'impôt sur les sociétés » pour 16 millions d'euros (72 millions d'euros à la clôture).
- Les impôts différés actifs et passifs sont présentés en IFRS dans une ligne spécifique et classés en non courants, ainsi le solde du poste libellé en normes françaises « Impôts différés court terme nets » à l'actif et au passif est reclassé en « Impôts différés actifs et passifs ».

35.6.5 Principaux reclassements au compte de résultat

Indépendamment des retraitements IFRS détaillés ci-dessus (reconnaissance des revenus, amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition, paiement fondé sur des actions), les agrégats du compte de résultat ont fait l'objet de reclassements afin de mettre en conformité leur présentation aux règles IFRS. Les principaux reclassements au 31 décembre 2004 concernent le résultat d'exploitation soit :

- la présentation de la participation des salariés en frais de personnel ;
- la ventilation du solde négatif de 10 millions d'euros des « autres produits et charges non opérationnels » en normes françaises principalement en :
 - autres produits et charges opérationnels pour (5) millions d'euros incluant notamment les frais d'introduction en bourse de la Société,
 - salaires et charges pour (4) millions d'euros,
 - rémunérations en actions pour (1) millions d'euros.



35.7 Effets sur le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004

(Montants en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2004		
	Normes françaises	IFRS	Retraitements/ reclassements
Résultat net consolidé part du Groupe	233 418	213 602	(19 816)
Amortissements des immobilisations	14 233	10 065	(4 168)
Plus- ou moins-values sur cessions d'actifs	411	411	0
Variation des provisions	(4 081)	(4 081)	0
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence	512	512	0
Charge d'impôts de l'exercice	(1 579)	149 314	150 893
Produits et charges d'intérêts		(20 391)	(20 391)
Intérêts minoritaires	0	0	0
Écart de change non réalisé	0	51	51
Autres éléments non monétaires	0	0	0
Rémunération en actions		24 124	24 124
Diminution (augmentation) des stocks	(4 810)	(5 086)	(276)
Diminution (augmentation) des créances clients	(36 325)	(36 325)	0
Diminution (augmentation) des autres créances	18 006	18 138	132
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(10 810)	(10 810)	0
Augmentation (diminution) des autres dettes	153 259	70 229	(83 030)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		20 784	20 784
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(444)	(444)
Impôts versés		(67 859)	(67 859)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	362 234	362 234	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations	(8 376)	(8 376)	0
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels	215	215	0
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	(21 981)	(21 981)	0
Investissements dans les MEE	(13 500)	(13 500)	0
Produits des cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée	0	0	0
Diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs LT	11 509	11 509	0
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(32 133)	(32 133)	0
Augmentation (diminution) des emprunts à long terme	(89 326)	(89 326)	0
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts CT	(1 167)	(1 167)	0
Augmentation de capital	58 492	58 492	0
Dividendes versés	(235 958)	(235 958)	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(267 959)	(267 959)	0
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	62 142	62 142	0
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	0	0	0
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	581 935	581 935	0
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	644 077	644 077	0

L'application des normes IFRS n'a pas d'incidence ni sur la variation ni sur le solde des disponibilités.

20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe

BILAN					
(en euros)	Brut	Amortissements et provisions	Au 31 décembre 2005 net	Au 31 décembre 2004	Variation
ACTIF					
Participations	4 186 249 545	17 702 152	4 168 547 393	4 151 597 393	16 950 000
Créances rattachées à des participations	15 308 663		15 308 663	18 093 982	(2 785 319)
Prêt FT	64 208 008		64 208 008	0	64 208 008
Actions propres	2 207 686	59 886	2 147 800	0	2 147 800
Total actif immobilisé	4 267 973 902	17 762 038	4 250 211 864	4 169 691 375	80 520 489
Créances clients	1 464 467	153 970	1 310 497	2 429 715	(1 119 217)
Fournisseurs débiteurs	205 572		205 572	0	205 572
Créances fiscales & sociales	1 720 728		1 720 728	78 058 486	(76 337 758)
Créances sur filiales (intégration fiscale)	156 161 208		156 161 208		156 161 208
Créances diverses	6 401 204		6 401 204	2	6 401 202
Valeurs mobilières de placement	16 481 662		16 481 662	0	16 481 662
Disponibilités			0	0	0
Charges constatées d'avance	58 332		58 332	0	58 332
Total actif circulant	182 493 173	153 970	182 339 203	80 488 203	101 851 000
Écart de conversion actif			0	130 619	(130 619)
TOTAL ACTIF	4 450 467 075	17 916 008	4 432 551 067	4 250 310 197	182 240 870
PASSIF					
Capital			55 757 922	55 757 922	0
Prime d'émission			52 609 671	52 609 671	0
Réserve légale			5 575 792	5 481 000	94 792
Autres réserves			38 100 075	0	38 100 075
Réserve de plus value long terme			0	39 064 179	(39 064 179)
Report à nouveau			3 689 152 909	0	3 689 152 909
Résultat de l'exercice			242 142 849	3 948 522 039	(3 706 379 190)
Capitaux propres			4 083 339 218	4 101 434 811	(18 095 593)
Provisions pour risques			0	130 620	(130 620)
Provisions pour charges			807 000	734 427	72 573
Provision pour risques et charges			807 000	865 047	(58 047)
Concours bancaires courants			2 133 631		2 133 631
Emprunts et dettes financières diverses			185 650 798	139 764 577	45 886 221
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 556 100	2 266 799	(710 699)
Dettes diverses			115 350	0	115 350
Dettes fiscales et sociales			5 121 806	1 368 866	3 752 940
Dettes fiscales (IS)			151 426 759	4 610 097	146 816 662
Produits constatés d'avance			2 400 405	0	2 400 405
Dettes d'exploitation			348 404 849	148 010 339	200 394 510
TOTAL PASSIF			4 432 551 067	4 250 310 197	182 240 870



COMPTE DE RÉSULTAT			
(en euros)	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004	Variation
Prestations de services	9 827 408	4 970 649	4 856 759
Produits annexes	109 003	79 647	29 356
Reprises de provisions et transferts de charges	290 096	0	290 096
Autres produits	2 144	5 600	(3 456)
Produits d'exploitation	10 228 651	5 055 896	5 172 755
Achats et prestations de services	13 186	10 000	3 186
Achats de sous-traitance		(10 128)	10 128
Achats non stockés matières et fournitures	5 616	705	4 911
Services extérieurs	612 551	23 326	589 225
Autres services extérieurs	10 474 602	3 977 228	6 497 374
Impôts et taxes et versements assimilés	192 411	(23 647)	216 059
Salaires	3 968 997	2 074 602	1 894 395
Charges sociales	1 586 841	1 125 463	461 377
Autres charges	113 027	5 145	107 882
Dotations aux provisions sur actif circulant	434 281	0	434 281
Dotations aux provisions sur risques et charges	34 531	102 298	(67 767)
Charges d'exploitation	17 436 042	7 284 991	10 151 051
Résultat d'exploitation	(7 207 391)	(2 229 095)	(4 978 296)
Produits de participations	248 324 882	2 635 569	245 689 313
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé	603 494	73 713	529 782
Reprises de provisions	702 861	47 568	655 293
Produits financiers	249 631 237	2 756 850	246 874 388
Différence négative de change	113 586	0	113 586
Intérêts débiteurs	5 921 248	38 124	5 883 124
Dotations aux provisions	994 900	46 770	948 130
Charges financières	7 029 733	84 894	6 944 839
Résultat financier	242 601 504	2 671 956	239 929 548
Résultat courant	235 394 113	442 861	234 951 252
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		391 286	(391 286)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 427	3 959 321 134	(3 959 281 707)
Produits exceptionnels	39 427	3 959 712 420	(3 959 672 993)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(98 581)	0	(98 581)
Autres		7 023 145	(7 023 145)
Charges exceptionnelles	(98 581)	7 023 145	(7 121 726)
Résultat exceptionnel	138 008	3 952 689 275	(3 952 551 267)
Participation des salariés		0	0
Impôt sur les bénéfices	(6 610 728)	4 610 097	(11 220 825)
Résultat net	242 142 849	3 948 522 039	(3 706 379 190)



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	
(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005
Opérations d'exploitation	
Résultat net	242 143
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	
- Plus ou moins values de cession d'éléments d'actif	
- Variation des provisions	473
Capacité d'autofinancement	242 616
- Diminution (augmentation) des créances clients	889
- Diminution (augmentation) des autres créances	(156 541)
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(595)
- Augmentation (diminution) des autres dettes	228 665
Variation du besoin en fonds de roulement	72 418
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	315 034
Opérations d'investissement	
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	
- Augmentation (diminution) des dettes sur fournisseurs d'immobilisations	
- Acquisitions de titres de participation	(14 481)
- Acquisitions d'actions propres	(2 208)
- Produits de cession de titres de participation nets de trésorerie cédée	
- Produits de cession des actifs corporels et incorporels	
- Diminution (augmentation) des VMP et autres actifs à long terme	(16 482)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(33 171)
Opérations de financement	
- Émission d'emprunts à long terme	(64 208)
- Remboursement d'emprunts à long terme	
- Dividendes versés aux actionnaires	(259 274)
- Augmentation de capital et capitaux propres	
- Augmentation (diminution) des découverts bancaires et emprunts à court terme	
- Contribution des actionnaires minoritaires	
- Autres	
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(323 482)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	(41 619)



SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE	
Rubriques (en milliers d'euros)	Net 31/12/2005
ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE	
Capital souscrit non appelé	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	21 402
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés sur commandes (de fournisseurs d'exploitation)	
Créances clients et comptes rattachés	1 446
Autres créances ⁽¹⁾	157 838
Compte courant	6 401
VMP	16 482
TOTAL	203 569
PASSIF EXIGIBLE	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 134
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	21
Dettes fiscales et sociales	5 121
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes ⁽²⁾	151 542
Compte courant	185 651
TOTAL	344 469

(1) Dont c/c filiales suite à l'intégration.

(2) IS lié à l'intégration fiscale.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2005

Filiales et participations (en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat (y inclus capital)	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés	Montant des cautions ou avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiales : + de 50 % détenus par la société											
PJ LIBAN Centre Pasteur 40 – rue Pasteur Beyrouth	376	245	100,00 %	3 013	312	0		1 039	(60)		
PJ Outremer 5, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	75	653	100,00 %	76	76			22 731	448	350	Données préliminaires non auditées
WANADOO DATA 157-159, rue de Rome 75017 Paris	7 275	10 956	100,00 %	7 275	7 275			12 563	1 036		
KOMPASS France 66 quai Maréchal Joffre 92400 Courbevoie	1 000	1 348	100,00 %	47 085	32 085			27 198	354		
EURODIRECTORY SA 12-14, bld Grande-Duchesse Charlotte L.1330 Luxembourg	1 625	1 799	100,00 %	14 707	14 707			0	2 042	2 133	Maison mère d'Editus Luxembourg détenue à 49 % Données préliminaires non auditées
KOMPASS BELGIUM Molière 256 1180 Bruxelles Belgique	2 206	307	100,00 %	1 799	1 799	309		4 054	(167)		
QDQ MEDIA Jualian Camarillo, 6A 28037 Madrid Espagne	30 550	20 732	100,00 %	91 719	91 719	15 000		41 839	(7 703)		
CRISTALLERIE 1 17 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	38	38	100,00 %	38	38			0	(4)		Données préliminaires non auditées
PAGESJAUNES SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	4 005 038	4 306 595	100,00 %	4 005 038	4 005 038			959 060	286 250	245 643	
MAPPY 47 rue de Charonne 75011 Paris	212	2 406	100,00 %	10 048	10 048			7 888	586	199	
EDICOM 1 rue Chajarat Addour, Quartier Palmier 21000 Casablanca	27	1 102	100,00 %	5 450	5 450			2 936	50		
2/ Participations (entre 10 et 50 %)											



PagesJaunes Groupe : Comptes annuels au 31 décembre 2005 Annexe

sommaire

1 Description de l'activité	p. 135
2 Règles et méthodes comptables	p. 135
2.1 – Principes de prise en compte des produits et des charges	p. 135
2.2 – Participations, autres titres immobilisés	p. 135
2.3 – Créances clients	p. 135
2.4 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement	p. 135
2.5 – Provisions pour risques et charges	p. 135
2.6 – Résultat financier	p. 135
2.7 – Impôt sur les bénéfices	p. 135
3 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte	p. 136
3.1 – Participations et créances rattachées	p. 136
3.2 – Actions propres	p. 137
3.3 – Prêt	p. 137
3.4 – Créances clients et provisions pour dépréciation des créances	p. 137
3.5 – Créances à plus et moins d'un an	p. 137
3.6 – Disponibilités, valeurs mobilières de placement et comptes courants	p. 137
3.7 – Capital social et variation des capitaux propres	p. 138
3.8 – Provisions pour risques et charges	p. 138
3.9 – Dettes financières	p. 139
3.10 – État des échéances des dettes	p. 139
3.11 – Charges à payer incluses dans les postes du bilan	p. 139
3.12 – Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	p. 140
3.13 – Ventilation du chiffre d'affaires	p. 140
3.14 – Résultat financier	p. 140
3.15 – Résultat exceptionnel	p. 140
3.16 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	p. 140
4 Autres	p. 141
4.1 – Fiscalité	p. 141
4.2 – Engagements hors bilan	p. 141
4.4 – Effectif	p. 141
4.5 – Entreprises liées	p. 141
4.6 – Intégration fiscale	p. 142
4.7 – Consolidation	p. 142
4.8 – Événements postérieurs à la clôture	p. 142



1 Description de l'activité

La Société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et à ce titre détient des filiales dont les activités présentent depuis près de 60 ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Les comptes ci après détaillés couvrent une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de PagesJaunes Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan comptable général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (k€).

2.1 – Principes de prise en compte des produits et des charges

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan Comptable Général.

2.2 – Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes Groupe qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes Groupe sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

2.3 – Créances clients

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

2.4 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités au 31 décembre 2005 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Les titres de placement sont éventuellement provisionnés, sur la base du dernier cours de l'exercice.

2.5 – Provisions pour risques et charges

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables INSEE 2000-2002 (table Homme et table Femme) ;
- les taux de *turnover* retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- âge de départ à la retraite retenu, qui est de 62 ans ;
- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- taux d'actualisation, fixé à 4,5 % pour la charge 2005 et à 4,0 % pour l'engagement de fin de période.

Les autres provisions pour risques sont la meilleure estimation possible du risque encouru par PagesJaunes Groupe.

2.6 – Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des produits générés par les dividendes.

2.7 – Impôt sur les bénéficiaires

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre PagesJaunes Groupe et ses filiales, membres du Groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par la société mère comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, dont PagesJaunes Groupe est la société de tête, intègre 6 sociétés au 31 décembre 2005.

3 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte

3.1 – Participations et créances rattachées

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2005			Période close le 31 décembre 2004	
	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Participations					
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76	0	76	76
PagesJaunes Liban	100 %	3 014	(2 702)	312	312
Eurodirectory	100 %	14 707	0	14 707	14 707
Kompass France	100 %	47 085	(15 000)	32 085	25 585
Kompass Belgium	100 %	1 799	0	1 799	1 799
Wanadoo Data	100 %	7 275	0	7 275	2 275
QDQ Media	100 %	91 719	0	91 719	91 719
Mappy	100 %	10 048	0	10 048	10 048
Cristallerie 1	100 %	38	0	38	38
PagesJaunes SA	100 %	4 005 038	0	4 005 038	4 005 038
Edicom	100 %	5 450	0	5 450	-
TOTAL		4 186 249	(17 702)	4 168 547	4 151 597
Créances rattachées					
Kompass France		0	0	0	2 792
QDQ Media		15 000	0	15 000	15 000
Kompass Belgium		309	0	309	302
TOTAL		15 309	0	15 309	18 094

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

- acquisition de Edicom SA pour 5 450 k€ ;
- incorporation des créances de Wanadoo Data en capital pour 5 000 k€, ce qui porte la participation de PagesJaunes Groupe dans Wanadoo Data à 7 275 k€ au 31 décembre 2005 ;
- incorporation des créances de Kompass France en capital pour 2 821 k€ et augmentation de capital de Kompass France de 3 679 k€, ce qui porte la participation de PagesJaunes Groupe dans Kompass France à 47 085 k€ au 31 décembre 2005 ;

- incorporation des créances de PagesJaunes Liban en capital pour 889 k€, ce qui porte la participation de PagesJaunes Groupe dans PagesJaunes Liban à 3 014 k€ au 31 décembre 2005.

Les immobilisations financières de PagesJaunes Groupe, d'un montant total de 4 250 212 k€ au 31 décembre 2005 (4 169 691 k€ au 31 décembre 2004) comprennent en outre 100 000 actions propres, pour un prix de revient de 2 207 k€. Ces actions propres ont été provisionnées à hauteur de 60 k€ au 31 décembre 2005, sur la base du cours de bourse moyen du mois de décembre 2005.



3.2 – Actions propres

En novembre 2005, PagesJaunes Groupe a mis en place un contrat de liquidité d'un montant de 17 000 k€. Dans ce cadre, au cours de l'exercice, PagesJaunes Groupe a acheté 281 600 actions propres et vendu 181 600 actions propres. Par conséquent, PagesJaunes Groupe détient, au 31 décembre 2005, 100 000 actions propres comptabilisées en immobilisations financières, soit 0,04 % de son capital.

3.4 – Créances clients et provisions pour dépréciation des créances

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2005	2004
Créances clients brutes	1 464	2 429
Provisions pour dépréciation	(154)	-
CRÉANCES CLIENTS NETTES	1 310	2 429

Ces créances correspondent principalement aux *management fees* facturés par PagesJaunes Groupe à ses filiales. Une provision de 100 % a été

3.3 – Prêt

PagesJaunes Groupe a consenti à France Télécom, en juin 2005, un prêt d'un montant de 64 208 k€. Ce prêt sera remboursé en trois échéances égales, les 15 avril 2006, 2007 et 2008, et porte intérêt à un taux fixe de 2,65 %.

constatée au 31 décembre 2005 sur la créance PagesJaunes Liban, compte tenu de la situation financière de la société.

3.5 – Créances à plus et moins d'un an

La totalité des créances est à moins d'un an.

3.6 – Disponibilités, valeurs mobilières de placement et comptes courants

Les disponibilités incluent la trésorerie placée auprès de PagesJaunes SA pour une durée inférieure ou égale à 3 mois.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2005	2004
Valeurs mobilières de placement	16 482	0
Comptes courants Wanadoo Data + PagesJaunes OM	6 401	0
Comptes courants d'intégration fiscale	156 161	0
Disponibilités, VMP et Comptes courants.	179 044	0
Comptes courants avec PagesJaunes SA	185 651	139 764
Autres dettes financières	2 133	0
Endettement financier brut	187 784	139 764
Part à moins d'un an	187 784	139 764
Part à plus d'un an	0	0
TRÉSORERIE/(ENDETTEMENT) NET⁽¹⁾	(8 740)	(139 764)

(1) Y compris comptes courants d'intégration fiscale.

Les comptes courants débiteurs avec les autres filiales, présentant un solde de 156 161 k€ au 31 décembre 2005, sont constitués uniquement de la facturation, à ces filiales, de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2005

due par chacune d'entre elles dans le cadre des conventions d'intégration fiscale conclues fin 2004. PagesJaunes Groupe constate en contrepartie une dette fiscale totale de 152 783 k€ au 31 décembre 2005.

3.7 – Capital social et variation des capitaux propres

Le capital social de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2005 s'élève à 55 757 922 euros, il est composé de 278 789 610 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Date	Libelle	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Capital en milliers d'euros
01/01/05	Capital au début de l'exercice	278 789 610	0,20	55 758
31/12/05	Capital à la fin de l'exercice	278 789 610	0,20	55 758

Options de souscription d'actions

Le 28 juin 2005, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a attribué, à certains de ses salariés et salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, un total de 3 796 800 options de souscription d'actions PagesJaunes, représentant 1,36 % du capital de

la Société, donnant droit à souscrire le même nombre d'actions au prix de 19,3 euros par action. Au 31 décembre 2005, il reste 3 757 000 options en circulation. Aucune option n'a été exercée à cette date, ces options n'étant exerçables qu'à compter du 28 juin 2008.

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2005	4 101 435
Dividende versé	(259 274)
Impôt dû sur le reclassement de la RSPVLT	(964)
Résultat de l'exercice	242 143

CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 05

4 083 340

3.8 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2005	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2005
Engagements de retraite et assimilés	735	80	(8)	807
Provisions pour risques de change	131	-	(131)	-
Autres provisions	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	866	80	(139)	807
- Dont long terme	735	22	(8)	749
- Dont court terme	131	58	(131)	58

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotations de l'exercice	Reprise
Résultat d'exploitation	34	(8)
Résultat financier	46	(131)

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et de la médaille du travail.



Le niveau total des engagements au 31 décembre 2005 s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Pages Jaunes Groupe IFC	Pages Jaunes Group Médailles
Couverture financière à la fin de l'année 2005	-	-
Calcul actuariel de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement fondée (A)	-	-
Calcul actuariel de fin de période afférent à des régimes non fondés (A)	805	52
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	-	-
Situation nette du régime (A) – (B)	805	52
Éléments non reconnus	-	-
Gains/(pertes) non reconnus	(50)	-
Coût des services passés non reconnus	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-
Provision/(actif) en fin de période	755	52

3.9 – Dettes financières

Les dettes financières sont constituées de comptes courants avec les entreprises liées, ainsi que le détaille le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
Entreprises liées	2005	2004
PagesJaunes SA	185 651	134 391
PagesJaunes Outre-Mer	-	3 754
Wanadoo Data	-	1 619
TOTAL	185 651	139 763

3.10 – État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus
Concours bancaires courants	2 134	2 134
Compte courant avec PagesJaunes SA	185 651	185 651
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 556	1 556
Dettes fiscales et sociales	5 122	5 122
Impôt sur les bénéfices (net des acomptes versés)	151 426	151 426
Autres	115	115
TOTAL	346 004	346 004

3.11 – Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	Brut
Dettes fournisseurs et comptes rattachés, factures non parvenues	1 535
Dettes fiscales et sociales, TVA, impôts, salaires et charges sociales à payer	2 124
Impôt sur les bénéfices	152 783
TOTAL	156 442



3.12 – Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Il existe au 31 décembre 2005 des produits constatés d'avance sur le prêt France Telecom pour 2 400 k€.

3.13 – Ventilation du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2005	2004
Management fees	7 879	3 841
Refacturations de personnel	1 948	1 215
Autres refacturations	109	
Autres produits de gestion	-	0
TOTAL	9 936	5 056

3.14 – Résultat financier

Le résultat financier comprend pour l'essentiel des dividendes reçus des filiales pour 248 325 k€ en 2005 (2 636 k€ en 2004).

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe détenait, par application des dispositions de l'article 95 de la loi de Finances, une créance sur le Trésor Public

représentative du paiement du prélèvement exceptionnel de 25 % du montant net des produits distribués. Cette créance, d'un montant de 64 208 k€ et remboursable en trois annuités égales en 2006, 2007 et 2008, a été cédée en totalité à un établissement bancaire. PagesJaunes Groupe a constaté une charge financière de 2 855 k€ correspondant à la charge financière encourue.

3.15 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2005	2004
Produits de cession d'actions propres	40	
Avoir sur frais lié à l'IPO	138	
Pénalités de retard et autres charges	(12)	
Autres charges	(28)	
Dégrèvement d'impôt		391
Frais liés à l'IPO		(7 023)
Produit exceptionnel sur opération en capital		3 959 321
TOTAL	138	3 952 689

3.16 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant	235 394	(817)	234 577
Résultat exceptionnel et participation	138	(48)	90
Régularisation impôt 2004	-	3 233	3 233
Gain d'intégration fiscale		4 243	4 243
RÉSULTAT COMPTABLE AU 31/12/05	235 532	6 611	242 143



4 Autres

4.1 – Fiscalité

Situation fiscale latente et différée

Allègement de la dette future d'impôt (en milliers d'euros)	Brut
Intérêts sur cession de créance	2 334
Provision pour indemnités de fin de carrière	755
Autres	488
TOTAL	3 577

Les charges constatées en 2005 et au cours des années précédentes mais réintégré dans le résultat fiscal représentent un montant de 3 577 k€, au 31 décembre 2005, soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés en vigueur à cette date, un allègement d'impôt de 1 249 k€.

4.2 – Engagements hors bilan

Droit individuel à la formation – DIF

Pour l'année 2006, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 31 décembre 2005 bénéficie au 31 décembre 2005, de 20 heures au titre du DIF, qu'il pourra utiliser à compter du 1^{er} janvier 2006. Ce qui représente un engagement de 867 heures au titre de l'année 2006.

Engagement sur la libération du capital de QDQ SAU

Lors de l'acquisition de QDQ Media SAU à Wanadoo International SA (WI), WI a transféré à PagesJaunes Groupe l'obligation de libération du capital. Toutefois les parties ont convenu que lorsque la société

effectuerait des appels de fonds au titre du capital non encore libéré, le cédant (WI) verserait les fonds nécessaires à PagesJaunes Groupe en vue de lui permettre de s'acquitter de son obligation de libération du capital vis-à-vis de la société.

Au 31 décembre 2005 cette obligation s'élève à **7 485 k€**.

À cette date, il n'existe pas d'autre engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

4.3 – Jetons de présence et rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration

Les jetons de présence et la rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration au titre de 2005 s'élèvent à 113 k€

Par ailleurs, concernant les rémunérations allouées aux membres des organes de direction, l'information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier clairement la situation d'un des membres des organes de direction.

4.4 – Effectif

Effectif moyen	2005	2004
Cadres	22,5	15
Agents de maîtrise et techniciens	4,5	2
Employés	0	0
TOTAL	27	17

4.5 – Entreprises liées

Les principaux postes du bilan et du résultat concernent :

France Télécom

- Les *managements fees* et redevances de marques pour 6 197 k€. Par ailleurs PagesJaunes Groupe détient une créance envers France Télécom d'un montant de 159 k€.

- Prêt France Telecom pour 64 208 k€ (cf. § 3.3).



Autres sociétés du Groupe PagesJaunes

(en milliers d'euros)	Produits		Charges	Créances	Comptes courants		Dettes
	Management fees et redevance de marque	Refacturation de personnes			Débiteur dont intégration fiscale	Créditeur	
PagesJaunes SA	7 258	1 121	689		155 194	185 651	
Wanadoo Data	87			19	6 620		
Kompass	184	144		216			
Kompass Belgium	18			18			
Mappy	16			7	231		
e-sama	11			14			
Edicom	16			4			
PagesJaunes OM	28	181		250	517		
PagesJaunes Liban							
Eurodirectory	13						
QDQ	188	503		695			
TOTAL	7 819	1 949	689	1 223	162 562	185 651	

4.6 – Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe. Les Filiales intégrées fiscalement sont PagesJaunes, Wanadoo Data, Kompass France, Mappy, Cristallerie 1 et PagesJaunes Outre-Mer. Un gain d'intégration fiscale de 4 243 k€ a ainsi été constaté en 2005.

4.7 – Consolidation

PagesJaunes Groupe est consolidée par intégration globale dans les comptes de France Telecom.

4.8 – Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à mentionner depuis la clôture.

20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Mesdames et Messieurs

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2005 et clos le 31 décembre 2005 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander notamment de statuer sur :

- l'affectation du résultat ;
- le montant des jetons de présence à allouer au titre de l'exercice 2006 ;

- un nouveau programme de rachat de titres de la Société ;
- les modifications statutaires aux fins d'une part de permettre la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de télécommunications et d'autre part de refléter dans les statuts les nouvelles règles applicables en matière de quorum en Assemblée générale ;
- et un projet de renouvellement de certaines délégations financières conférées au Conseil d'administration.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I – ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ/RÉSULTATS/PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

L'année 2005 a été marquée par l'acquisition d'Edicom SA. Conformément aux intentions du Groupe annoncées au moment de son introduction en bourse, PagesJaunes Groupe a acquis la société Edicom auprès de France Télécom en juillet 2005 pour 5 450 k€. Edicom est le premier éditeur d'annuaires au Maroc et a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 2,9 millions d'euros.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a augmenté son investissement en capital dans trois sociétés qu'elle détenait déjà à 100 % au 31 décembre 2004 :

- incorporation des créances de Wanadoo Data en capital pour 5 000 k€, ce qui porte la participation de PagesJaunes Groupe dans Wanadoo Data à 7 275 k€ au 31 décembre 2005 ;
- incorporation des créances de Kompass France en capital pour 2 821 k€ et augmentation de capital de Kompass France de 3 679 k€, ce qui porte la participation de PagesJaunes Groupe dans Kompass France à 47 085 k€ au 31 décembre 2005 ;
- incorporation des créances de PagesJaunes Liban en capital pour 889 k€, ce qui porte la participation de PagesJaunes Groupe dans PagesJaunes Liban à 3 014 k€ au 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2005, la société PagesJaunes Groupe a souscrit un contrat de liquidité, d'un montant de 17 000 k€, auprès de la Banque Rothschild. Dans ce cadre, au 31 décembre 2005, la société est propriétaire de 100 000 actions propres, soit 0,04 % de son capital.

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe. Les Filiales intégrées fiscalement sont PagesJaunes, Wanadoo Data, Kompass France, Mappy, Cristallerie 1 et PagesJaunes Outre-Mer. Un gain d'intégration fiscale de 4 243 k€ a ainsi été constaté en 2005.

PagesJaunes Groupe détenait, par application des dispositions de l'article 95 de la loi de Finances, une créance sur le trésor Public représentative du paiement du prélèvement exceptionnel de 25 % du montant net des produits distribués. Cette créance, d'un montant de 64 208 k€ et remboursable en trois annuités égales en 2006, 2007 et 2008, a été cédée en totalité à un établissement bancaire. PagesJaunes Groupe a constaté une charge financière de 2 855 k€, correspondant à la charge financière encourue.

PagesJaunes Groupe a consenti un prêt à France Télécom, d'un montant de 64 208 k€. Il sera remboursé par tiers égaux les 15 avril 2006, 15 avril 2007 et 15 avril 2008, et porte intérêt à un taux de 2,65 %.

Au cours de l'exercice 2005, l'effectif moyen de PagesJaunes Groupe était de 27 personnes (31 personnes en fin d'année 2005 contre 15 personnes fin 2004), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un groupe coté.

Analyse du résultat d'exploitation

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2005 s'est élevé à 9 827 k€ (4 971 k€ en 2004), dont 7 879 k€ (3 841 k€ en 2004) de *management fees* facturés aux filiales, le solde étant constitué de la refacturation de personnels de PagesJaunes Groupe, ayant travaillé au profit de filiales internationales ou ayant dédié une partie de leur temps à PagesJaunes SA (1 948 k€ en 2005 contre 1 215 k€ en 2004).

Charges d'exploitation

La masse salariale s'élève à 3 969 k€ complétés de 1 587 k€ de charges sociales, contre respectivement 2 075 k€ et 1 125 k€ en 2004. Les autres charges opérationnelles comprennent principalement 6 197 k€ d'honoraires d'assistance payés à France Télécom (2 571 k€ en 2004) et 2 434 k€ d'honoraires de communication financière, de stratégie et de juridique (842 k€ en 2004).



Par ailleurs, PagesJaunes SA a facturé à PagesJaunes Groupe des loyers pour un montant de 452 k€ (0 k€ en 2004).

Le résultat d'exploitation de PagesJaunes Groupe pour l'année 2005 est déficitaire de 7 207 k€, contre un déficit d'exploitation de 2 229 k€ en 2004.

Analyse du résultat financier

Les produits financiers de 249 631 k€ (2 757 k€ en 2004) proviennent principalement des dividendes reçus des filiales qui atteignent 248 325 k€ (2 636 k€ en 2004). Les charges financières de 7 030 k€ (85 k€ en 2004) comprennent la charge d'actualisation encourue lors de la titrisation de la créance sur l'État représentative du prélèvement exceptionnel versé en 2005 sur les dividendes distribués, d'un montant de 2 855 k€, ainsi que les intérêts versés sur les comptes courants créditeurs à hauteur de 3 005 k€.

Le résultat financier net s'élève ainsi à 242 602 k€ en 2005 contre 2 672 k€ en 2004.

Liquidités et situation de trésorerie

Au 31 décembre 2005, PagesJaunes Groupe présente une position de trésorerie créditrice de 8 741 k€ (139 764 k€ au 31 décembre 2004), qui se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2005	2004
Compte courant Wanadoo Data	6 125	(1 619)
Compte courant PagesJaunes Outre-Mer	276	(3 754)
Comptes courant avec les autres filiales	156 161	(134 391)
Valeurs mobilières de placement	(16 482)	-
Compte courant PagesJaunes SA	(185 651)	-
Comptes bancaires créditeurs	(2 133)	-
TOTAL	(8 741)	(139 764)

II – PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 242 142 849 euros comme suit :

- à hauteur de 1,02 euro par action, compte tenu du report à nouveau antérieur de 3 689 152 909 euros ;
- le solde du montant disponible au poste « report à nouveau ».

Le dividende serait mis en paiement à partir du 2 mai 2006.

Le montant global du dividende s'élèverait en conséquence au maximum à 284 365 402 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 138 k€ (3 952 689 k€ en 2004) correspondant à la plus-value de cession constatée lors de l'apport du fonds de commerce PagesJaunes réalisée auprès de la société PagesJaunes SA) provient principalement d'un avoir lié à L'IPO d'un montant de 138 k€.

Analyse de l'impôt sur les sociétés

PagesJaunes Groupe constate un produit d'impôt net de 6 611 k€ en 2005 (une charge d'impôt de 4 610 k€ en 2004), constitué d'un gain d'intégration fiscale de 4 243 k€, d'une régularisation d'impôt 2004 de 3 233 k€ et d'une charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2005 de 865 k€.

Le résultat net de PagesJaunes Groupe s'élève à 242 143 k€ au 31 décembre 2005 contre 3 948 522 k€ au 31 décembre 2004.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action ⁽¹⁾	Avoir fiscal ⁽²⁾
2002	182 700	0,91	Dont 0,038 ouvrant droit à avoir fiscal
2003	182 700	0,86	Sans avoir fiscal
2004	278 789 610	0,93	Sans avoir fiscal ⁽³⁾

(1) Le montant du dividende tient compte de la division du nominal décidée par l'Assemblée générale du 27 mai 2004, la valeur nominale de chaque action ayant été portée de 300 euros à 0,20 euro.

(2) L'avoir fiscal a été retenu au seul taux de 50 % pour les besoins du présent tableau (ne concerne que les exercices 2002 et 2003).

(3) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (ne concerne que l'exercice 2004).

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices clos.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de donner en conséquence quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

III – ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cession par France Télécom de 8 % du capital de PagesJaunes Groupe pour un montant de 440,5 millions d'euros

France Télécom a finalisé le 10 février 2005, dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels, la cession de 22 303 169 actions PagesJaunes Groupe qu'elle détenait directement, représentant 8 % du capital de PagesJaunes Groupe le 10 février 2005.

Acquisition de la société de marketing relationnel e-sama

PagesJaunes Groupe a annoncé le 24 février 2005 l'acquisition, via sa filiale Wanadoo Data, de 100 % de la société e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de *customer relationship management* (CRM). e-sama a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros, en croissance de 22 % ; la société est rentable avec une marge brute opérationnelle de 20 %. Le rapprochement d'e-sama avec Wanadoo Data renforce significativement le pôle marketing direct de PagesJaunes Groupe, avec un chiffre d'affaires cumulé de 20 millions d'euros en année pleine en 2005.

Contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat de cession de la marque « L'Annuaire »

France Télécom a été désignée par arrêté du 3 mars 2005 comme éditeur de l'annuaire universel pour une durée de deux ans. France Télécom doit rester éditeur ; la cession de la marque L'Annuaire à PagesJaunes SA, filiale de PagesJaunes Groupe, telle que prévue par les accords de mai/juin 2004 ne peut dès lors être mise en œuvre. La solution retenue consiste à mettre en place un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat de cession de la marque « L'Annuaire ».

Ces contrats ont été signés le 20 janvier 2006 et sont à effet du 1^{er} janvier 2006. Compte tenu de la mise en place du dispositif exposé ci-dessus, les contrats de réalisation et de régie des annuaires édités par France Télécom (l'Annuaire et le 3611 alphabétique) ont été revus de façon à adapter leur périmètre au seul 3611 alphabétique.

Confirmation par la Cour d'appel de Paris de la validité des marques « PagesJaunes »

Dans le cadre de la procédure initiée contre PagesJaunes et France Télécom par la société Prodis en 2000, principalement en nullité de la marque PagesJaunes, la Cour d'appel de Paris a confirmé dans un arrêt du 30 mars 2005, le jugement qui avait été rendu le 14 mai 2003 par le Tribunal de Grande Instance de Paris sur la validité des marques « PagesJaunes ».

Acquisition de la société Edicom

Conformément aux intentions du Groupe annoncées au moment de son introduction en bourse, PagesJaunes Groupe a finalisé l'acquisition de la société Edicom auprès de France Télécom. Edicom est le premier éditeur d'annuaires au Maroc et a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 4,0 millions d'euros. Edicom a été consolidé depuis le 1^{er} juillet 2005.

Renonciation de PagesJaunes Groupe à l'accord de participation mutualisée du Groupe France Télécom

PagesJaunes Groupe a renoncé à l'accord de participation mutualisée du Groupe France Télécom. Tout en préservant le niveau de la participation versée aux salariés du Groupe PagesJaunes, cette décision devrait conduire, à compter de l'exercice 2006, à une réduction du montant total de la participation supportée par PagesJaunes Groupe. Sous réserve du nouvel accord de participation, interne au Groupe PagesJaunes, mis en œuvre à partir de l'exercice 2006, l'impact du nouveau calcul de participation devrait générer une amélioration du résultat d'exploitation consolidé de PagesJaunes Groupe.



Lancement du service de renseignements téléphoniques 118 008 PagesJaunes

PagesJaunes Groupe a lancé en France le 2 novembre 2005 un service de renseignements téléphoniques dans le cadre de la libéralisation du marché français des renseignements téléphoniques. Ce service permet de trouver les coordonnées d'un particulier ou d'un professionnel sur la France entière, et également d'accéder à des offres innovantes depuis

l'ensemble des opérateurs fixes et mobiles. Cette nouvelle activité repose sur un modèle d'affaires mixte combinant les revenus issus des clients utilisateurs (l'accès au service est payant pour l'appelant) et les revenus d'insertions publicitaires commercialisés auprès des annonceurs.

IV – CAPITAL SOCIAL – RÉPARTITION

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous rappelons que France Télécom détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote (54 % au 31 décembre 2005).

Au cours de l'exercice 2005, France Télécom a finalisé le 10 février 2005, dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels,

la cession de 22 303 169 actions PagesJaunes Groupe qu'elle détenait directement, représentant 8 % du capital de PagesJaunes Groupe le 10 février 2005.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2005 :

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
France Télécom	150 546 830	54,0 %	54,0 %
Public	123 202 224	44,2 %	44,2 %
Salariés (via le FCPE PagesJaunes Actions)	4 940 556	1,8 %	1,8 %
Autodétention	100 000	0,0 %	-
TOTAL	278 789 610	100,0 %	100,0 %

V – CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 il a été conclu par la Société une convention susceptible d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un contrat de prêt à France Télécom suite à la titrisation d'une créance fiscale que détenait PagesJaunes Groupe sur l'État. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe le 28 juin 2005 ;

- un contrat de cession et d'acquisition d'actions de la société Edicom, conclu avec la société Atlas Services Belgium. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe le 23 février 2005.

VI – SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS

Le tableau détaillant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2005 figure au chapitre 14 du présent document.

Anciens mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe ayant exercé un mandat au cours de l'exercice 2005

Néant.

VII – RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS DURANT L'EXERCICE À DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE PAR PAGESJAUNES GROUPE

Conformément aux dispositions légales, il doit être rendu compte dans le présent rapport de la rémunération totale ainsi que des avantages de toute nature versés, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, par PagesJaunes Groupe, pendant l'exercice écoulé, à chacun de ses mandataires sociaux à cette

même date. Il doit également être indiqué les éléments ci-dessus reçus de sociétés contrôlées par PagesJaunes Groupe et de la société contrôlant PagesJaunes Groupe.

Le montant global des rémunérations totales et des avantages de toute nature versés à chaque mandataire social est le suivant :

MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE												
Rémunération et avantages versés par PagesJaunes Groupe (montants bruts, en euros, hors charges patronales)												
	Fixe		Variable		Intéressement, participation et abondement		Exceptionnelle		Avantages en nature		Jetons de présence	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Michel DATCHARY Directeur général	300 000	200 000	56 740	146 177	10 702	9 470	-	-	10 458	3 900	3 324 ⁽¹⁾	4 573 ⁽¹⁾
François de CARBONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 000	12 900
Élie COHEN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 000	12 900
Jean-Hervé LORENZI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 000	6 300
Rémy SAUTTER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 000	12 900
Marcel ROULET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000 ⁽²⁾	15 000 ⁽²⁾

(1) Rémunération du mandat du Président du Directoire de PagesJaunes pour l'année 2004.

(2) Rémunération en qualité de censeur.

Le Président du Conseil d'administration de la Société ne perçoit aucune rémunération de la part de la Société.

En 2005, le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel pouvait varier de 0 à 66 % maximum du salaire de base, en fonction des critères d'atteinte suivants : la croissance du chiffre d'affaires pour 50 %, la croissance du REAA pour 30 % et la croissance du résultat net pour 20 %.

Le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2005 s'élève à 98 000 euros pour ce qui concerne les jetons de présence.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent :

- Une partie fixe de 10 000 euros par an ;
- Une partie variable prorataée selon la présence au Conseil d'administration sur une base de 10 000 euros ;
- Une partie fixe de 5 000 euros en cas de participation à un Comité.

Les administrateurs salariés du Groupe ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat, y compris au titre de leur participation aux comités du Conseil d'administration. Seules les dépenses liées à leur participation au Conseil d'administration et aux comités leur sont remboursées.

VIII – MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE DURANT L'EXERCICE DE LA PART DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR PAGESJAUNES GROUPE

MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE												
Rémunération et avantages versés (montants bruts, en euros, hors charges patronales)												
	Fixe		Variable		Intéressement, participation et abondement		Exceptionnelle		Avantages en nature		Jetons de présence	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Jean-Claude MARCEAU*	66 995		40 654		13 389		2 000		-		-	

* Monsieur Jean-Claude Marceau a été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 12 avril 2005.

IX – MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS AU COURS DE L'EXERCICE 2005 PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE DURANT L'EXERCICE DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ CONTRÔLANT PAGESJAUNES GROUPE

MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE												
Rémunération et avantages versés (montants bruts, en euros, hors charges patronales)												
	Fixe		Variable		Intéressement, participation et abondement		Exceptionnelle		Avantages en nature		Jetons de présence	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Michel COMBES	312 604	300 000	176 485	166 243	15 705	11 143	-	-	3 278	3 887	-	-
Olivier BARBEROT	314 634	300 029	165 747	173 754	15 856	8 535	-	-	3 077	4 529	-	-
Patricia LANGRAND	212 603	142 499	107 075	47 631	12 015	5 750	-	-	162	-	-	-
Stéphane PALLEZ	305 150	204 196	165 747	29 902	9 158	-	-	-	486	283	-	-
Marcel ROULET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000	38 000

X – ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA PRISE OU DE LA CESSATION DE FONCTIONS OU POSTÉRIEUREMENT À CELLE-CI

Conformément aux dispositions légales, il doit être rendu compte dans le présent rapport des engagements de toute nature, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments

de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte une obligation de non concurrence limitée à une période de 12 mois et portant sur l'ensemble du territoire français. Cette obligation de non concurrence, si elle est appliquée donne lieu à un versement égal à 50 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois. Elle est limitée à 25 %

de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois en cas de départ à l'initiative de Michel Datchary.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte des clauses prévoyant des indemnités conventionnelles et contractuelles de rupture ne pouvant excéder 21 mois.

La Société n'a pris aucun des engagements visés au premier paragraphe ci-dessus au cours de l'exercice.

XI – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Le 28 juin 2005, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a attribué à certains de ses salariés et mandataires sociaux un total de 3 796 800 options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe, représentant 1,36 % du capital de la Société, donnant droit à souscrire le même nombre d'actions au prix de 19,3 euros par action.

Plan de souscription Wanadoo

Le tableau ci-dessous présente les quatre plans d'options de souscription d'actions de Wanadoo dont ont bénéficié certains mandataires sociaux de la Société et qui ont été adoptés conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce par l'Assemblée générale extraordinaire de la société Wanadoo du 22 juin 2000. Il est rappelé que ces options de souscription d'actions Wanadoo ont été converties en options de souscription d'actions France Télécom du fait de la fusion intervenue entre France Télécom et Wanadoo le 1^{er} septembre 2004.

Options de souscription d'actions France Télécom consenties durant l'exercice 2005 à des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées ou levées	Prix d'exercice en euros	Date de 1 ^{er} exercice possible	Dates d'échéance du plan
Options consenties en 2005	N/A	N/A	N/A	N/A
Options levées en 2005	M. Datchary 38 888	15,38	Avril 2004	Avril 2011
	M. Datchary 23 333	13,84	Juin 2005	Juin 2012
	JC Marceau 3 305	15,43	Avril 2004	Avril 2011
	JC Marceau 2 732	13,84	Juin 2005	Juin 2012
Options de souscription d'actions France Télécom consenties durant l'exercice 2005 aux dix salariés du Groupe PagesJaunes non mandataires sociaux plus gros attributaires	N/A	N/A	N/A	N/A
Options de souscription d'actions France Télécom exercées en 2005 par les dix salariés non mandataires sociaux du Groupe PagesJaunes ayant levé le plus grand nombre d'options	24 555	15,38	Avril 2004	Avril 2011
	81 702	13,84	Juin 2005	Juin 2012

Plan de souscription PagesJaunes Groupe

Le tableau ci-dessous présente le plan d'options de souscription d'actions de PagesJaunes dont ont bénéficié certains mandataires sociaux de la Société et qui a été adopté conformément aux articles L. 225-177 et

suivants du Code de commerce par l'Assemblée générale mixte de la société PagesJaunes du 12 avril 2005.

Options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe consenties durant l'exercice 2005 à des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées ou levées	Prix d'exercice en euros	Date de 1 ^{er} exercice possible	Dates d'échéance du plan
Options consenties en 2005	M. Datchary 72 000	19,30	Juin 2008	Juin 2015
	JC Marceau 3 000	19,30	Juin 2008	Juin 2015
Options levées en 2005	N/A	N/A	N/A	N/A
Options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe consenties durant l'exercice 2005 aux dix salariés du Groupe PagesJaunes non mandataires sociaux plus gros attributaires	336 000	19,30	Juin 2008	Juin 2015
Options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe exercées en 2005 par les dix salariés non mandataires sociaux du Groupe PagesJaunes ayant levé le plus grand nombre d'options	N/A	N/A	N/A	N/A



XII – ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

La société n'a attribué gratuitement aucune action aux salariés et mandataires sociaux durant l'exercice.

XIII – OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR PAGESJAUNES GROUPE SUR SES PROPRES TITRES DURANT L'EXERCICE ET NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le 14 novembre 2005, la Société a confié, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 17 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Pages Jaunes à Rothschild & Cie Banque, à la date du 30 décembre 2005 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 100 000 titres ;
- 14 877 738,00 €.

Les opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité visé ci-dessus au cours de l'exercice sont décrites dans le rapport spécial du Conseil d'administration sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres.

Nous vous proposons de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 par sa neuvième résolution d'acheter des actions de la Société, puis d'autoriser, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente assemblée, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- en conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 836 368 830 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 7 février 2006, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment

de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de réduire le capital de la Société en application de la onzième résolution de l'Assemblée générale du 19 avril 2006, sous réserve de son adoption ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

XIV – JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION DU CENSEUR

Nous vous proposons de fixer à 250 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Nous vous proposons également de fixer la rémunération du censeur à 10 000 euros de montant fixe annuel et à 2 500 euros par séance du Conseil d'administration et à 1 000 euros par séance d'un Comité du Conseil d'administration dont il serait membre, pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

XV – ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE SIGNIFICATIFS

Saisine du Conseil de la concurrence

La Société a été informé le 24 janvier 2006 d'une saisine du Conseil de la Concurrence déposée le 10 janvier 2006 par la société Le Numéro relative

à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par PagesJaunes dans le domaine des services de renseignements téléphoniques.

XVI – RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de permettre la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de télécommunications. En conséquence, l'alinéa 6 de l'article 16 serait modifié comme suit :

« Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. »

Le reste de l'article est inchangé.

Nous vous proposons également de modifier les articles 31 et 32 des statuts de la Société afin de modifier les règles de quorum pour les mettre en conformité avec les articles L. 225-96 et L. 225-98 du Code de commerce, tels que modifiés par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005. En conséquence, les articles 31 et 32 sont modifiés comme suit :

« Article 31 – Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé sauf prolongation par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la

nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Article 32 – Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur. »

Votre Conseil d'administration vous demande également de mettre fin, avec effet immédiat au jour de votre Assemblée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 par sa 21^e résolution visant à autoriser votre Conseil d'administration à pouvoir réduire le capital par annulation d'actions ordinaires et d'autoriser le Conseil d'administration, dans le cadre de la 9^e résolution, à pouvoir réduire le capital par annulation d'actions ordinaires PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions adoptés par la Société. Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois.



Nous vous demandons de bien vouloir autoriser, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder, pour une durée de trente huit mois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société.

Les bénéficiaires seront les salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourrait représenter plus de 0,5 % du capital de votre société.

Si le Conseil d'administration faisait usage des délégations que votre Assemblée lui aurait consenties par le vote des résolutions qui vous sont proposées, il établirait, le cas échéant, un rapport complémentaire, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation.

Par ailleurs, lors des émissions effectuées en vertu de ces autorisations, les Commissaires aux comptes établiront un rapport au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation.

Le tableau des délégations financières accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration figure dans le document de référence de la société à la section 21.1.1.

I Rapport social

Le nombre de salariés de la société était de 31 personnes au 31 décembre 2005. L'ensemble des informations relatives aux effectifs du Groupe PagesJaunes figure au chapitre 17 du document de référence 2005 de PagesJaunes Groupe.

En 2005, une organisation corporate a été mise en place pour la finance, le juridique, la stratégie, les ressources humaines et la communication. Les équipes se sont mises progressivement en place tout au long de l'année. Un premier noyau s'est constitué par transfert de PagesJaunes SA puis s'est complété par des mobilités au sein du Groupe France Télécom voire par des recrutements externes.

D'autre part, un accord d'intéressement pour les collaborateurs de PagesJaunes Groupe a été signé en 2005.

Enfin, après l'autorisation de l'Assemblée générale du 12 avril 2005, PagesJaunes Groupe a mis en place un plan d'attribution de stocks options. Ces stocks options ont été attribués à environ 800 collaborateurs des différentes filiales du Groupe (Plan approuvé par le Conseil d'administration du 28 juin 2005).

II Recherche et développement

Le Groupe se caractérise par une forte culture d'innovation qui ne nécessite pas d'investissements importants en recherche fondamentale et développement. Cependant, pour faire face aux évolutions technologiques, le Groupe a augmenté ces investissements en 2005.

III Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. Il s'attache à limiter aux mieux les impacts environnementaux. S'agissant des activités exercées directement par le Groupe, les impacts environnementaux sont

principalement de deux ordres : d'une part, les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier et, d'autre part, les risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Afin de limiter l'impact lié à la production et la mise en circulation des annuaires imprimés, le Groupe a instauré des procédures visant à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité et à favoriser le recyclage du papier utilisé.

Moins de papier consommé

Pour limiter la quantité de papier nécessaire, sans limiter la diffusion de ses produits, le Groupe a notamment mis en place les mesures suivantes :

- optimisation du ciblage, par une évaluation plus précise du nombre d'annuaires à fournir, afin de mieux adapter le nombre d'annuaires livrés aux besoins réels des utilisateurs ;
- optimisation de la mise en page et du format des annuaires, permettant de limiter la consommation et la perte de papier lors de la confection des annuaires.

Ainsi, le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire est en diminution depuis plusieurs années. Il s'est élevé à environ 66 732 tonnes pour l'année 2005, 67 141 tonnes pour l'année 2004 et 69 900 tonnes pour l'année 2003.

Un recyclage plus efficace des annuaires

En parallèle, le Groupe a réalisé un certain nombre d'efforts afin de parvenir à un recyclage plus large et plus efficace des annuaires produits.

D'une part, une partie de la pâte à papier utilisée est composée de papier recyclé, et d'autre part, une partie du papier acheté est récupérée lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, diverses actions de récupération et/ou de recyclage ont été menées. Le Groupe a par ailleurs repris à son compte le système dit du « dépôt-reprise » qui confie aux distributeurs d'annuaires, dans les zones urbaines les plus denses, la charge de récupérer les anciens annuaires au moment du dépôt des nouveaux. Enfin, les annuaires excédentaires font l'objet de récupération/recyclage au même titre que les annuaires périmés récupérés. L'ensemble des annuaires ainsi récupérés fait l'objet d'un recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets. C'est au total plus de 25 % du papier acheté qui peut être ainsi aujourd'hui recyclé.

Les impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures en interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources ou le recyclage des matériaux utilisés.

Au sein de PagesJaunes, par exemple, une action de collecte des piles et des cartouches d'imprimantes et photocopieurs usagées a été mise en place.

À Sèvres, 1 216 cartouches d'imprimantes, 50 kilos de tubes fluorescents et 50 kilos de piles usagées ont été collectés.

À Saint-Laurent de Médoc, 287 kilos de bandes magnétiques et disquettes ont été recyclés et 560 litres de produits chimiques photographiques ont été enlevés et traités.

De manière générale, bien que la Société ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement ou à l'application de la réglementation en cette matière.



IV Perspectives d'évolution

Le présent chapitre contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Le lecteur est invité à prendre en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence de la Société.

Objectifs financiers

Le Groupe a l'ambition pour 2006 de :

- poursuivre une croissance soutenue ;
- maintenir un niveau de rentabilité opérationnelle élevé notamment par :
 - la relance de l'Annuaire en France grâce à une nouvelle offre éditoriale et publicitaire,
 - l'extension des services de pagesjaunes.fr par la poursuite d'une stratégie de croissance axée sur le développement de fonctionnalités, l'enrichissement de ses contenus et l'optimisation de la mise en relation,
 - le développement des services de renseignements téléphoniques (118 008) en France.

V Marche des affaires des principales filiales

Segment 1 : PagesJaunes en France

Le chiffre d'affaires consolidé du segment PagesJaunes en France, s'élève à 956 millions d'euros en 2005 contre 904 millions d'euros en 2004 (en données historiques comme en données à base comparable), soit une augmentation de 5,8 %. La progression des activités PagesJaunes est tirée par la croissance de 12,0 % du chiffre d'affaires des « services en ligne » et par l'augmentation de 3,1 % des « annuaires imprimés ».

La marge brute opérationnelle (MBO) de PagesJaunes en France s'établit à 458 millions d'euros en 2005, en croissance de 10,5 % par rapport à 2004. Le taux de marge brute opérationnelle de PagesJaunes en France représente près de 48 % du chiffre d'affaires du segment.

Segment 2 : International et filiales

Le chiffre d'affaires consolidé du segment International & filiales atteint 109 millions d'euros en 2005, et progresse de 42,4 % par rapport à 2004 en données historiques et de 9,4 % à base comparable. Cette croissance, sur une base comparable, résulte principalement de la progression du chiffre d'affaires de la filiale QDQ Media.

QDQ Media

Le chiffre d'affaires QDQ Media s'établit à 41,8 millions d'euros en 2005 en données sociales, en croissance de plus de 14,4 % par rapport à 2004. Cette évolution résulte principalement de la croissance des revenus des activités Internet *QDQ.com*, qui ont pratiquement doublé entre les deux périodes, et de la croissance du chiffre d'affaires moyen par annonceur en hausse de 6,6 % par rapport à 2004 ;

Kompass France

Le chiffre d'affaires de Kompass France s'établit à 27,2 millions d'euros en 2005 en données sociales, en croissance de 9,4 % par rapport à 2004. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation du parc clients.

Wanadoo Data

Le chiffre d'affaires de Wanadoo Data s'établit à 12,6 millions d'euros en 2005 en données sociales, en croissance de 8,3 % par rapport à 2004.

Mappy

Mappy réalise un chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros en 2005 en données sociales, en croissance de près de 43 % par rapport à 2004.

La marge brute opérationnelle consolidée du segment International & Filiales est positive à 5,5 millions d'euros en 2005 contre une perte de 2,2 millions d'euros en 2004 à périmètre comparable. Cette évolution résulte principalement du redressement de la rentabilité chez QDQ Media.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels et les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général, ainsi que dans leur rapport spécial, l'accomplissement de leur mission.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Sèvres,

Le Conseil d'administration

**RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES 133-135-148 DU DÉCRET DU 23 MARS 1967)**

NATURE DES INDICATIONS (en milliers de d'euros)	Exercice 2001	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	54 810 000	54 810 000	54 810 000	55 757 922	55 757 922
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	182 700	182 700	182 700	278 789 610	278 789 610
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
a) Chiffre d'affaires HT	751 720	805 645	847 610	4 971	9 827
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	273 833	366 345	336 064	3 953 234	236 001
c) Impôts sur les bénéfices	100 120	120 601	107 156	0	-6 611
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	21 207	24 440	26 778	0	0
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	167 286	206 106	167 924	3 948 522	242 143
f) Montant des bénéfices distribués en n + 1	151 641	248 107	235 957	259 274	284 365*
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	835	1 211	1 106	14,18	0,87
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	916	1 128	919	14,16	0,87
c) Dividende versé à chaque action	830	1 358	1 291	0,93	1,02
4 - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 802	2 935	2 970	17	27
b) Montant de la masse salariale	127 848	139 382	141 457	2 074	3 969
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	51 337	56 845	57 113	1 125	1 587

* Proposition soumise à l'Assemblée générale du 19 avril 2006.

20.4 Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 19 avril 2006 sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres

Le présent rapport a pour objet (i) d'informer l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe, conformément à l'article L. 225-209, alinéa 2, du Code de commerce, de la réalisation des opérations d'achat d'actions dans le cadre du programme de rachat que l'Assemblée générale a autorisé le 12 avril 2005 (neuvième résolution) et (ii) de présenter le nouveau programme

de rachat sur lequel l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe du 19 avril 2006 sera appelée à statuer (huitième résolution).

Ce document a été établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT AUTORISÉ LE 12 AVRIL 2005 (PROGRAMME DE RACHAT 2005)

Lors de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005, les actionnaires de PagesJaunes Groupe ont autorisé la Société, dans la neuvième résolution adoptée par cette assemblée, à acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société (le « Programme de Rachat 2005 »).

1.1. Synthèse des principales caractéristiques du Programme de Rachat 2005

Les principales caractéristiques du Programme de Rachat 2005 sont les suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 30 € par action ; en conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 836 368 830 €, tel que calculé sur la base du capital social au 23 février 2005, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;
- Cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 12 octobre 2006 ;
- L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens, dans les conditions et limites prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire.

Ces achats d'actions peuvent être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du Programme de Rachat 2005 étant :

- d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe PagesJaunes et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;

- de réduire le capital de la société en application de la vingt et unième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005 ;
- d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

1.2. Opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2005

À la date du 12 avril 2005, date de l'Assemblée générale qui a approuvé le Programme de Rachat 2005, la Société ne détenait, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

Entre le 12 avril 2005 et le 14 novembre 2005, date de la conclusion d'un contrat de liquidité (cf. ci-après), la Société n'a acquis ou cédé aucune action de la Société.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a mis en œuvre le Programme de Rachat 2005 par décision en date du 22 septembre 2005. Un contrat de liquidité a été conclu avec Rothschild et Cie Banque le 14 novembre 2005 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement approuvée par l'Autorité des marchés financiers.



Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2005 pendant la période du 14 novembre 2005 au 30 janvier 2006, se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 30 janvier 2006

Nombre de titres composant le capital de PagesJaunes Groupe au 12 avril 2005	278 789 610
Capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 12 avril 2005	0
Nombre de titres achetés entre le 12 avril 2005 et le 30 janvier 2006	603 579
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (euros)	21,43
Nombre de titres vendus entre le 12 avril 2005 et le 30 janvier 2006	423 579
Nombre de titres transférés entre le 12 avril 2005 et le 30 janvier 2006	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 30 janvier 2006	180 000
Valeur comptable du portefeuille au 30 janvier 2006 (euros)	3 845 593
Valeur de marché du portefeuille au 30 janvier 2006 (euros)	3 762 000

L'ensemble des actions achetées et vendues par PagesJaunes Groupe entre le 12 avril 2005 et le 30 janvier 2006 l'a été dans le cadre du contrat de

liquidité conclu avec Rothschild et Cie Banque le 14 novembre 2005.

1.3. Tableaux de déclarations synthétiques

Les tableaux ci-après reprennent, conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le détail des flux bruts cumulés et des positions ouvertes au 30 janvier 2006

ainsi que les opérations réalisées, au comptant au titre du Programme de Rachat 2005 (au 30 janvier 2006).

1.3.1. Détail des flux bruts cumulés et des positions ouvertes au 30 janvier 2006

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes à ce jour			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	603 579	423 579				
Échéance maximale moyenne	-	-	NA	NA	NA	NA
Cours moyen de la transaction	21,43	21,68	NA	NA	NA	NA
Prix d'exercice moyen	-	-	NA	NA	NA	NA
Montants	12 933 935	9 182 855	NA	NA	NA	NA

1.3.2. Opérations réalisées au comptant au 30 janvier 2006

Le détail des opérations réalisées figure en annexe au présent rapport.

2. PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 AVRIL 2006 (PROGRAMME DE RACHAT 2006)

2.1. Présentation générale du Programme de Rachat 2006

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe souhaite que la Société continue à disposer d'un programme de rachat d'actions.

À cette fin, il sera proposé à l'Assemblée générale du 19 avril 2006 de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Conseil

d'administration par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 et d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, un programme de rachat d'actions propres, dans la limite de 10 % du montant du capital de la Société existant au jour de l'assemblée (le « **Programme de Rachat 2006** »).



2.2. Date de l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe devant autoriser le Programme de Rachat 2006

Le Programme de Rachat 2006 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de PageJaunes Groupe du 19 avril 2006.

2.3. Nombre de titres de capital détenus directement ou indirectement par la Société

Au 30 janvier 2006, la Société détient directement 180 000 de ses propres actions, représentant 0,065 % du capital de la Société. À cette date, la Société ne détenait indirectement aucune action.

2.4. Répartition par objectif des titres de capital détenus

L'intégralité des actions détenues ont été acquises et sont conservées dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Rothschild et Cie Banque le 14 novembre 2005.

2.5. Objectifs du Programme de Rachat 2006

Les achats d'actions pourraient être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du Programme de Rachat 2006 seraient :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de réduire le capital de la Société, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale du 19 avril 2006 du projet de résolution qui lui sera soumis et visant à autoriser la Société à réduire son capital ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

2.6. Part maximale du capital objet du Programme de Rachat 2006 et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du Programme de Rachat 2006

La part maximale que PagesJaunes Groupe pourrait acquérir dans le cadre du Programme de Rachat 2006 est de 10 % du montant du capital de la Société au jour de l'assemblée du 19 avril 2006.

Le nombre maximum de titres pouvant être acquis dans le cadre du Programme de Rachat 2006 est de 27 778 961 actions, sur la base du capital social au 30 janvier 2006.

2.7. Prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat serait de 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait en conséquence à 836 368 830 euros, sur la base d'un prix maximum d'achat de 30 euros par action et du capital social au 30 janvier 2006.

2.8. Caractéristiques des titres objet du Programme de Rachat 2006

Les titres de PagesJaunes Groupe objet du Programme de Rachat 2006 sont des actions ordinaires.

2.9. Durée du Programme de Rachat 2006

Le Programme de Rachat 2006 serait autorisé pour une période de 18 mois à compter de son approbation, soit jusqu'au 19 octobre 2007.

2.10. Autres modalités du Programme de Rachat 2006

L'acquisition ou le transfert de ces actions pourrait être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent rapport sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Sera en conséquence soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 19 avril 2006 un projet de résolution tendant à donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la mise en œuvre du Programme de Rachat 2006 dans les conditions décrites ci-dessus.



ANNEXE : LISTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AU COMPTANT AU 30 JANVIER 2006

Date de la transaction	Nom de l'intermédiaire	Achat Vente Transfert	Nombre de titres	Dont nombre de titres achetés/vendus dans le cadre d'un contrat de liquidité	Cours de la transaction (euros)	Montant de la transaction (euros)
15 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	5 000	5 000	21,33	(106 650,00)
16 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	10 000	10 000	21,31	(213 100,00)
17 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	3 000	3 000	21,25	(63 750,00)
18 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	10 000	10 000	21,19	(211 900,00)
21 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	9 800	9 800	21,19	(207 662,00)
22 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	5 700	5 700	21,15	(120 555,00)
23 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	2 250	2 250	21,15	(47 587,50)
24 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	34 250	34 250	21,08	(721 990,00)
25 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	15 000	15 000	20,95	(314 250,00)
28 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	35 000	35 000	20,74	(725 900,00)
29 nov. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	15 000	15 000	20,56	(308 400,00)
02 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Vente	10 000	10 000	21,20	212 000,00
06 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	10 000	10 000	20,95	(209 500,00)
08 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	2 510	2 510	21,04	(52 810,40)
12 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	17 077	17 077	20,92	(357 250,84)
13 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	4 013	4 013	20,86	(83 711,18)
15 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Vente	67 600	67 600	21,19	1 432 444,00
15 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Vente	100 000	100 000	21,18	2 118 000,00
19 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	4 000	4 000	21,72	(86 880,00)
20 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Vente	4 000	4 000	21,79	87 160,00
23 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	15 000	15 000	22,36	(335 400,00)
27 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	9 200	9 200	22,15	(203 780,00)
29 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	29 800	29 800	22,07	(657 686,00)
30 déc. 2005	Rothschild et Cie Banque	Achat	45 000	45 000	21,98	(989 100,00)
03 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	2 500	2 500	21,74	(54 350,00)
04 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	7 500	7 500	22,29	167 175,00
05 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	13 232	13 232	22,36	295 867,52
05 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	17 000	17 000	22,34	379 780,00
05 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	15 232	15 232	22,04	(335 713,28)
06 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	5 000	5 000	21,83	(109 150,00)
09 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	2 000	2 000	21,70	(43 400,00)
10 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	7 000	7 000	22,29	156 030,00
10 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	30 000	30 000	21,94	(658 200,00)
11 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	4 206	4 206	21,99	(92 489,94)
13 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	22 794	22 794	21,68	(494 173,92)
17 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	2 250	2 250	21,70	(48 825,00)
18 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	60 592	60 592	21,28	(1 289 397,76)
19 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	22 842	22 842	21,97	501 838,74
19 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	40 000	40 000	21,97	878 800,00
23 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	1 000	1 000	21,51	(21 510,00)
25 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	8 700	8 700	21,97	191 139,00
25 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	500	500	21,51	(10 755,00)
26 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	88 222	88 222	21,98	1 939 119,56
26 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	35 565	35 565	21,97	781 363,05
27 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Vente	1 918	1 918	21,97	42 138,46
27 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	130 905	130 905	21,50	(2 814 457,50)
30 janv. 2006	Rothschild et Cie Banque	Achat	45 000	45 000	20,97	(943 650,00)

20.5 Vérification des informations financières historiques annuelles

PagesJaunes Groupe, SA

Exercice clos le 31 décembre 2005

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réalisés

peuvent *in fine* diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participation.

- Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons notamment, en ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, revu les calculs effectués par la société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS		ERNST & YOUNG AUDIT	
Eric Gins	Jean-Paul Picard	Christian Chiarasini	Jérémy Thurbin



PagesJaunes Groupe, SA

Exercice clos le 31 décembre 2005

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PagesJaunes Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 3.1.2 qui expose, dans le cadre de la première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, les positions comptables retenues par votre société, en vertu des paragraphes 10 et 12 d'IAS 8 (« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ») pour les domaines qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états

financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés peuvent *in fine* diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2005, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les impôts différés actifs et les provisions pour risques.

Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

- pour ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, revu les calculs effectués par la société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction ;
- s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous nous sommes assurés que, dans le cadre de la première application du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la note 3.1.2 des états financiers donne une information appropriée sur les positions comptables retenues par votre société pour les domaines qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS		ERNST & YOUNG AUDIT	
Eric Gins	Jean-Paul Picard	Christian Chiarasini	Jérémy Thurbin

20.6 Politique de distribution des dividendes

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe réuni le 7 février 2006 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, prévue le 19 avril 2006, le versement d'un dividende de 1,02 euro par action.

Au cours des cinq derniers exercices sociaux, la Société a procédé à la distribution des dividendes suivants :

Année (en euros par action)	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Montant de la distribution	0,93	1 291,50	1 358	830	768	1 500
Nombre d'actions ajusté pour tenir compte de la division du nominal des actions	0,93	0,86	0,91	0,55	0,51	1,00

La politique de distribution de la Société a été, au cours des dernières années, de distribuer à ses actionnaires l'intégralité ou une grande partie de son bénéfice distribuable, tout en préservant une capacité d'autofinancement suffisante pour financer le développement de l'entreprise.

La Société a pour objectif de distribuer à ses actionnaires l'intégralité du résultat net des activités opérationnelles du Groupe au titre de

l'exercice considéré. Cet objectif ne constitue cependant en aucun cas un engagement de la Société et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration jugera pertinent.

Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits et doivent, passé ce délai, être reversés à l'État.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner un réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la note 32 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont

parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 7 février 2006, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 33 de l'annexe des comptes consolidés.

20.9 Honoraires des contrôleurs légaux

MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DUS EN 2005 PAR LE GROUPE

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	En % des honoraires	Deloitte & Associés	En % des honoraires
Audit, Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	712	94 %	793	100 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	44	6 %		0 %
Sous-total	756	100 %	793	100 %
Autres prestations Juridique, fiscal, social Technologies de l'information Audit interne Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	756	100 %	793	100 %

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR LE GROUPE AUX CABINETS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES EN 2004

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	En % des honoraires	Deloitte & Associés	En % des honoraires
Audit Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	284	53 %	355	60 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	252	47 %	240	40 %
Sous-total	536	100 %	595	100 %
Autres prestations Juridique, fiscal, social Technologies de l'information Audit interne Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	536	100 %	595	100 %



sommaire

21.1 Capital social	p. 163
21.1.1 Capital social	p. 163
21.1.2 Actions non représentatives du capital	p. 167
21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	p. 167
21.1.4 Historique du capital et des droits de vote	p. 170
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 171
21.2.1 Objet social	p. 171
21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	p. 174
21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	p. 176
21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	p. 176
21.2.5 Clause de modification du capital	p. 176

21.1 Capital social

Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

21.1.1 CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence le capital social s'élève à 55 757 922 euros, divisé en 278 789 610 actions entièrement libérées de 0,20 euros de valeur nominale, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte de la Société du 12 avril 2005 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, et pour une durée de vingt-six mois (sauf pour ce qui concerne l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de 18 mois) les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
	26 mois		
Titres de créances et assimilés	11 juin 2007	20 millions €	–
	26 mois		
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	11 juin 2007	–	20 millions €
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois	Titres d'emprunt : 20 millions €	20 millions €
	11 juin 2007		
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois	Titres d'emprunt : 20 millions €	20 millions €
	11 juin 2007		
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois	Titres d'emprunt : 20 millions €	20 millions €
	11 juin 2007		
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 575 792 €	10 % du capital, soit 5 575 792 €
	11 juin 2007		
Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société	26 mois		20 millions €
	11 juin 2007		
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois		2 230 000 €, soit environ 4 % du capital social
	11 juin 2007	–	

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (10^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005)

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour décider l'émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale ») dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale ainsi émises peuvent consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles peuvent revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne peut excéder 20 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de

la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 11^e, 14^e et 15^e résolutions adoptées par cette même assemblée, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. La durée des emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne peut excéder 50 ans. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale) peuvent être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration peut instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exerce proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration peut utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (11^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005)

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour décider l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), dont la souscription peut être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Sont expressément exclues l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale ainsi émises peuvent consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliquent pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne peut excéder 20 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission a été autorisée par cette Assemblée générale, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la 18^e résolution adoptée par cette même assemblée et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

Dans le cadre de cette résolution, les actionnaires ont autorisé, dans le cadre de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de ladite assemblée, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions

ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au cours de clôture de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a » ci-dessus.

Les actionnaires ont, dans le cadre de la treizième résolution votée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de ladite assemblée, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des 10^e et 11^e résolutions de cette même assemblée ci-dessus décrites, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (14^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005)

L'Assemblée générale du 12 avril 2005 a décidé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions prévues par la 11^e résolution votée par cette même assemblée ci-dessus décrite, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce, et de décider, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros.

Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeur mobilières donnant accès au capital (15^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005)

L'Assemblée générale du 12 avril 2005 a décidé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de ladite assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 du Code de commerce, à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que

de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), soit 5 575 792 euros.

Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société (16^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005)

L'Assemblée générale du 12 avril 2005 a décidé, en vue de l'émission éventuelle, en une ou plusieurs fois, en France, sur les marchés étrangers et/ou le marché international, par une ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (la « Filiale ») ou par une des sociétés qui possèdent indirectement ou directement plus de la moitié du capital (la « Société Contrôlante »), avec l'accord de la Société, de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, de déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre de la 11^e résolution ci-dessus décrite, la compétence de décider l'émission des actions ordinaires de la Société auxquelles pourront donner droit les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par une Filiale ou une Société Contrôlante.

La présente décision emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les Filiales ou les Sociétés Contrôlantes, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les Filiales ou les Sociétés Contrôlantes, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par la 11^e résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

En toute hypothèse, la somme versée dès l'émission ou pouvant ultérieurement être versée à PagesJaunes Groupe devra être, conformément aux stipulations de la 11^e résolution, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du 12 avril 2005.

Augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (19^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005)

L'Assemblée générale du 12 avril 2005 a décidé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de ladite assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les résolutions ci-dessus décrites.

Augmentation du capital de la Société réservées aux adhérents au plan d'épargne du Groupe PagesJaunes (20^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 avril 2005)

L'Assemblée générale du 12 avril 2005 a décidé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de ladite assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société réservée aux membres du personnel et anciens membres du personnel adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 2 230 000 euros (représentant environ 4 % du capital de la Société), étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les résolutions ci-dessus décrites.

Autres titres donnant accès au capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.



21.1.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 2005 avait, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 98-02 de la Commission des opérations de bourse, tel que modifié, autorisé le Conseil d'administration à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence, et que, si des actions ainsi acquises étaient utilisées pour attribuer gratuitement des actions conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées, serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le 14 novembre 2005, la Société a confié, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 17 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité.

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à Rothschild & Cie Banque, à la date du 31 décembre 2005 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 100 000 titres ;
- 14 877 738,00 €.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, à la présente délégation prise par l'assemblée du 12 avril 2005, puis de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation dans les conditions décrites ci-après (dont une description détaillée figure dans la note d'opération soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers).

Le projet de résolution qui sera proposé aux actionnaires à l'Assemblée générale Mixte du 19 avril 2006 sur le nouveau programme de rachat de titres est rédigé comme suit :

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 par sa neuvième résolution d'acheter des actions de la Société ;
- autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente assemblée, dans les conditions suivantes :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 836 368 830 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 7 février 2006, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale,

- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de réduire le capital de la Société en application de la onzième résolution de la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Titres de créance

L'Assemblée générale du 12 avril 2005 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 20 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

Plans d'options

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions suivantes :

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente huit mois.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 9^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 9^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de



souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du Groupe PagesJaunes sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date des présentes.

Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le 28 juin 2005.

Attribution gratuite d'actions

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 19 avril 2006 d'autoriser le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires seront les salariés et/ou les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la Société et ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans à compter de la décision d'attribution.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'obligation de conservation, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de cette résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à cette même assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Cette autorisation emportera, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires existantes ou à émettre, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit sur les actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée l'émission des actions nouvelles.

Il sera proposé à l'Assemblée générale de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- décider la date de jouissance, même rétroactive des actions ordinaires nouvellement émises ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires, et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ordinaires ainsi gratuitement attribuées ;
- décider une ou plusieurs augmentations de capital de la Société résultant des attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre par la Société.
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ;
- et plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit mais non libéré

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale du 12 avril 2005 au Conseil d'administration sont décrites dans la Section 21.1.1.

Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

21.1.4 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les informations relatives à la répartition du capital de la société figurent au Chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent document.

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 10 mars 1999	Passage à l'euro Augmentation du capital par prélèvement sur le poste « autres réserves »	-	3 140 868,78 F	-	-	3 654 000 €	12 180	300 €
Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2000	Augmentation du capital suite à apport de France Télécom	170 520	51 156 000,00 €	547,77 €	42 249 363 €	54 810 000 €	182 700	300 €
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	-	-	-	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €

Commentaire sur les mouvements significatifs intervenus dans les trois ans sur la répartition du capital de la Société

Les actions composant le capital de PagesJaunes Groupe ont été admises aux négociations sur le Premier marché d'Euronext Paris le 8 juillet 2004. L'introduction en bourse de PagesJaunes Groupe (présentée dans la note d'opération qui a reçu le 21 juin 2004 le visa n° 04-614 de l'Autorité des marchés financiers) s'est faite au travers :

- d'une cession d'actions existantes par Wanadoo (le « Placement ») dans le cadre d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques ;
- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels ;
- d'une offre d'actions nouvelles, résultant d'augmentations de capital réservées aux salariés, réalisée concomitamment au Placement.

Le nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement s'est élevé à 101 200 000 actions, après l'exercice en totalité de l'option de surallocation par les banques en charge du Placement. En outre, le nombre d'actions nouvelles souscrites dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés s'est élevé à 4 739 610.

Nantissements

Nantissements d'actions de la Société

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

Nantissements d'actifs de la Société

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun actif significatif de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

Marché des titres de la Société

Mois	Plus bas cours en euros	Plus haut cours en euros	Dernier cours en euros	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
Mars 2005	18,36	19,62	18,94	12017875	228,25
Avril 2005	18,37	19,96	18,53	16557529	320,82
Mai 2005	18,53	19,90	19,64	18499000	358,66
Juin 2005	18,80	19,65	19,31	7821998	150,48
Juillet 2005	18,93	20,19	20,19	7062971	138,33
Août 2005	19,78	21,17	21,04	6964624	142,47
Septembre 2005	20,72	23,10	22,70	9749154	214,44
Octobre 2005	20,36	22,80	21,50	8245261	177,63
Novembre 2005	20,50	21,70	20,66	7490368	157,44
Décembre 2005	20,52	22,65	21,99	11258262	239,68
Janvier 2006	20,81	22,45	20,95	10408286	225,73

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;
- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts ou le règlement intérieur concernant les membres des organes d'administration et de direction

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de 8 administrateurs, ainsi que d'un censeur.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque administrateur est élu pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible. Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Michel Combes en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 19 avril 2006 de modifier l'article 16 des statuts afin de permettre la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de télécommunications, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

Les censeurs sont chargés de formuler des conseils, des suggestions, des avis auprès des organes de la Société détenant un pouvoir propre,

et d'assister le Conseil d'administration dans la détermination des orientations de l'activité de la Société. Ils pourront être membres des comités de la Société.

Les censeurs ont accès aux mêmes informations que les administrateurs. Les censeurs peuvent être invités aux séances du Conseil d'administration, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la valeur des délibérations. Ils disposent d'une voix simplement consultative et non délibérative.

La durée de leurs fonctions est de trois ans. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera le mandat du ou des censeurs. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles. Ils pourront être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

En cas de décès, de démission, ou de cessation de fonctions pour tout autre motif d'un censeur, le Conseil d'administration peut procéder à tout moment à la nomination d'un successeur, cette nomination provisoire étant soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée.

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a nommé Monsieur Marcel Roulet comme censeur du Conseil d'administration.

Les censeurs peuvent percevoir une rémunération qui est fixée par l'Assemblée générale ordinaire. La rémunération prévue pour Monsieur Marcel Roulet est décrite au titre de la Section « 15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature ».

Règlement intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Bouton, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyen termes des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :

- tout apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer ;

- tout investissement ou désinvestissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession ;
- tout investissement ou désinvestissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou d'une cession qui ne s'inscrit pas dans les orientations stratégiques de la société ;
- tout engagement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros qui présente un caractère exceptionnel et qui ne s'inscrit pas dans le budget de la société.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque comité sont fixés par les Chartes desdits comités, approuvées par le Conseil d'administration.

Devoirs et responsabilité des administrateurs

Devoir de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux administrateurs.

Devoir de diligence des administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

Charte de déontologie

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de PagesJaunes Groupe à <http://www.pagesjaunesgroupe.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

Président du Conseil d'administration et direction générale

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé

ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats, a nommé Monsieur Michel Combes en qualité de Président du Conseil d'administration et a nommé Monsieur Michel Datchary en qualité de Directeur général.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen termes des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :

- tout apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer,
- tout investissement ou désinvestissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession,
- tout investissement ou désinvestissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou d'une cession qui ne s'inscrit pas dans les orientations stratégiques de la société,
- tout engagement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros qui présente un caractère exceptionnel et qui ne s'inscrit pas dans le budget de la société.

Michel Datchary est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 23 septembre 2004. Il était auparavant Président du Directoire de PagesJaunes depuis 1996. Michel Datchary a commencé sa carrière au sein du Groupe Havas en 1977 avant d'entrer dans le Groupe ODA. Il y a notamment occupé les fonctions de Responsable de Produit en 1979, de Directeur adjoint du Marketing en 1981, de Directeur général d'une filiale en 1985, de Directeur général adjoint, membre du Directoire de l'ODA en 1992. Il a été de 2000 à 2004 Directeur de la division annuelle de Wanadoo. Michel Datchary est diplômé de l'Institut de promotion commerciale de la Chambre de commerce de Pau (1977).

Direction générale déléguée

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une

inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements

incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 11 ET ARTICLES 26 À 32 DES STATUTS)

Accès, participation et vote à l'Assemblée générale

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte à leur nom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale ;
- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés

à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

La loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie a modifié les règles de quorum dans les assemblées générales. Il sera proposé à l'Assemblée générale du 19 avril 2006 de modifier l'article 31 des statuts afin de prévoir que l'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Il est également proposé à l'Assemblée générale du 19 avril 2006 de modifier l'article 32 des statuts afin de prévoir, sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, que l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Formes et délais de convocations (article 28 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article 130 du décret du 23 mars 1967, un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à six jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires conformément à l'article 124 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967 précité. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

Bureau des Assemblées (article 30 des statuts)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les 10 jours de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant,



avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de la Société ou limitant les droits de vote.

21.2.3 CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription

en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 FRANCHISSEMENT DES SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33-1/3 %, 50 %, 66-2/3 %, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, ou viendrait à cesser de détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de cette fraction est tenue, dans les cinq jours de bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès au capital qu'elle détient directement ou indirectement seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 CLAUSE DE MODIFICATION DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22

Contrats importants



À ce jour, la Société n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts



Néant

24

Documents accessibles au public



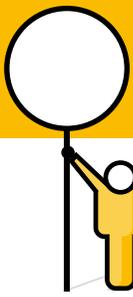
Les documents relatifs à la Société devant être mis à la disposition du public (les statuts, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et celles consolidées pour chacun des deux exercices précédant la date de ce Document de référence) peuvent être consultés au siège social sur rendez-vous si possible.

25

Informations sur les participations



La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la Section 7.2 « Liste des filiales » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.



Annexes

sommaire

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	p. 179
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	p. 185
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux	p. 186
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	p. 187
Glossaire	p. 188



Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président a chargé la direction financière du Groupe du présent rapport, des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Les Commissaires aux comptes ont été informés de ces travaux et diligences.

Ce rapport présente les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe au cours de

l'exercice 2005. Ce rapport présente également les procédures de contrôle interne au sein du Groupe PagesJaunes.

En matière comptable et financière, PagesJaunes Groupe a mis en place une organisation de contrôle interne autour de ses grandes activités qui s'appuie sur une méthodologie reconnue internationalement, fondée sur le référentiel COSO (cf. introduction de la section 2 de ce rapport).

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, une dynamique d'amélioration continue du contrôle interne est à l'œuvre au sein du Groupe.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PagesJaunes Groupe adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 et en particulier :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la divulgation des informations ;
- le respect des droits des actionnaires.

PagesJaunes Groupe s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ces rapports, notamment par la mise en place d'un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 septembre 2004 qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission.

1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

La politique de PagesJaunes Groupe en matière de gouvernance d'entreprise prévoit que le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil pour engager des opérations d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession. En outre, tout investissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans l'orientation stratégique de la société doit recueillir au préalable

l'agrément du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur Michel Combes est le Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Michel Datchary occupe le poste de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

Les membres du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe sont :

- Michel Combes ;
- Olivier Barberot, Directeur exécutif de France Télécom ;
- François de Carbonnel, *Senior Advisor* de la Global and Investment Bank de Citigroup ;
- Élie Cohen, directeur de recherches au CNRS, Vice-Président du Haut conseil du secteur public et membre du Conseil d'analyse économique du Premier ministre ;
- Patricia Langrand, Directeur exécutif de France Télécom ;
- Jean-Hervé Lorenzi, Conseiller du Directoire de La Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque ;
- Jean-Claude Marceau, Responsable du service Agences de publicité de PagesJaunes ;
- Stéphane Pallez, Directeur exécutif de France Télécom ;
- Rémy Sautter, Président du Conseil de surveillance de RTL.

Au cours de l'exercice 2005, Messieurs Philippe Leroux et Jean-Claude Marceau ont été nommés administrateurs.



Monsieur Jean-Claude Marceau, Responsable de service, agence de publicité, PagesJaunes, a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2005.

Monsieur Philippe Leroux, Directeur de l'agence de Bordeaux de PagesJaunes, a été élu le 6 octobre 2005 administrateur représentant les salariés par les salariés de PagesJaunes Groupe et de ses filiales françaises.

Le Tribunal d'instance de Boulogne, dans une décision en date du 9 janvier 2006, a annulé l'élection de Monsieur Philippe Leroux en tant qu'administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe applique des critères de sélection de ses administrateurs, en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois. En moyenne, 8 administrateurs sur 10 ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice (incluant les deux nominations intervenues au cours de l'exercice). La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de deux heures trente minutes.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale. Il a examiné le budget 2005. En outre, le Conseil d'administration a examiné la transition aux normes IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2004 ;
- examen et approbation des opérations stratégiques : le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions, dont notamment Télécontact au Maroc. Le Conseil s'est également fait présenter les orientations stratégiques du Groupe et en a débattu ; il s'est également prononcé sur le lancement du 118 008, le service de renseignements par opérateur du Groupe ;
- gouvernement d'entreprise : Le Conseil a examiné le rapport établi par le Président en application de l'article 117 de la loi de sécurité financière, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne. Il a étudié et mis en place un programme d'options de souscription d'actions au bénéfice de certains salariés du Groupe.

1.2 Missions et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration

Deux Comités ont été mis en place par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit présidé par Rémy Sautter ainsi qu'un comité des rémunérations et des nominations présidé par François de Carbonnel.

Le comité d'audit est chargé d'assister le Conseil d'administration dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine financier.

Le comité des rémunérations et des nominations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration dans la nomination et la rémunération des mandataires sociaux.

1.2.1 Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Par ailleurs, aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Remy Sautter, Président ;
- M. Élie Cohen ;
- Mme Stéphane Pallez.

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et les tableaux d'activité et de résultat ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques ;
- d'examiner chaque année le rapport du Président du Conseil d'administration sur l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni 8 fois en 2005. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la société et les principaux responsables de la Direction financière Groupe et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données.



Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2005 :

- comptes annuels au 31 décembre 2004 ;
- transition aux normes IFRS ;
- comptes semestriels au 30 juin 2005 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2005 ;
- programme 2005 de l'Audit interne et point sur l'avancement des projets lancés pour l'application de la loi américaine Sarbanes-Oxley (du fait de l'appartenance au Groupe France Télécom, coté au New York Stock Exchange) et de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la Sécurité financière.

1.2.2 Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Francois de Carbonnel, Président ;
- M. Olivier Barberot ;
- M. Jean Hervé Lorenzi ;
- M. Marcel Roulet.

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du

Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 5 fois en 2005.

Le Comité a examiné la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur général.

Il a également proposé le cadrage d'un plan d'options de souscription d'actions qui a été approuvé par le Conseil d'administration et recommandé la renonciation, proposée par PagesJaunes Groupe, à l'accord de participation mutualisée du Groupe France Télécom.

1.3 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce qui permettent au Conseil d'administration de choisir entre une Direction générale de la société assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Il a élu parmi ses membres Monsieur Michel Combes en qualité de Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Michel Datchary en qualité de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE PAGESJAUNES

Pour l'organisation de son contrôle interne et du management de ses risques, PagesJaunes Groupe a mis en place un certain nombre de processus internes, ci-après décrits, et s'appuie également sur les ressources et les compétences du Groupe France Télécom en ce domaine, guidées par le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction, le management et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Couvrant l'ensemble des activités de PagesJaunes Groupe, ce processus vise à exercer une vérification raisonnable que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

2.1 L'Environnement de contrôle

Le Groupe PagesJaunes met en place un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, élaborés au niveau du groupe France Télécom, qui contribuent à l'efficacité du contrôle interne.

2.1.1 Valeurs, gouvernance, mobilisation des compétences

2.1.1.1 Les valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe

Le Conseil de surveillance de PagesJaunes Groupe, dans sa séance du 27 mai 2004, a adopté une Charte de déontologie du Groupe (disponible sur le site www.pagesjaunesgroupe.com). Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et de ses concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère ; elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant se doit de respecter.



Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un document spécifique qui fait partie intégrante de la Charte. Ce document est destiné à appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de période d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les « initiés permanents »).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 222-14 du nouveau Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (pris en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier), PagesJaunes Groupe a informé ses administrateurs de l'obligation qui lui est faite de communiquer à l'Autorité des marchés financiers et de rendre publics au moyen d'un communiqué, dans un délai de cinq jours de négociation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de ses instruments financiers ainsi que les transactions opérées sur ces instruments au moyen d'instruments financiers à terme, réalisés par les membres du Conseil d'administration et par les personnes ayant, dans des conditions qui seront définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec eux.

La gouvernance du Groupe

Le Comité exécutif

Placé sous l'autorité du Directeur général, un Comité exécutif du Groupe PagesJaunes a été créé, composé des Directeurs Exécutifs en charge des divisions et des fonctions du Groupe. Le Comité exécutif définit, pour le Groupe, les orientations stratégiques contribuant au développement des activités opérationnelles et commerciales. Le Comité exécutif du Groupe décide et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques. Il contrôle la réalisation des objectifs traduisant ses décisions en matière opérationnelle et d'affectation de ressources financières.

Le Comité stratégique

Le Comité stratégique est composé du Directeur général et du Directeur financier de PagesJaunes Groupe, des directeurs des trois unités d'affaires de PagesJaunes SA (annuaire imprimé, service en ligne et voix et services) ainsi que du Directeur de la stratégie de PagesJaunes Groupe qui l'anime. Participent également aux réunions du comité stratégique les intervenants concernés par le sujet mis à l'ordre du jour en tant que de besoin. Le comité stratégique se réunit une fois par mois environ. Le Comité stratégique a pour objet d'analyser et examiner les plans stratégiques et les projets structurants de PagesJaunes Groupe et de ses filiales, ainsi que d'animer et structurer la réflexion stratégique du Groupe

2.1.2 La fonction Audit interne

Pour ce qui concerne l'audit interne, PagesJaunes Groupe s'appuie sur la Direction de l'audit et du contrôle des risques de France Télécom, fonction créée en 1996, qui compte environ 150 auditeurs qualifiés qui travaillent en service partagé pour l'ensemble des entités du Groupe et sont principalement localisés en France, en Grande-Bretagne, en Pologne, aux États-Unis d'Amérique.

Les auditeurs internes du Groupe France Télécom mettent en œuvre les normes de l'Institute of Internal Auditors (IIA) ; ils sont soumis à son Code de déontologie et à sa certification métier. L'Audit interne de France Télécom a été certifié ISO 9001 V. 2000 en octobre 2004.

L'Audit interne aide le Groupe à maintenir un dispositif de contrôle approprié en évaluant son efficacité et son efficacité et en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières

et opérationnelles, l'efficacité et l'efficacité des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

En cours de l'exercice 2005, un Directeur de l'audit interne a été nommé au sein de PagesJaunes Groupe. Il a été chargé, en s'appuyant techniquement sur la structure d'audit interne de France Télécom, de réaliser les missions définies dans le programme d'audit par le Comité d'Audit :

- tests Sarbanes-Oxley au fur et à mesure de l'avancement des travaux de PagesJaunes SA ;
- revues de contrôle interne en filiales de PagesJaunes Groupe ;
- missions thématiques chez PagesJaunes SA.

2.1.3 Le management des risques

Depuis début 2005, PagesJaunes Groupe a engagé une démarche de management des risques et a désigné comme *risk manager* son Directeur juridique. C'est ainsi qu'a été établi, avec l'aide de la Direction de l'Audit et du Contrôle des risques de France Télécom, la Cartographie des risques et organisé le processus de gestion des risques incluant d'une part une approche par segment du Groupe (PagesJaunes Groupe, PagesJaunes SA, QDQ Media, autres filiales) et par catégorie de métiers et d'autre part l'affectation des risques à des propriétaires de risques.

Cette démarche de management des risques a fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit.

La Cartographie complète des risques, la détermination des propriétaires et des plans d'actions associés pour les risques majeurs ont été établis comme prévus en juin 2005.

Une revue complète des risques a été réalisée fin 2005 qui a permis :

- de mesurer l'avancement des actions prévues ;
- de mettre à jour les risques identifiés en juin 2005 (évolution, disparition) ;
- d'inclure les nouveaux risques éventuellement relevés.

La conduite de cette démarche est assurée par le *risk manager* qui s'appuie sur un comité de pilotage composé de Directeurs exécutifs de PagesJaunes Groupe et de PagesJaunes.

Le comité de pilotage appuie également la mise en place d'une politique de sécurité de l'information au sein du Groupe PagesJaunes, ce qui permet d'assurer une homogénéité de ces deux programmes.

2.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- le reporting comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;



- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- le programme d'amélioration continue des processus des contrôles internes financiers.

Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe PagesJaunes. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière.

Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de PagesJaunes Groupe.

Cet examen, préalable à la diffusion des informations financières, porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers, sur les présentations périodiques aux analystes, sur les rapports de gestion et sur le document de référence.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par le Directeur financier Groupe et comprend notamment les directeurs compétents dans les domaines comptable, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion. Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni 4 fois en 2005.

La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier Groupe, les Directeurs financiers, les services de Contrôle de Gestion et les services Comptables des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de PagesJaunes Groupe.

Ainsi :

- ils assurent la production des comptes de PagesJaunes Groupe dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de PagesJaunes Groupe ;
- ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes, en liaison avec les directions de la fonction comptable du groupe France Télécom ;
- ils identifient et réalisent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes.

Le reporting comptable et de gestion unifié

PagesJaunes s'inscrit dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe qui comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan prévisionnel à trois ans au moins ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires.

Chaque année, un plan prévisionnel est établi par PagesJaunes Groupe à l'horizon des trois années suivantes ou plus. Ce plan prévisionnel est élaboré sur la base des choix stratégiques de PagesJaunes Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire est décliné pour PagesJaunes Groupe et ses filiales. Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes :

- à l'automne, actualisation du budget pour l'année en cours (prévision de fin d'année) et élaboration par chaque entité d'un budget pour le premier et le second semestre de l'année suivantes ;
- au printemps, actualisation de la prévision initiale pour le premier semestre en cours (prévision de fin de semestre) qui est comparée à la prévision initiale. Une actualisation du budget du second semestre est aussi établie à la même date.

Le budget et les re-prévisions sont « mensualisés » pour servir de référence au reporting. Les prévisions et re-prévisions permettent d'anticiper l'analyse du traitement d'un certain nombre d'opérations de clôture comptable.

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de PagesJaunes Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de PagesJaunes Groupe.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services du Contrôle de gestion et les services comptables du Groupe PagesJaunes utilisent le même outil de consolidation du Groupe France Télécom pour produire le reporting du réalisé et du budget (Magnitude).

Les revues d'affaires trimestrielles sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe PagesJaunes. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe (Magnitude).

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés Magnitude, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel.

Le Groupe PagesJaunes établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS.

Des notes d'instruction de la Direction financière Groupe de France Télécom précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. PagesJaunes SA et les autres filiales de



PagesJaunes Groupe déclinent ces processus et ces calendriers au niveau de leur organisation.

En application du règlement n° 1606/2002 et conformément à la norme IFRS 1, adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable, les comptes consolidés du Groupe PagesJaunes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis selon les normes comptables internationales avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, le Groupe PagesJaunes poursuit le programme mis en place pour formaliser et planifier les processus d'arrêté. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de préclôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent trimestriellement, pour réaliser des procédures convenues ; à l'issue du premier semestre et suite à une préclôture, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe ; et pour la clôture annuelle, par une

revue de la préclôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne.

Le programme d'amélioration continue des processus des contrôles internes financiers

Depuis 2003, PagesJaunes Groupe participe, à l'échelle de l'ensemble du Groupe France Télécom, au programme de renforcement de l'efficacité du contrôle interne sur la production des données financières et comptables. Ce programme doit permettre au Groupe France Télécom de satisfaire en temps voulu aux dispositions de l'article 404 de la loi américaine Sarbanes-Oxley à laquelle France Télécom est assujettie en raison de sa cotation à la bourse de New York (l'article 404 prévoit notamment que le Président atteste de l'efficacité du contrôle interne et que le Commissaire aux comptes fasse un rapport sur cette attestation).

Ce programme offre l'opportunité de procéder de manière systématique et cohérente à un examen documenté de l'ensemble des processus de contrôle interne financier et de doter chaque responsable de processus des moyens de piloter une amélioration continue de leur efficacité. Pour tout processus qui contribue de manière significative aux données financières du Groupe, il s'agit de vérifier, selon une méthodologie homogène au sein du Groupe, la qualité et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

La conduite de ce programme de vaste ampleur est assurée, au niveau du Groupe France Télécom, par un Comité de pilotage, présidé par les Directeurs exécutifs en charge de la Fonction Groupe finance et du Secrétariat général et par une Équipe Projet qui définit, anime et coordonne les travaux et s'assure du bon déroulement du projet. Ce programme est réalisé en liaison avec les Commissaires aux comptes.

**PagesJaunes Groupe, S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 mars 2006.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Eric Gins Jean-Paul Picard

ERNST & YOUNG Audit
Christian Chiarasini Jeremy Thurbin



PagesJaunes Groupe, S.A.

Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société PagesJaunes Groupe et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 mars 2006.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Eric Gins Jean-Paul Picard

ERNST & YOUNG Audit
Christian Chiarasini Jeremy Thurbin

**PagesJaunes Groupe, S.A.**

Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit (18) mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit (18) mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre (24) mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 mars 2006.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Eric Gins Jean-Paul Picard

ERNST & YOUNG Audit
Christian Chiarasini Jeremy Thurbin



Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de PagesJaunes et de l'ensemble de ses filiales, à l'exception du chiffre d'affaires de PagesJaunes Outre-Mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidées.

Chiffre d'affaires externe du Groupe : chiffre d'affaires du Groupe réalisé avec des tiers extérieurs au Groupe France Télécom.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer et PagesJaunes Liban.

Groupe France Télécom : la société France Télécom et l'ensemble de ses filiales.

I-mode : protocole d'échange de données développé par l'opérateur japonais de téléphonie mobile NTT DoCoMo permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Numéro Azur : numéro de télécommunication dont le coût est partagé entre l'éditeur du service et l'appelant.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société PagesJaunes Groupe.

Taux de couverture d'un site Internet : nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

WAP (wireless application protocol) : protocole d'échange de données développé notamment par plusieurs fabricants de téléphones mobiles permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Web call-back : fonctionnalité de mise en relation téléphonique avec l'annonceur sur requête du consultant depuis une icône placée sur le site Internet de l'annonceur.

